



PERSPECTIVES LOCALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

Un complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique



Convention on Biological Diversity



© Forest Peoples Programme

Perspectives locales de la diversité biologique – *Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Un complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (ISBN- 978-0-9935190-9-3)* est une publication en libre accès, soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>). La publication est disponible librement en ligne sur localbiodiversityoutlooks.net. Les droits d'auteur sont détenus par le Forest Peoples Programme.

Cette attribution générale des droits d'auteur de la publication ne prime pas les attributions de droits d'auteur de chaque photographie/graphique contenu dans la publication. Pour toutes les photographies et graphiques ne provenant pas du FPP, le photographe et/ou la source d'origine a été indiqué, et les droits d'auteur appartiennent aux auteurs de ces photographies/graphiques. Toutes les autres photographies © sont utilisées sous licence de Shutterstock.com.

Citation:

Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) : *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Un complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Moreton-in-Marsh, Angleterre.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre
Stratford Road, Moreton-in-Marsh
GL56 9NQ, Royaume-Uni

Tél. bureaux: +44 (0)1608 652893 | **Fax:** +44 (0)1608 652878

E-mail: biodiversity@forestpeoples.org

Site web: <http://www.forestpeoples.org>

Le Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et Pays de Galles) reg. n° 3868836, siège social à l'adresse indiquée ci-dessus. Organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 1082158, également enregistrée en tant que Stichting sans but lucratif aux Pays-Bas. Le Forest Peoples Programme est une ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations Unies.

Mise en page et conception : Raygun design, Royaume-Uni.

Remerciements :

Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 a été édité par le Forest Peoples Programme (FPP) sur la base d'études de cas présentées par des membres du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) de toutes les régions du monde. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et de nombreuses autres organisations ont généreusement consacré leur temps, leur énergie et leur expertise à la préparation de cette publication. La production de cette publication a été rendue possible grâce aux contributions financières de SRC/SwedBio et de l'Union européenne.

PERSPECTIVES LOCALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Contributions des peuples autochtones et des
communautés locales à la mise en œuvre du
Plan stratégique pour la diversité biologique
2011-2020

Un complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique



Convention on
Biological Diversity



Crédits photographiques de la page de couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du haut à gauche:

1. Des villageois sherpa se préparent pour Lumbum, une cérémonie bouddhiste spéciale associant culture et nature, au lac sacré Gokyo. Ce lac est un site Ramsar, l'une des nombreuses aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) des Sherpa, que chevauche le Parc national et Site du patrimoine mondial de Sagarmatha (Mont Everest), au Népal. Photo : Pasang Tshering Sherpa.
2. Grâce au passage d'une production de riz chimique à une production biologique, et en entretenant des habitats pour les insectes et d'autres petites bêtes, des communautés locales de plusieurs régions du Japon ont facilité le retour de la cigogne blanche, menacée, dans leur environnement. Photo : photothèque de la ville de Toyooka, préfecture de Hyogo, Japon.
3. Femmes naga récoltant des escargots d'un champ en terrasse inondé dans les hautes terres du nord-est de l'Inde. Photo: Christian Erni.
4. Groupe de femmes pratiquant le tissage et la teinture naturelle, nord de la Thaïlande. Photo : Association IMPECT.
5. Protestataires manifestant contre le Dakota Access Pipeline (DAPL) au Camp de Sacred Stone dans la réserve indienne de Standing Rock dans le Dakota du Nord. Photo : Page Facebook du Camp de Sacred Stone.
6. Pêcheurs autochtones locaux sur l'île d'Hormuz, en Iran, relâchant soigneusement une tortue verte (*Chelonia mydas*) menacée d'extinction prise dans leur matériel de pêche. Photo : Koosha Dab, Cenesta.
7. Des élèves des écoles des Îles Caïmans à Grand Cayman participent à un programme communautaire de réparation à South Sound suite aux dégâts causés par l'ouragan Ivan. Ces activités de réparation font partie du programme scolaire d'activités scientifiques pratiques Marvellous Mangroves dans le cadre du Programme d'action des mangroves enseigné dans toutes les écoles des Îles Caïmans depuis 2001, et qui a depuis été adapté et transféré à treize pays à travers le monde. Photo : Martin Keeley et Mangrove Action Project.
8. Un enfant tagbanwa regardant une partie de l'île de Coron, qui a reçu le premier titre de domaine ancestral composé à la fois d'écosystèmes terrestres et marins reconnu aux Philippines. Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP.
9. Récif en bonne santé dans la Réserve marine de Namena gérée par les communautés, à Fiji. Photo : Michael Webster, Coral Reef Alliance.



Remerciements

La décision XII/1 de la Conférence des Parties (COP) « encourage les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, selon qu'il convient, à prendre des mesures pour diffuser largement la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique et ses conclusions*, notamment en... produisant d'autres produits appropriés pour les différentes parties prenantes et en les rendant accessibles au public ». Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB), en proposant ce rapport et en y contribuant au moyen d'études de cas et de la transmission de ses points de vue, a reconnu cet impératif de la Conférence des Parties et a œuvré au respect de son obligation de fournir des informations supplémentaires visant à contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020).

L'idée de publier ces Perspectives locales de la diversité biologique (PLDB) est née pour la première fois lors d'une réunion d'un groupe de travail de l'IIFB sur les indicateurs, à l'occasion de la douzième réunion de la COP de la Convention sur la diversité biologique, COP12, à *Pyeongchang*, dans la République de Corée (octobre 2014), pendant laquelle la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (PMDB-4) a été publiée. Même si les PMDB-4 contenaient plusieurs exemples et initiatives des communautés apportant une contribution au Plan stratégique, les membres de l'IIFB ont décidé que les peuples autochtones et les communautés locales devraient partager leurs réussites et leurs difficultés concernant la biodiversité, la conservation, l'utilisation durable et le développement.

Après plusieurs réunions et discussions au sein de l'IIFB, il a été décidé que les peuples autochtones et

les communautés locales produiraient leurs propres « Perspectives locales de la diversité biologique » afin de compléter les PMDB-4. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a apporté son appui à cette initiative. Le Forest Peoples Programme (FPP) a pris la direction de la coordination du projet, en travaillant en étroite collaboration avec l'IIFB.

La publication PLDB est fondée sur des études de cas présentées par des membres de l'IIFB de toutes les régions. Le FPP souhaite remercier toutes les personnes y ayant contribué : Jorge Luis Andreve, Alejandro Argumedo, Beau J. Austin, Grace Balawag, Otto Bulmaniya Campion, Florence Daguitan, Nicholas Fredericks, Chrissy Grant, Kamal Kumar Rai, Peter Kitelo, Cecil Le Fleur, Florina Lopez, Thingreiphi Lungharwo, Onel Masardule, Walter Quispe Huilcca, Phrang Roy, Wilson Sandi Hualinga, Daniel Ole Sapit, Tui Shortland, Rashed Al Mahmud Titumir, Prasert Trankansuphakon, les communautés kapuas hulu, Liliana Pechene et Jeremias Tunubala.

Les études de cas, qui constituent les éléments centraux des différents chapitres, ont été complétées par des recherches menées par l'équipe de rédaction du FPP. Des informations supplémentaires ont été fournies par Marie-Josée Artist, Million Belay, Rodrigo de la Cruz, Taghi Farvar, Nimal Hewanila, Lazarus Khairabeb, Dipujjal Khisa, Gathuru Mburu, Miguel Angel Pereira Guadalupe, Ruth Spencer, Wendy Pineda, Barbara Zimmerman et Polina Shulbaeva.

Des versions préliminaires du rapport PLDB ont été soumises à un examen par des pairs. Ce processus a inclus les réponses des auteurs des études de cas concernant la manière dont leurs expériences étaient transmises et intégrées dans le cadre de l'examen plus général des objectifs d'Aichi. Maria

Yolanda Teran a par ailleurs participé à la révision du projet de rapport. Le FPP remercie en particulier les auteurs des contributions provenant de la Bolivie, d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande, de Suède et du Venezuela dans le cadre de l'examen par les pairs.

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a apporté de précieuses contributions au rapport PLDB grâce aux avis, suggestions et conseils de Robert Höft, Kieran Mooney et John Scott.

De plus, de nombreuses autres organisations ont apporté leur contribution aux PLDB et ont participé à la préparation des études de cas et du matériel pour les différents chapitres, et ont contribué à l'amélioration de bon nombre des messages principaux découlant de cette publication. Il s'agit notamment du Consortium APAC (Grazia Borrini-Feyerabend, Stan Stevens), Jabalbina Yalanji Aboriginal Corporation et Natural Justice (Lesle Jansen et Barbara Lassen).

La publication PLDB a été rédigée et éditée par Joji Cariño, Maurizio Farhan Ferrari, Caroline de Jong, Viola Belohrad et Athene Dilke. Helen Newing s'est chargée des corrections, a rédigé le résumé, et a largement contribué aux dernières étapes de finalisation de cette publication. Plusieurs membres du FPP ont fait part de leur avis au sujet du contenu de la publication, en particulier Tom Griffiths, Dico Luckyharto, Marcus Colchester, Justin Kenrick, Conrad Feather, Oda Almås et Anouska Perram. L'équipe de communication du FPP (Camilla Capasso, Nadia Stone et James Harvey) ont appuyé la stratégie médiatique relative aux PLDB, supervisant

la correction, la traduction et l'impression. La conception et les illustrations ont été réalisées par Andrew Brown chez RayGun design. Sarah Roberts s'est chargée de la direction financière du projet.

Bien que le FPP se soit efforcé de vérifier que toutes les informations figurant dans ce rapport soient fondées sur des faits et découlent des contributions des études de cas, il assume l'entière responsabilité de toute erreur ou omission qu'il pourrait contenir.

La publication des PLDB a été rendue possible grâce aux contributions financières de SRC/SwedBio et de l'Union européenne au moyen d'un don octroyé pour la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et de produits connexes.

Décembre 2016

Forest Peoples Programme



Les forêts de résine de damar et les étangs à poissons créés par la communauté à Krui, Lampung, Indonésie, qui constituent la base d'une gestion intégrée du paysage, sont menacés par l'expansion des plantations de palmier à huile. Photo : Marcus Colchester, FPP.

Table des matières

AVANT-PROPOS	12
RÉSUMÉ	16
PREMIÈRE PARTIE: INTRODUCTION	23
DEUXIÈME PARTIE: Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales en matière de réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité	27
OBJECTIF 1: Prise de conscience accrue de la biodiversité	28
OBJECTIF 2: intégration des valeurs de la diversité biologique	34
OBJECTIF 3: réforme des incitations	40
OBJECTIF 4: production et consommation durables	44
OBJECTIF 5: appauvrissement des habitats réduit de moitié au moins	48
OBJECTIF 6: gestion durable des ressources aquatiques vivantes	56
OBJECTIF 7: agriculture, aquaculture et sylviculture durables	62
OBJECTIF 8: réduction de la pollution	68
OBJECTIF 9: prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes	74
OBJECTIF 10: écosystèmes vulnérables aux changements climatiques	80
OBJECTIF 11: aires protégées	86
OBJECTIF 12: réduction des risques d'extinction	92
OBJECTIF 13: sauvegarder la diversité génétique	98
OBJECTIF 14: services écosystémiques	104
OBJECTIF 15: restauration et résilience des écosystèmes	110
OBJECTIF 16: accès aux ressources génétiques et partage des avantages qui en découlent	116
OBJECTIF 17: stratégies et plans d'action pour la biodiversité	120
OBJECTIF 18: connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable	124
OBJECTIF 19: partage d'informations et de connaissances	132
OBJECTIF 20: mobilisation des ressources de toutes les sources	138
TROISIÈME PARTIE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	143
RÉFÉRENCES	150

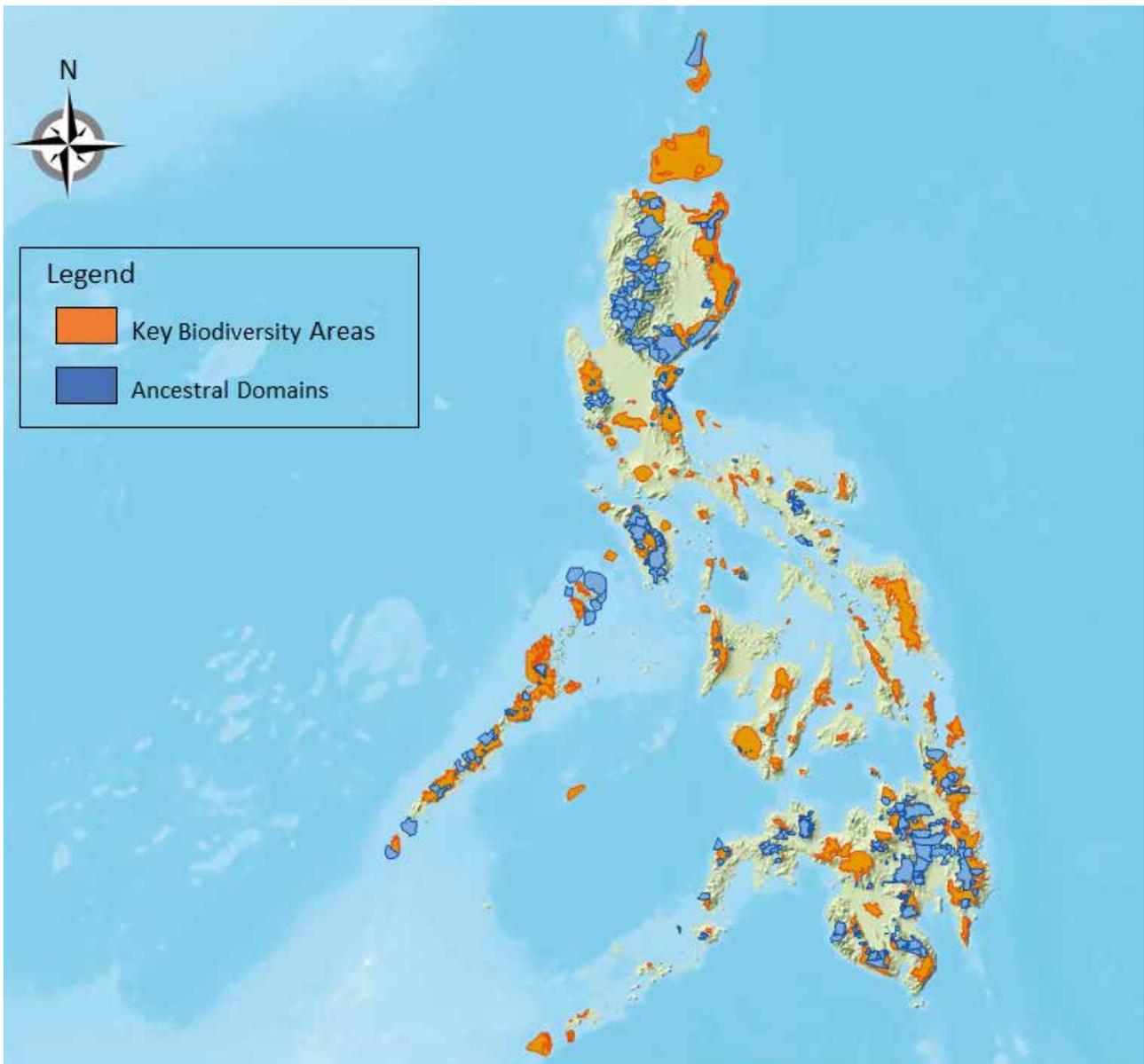


Des élèves des écoles des Îles Caïmans à Grand Cayman participent à un programme communautaire de réparation à South Sound suite aux dégâts causés par l'ouragan Ivan. Ces activités de réparation font partie du programme scolaire d'activités scientifiques pratiques Marvellous Mangroves dans le cadre du Programme d'action des mangroves enseigné dans toutes les écoles des Îles Caïmans depuis 2001, et qui a depuis été adapté et transféré à treize pays à travers le monde. Photo : Martin Keeley.

Liste des acronymes

AMP	Aire marine protégée
AP	Aire protégée
APAC	Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire
APV	Accord de partenariat volontaire
CBA	Adaptation au niveau des communautés
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESP	Communication, éducation et sensibilisation du public
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)
COP	Conférence des Parties
CSA	Comité pour la sécurité alimentaire mondiale
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO-RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIPACC	Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
FPP	Forest Peoples Programme
GAR	Golden Agri Resources
GISP	Programme mondial sur les espèces envahissantes
GPS	Système mondial de positionnement
HCS	Stocks de carbone élevés
IEAG	Groupe consultatif d'experts indépendants
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IIFB	Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité
IPAF FIDA	Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPCCA	Initiative d'évaluation bioculturelle des changements climatiques des peuples autochtones
IPSI	Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama
ITM	Indigenous Terra Madre
IWGIA	International Work Group for Indigenous Affairs
MEAM	Écosystèmes marins et gestion marine
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PEID	Petits États insulaires en développement
PES	Paiements pour les services liés aux écosystèmes
PIC	Consentement préalable et éclairé
PMDB-4	Perspectives mondiales de la diversité biologique 4
PMF-FEM	Programme de micro-financements du Fonds pour l'environnement mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012)
RMIB-LAC	Réseau de la biodiversité des femmes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes
RRI	Initiative des droits et ressources
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
SCSI	Systèmes communautaires de surveillance et d'information
SIPAM	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
TKIP	Portail d'informations sur les connaissances traditionnelles (de la Convention sur la diversité biologique)
UCD	Utilisation coutumière durable
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies
WCIP	Conférence mondiale sur les peuples autochtones
WRI	World Resources Institute
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZMGL	Zone marine gérée localement



Map legend

56 % de toutes les zones terrestres clés pour la biodiversité (y compris les aires protégées, les parcs, les bassins versants critiques, etc.) chevauchent les titres des domaines ancestraux des peuples autochtones. Environ 90 % du couvert forestier restant des Philippines est situé sur des domaines ancestraux.

Avant-propos

Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 propose un cadre d'action mondial ambitieux pour préserver la biodiversité et accroître ses avantages pour les populations. Le Plan stratégique indique clairement que si les gouvernements ont un rôle de facilitation primordial à jouer, ils ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs d'Aichi pour la biodiversité seuls. La participation active et effective de tous les acteurs sera requise pour apporter les changements nécessaires à réaliser la vision d'un monde vivant en harmonie avec la nature.

Le bien-être des peuples autochtones et des communautés locales et la biodiversité sont intimement liés. Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier jouent déjà le rôle de gardiens de la biodiversité. Leurs pratiques traditionnelles, leurs coutumes et leurs savoirs sont, et resteront, essentiels pour préserver la biodiversité mondiale. Ce rapport met en exergue de nombreux moyens par lesquels les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions concrètes à la réalisation de tous les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Une plus grande reconnaissance et un appui plus soutenu à ces actions sont nécessaires.

Ce rapport souligne également plusieurs défis auxquels les peuples autochtones et les communautés locales sont confrontés au niveau mondial dans la préservation de leurs pratiques traditionnelles nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Il propose toutefois plusieurs actions essentielles possibles pour aider à relever ces défis et permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de contribuer de manière plus significative à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, et les évaluations qui s'y rapportent, ont conclu que bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans la réalisation de certaines composantes des principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité, dans la plupart des cas les objectifs ne sont pas en voie de réalisation et des mesures supplémentaires sont nécessaires



pour garder le cap dans la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Il apparaît clairement dans ce rapport que les peuples autochtones et les communautés locales devraient être considérés comme des partenaires dans la mise en place des changements nécessaires à remettre le monde sur le droit chemin.

Bráulio Ferreira de Souza Dias

Secrétaire exécutif,
Convention sur la diversité biologique

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes.



Historiquement, les peuples autochtones et les communautés locales ont contribué à la gestion collective des ressources naturelles sur leurs territoires, préservant environ 80 % de la biodiversité de la planète. Les éléments principaux de cette gestion collective sont leurs savoirs traditionnels, leurs formes d'organisation propres, les normes et protocoles communautaires essentiels à la réalisation d'une coexistence harmonieuse et d'un équilibre entre les êtres humains, la mère nature et l'univers.

Le respect, la reconnaissance et la pratique des savoirs traditionnels des peuples autochtones, énoncés aux articles 8(j), 10(c) et dispositions connexes de la CDB, sont essentiels pour l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ces articles reconnaissent que les savoirs communautaires et autochtones et les pratiques traditionnelles sont des pierres angulaires de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, et reconnaissent également le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont participé activement à la création et à la présentation des propositions dans le cadre des processus de la CDB. Depuis 1996, ces efforts ont été coordonnés par le Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB), un organe qui fête cette année, 2016, son vingtième anniversaire.

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique a promu des consultations et un dialogue actif entre les Parties à la CDB et l'IIFB. Cela a permis à la Conférence des Parties d'adopter un Programme de travail sur les savoirs traditionnels en 2000, ainsi qu'un Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable en 2014. L'objectif 18 du Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020) incarne les engagements de la CDB en faveur du respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable.

Cette publication, « **Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Un complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique** », met en lumière les actions collectives menées par les peuples



autochtones et les communautés locales. Ces actions collectives devraient susciter d'autres actions et collaborations mettant en œuvre des approches holistiques, cosmogoniques et inclusives à la gestion et à la conservation de la diversité biologique et culturelle. Ces actions collectives représentent notre contribution à la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020), et s'inscrivent dans le cadre de notre responsabilité générale d'une vie en harmonie avec la Terre nourricière.

Ramiro Batzin

Directeur exécutif, Sotz'il
Coordonnateur mondial du IIFB



Peuples autochtones, aires protégées et écosystèmes naturels en Amérique centrale

La plus grande partie des ressources forestières et marines restantes en Amérique centrale se trouvent dans ou à proximité des aires gérées et/ou utilisées de façon coutumière par les peuples autochtones et les peuples d'ascendance africaine. La carte montre clairement que le moyen le plus efficace de protéger les écosystèmes de la région et leur biodiversité consiste à appuyer les peuples qui ont traditionnellement été leurs gardiens.

Cette carte a été modifiée pour l'adapter au format de cette publication.

Photo: Union internationale pour la conservation de la nature, bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes UICN (ORMACC. 2015)

AS, ÁREAS PROTEGIDAS TURALES en Centroamérica TED AREAS

Islas del Cero

SIMBOLOGÍA / SYMBOLOGY

-  Pueblos Indígenas/Indigenous Peoples
-  Zonas sin vegetación natural/No forest
-  Árboles dispersos/Scattered trees
-  Sabana de pino de tierras bajas /Lowland pine savanna
-  Bosque conífero/Coniferous forest
-  Bosque seco/Dry forest
-  Bosque mixto/Mixed forest
-  Bosque latifoliado/Broadleaf forest
-  Páramo/Paramo
-  Humedales/Wetlands
-  Corales/Coral reef
-  Pastos marinos/Seagrass
-  Cuerpos de agua natural y artificial /Natural and artificial bodies of water
-  Tortugas marinas/Sea turtles
-  Manatíes/Manatees
-  Ciudades capitales/Main cities
-  Centros poblados/Towns



Escala 1:2.000.000

© 2015 Unión Internacional para la Conservación de la Naturaleza y de los Recursos Naturales. Impreso en febrero 2016. International Union for Conservation of Nature and Natural Resources. Printed february 2016.



COLOMBIA



Résumé

Contexte

Cette publication présente les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales au sujet de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique. Elle entend compléter la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB-4) en présentant les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales, et en décrivant leurs contributions à la réalisation de chacun des buts et des objectifs du Plan stratégique. À cette fin, des comptes rendus des actions menées au niveau local dans différentes parties du monde ont été recueillis auprès de membres du Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB). Les conclusions prouvent que les peuples autochtones et les communautés locales contribuent énormément à la mise en œuvre du Plan stratégique grâce à leurs actions collectives et à leurs actions sur le terrain, et qu'à ce titre, le potentiel de collaboration future entre les peuples autochtones et les communautés locales et les autres acteurs est significatif.

L'avenir de la biodiversité et l'avenir des peuples autochtones et des communautés locales sont intimement liés. La reconnaissance de ces liens (entre diversité culturelle et diversité biologique) s'est répandue au cours des dernières années et est incarnée dans le Plan stratégique de la CDB. L'objectif 18 revêt une importance capitale à cet égard, puisqu'il est axé spécifiquement sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable. Il s'agit de l'objectif le plus étroitement lié à la mise en œuvre de deux des articles de la CDB les plus pertinents pour les peuples autochtones et les communautés locales, l'article 8(j) et l'article 10(c), et aborde un thème transversal à l'ensemble du Plan stratégique. Les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable sont pertinents pour tous les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, comme le montrent les pages qui suivent.

Ce document examine la signification pour les peuples autochtones et les communautés locales de chacun des cinq Buts stratégiques du Plan et des 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et traite des implications

des tendances et progrès récents. Il présente un aperçu d'initiatives menées sur le terrain par les peuples autochtones et les communautés locales et prouve qu'ils apportent des contributions primordiales à la mise en œuvre des 20 objectifs, bien que de nombreuses difficultés subsistent. Enfin, il indique la voie à suivre, en mettant en évidence des actions potentielles clés pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Plan dans tout ce qui a trait aux peuples autochtones et communautés locales.

But stratégique A

Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales



S'attaquer aux causes du recul de la biodiversité est crucial pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce que le futur de la biodiversité et l'avenir des peuples autochtones et des communautés locales sont intimement liés. Ensemble, la diversité biologique et culturelle étayent des systèmes socio-écologiques et accroissent la résilience au changement environnemental et social. Intégrer les valeurs relatives à la diversité biologique et culturelle dans tous les aspects de la gouvernance et de la planification est essentiel pour parvenir à contrer les puissants facteurs de recul de la biodiversité.

Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les peuples autochtones et les communautés locales, avec leurs économies locales diverses, leurs systèmes coutumiers et leurs savoirs traditionnels, offrent des points de vue complémentaires sur les causes du recul de la biodiversité et œuvrent activement pour contrer certains moteurs du recul. Au moyen de plans d'utilisation des terres communautaires et de gestion territoriale, de nombreux peuples autochtones et communautés locales s'emploient à maintenir l'utilisation des ressources naturelles sur leurs terres et territoires dans des limites écologiques sûres. Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent également à l'établissement et à la mise en œuvre de normes de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement de produits de base. Des systèmes incitatifs comme la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et les Paiements pour les services liés aux écosystèmes (PES) peuvent comporter des avantages ou poser des difficultés aux peuples autochtones et communautés locales. Les systèmes qui prévoient des niveaux adéquats de participation de ces peuples et communautés et qui respectent dûment leurs droits peuvent présenter un bon rapport coût-efficacité pour conserver la biodiversité tout en contribuant simultanément à l'atténuation du changement climatique et au bien-être de la communauté.

Par l'organisation d'événements, la production de matériel écrit et audiovisuel, l'utilisation d'internet et des médias sociaux, et la facilitation du dialogue interculturel, les peuples autochtones et les communautés locales cherchent activement à sensibiliser à la diversité biologique et culturelle à tous les niveaux. Leurs réseaux et forums internationaux, comme le Forum international des peuples autochtones

sur la biodiversité (IIFB) et le Portail d'informations sur les connaissances traditionnelles de la CDB, jouent également un rôle important de sensibilisation à propos des perspectives mondiales en matière de biodiversité parmi leurs membres. Ainsi, les peuples autochtones et communautés locales contribuent à la circulation d'informations dans deux directions : du niveau local au niveau mondial et du niveau mondial au niveau local.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Renforcer l'appui et consolider les canaux de communication pour l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité et à la diversité culturelle, y compris dans le cadre des activités du programme conjoint de sensibilisation de l'UNESCO et du secrétariat de la CDB sur l'importance de la diversité biologique et culturelle et des savoirs, modes de vie et modèles de développement à faible impact des peuples autochtones et des communautés locales.
- Accroître l'engagement dans les dialogues interculturels sur la biodiversité, tout en respectant les différents points de vue et valeurs.
- Intégrer les valeurs relatives à la biodiversité et à la diversité culturelle dans la planification et la prise de décisions, conformément à l'approche de la CDB fondée sur les écosystèmes.
- Établir des mécanismes inclusifs et solides pour un engagement et une participation accrues des peuples autochtones et des communautés locales à la planification du développement durable et à la prise de décisions à tous les niveaux.
- Élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation des mesures d'incitation financières et non-financières (y compris l'octroi ou la reconnaissance de droits fonciers et de droits d'accès sûrs) pour garantir le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales et la prise en compte de leurs besoins et perspectives culturelles.
- Développer des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de mettre en œuvre et de surveiller les normes de durabilité économique, environnementale, sociale et culturelle.
- Élaborer des règlements nationaux contraignants qui complètent les normes volontaires existantes afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents du recul de la biodiversité, entre autres des règlements nationaux portant sur les chaînes d'approvisionnement de produits de base.

But stratégique B

Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales

Le recul et l'utilisation non durable de la biodiversité ont entraîné de graves difficultés pour les peuples autochtones et les communautés locales, et mettent en péril la survie de ceux qui satisfont leurs besoins quotidiens directement de l'environnement local.



La déforestation et l'accès réduit aux ressources forestières ont privé de nombreux peuples autochtones et communautés locales d'une source sûre de denrées alimentaires et de moyens de subsistance. La pêche non durable porte atteinte non seulement à la biodiversité mais aussi à la survie de ceux qui dépendent des ressources aquatiques pour leurs besoins essentiels.



La pollution de l'environnement affecte directement la santé et le bien-être de nombreux peuples autochtones et communautés locales et, associée à la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE), elle menace également l'intégrité culturelle et écologique de leurs sociétés, terres et ressources. De nombreux peuples autochtones et communautés locales sont déjà confrontés à de graves effets du changement climatique, et certains ont été déplacés contre leur gré à cause de la fonte du permafrost et de la hausse du niveau des mers.



Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les systèmes coutumiers des peuples autochtones et communautés locales relatifs à leurs terres et ressources offrent un potentiel considérable de contribution aux efforts pour réduire les pressions sur la biodiversité et développer des formes d'utilisation plus durables. Par exemple, les recherches ont montré que les taux de déforestation des forêts gérées par les communautés dans les zones tropicales sont inférieurs à ceux des aires strictement protégées, et que l'autonomie locale dans l'établissement des règles est associée à une meilleure gestion des forêts. De plus, elles ont montré que si les terres sont suffisantes, les cultures itinérantes traditionnelles de l'Asie du sud et du sud-est sont durables, que la gestion traditionnelle du feu est souvent bénéfique pour la biodiversité, et enfin que de nombreux systèmes coutumiers de pêche limitent les quantités et les effets des prises. Les systèmes coutumiers peuvent contribuer à instaurer à plus grande échelle des pratiques plus pérennes axées sur les écosystèmes. Au moyen de leurs systèmes fonciers coutumiers et d'utilisation des ressources et de la protection des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent à la réduction des pressions anthropiques sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables. Ils limitent par ailleurs les niveaux locaux et mondiaux de pollution en préservant et en améliorant les pratiques agricoles traditionnelles.

De plus, la surveillance environnementale exercée par les peuples autochtones et les communautés locales joue un rôle de plus en plus important dans les efforts pour contrôler les espèces exotiques envahissantes, tout comme dans les systèmes d'alerte précoce et de prévention des risques. Comme les campagnes et les procédures en justice, cette surveillance exige des pollueurs qu'ils répondent de leurs actes.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Élaborer des plans et objectifs nationaux et locaux pour la mise en œuvre effective du Plan d'action pour l'utilisation coutumière durable de la CDB.
- La participation des détenteurs de savoirs autochtones aux groupes d'experts concernés et inclure des études de cas des actions communautaires dans les rapports et les bases de données de la CDB.
- Améliorer la collaboration entre les détenteurs de savoirs traditionnels et les scientifiques afin d'élaborer des approches innovantes à l'utilisation durable des ressources et à l'atténuation du changement climatique.
- Reconnaître, récompenser et soutenir les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture durables, y compris en collaboration avec l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM).
- Accroître l'appui institutionnel et les financements pour la surveillance environnementale communautaire, y compris la surveillance relative à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la pollution, et les pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables.
- Fournir un appui technique et financier pour des évaluations participatives des risques et de la vulnérabilité des communautés, et pour des plans d'action d'adaptation communautaires.
- Garantir que les engagements de déforestation nulle protègent les moyens de subsistance et la sécurité foncière des peuples autochtones et des communautés locales.
- Soutenir les appels des peuples autochtones et des communautés locales en faveur de moratoires sur l'extraction non durable et les plantations de monocultures.

But stratégique C

Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales



La protection des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique correspond pleinement aux priorités des peuples autochtones et des communautés locales, parce qu'elle soutient leurs efforts en matière de protection de leurs terres et ressources. De plus, de nombreuses espèces menacées ont une signification culturelle pour les peuples autochtones et les communautés locales, alors que la diversité génétique est essentielle pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de bon nombre d'entre eux, en particulier pour leurs systèmes agricoles. Néanmoins, les mesures de conservation continuent d'être trop souvent imposées par le haut, sans prêter attention aux questions d'équité ou aux occasions de participation appropriées. Cela peut entraîner des souffrances extrêmes, par exemple suite à des expulsions forcées et à des déplacements des terres et ressources traditionnelles, à la perte de moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire par l'interdiction des pratiques traditionnelles de chasse et de cueillette, et à la perte de vies humaines, de bétail et de cultures à cause de la multiplication des conflits entre les êtres humains et la nature.

Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

De nombreux peuples autochtones et communautés locales gèrent activement leurs terres et eaux coutumières selon des moyens qui permettent de les conserver efficacement. Ces moyens méritent d'être plus largement reconnus et soutenus. Cette relation positive est illustrée par les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), qui figurent parmi les mesures de conservation de territoires ou aires les plus efficaces et couvrent environ 12 % de la superficie terrestre mondiale. De nombreuses espèces menacées, notamment des espèces emblématiques, sont activement conservées par les peuples autochtones et les communautés locales au moyen de règles et lois coutumières qui orientent et restreignent leur utilisation. Par ailleurs, les communautés sont de plus en plus actives dans la surveillance des espèces menacées et l'identification précoce des problèmes ou menaces. Les peuples autochtones et communautés locales contribuent également au maintien de la diversité génétique, en particulier grâce à leurs pratiques agricoles, qui souvent permettent de tirer d'importantes leçons pour établir des stratégies plus générales de protection de la diversité génétique. Le maintien de la diversité des cultures dans les exploitations agricoles et des espèces sauvages apparentées est étroitement lié à la sécurité alimentaire et à la sécurité des revenus. À cet égard, les femmes autochtones jouent des rôles particulièrement importants, puisqu'elles prennent souvent des décisions essentielles

concernant les variétés de semences à conserver, propager ou éliminer. Les communautés d'éleveurs de bétail (pasteurs) sont primordiales pour garantir la survie des différentes espèces, préserver la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Soutenir la conservation d'aires par les peuples autochtones et les communautés locales en reconnaissant formellement les droits coutumiers dans le droit national, et en reconnaissant dûment les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) et les sites sacrés.
- Améliorer la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB relatif aux zones protégées et réviser les cadres institutionnels et juridiques nationaux en matière de gouvernance et de gestion des aires protégées.
- S'attaquer de toute urgence aux problèmes d'équité et de droits humains relatifs à la conservation (en particulier des aires protégées). Le déplacement des peuples autochtones et des communautés locales de leurs terres et ressources en violation du droit international devrait cesser immédiatement.
- Promouvoir le développement de la surveillance nationale et des mécanismes de résolution des conflits afin de compléter les mécanismes internationaux existants.
- Multiplier les occasions de formation pour les peuples autochtones et les communautés locales et l'engagement auprès des détenteurs de savoirs traditionnels, afin de renforcer l'efficacité des mesures de conservation.
- Accroître le soutien technique et financier à la cartographie communautaire, à la surveillance communautaire et aux mesures de conservation des communautés.
- Améliorer l'appui à la conservation dans les exploitations agricoles et in-situ par les peuples autochtones et les communautés locales, en accordant une attention particulière aux contributions des femmes et au rôle des savoirs traditionnels.

But stratégique D

Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales

L'amélioration des avantages découlant de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes dépend essentiellement de la reconnaissance juridique des droits fonciers coutumiers, du rétablissement et de la protection des services culturels rendus par les écosystèmes, et de la consolidation de la résilience des écosystèmes. Les peuples autochtones et les communautés locales comprennent les écosystèmes comme étant leurs terres, eaux, ressources et territoires coutumiers, et manifestent donc un grand intérêt pour ces mesures. Concernant le partage des avantages, en particulier lorsque les avantages de la biodiversité dépendent également de l'utilisation des savoirs traditionnels, sa signification est encore plus importante pour les peuples autochtones et communautés locales quand il porte sur leurs droits culturels et de propriété intellectuelle. Les territoires des peuples autochtones et des communautés locales sont souvent exploités de manière non-durable pour bénéficier de services et de produits pour d'autres personnes, entraînant la diminution et la détérioration des ressources avec des effets négatifs sur les peuples autochtones et les communautés locales. De même, de nombreuses initiatives conçues pour protéger les écosystèmes et les stocks de carbone ont limité l'accès des peuples autochtones et des communautés locales à leurs terres ainsi que l'utilisation de ces terres, ce qui constitue une menace significative pour leur bien-être et réduit à terme la résilience des écosystèmes.



Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les peuples autochtones et communautés locales du monde entier s'efforcent de protéger, conserver et rétablir la diversité biologique et les écosystèmes sur leurs terres et territoires. Les preuves de l'efficacité de leurs actions sont de plus en plus nombreuses et convaincantes. Certaines actions au niveau des écosystèmes incluent la cartographie territoriale et culturelle de la communauté, la cartographie des vulnérabilités et de la résilience, l'élaboration participative de plans d'utilisation des terres et de plans territoriaux, et la surveillance communautaire afin de faire le suivi des pressions externes, de la santé des écosystèmes et des changements dans l'utilisation des terres. Grâce à leurs systèmes de savoirs traditionnels et de gestion des ressources naturelles, et au moyen de recherches et actions participatives, les peuples autochtones et les communautés locales ont également apporté des contributions majeures à la consolidation de la résilience socio-écologique à la variabilité environnementale et au piégeage

de carbone. Les pastoralistes et les petits exploitants agricoles ont mis au point une série de stratégies pour l'utilisation durable des terres infertiles impropres aux cultures. Concernant le partage des avantages, certains peuples autochtones et communautés locales ont déjà commencé à faire usage du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en vue d'obtenir la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels, de tenter d'obtenir une part des avantages découlant des produits commerciaux fondés sur l'utilisation traditionnelle des ressources génétiques, et de développer des protocoles bioculturels. Les peuples autochtones ont également contribué aux plateformes mondiales qui proposent des occasions d'approches collaboratives, comme l'Initiative de Satoyama, qui adopte une approche inclusive et offre des outils pour mieux comprendre et soutenir les espaces terrestres et maritimes de production socio-écologique.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Reconnaître juridiquement les droits coutumiers et fonciers des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, territoires et ressources et garantir que le piégeage de carbone et les mesures de rétablissement tiennent dûment compte de ces droits.
- Accroître le soutien apporté aux pratiques des peuples autochtones et des communautés locales qui améliorent la résilience des écosystèmes, rétablissent les écosystèmes détériorés et contribuent au piégeage de carbone et à l'adaptation au climat.
- Étendre les activités de sensibilisation, de partage d'expériences et de renforcement des capacités relatives au Protocole de Nagoya, et élaborer des cadres juridiques nationaux et internationaux pour sa mise en œuvre, avec la pleine participation des peuples autochtones et des communautés locales.
- S'efforcer d'instaurer un dialogue plus approfondi et un respect et une compréhension réciproques concernant les concepts relatifs aux écosystèmes et habitats, services écosystémiques, résilience, changement climatique, compensations de carbone, et partage équitable des avantages.
- Prendre des mesures pour lutter contre la hausse du nombre d'assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits humains et garantir que les auteurs soient traduits en justice.

But stratégique E

Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales

La planification participative constitue une occasion pour les peuples autochtones et les communautés locales de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB à tous les niveaux. L'objectif 18, qui appartient à ce but E, revêt une importance capitale pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce qu'il porte directement sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable.



Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les peuples autochtones et les communautés locales ont beaucoup à apporter à la transposition des objectifs d'Aichi pour la biodiversité aux niveaux national et local, et à l'amélioration de leur mise en œuvre à ces deux échelons. Le processus d'élaboration, de mise à jour et/ou de révision des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité au moyen d'une planification participative devrait permettre leur transposition et mise en œuvre, mais dans la pratique le processus laisse beaucoup à désirer. Une récente étude indiquait que seules 20 Parties avaient fait état d'un engagement quelconque des peuples autochtones et des communautés locales dans ce processus, et 34 % des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité ne comprenaient aucune réalisation relative à l'objectif 18. Les progrès dans la réalisation de l'objectif 18 sont insuffisants : la tendance à la perte des savoirs traditionnels a été inversée dans certaines régions, mais la tendance générale est au déclin continu, avec une perte constante de la diversité linguistique, la diminution des occupations traditionnelles et des déplacements à grande échelle des peuples autochtones et des communautés locales.

Sur un plan plus positif, la reconnaissance croissante du rôle des savoirs autochtones et locaux en plus des savoirs scientifiques et des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales (par exemple dans de récentes décisions de la COP sur la mobilisation des ressources) se fait de plus en plus sentir dans les activités sur le terrain. L'évolution rapide des technologies numériques a été significative pour les peuples autochtones et les communautés locales, améliorant grandement leur capacité à vérifier au sol les données issues de la télédétection et des ensembles de données mondiales et nationales. En termes de financements, de nombreuses initiatives des peuples autochtones et des communautés locales bénéficient de sources de financement existantes dans le domaine

de la biodiversité, mais les peuples autochtones et les communautés locales ont indiqué que certaines de ces sources sont difficiles d'accès pour les petites organisations. Par ailleurs, il s'avère dans certains cas que les financements liés à la biodiversité alloués sans consultation et participation appropriées des peuples autochtones et des communautés locales ont des effets néfastes sur ces peuples et communautés et sur leurs terres et territoires.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Garantir que des mécanismes nationaux et sous-nationaux efficaces soient instaurés pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques relatifs au Plan stratégique, y compris les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, à l'établissement de rapports nationaux, et à la mise en œuvre locale.
- Intégrer le Programme de travail sur la mise en œuvre de l'article 8(j) et dispositions connexes et le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable et accélérer leur mise en œuvre en intégrant l'objectif d'Aichi 18 et en établissant des liens avec tous les autres objectifs d'Aichi dans les processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
- Créer des mécanismes améliorés pour la surveillance systématique des progrès relatifs aux indicateurs de l'objectif 18.
- Fournir un appui systématique, notamment au moyen de financements, à des actions concrètes : pour promouvoir la revitalisation des langues autochtones et des occupations traditionnelles, pour améliorer la sécurité des régimes fonciers, et pour une application effective des savoirs traditionnels et des systèmes coutumiers d'utilisation durable.
- Examiner, en consultation avec les peuples autochtones et les communautés locales, les problèmes liés aux actions collectives et aux moyens d'agréger les données sur les actions collectives pour tous les objectifs du Plan stratégique.
- Élargir l'interface entre sciences et politiques afin de tenir compte des savoirs autochtones et locaux en plus des savoirs scientifiques, et consolider les interfaces entre les niveaux mondial, national et communautaire pour générer des connaissances, les diffuser et les appliquer.

La voie à suivre

En 2014, les PMDB-4 soulignaient un manque de progrès inquiétant dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, et ce rapport confirme que les progrès sont loin d'être suffisants. Néanmoins, les expériences des peuples autochtones et communautés locales font état de plusieurs tendances positives, à la fois sur le terrain et dans les politiques. D'abord, la reconnaissance et le respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable augmentent. De plus en plus de recherches confirment l'efficacité des régimes fonciers et des systèmes de gestion des ressources des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des écosystèmes et la conservation des habitats et de la diversité génétique. En second lieu, des progrès tangibles ont été accomplis pour favoriser le rapprochement des savoirs traditionnels et des savoirs scientifiques afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles, en partie grâce au recours aux technologies innovantes. Enfin, la circulation des informations entre les réseaux locaux et mondiaux s'est améliorée.

Malgré les progrès réalisés, de manière générale l'exploitation non durable continue de provoquer la disparition et la détérioration des écosystèmes de la planète, au détriment de la biodiversité et des peuples autochtones et communautés locales. De plus, les conflits et les violations des droits humains restent scandaleusement monnaie courante, pas uniquement dans le contexte de l'exploitation des ressources, mais aussi dans le domaine de la conservation.

Une collaboration accrue entre de larges secteurs de la société doit être instaurée à l'horizon 2020. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent jouer un rôle à part entière dans la réalisation du Plan stratégique : leurs contributions et leurs actions collectives complètent et alimentent les efforts des Parties à la Convention et des autres acteurs à tous les niveaux. À cette fin, cette publication a identifié des actions et des initiatives spécifiques.

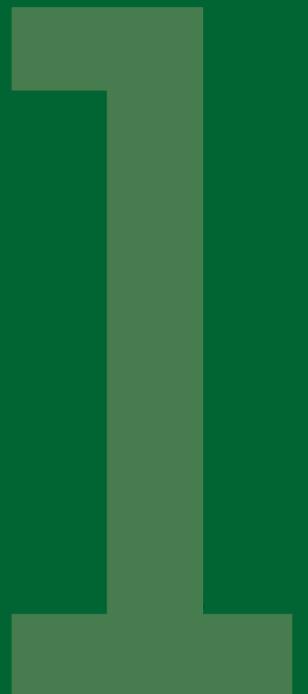
Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès généraux dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, si elles étaient plus largement appliquées

- Reconnaître que la diversité biologique et la diversité culturelle sont intimement liées, conformément au cadre conceptuel pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-2/4), et les cibler ensemble dans le cadre d'une approche intégrée à la conservation et à l'utilisation durable.
- Consolider les mécanismes de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques mondiaux et nationaux et à la mise en œuvre nationale et locale.
- Reconnaître les contributions des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique, y compris par leur inclusion dans les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les rapports nationaux.
- Intégrer les savoirs traditionnels et les systèmes coutumiers d'utilisation des ressources dans l'ensemble du Plan stratégique et reconnaître leur rôle pour proposer des approches innovantes aux défis actuels du recul de la biodiversité et du changement climatique.
- Faire respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales conformément au droit international. Toutes les violations des droits humains devraient être dénoncées publiquement par les gouvernements et justice devrait être faite pour les victimes.
- Reconnaître juridiquement les terres, territoires et ressources des peuples autochtones et des communautés locales.
- Accroître l'appui aux initiatives des peuples autochtones et des communautés locales et veiller à ce qu'elles soient gérées d'une manière appropriée à leur culture et leur soit pleinement accessibles.
- Atténuer les effets néfastes des financements de la biodiversité sur les peuples autochtones et les communautés locales et leurs terres et territoires, en appliquant des protections sociales et le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).



Première Partie

Introduction





En 2010, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique. Ce Plan porte sur la période 2011-20, et présente une feuille de route pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, ainsi qu'un cadre mondial d'action pour la diversité biologique au sein du système des Nations Unies et des accords environnementaux connexes. En 2014, la CDB a publié les Perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB-4), un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Plan. La présente publication entend compléter les PMDB-4, en présentant les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales concernant le Plan et l'examen à mi-parcours.

Les peuples autochtones et les communautés locales sont estimés à un milliard et demi de personnes à travers le monde. Leurs terres coutumières représentent 65 pour cent des terres de la planète¹, et renferment une bonne partie de la diversité biologique mondiale²⁻⁴. Les peuples autochtones et les communautés locales ont contribué à préserver la santé des écosystèmes et les moyens de subsistance locaux pendant très longtemps, apportant ainsi une contribution significative à la conservation et à la protection de la diversité biologique. La préservation et le renouvellement des savoirs traditionnels d'une génération à l'autre est un aspect essentiel de ce processus, tout comme la nature collective des actions des peuples autochtones et des communautés locales. Cependant, l'agriculture et l'exploitation minière à grande échelle, la pêche industrielle, la déforestation et la production de pétrole et de gaz continuent de menacer à la fois la diversité biologique sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales

et leurs cultures et pratiques durables diverses. Par conséquent, l'avenir de la diversité biologique et l'avenir des peuples autochtones et des communautés locales sont intimement liés. La reconnaissance de ces liens (entre diversité culturelle et diversité biologique) s'est développée au cours des dernières années et est incluse dans le Plan stratégique de la CDB.

Le Plan stratégique repose sur cinq buts stratégiques, avec pour chacun une série d'objectifs (appelés objectifs d'Aichi pour la biodiversité). On compte vingt objectifs au total. Parmi ces vingt objectifs, l'objectif 18 porte spécifiquement sur les peuples autochtones et les communautés locales, et demande le respect et l'inclusion de leurs savoirs traditionnels et pratiques coutumières, ainsi que leur intégration dans la mise en œuvre de la CDB. Il s'agit d'un objectif transversal, et comme l'indiquent les PMDB-4, sa réalisation contribuera à la réalisation d'autres objectifs. Le présent rapport examine donc la signification de chacun de ces vingt objectifs pour les peuples autochtones et les communautés locales. L'intention est de présenter une vue d'ensemble des initiatives de terrain pour la diversité biologique et de montrer comment les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la mise en œuvre du Plan, plutôt que d'apporter une réponse complète à tous les aspects du Plan ou un point de vue uniforme de tous les peuples autochtones et communautés locales. À cette fin, des informations concernant les actions locales ont été recueillies par le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB). La plupart des études de cas ont été présentées par des auteurs appartenant aux peuples autochtones et communautés locales, dont beaucoup jouent un rôle actif au sein de l'IIFB, et la plupart du matériel inclus dans ce document est nouveau et n'a encore jamais été publié.

L'examen à mi-parcours, les PMDB-4, résume les progrès dans un chapitre consacré à chaque objectif, en mettant en évidence les tendances récentes, la situation actuelle et les prévisions pour l'avenir, ainsi que les actions à mener pour accélérer les progrès. D'une façon similaire, le texte principal de ce document est composé d'un chapitre présentant les perspectives et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales pour chacun des vingt objectifs. Au début de chaque chapitre, le texte de l'objectif est reproduit, accompagné du diagramme « tableau » des PMDB-4 (un diagramme illustrant l'étendue des progrès pour les différents

composants de l'objectif). Ils sont suivis d'un bref aperçu des raisons de l'importance de l'objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales, puis le reste du chapitre fait état des contributions et des expériences des peuples autochtones et des communautés locales. Chaque chapitre présente un message primordial fondé sur ces contributions et ces expériences, et se termine par la mise en exergue des occasions qui se présentent et des actions recommandées. À la fin de la publication, un chapitre de conclusion avance quelques propositions et recommandations générales sur la voie à suivre, sur la base des enseignements tirés.

Le tableau des objectifs : un résumé des progrès vers la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité (adapté des PMDB-4)⁵

Les PMDB-4 proposent une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des différents composants de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que le niveau de confiance (**), sur la base des données disponibles, associé à l'évaluation. Le tableau des objectifs donne des informations sommaires permettant de déterminer si oui ou non nous sommes sur la bonne voie pour réaliser les objectifs. L'évaluation utilise une échelle de cinq points :



En voie de dépasser l'objectif (nous prévoyons réaliser l'objectif avant le délai fixé)



En voie de réaliser l'objectif (si nous poursuivons nos efforts, nous prévoyons réaliser l'objectif d'ici à 2020)



Progression vers l'objectif, mais à un rythme insuffisant (à moins de redoubler d'efforts, nous ne réaliserons pas l'objectif dans les délais prévus)



Dans l'ensemble, aucun progrès significatif (nous ne nous rapprochons ni nous éloignons de l'objectif)



Éloignement de l'objectif (la situation se dégrade au lieu de s'améliorer)



L'Assemblée générale des Nations Unies a encouragé toutes les parties, les parties prenantes, les institutions et les organisations à considérer le Plan stratégique de la CDB et ses objectifs dans le cadre du programme plus général des Nations Unies pour le développement durable, en tenant compte de ses trois piliers (social, économique et environnemental). Ce document reprend cette approche, puisqu'il tient compte des résultats d'autres sommets politiques lorsque cela est pertinent. Il prend notamment en considération les sommets sur le développement durable et le climat, et les engagements pris lors de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP) de 2014 au sujet de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).

La relation entre la présente publication et les PMDB-4 est résumée dans le tableau ci-dessous.

Cette publication est le fruit d'une collaboration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB), du Forest Peoples Programme (FPP) et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB). Il vise à combler le déficit actuel d'informations concernant les comptes rendus sur des objectifs globaux et les comptes rendus sur des actions locales. Son objectif ultime est d'inciter les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements, les mouvements sociaux et la société civile, les ONG, les entreprises, les chercheurs, les bailleurs de fonds et la société en général à apporter chacun leurs contributions et à travailler collectivement à la réalisation de notre Plan stratégique pour la diversité biologique et sa Vision 2050. Vision 2050: « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

PMDB-4	Perspectives locales de la diversité biologique des peuples autochtones et communautés locales
Évaluation générale de la probabilité de réaliser chaque composant des objectifs d'Aichi pour la biodiversité en fonction des progrès réalisés à ce jour	Points de vue des peuples autochtones et communautés locales sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et leur pertinence
Résumé des tendances récentes, de la situation actuelle et des prévisions futures relatives aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Examen des actions et tendances récentes relatives aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité et répercussions sur les peuples autochtones et communautés locales
Exemples d'actions et problèmes permettant d'illustrer à la fois les progrès accomplis et les défis qui demeurent	Exemples d'actions et problèmes rencontrés par les peuples autochtones et communautés locales permettant d'illustrer à la fois les progrès accomplis et les défis qui demeurent
Actions principales disponibles pour contribuer à réaliser les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et indication des actions qui contribuent à réaliser plusieurs objectifs	Actions principales de divers acteurs pour contribuer à atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour ce qui touche aux peuples autochtones et communautés locales

Note concernant les références : dans les chapitres suivants, les chiffres romains en exposant renvoient à des notes de bas de page, et les chiffres en exposant renvoient à la liste de référence à la fin de la publication.



Deuxième Partie

Contributions et expériences
des peuples autochtones et des
communautés locales en matière
de réalisation des objectifs
d'Aichi pour la biodiversité

Plantation de mangroves après l'amélioration de l'hydrologie dans le cadre du projet Protection des infrastructures et des communautés par les écosystèmes (EPIC) par les jeunes de la communauté klong kham, Krabi, Thaïlande.

Photo : Mangrove Action Project – Bureau pour l'Asie





Prise de conscience accrue de la biodiversité

D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Message principal:

L'interdépendance de toutes les formes de vie, y compris les relations indissociables entre êtres humains et nature, est au cœur des cultures de nombreux peuples autochtones et communautés locales, qui ont beaucoup à offrir pour sensibiliser aux valeurs multiples et diverses de la biodiversité, à la conservation et à l'utilisation durable. Les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation déjà mises en place par les peuples autochtones et les communautés locales comprennent l'organisation d'événements, la production de matériel écrit et audiovisuel, l'emploi d'internet et des médias sociaux, et la facilitation du dialogue interculturel. Les réseaux des peuples autochtones et des communautés locales jouent également un rôle important dans la sensibilisation aux perspectives mondiales de la biodiversité parmi leurs membres, à travers le partage d'informations sur les politiques au sein des communautés, sous des formes qui leur sont facilement accessibles.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

L'objectif 1 revêt une importance cruciale pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce que leur avenir et l'avenir de la biodiversité sont intimement liés. Cependant, les PMDB-4 indiquent que les progrès ne sont pas suffisants pour respecter les délais de réalisation de l'objectif⁵.

Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent apporter des expériences et des points de vue précieux sur la biodiversité, qui ne sont parfois pas évidents pour les autres. Le mot « biodiversité » n'existe pas dans les langues autochtones, mais le concept sous-jacent est central à de nombreuses cultures des peuples autochtones et communautés locales : leurs croyances spirituelles, leurs économies locales, leurs systèmes de production alimentaire, leur compréhension de la santé humaine et leur connaissance des remèdes. De nombreux peuples autochtones et communautés locales se réfèrent à la Terre nourricière comme étant le fondement de la diversité interdépendante et étroitement liée de la vie, avec une approche holistique et intégrée de la biodiversité et des valeurs culturelles. La CDB soutient la prise en compte de la biodiversité dans son

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité	
Les individus sont conscients des mesures qu'ils peuvent prendre pour conserver et utiliser la biodiversité de manière durable	

« sens le plus large »⁶, ce qui correspond bien aux points de vue de nombreux peuples autochtones et communautés locales.



La biodiversité pour moi c'est la vie, là où se trouve mon supermarché, ma pharmacie, les matériaux pour ma maison, alors que les créatures qui y vivent sont mes proches : les arbres, les plantes médicinales, les rivières, les fleuves, nous ne sommes qu'un. C'est pour cela que nous continuons de protéger la biodiversité, en l'utilisant de manière durable, puisqu'elle est entièrement liée à nos modes de vie, à nos pratiques médicales traditionnelles, à notre système de production, à la cueillette des plantes sauvages et à l'art sous ses différentes formes ».

Source : autorité traditionnelle lors d'un événement sur des aires protégées

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les groupes et réseaux de peuples autochtones et communautés locales ont pris de nombreuses initiatives de sensibilisation à la biodiversité à l'intention des peuples autochtones et communautés locales, en les informant au sujet des programmes nationaux et mondiaux en matière de biodiversité et en leur donnant les moyens d'agir, ainsi qu'à l'intention du grand public et des preneurs de décisions, en leur indiquant quels sont les points de vue des peuples autochtones et communautés locales. Ils ont également œuvré à la création d'espaces de dialogue interculturel entre les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres acteurs. Bon nombre de ces approches complètent le Programme de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Cette section donne des exemples de ces initiatives, qui peuvent proposer différentes approches pour progresser dans la réalisation de l'objectif 1.

La contribution d'internet et des médias sociaux

La diffusion récente de l'accès à internet et l'utilisation des médias sociaux ont accru le partage d'informations et l'apprentissage à tous les niveaux et par tous les acteurs. Au niveau mondial par exemple, l'action de l'IIFB et du Secrétariat de la CDB s'est améliorée de la façon suivante :

- le **Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB)** a institué un groupe de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation (CESP), qui informe les délégués à la CDB et le grand public des points de vue et propositions des peuples autochtones et communautés locales au sujet du programme mondial en matière de biodiversité. Le groupe

organise des événements parallèles pendant lesquels les peuples autochtones et les communautés locales font part de leurs histoires et expériences, des conférences de presse lors des réunions de la CDB, et des interviews de représentants des peuples autochtones et communautés locales avec les médias, qui sont publiées en ligne⁷. Les contributions paraissent ensuite en ligne sur le site web et sur Twitter;

- le **Portail d'informations sur les connaissances traditionnelles de la CDB** promeut la compréhension et améliore l'accès des peuples autochtones et communautés locales aux informations sur les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Le Portail d'informations sur les connaissances traditionnelles facilite également la communication du niveau local au niveau mondial, en créant un espace permettant de faire part des expériences et problèmes locaux aux autres parties prenantes à la CDB⁸.

En partageant leurs histoires, expériences et informations sur les réseaux sociaux, dans la presse en ligne, des bulletins d'information, blogs et sites web, les peuples autochtones et communautés locales de toutes les régions du monde font mieux comprendre et soutiennent les différentes valeurs de la biodiversité et des cultures. De plus, les organisations et réseaux de peuples autochtones et communautés locales qui jouissent d'une expérience internationale et de compétences spécialisées communiquent avec d'autres peuples et communautés au moyen d'internet et des réseaux sociaux, afin de partager des informations et de faire un travail de sensibilisation concernant les possibilités qu'offrent les politiques internationales



Conférence de presse de l'IIFB à la COP 12 de la CDB, en Corée. « Indigenous Peoples and Local Communities: A Historical Perspective », 13 octobre 2014. Photo: Polina Shulbaeva

ou les problèmes qu'elles posent, en employant des langues et concepts autochtones et locaux, et en abordant tous les aspects pertinents pour ces peuples et communautés et qui leur permettent de s'émanciper. Le flux d'informations s'est donc développé dans les deux sens : du niveau local au niveau mondial et du niveau mondial au niveau local.

Rassemblements, célébrations et événements

Les rassemblements, événements culturels et célébrations suscitent également l'attention des médias, et permettent de toucher un public plus large. Dans de nombreux pays, les peuples autochtones et communautés locales participent à des célébrations et événements pour présenter leurs cultures et les liens avec leurs terres, leurs compétences et leurs produits. En voici quelques exemples :

- le **Festival autochtone de la biodiversité des plantes cultivées** qui s'est tenu à Maui, à Hawaï, en août 2016, comme événement parallèle au Congrès mondial de la nature de l'UICN, premier événement de ce type jamais organisé. Il s'est penché sur certains des problèmes de conservation et de durabilité les plus pressants de notre époque, notamment la conservation de la biodiversité des plantes cultivées autochtones, le changement

climatique et le contrôle des espèces envahissantes, l'atténuation de la hausse du niveau de la mer, les efforts en matière d'énergies renouvelables, la conservation et les savoirs autochtones⁹ ;

- le **Festival gastronomique adivasi des fermes vivantes**, en Inde, suscite l'intérêt pour les pratiques agricoles traditionnelles, l'approvisionnement durable en denrées alimentaires et les cultures alimentaires des Adivasis. Il se penche également sur les problèmes de sécurité alimentaire. Le festival encourage l'échange de savoirs alimentaires entre différentes tribus^{10,11} ;
- **Ireecha** est un festival annuel célébré à Oromia (l'un des États régionaux d'Éthiopie défini par ses caractéristiques ethniques). Il reconnaît l'identité traditionnelle des Oromo, et rassemble des visiteurs oromo du monde entier. Avant tout politique, le festival souligne la relation des Oromo avec la nature et leur croyance que la nature est divine et que les écosystèmes doivent être protégés¹² ;
- le **Festival Kalacha**, qui se tient chaque année au nord du Kenya, et célèbre le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels de la région, en donnant la possibilité aux communautés locales d'échanger des connaissances et de présenter leurs arts traditionnels¹³ ;

Encadré 1.1 Le festival Indigène Terra Madre 2015

Phrang Roy, coordonnateur du Partenariat autochtone pour l'agrobiodiversité et la souveraineté alimentaire¹⁶

En novembre 2015, le deuxième festival Indigène Terra Madre (ITM 2015) s'est tenu à Shillong, Meghalaya, au nord-est de l'Inde. Indigène Terra Madre est un événement organisé par le Partenariat autochtone pour l'agrobiodiversité et la souveraineté alimentaire, Slow Food International et la North East Slow Food and Agrobiodiversity Society (NESFAS). Rassemblant 640 délégués représentant plus de 170 communautés alimentaires autochtones de 62 pays, l'ITM a célébré la diversité culturelle et biologique des communautés autochtones exprimée dans leurs chants, danses, costumes, folklores et systèmes alimentaires. Des sessions thématiques ont porté sur la promotion des systèmes alimentaires locaux, la nourriture propre et équitable, l'établissement de réseaux de cultures locales climatiquement rationnelles, et la promotion de moyens de subsistance résilients et de la sécurité nutritionnelle. L'événement présentait les savoirs traditionnels autochtones, l'évolution des compétences notamment au moyen d'innovations culinaires, et les pratiques durables qui protègent l'agrobiodiversité et contribuent à des systèmes alimentaires résilients. Il promouvait également la participation des communautés alimentaires, de scientifiques et de décideurs politiques. La « Déclaration de Shillong » y a été adoptée –une déclaration qui contient des engagements et des propositions d'action – et a depuis été largement diffusée¹⁷.



- les **Festivals nomades** annuels en Iran organisent des activités aux niveaux local et national. Lors de ces festivals, des tribus nomades montrent leurs compétences en matière de vie dans la nature et de conservation de la nature^{14,15} ;
- **Indigenous Terra Madre** est un événement qui célèbre la diversité culturelle et biologique des communautés autochtones du nord de l'Inde (voir l'encadré 1.1).

Cibler les publics locaux : matériel imprimé et audiovisuel

De nombreuses organisations, groupes de soutien et communautés ont préparé du matériel imprimé et audiovisuel sur des sujets relatifs à la biodiversité à l'intention des communautés. Il s'agit notamment de vidéos d'animation, de magazines de bandes dessinées, de vidéos participatives, de kits de formation et de boîtes à outils. Par exemple, il existe une **vidéo d'animation pour expliquer REDD+**¹⁸. De plus, il y a de nombreux exemples intéressants de partage et d'apprentissage entre les communautés grâce aux radios communautaires. Les réseaux de **radios communautaires autochtones** en Amérique centrale et au Népal constituent par exemple des moyens abordables et accessibles de partager des informations sur des questions importantes et de recueillir les points de vue et les contributions des peuples autochtones et communautés locales^{19,20}.

Faciliter les dialogues interculturels

Il est difficile pour des acteurs d'origines très différents, et pour qui la biodiversité prend des valeurs et des significations différentes, de se comprendre. Le concept d'espaces ou de dialogues interculturels est de plus en plus employé pour relever ce défi. Ces espaces constituent des moyens pour les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres acteurs d'interagir et de participer à des dialogues au cours desquels différents avis, arguments et valeurs sont partagés^[i]. Les discussions interculturelles de ce type peuvent permettre de mieux comprendre et de mieux connaître la diversité des points de vue en matière de biodiversité.

Un exemple est le **Programme conjoint entre l'UNESCO et le Secrétariat de la CDB sur la diversité biologique et culturelle**, qui vise à améliorer les connaissances au niveau mondial des liens entre la diversité culturelle et la diversité biologique. Les objectifs particulièrement importants pour l'objectif 1 sont « soutenir et promouvoir des réseaux d'apprentissage sur les approches bioculturelles, en établissant des liens entre les initiatives locales et communautaires et les processus des politiques locales, nationales, régionales et mondiales » et « sensibiliser à l'importance de la diversité biologique et culturelle dans les processus de gestion des ressources et de prise de décisions »²¹.



Foire alimentaire autochtone visant à promouvoir la sécurité alimentaire locale, nord de la Thaïlande. Photo : Association IMPECT



Affiches de sensibilisation au sujet de la contribution de la rotation des cultures à la sécurité alimentaire, à la diversité biologique et à l'identité culturelle dans le village de Mae Umphai, en Thaïlande. Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP

[i] Par exemple, les évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui intègrent différents détenteurs de savoirs et systèmes de savoirs²⁰³ ; l'Atelier-dialogue sur l'évaluation de l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation de la biodiversité et la mobilisation des ressources, 11 - 13 juin 2015, Panajachel, Guatemala^{204,202} ; le Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama (IPSI)¹⁴⁹.

Encadré 1.2

Le Réseau de la biodiversité des femmes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (RMIB-LAC)

Florina López, Coordonnatrice du RMIB-LAC

Le Réseau de la biodiversité des femmes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (*Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad de America Latina y el Caribe: RMIB-LAC*) est l'exemple d'un réseau qui travaille à plusieurs niveaux et adapte ses approches pour répondre et s'adresser à différents publics. Le RMIB-LAC a été fondé en 1998 dans le but de créer un espace pour un nombre croissant d'organisations autochtones, en particulier de femmes autochtones, afin de faire entendre leurs voix et de présenter leurs propositions là où les décisions principales sont prises, aux niveaux international, régional et national. Nous nous concentrons sur la participation des femmes autochtones, parce que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la protection et la transmission des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation des ressources naturelles, à travers leurs enseignements et les pratiques quotidiennes. Chez de nombreux peuples autochtones, ce sont principalement les femmes qui intègrent la spiritualité dans la pratique, en célébrant les rites sacrés et les cérémonies.

Depuis sa création, le RMIB-LAC a consolidé les capacités de centaines de représentants gouvernementaux et de peuples autochtones (principalement en Amérique latine), et ce par plusieurs moyens. Avant tout, le RMIB-LAC organise des activités de renforcement des capacités afin de sensibiliser le public aux valeurs de la biodiversité et à son utilisation durable, et complète ainsi ce que la plupart des écoles enseignent aux enfants à propos de la biodiversité. Nous basons nos activités sur le principe que l'on ne peut accorder de valeur à ce que l'on ne connaît pas, et donc notre travail est axé sur l'explication de ce qu'est la biodiversité, afin que les personnes sachent quelles sont ses composantes et les liens qui les unissent. Le RMIB-LAC organise par ailleurs des ateliers de formation auxquels participent les autorités tant traditionnelles qu'étatiques. Nous travaillons et collaborons avec des universités et des organisations environnementales, et faisons participer des jeunes, des femmes et des hommes à nos ateliers.

De plus, le RMIB-LAC organise des « dialogues interculturels » avec les gouvernements nationaux. Lorsque les représentants gouvernementaux de la région parlent de biodiversité, ils tendent à le faire uniquement en termes techniques, ce qui empêche une communication efficace. Les dialogues interculturels dans les villages ont permis d'y remédier. Les peuples autochtones associent les concepts scientifiques aux termes autochtones employés pour décrire les mêmes concepts. Ce processus a permis la création d'un système de communication pour mettre en œuvre les décisions et les initiatives pour la conservation de la biodiversité.



Photo : Florina Lopez



Ancien sherpa transmettant des savoirs sur le rôle de la culture sherpa dans la conservation de la nature dans la Vallée de Khumbu, Parc national de Sagarmatha [Mont Everest]. Photo : Tenzing Tashi Sherpa

L'encadré 1.2 propose un exemple de réseau local qui associe bon nombre des approches mentionnées ci-dessus. Le **Réseau de la biodiversité des femmes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes** facilite les échanges sur les questions relatives à la biodiversité entre les organisations locales et

organise également des dialogues interculturels avec les gouvernements nationaux. Ainsi, des moyens de communication sont établis pour contribuer à la mise en œuvre des mesures pour la conservation de la diversité biologique.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements et les organisations concernées devraient soutenir et promouvoir la participation du grand public et des décideurs politiques aux événements culturels qui célèbrent la biodiversité et ses nombreuses valeurs, et présentent les savoirs et les modes de vie des peuples autochtones et communautés locales.
- Les éducateurs devraient intégrer et promouvoir les points de vue différents et le matériel des peuples autochtones et communautés locales dans leurs activités.
- Tous les acteurs devraient continuer d'approfondir leur engagement dans les dialogues interculturels sur la biodiversité, tout en respectant les points de vue et valeurs différents.
- Les peuples autochtones et communautés locales devraient poursuivre l'établissement et la consolidation de réseaux et canaux de communication, d'éducation et de sensibilisation en matière de diversité biologique.

➔ Principales références

Terralingua (2011). Biocultural Diversity Conservation: A Community of Practice. Emerging values through experience. *Landscape* 2(9).

Jackson, S., Storrs, M., & Morrison, J. (2005). Recognition of Aboriginal rights, interests and values in river research and management: perspectives from northern Australia. *Ecological Management and Restoration* 6(2), 105-110



Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées

D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Message principal:

Le Plan stratégique pour la diversité biologique constitue une occasion unique d'intégrer les valeurs de la diversité biologique et culturelle dans les stratégies économiques nationales et la planification du développement durable. Une mise en œuvre conjointe des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne aux peuples autochtones et communautés locales la possibilité de mettre en exergue les différences de leurs économies locales, systèmes d'utilisation coutumière durable et savoirs traditionnels comme étant des contributions à la sécurité alimentaire, au développement communautaire et au renouvellement culturel tournés vers l'avenir, mais qui permettent en même temps de conserver la biodiversité et de préserver la planète.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquent que bien que certains progrès aient été accomplis en matière d'intégration des valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et dans les processus de planification et de notification nationaux et locaux, cette intégration est insuffisante pour permettre de réaliser l'objectif dans les délais. Cela est important pour les peuples autochtones et les communautés locales à cause des liens étroits entre la diversité biologique et la diversité culturelle. La diversité biologique était la résilience des écosystèmes. De même, la diversité culturelle appuie la résilience sociale pour le développement durable. La diversité culturelle comprend des facteurs comme le pluralisme juridique, le respect et la reconnaissance du droit coutumier, les différentes traditions en matière de santé, les différents régimes alimentaires traditionnels, les différentes institutions d'enseignement (y compris celles qui transmettent la culture), et les différentes économies locales et moyens de subsistance traditionnels. Les approches holistiques et intégrées à la diversité biologique et aux valeurs culturelles cherchent à intégrer ces valeurs dans tous les aspects de la gouvernance et de la planification, et jouent donc un rôle essentiel dans les efforts pour intégrer la biodiversité et la diversité culturelle.

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté	
Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les processus de planification nationaux et locaux	
Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les comptes nationaux, selon que de besoin	
Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les systèmes de notification	

Historiquement, les peuples autochtones et les communautés locales ont été appauvris par le développement économique conventionnel et marginalisés dans les processus de planification du développement. Garantir leur participation pleine et effective à la planification et à la prise de décisions pour tout ce qui a trait au développement économique, à la gouvernance environnementale et au bien-être humain, au moyen de mécanismes de participation solides, est fondamental dans le cadre de cet objectif. Néanmoins, ce défi n'a pas encore été relevé.

Reconnaître et valoriser les contributions des peuples autochtones et communautés locales à la planification du développement durable et aux processus de prise

de décisions et de mise en œuvre, tout en respectant leurs droits, contribuera à des approches holistiques, sensibles aux aspects culturels et socialement acceptables pour intégrer la biodiversité au sein des gouvernements et de la société, ce qui pourrait aboutir à des résultats plus satisfaisants pour tous. Par exemple, des études récentes sur la résilience des systèmes

socio-écologiques ont mis en évidence l'importance des interactions entre les différents groupes de savoirs, et celle de la gouvernance capable de s'adapter. Ces facteurs rendent possible la résilience face aux changements et aux défis au niveau mondial.

Encadré 2.1

Engagements à l'échelon mondial pris lors de récents sommets politiques

<p>Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	<p>✔ <i>Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective.^[ii]</i></p>
<p>Rio+20. L'avenir que nous voulons</p>	<p>✔ <i>Améliorer le bien-être des peuples et des communautés autochtones, d'autres populations locales et traditionnelles et des minorités ethniques en reconnaissant et en appuyant leur identité, leur culture et leurs intérêts, et éviter de mettre en danger leur patrimoine culturel, leurs pratiques et leurs savoirs traditionnels, en préservant et en honorant les approches non commerciales qui contribuent à éliminer la pauvreté.^[iii]</i></p>
<p>Accord de Paris sur les changements climatiques</p>	<p>✔ <i>Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et les mesures socioéconomiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu.^[iv]</i></p>
<p>Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement</p>	<p>✔ <i>Nous sommes conscients que les savoirs, innovations et pratiques traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales peuvent soutenir le bien-être social et les moyens d'existence durables, et nous réaffirmons que les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles.^[v]</i></p>
<p>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030</p>	<p>✔ <i>De veiller à ce que les connaissances et pratiques traditionnelles, autochtones et locales viennent compléter, selon qu'il convient, les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des risques de catastrophe et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans et programmes dans des secteurs précis, selon une approche transsectorielle, qui devrait tenir compte des réalités locales et du contexte.^[vi]</i></p>
<p>Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement Orientations de Samoa</p>	<p>✔ <i>Sensibiliser l'opinion et faire connaître les risques liés aux changements climatiques, notamment en entretenant le dialogue avec les populations locales afin d'accroître la capacité des habitants et de l'environnement de s'adapter aux effets à long terme des changements climatiques. Développer et renforcer les activités et infrastructures culturelles nationales et régionales, notamment grâce au réseau de sites du patrimoine mondial, qui renforcent les capacités locales, favorisent la prise de conscience dans les petits États insulaires en développement, enrichissent le patrimoine culturel tangible et intangible, notamment les savoirs locaux et autochtones, et font participer les populations locales pour le plus grand bien des générations présentes et futures.^[vii]</i></p>

ii Préambule, Programme de développement durable à l'horizon 2030 ²⁰⁵.

iii Déclaration politique de Rio+20, CNUED, § 58 (j) ²⁰⁶.

iv UNFCCC/CP/2015/10/Add.1, Article 7, Paragraph 5 ²⁰⁷.

v Section G. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités, § 117 ²⁰⁸.

vi Priorité 1 : comprendre les risques de catastrophe, § 24 (i) ²⁰⁹.

vii § 44 (c) (Changement climatique) et 81(c) Culture et sport ²¹⁰.



Peuples autochtones lors de la première Conférence mondiale sur les peuples autochtones. New York, septembre 2014.
Photo : Global Coordinating Group

Plusieurs récents sommets politiques de haut niveau ont reconnu que les peuples autochtones et les communautés locales sont des acteurs importants pour la réalisation des plans d'action mondiaux et qu'ils peuvent apporter une contribution essentielle aux programmes de transformation et de changement mondial. Les peuples autochtones et communautés locales demandent maintenant une mise en œuvre courageuse des promesses qui ont été faites, au moyen de partenariats complets et efficaces et d'un appui à leurs différentes valeurs, points de vue et contributions, qui se distinguent des autres. En alignant la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité avec les Objectifs de développement durable (ODD) et en défendant les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales, des progrès significatifs peuvent être accomplis dans la réalisation de cet objectif d'ici 2020.

Le reste de ce chapitre passe en revue certains engagements pris lors de récents sommets mondiaux (voir encadré 2.1), puis donne quelques exemples des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau

Encadré 2.2

Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP), réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, septembre 2014

Nous nous engageons ... en collaboration avec les peuples autochtones concernés,

- ✓ à prendre ... des mesures appropriées au niveau national, y compris des mesures législatives et administratives et des mesures de politique générale, pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration... ;
- ✓ [à] consulter les peuples autochtones concernés et [à] coopérer avec eux ... en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources ;
- ✓ [à] mettre en place au niveau national...des mécanismes équitables, indépendants, impartiaux, ouverts et transparents afin de reconnaître et promouvoir les droits des peuples autochtones en ce qui concerne les terres, territoires et ressources, et de statuer sur ces droits ;
- ✓ à promouvoir... des politiques, des programmes et des ressources permettant de pourvoir aux occupations des peuples autochtones, à leurs activités traditionnelles de subsistance, leurs économies, leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire et leur nutrition ;
- ✓ à respecter la contribution des peuples autochtones à la gestion des écosystèmes et au développement durable, en particulier le savoir tiré de l'expérience de la chasse, de la cueillette, de la pêche, du pastoralisme et de l'agriculture, ainsi que leurs sciences, techniques et cultures ;
- ✓ nous réaffirmons que les savoirs des peuples autochtones et leurs stratégies en matière de préservation de l'environnement devraient être respectés et pris en compte lorsque nous élaborons des stratégies nationales et internationales d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ;

nous soulignons que les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement ^[viii].

viii Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, paragraphes 7, 20, 21, 25, 35, 36, 37²¹¹.

Encadré 2.3

Garantir les droits des peuples autochtones en Bolivie²⁵

L'État plurinational de Bolivie reconnaît les peuples autochtones comme des entités historiques et politiques distinctes dans sa politique étatique. Cela comprend la reconnaissance de leur autorité, territoire, institutions, et caractéristiques cognitives et spirituelles. Des changements dans la structure de l'État ont également entraîné la formation de gouvernements autochtones dans la plupart des communes du pays, avec des compétences partagées dans la contribution à la protection de l'environnement, de la biodiversité, des ressources forestières et de la vie sauvage conformément à leurs propres règles et procédures, tout en préservant l'équilibre écologique et en contrôlant la pollution de l'environnement. Leurs compétences incluent des pouvoirs de règlement des conflits au niveau local.

Encadré 2.4

Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique²⁶

Le Conseil de l'Arctique est leader dans l'inclusion des peuples autochtones dans la planification stratégique du développement durable. Sur un total de 4 millions d'habitants dans l'Arctique, environ 500 000 sont autochtones. Des organisations de peuples autochtones se sont vu octroyer le statut de participants permanents au Conseil de l'Arctique, avec plein droit de consultation dans les négociations et décisions du Conseil. Les participants permanents sont une caractéristique unique du Conseil de l'Arctique, ils apportent des contributions précieuses à ses activités dans tous les domaines. Le principe directeur du Groupe de travail sur le développement durable (Sustainable Development Working Group - SDWG) du Conseil de l'Arctique est de réaliser des initiatives promouvant des connaissances pratiques et contribuant au renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés de l'Arctique à relever les défis de la région arctique et à saisir les avantages et les occasions qu'elle offre. Le SDWG contribue également aux domaines prioritaires du Conseil de l'Arctique, notamment la santé humaine dans l'Arctique, les questions socioéconomiques de la région, les cultures et langues de l'Arctique, l'adaptation au changement climatique, l'énergie et les communautés arctiques, et la gestion des ressources naturelles, en tenant compte de problèmes tels que l'augmentation du transport maritime, des activités pétrolières, de la pêche et des mines ainsi que des influences externes comme le changement et la variabilité climatiques.



Des interactions profondes et l'établissement de relations avec les rennes constituent un aspect essentiel des valeurs autochtones associées à l'environnement arctique, transmises de génération en génération à Saha-Yakutia, dans la région arctique russe.
Photo : Polina Shulbaeva

national, grâce à des partenariats innovants entre les gouvernements et les peuples autochtones.

En 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a organisé une réunion plénière de haut niveau – la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP) – afin de traiter la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Son document final contenait des engagements concernant le consentement libre,

préalable et éclairé des peuples autochtones sur les mesures juridiques et administratives, la reconnaissance, promotion et adjudication des droits fonciers, les savoirs, innovations, technologies et pratiques, les moyens de subsistance et les occupations durables, la gestion des écosystèmes et la biodiversité, les systèmes de justice et l'inclusion des droits humains, et les priorités et stratégies du Programme de développement de l'après-2015 (voir encadré 2.2).

Contributions des gouvernements à la réalisation de l'objectif, en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales

Les peuples autochtones et les communautés locales se sont engagés aux côtés des gouvernements dans toutes les régions afin d'adopter des réformes et des mesures constitutionnelles, juridiques et politiques portant sur leurs droits et leur bien-être, y compris la création d'espaces et de mécanismes politiques pour leur participation pleine et effective à la planification et à la prise de décisions sur les questions les affectant. En voici quelques exemples.

- La Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique²² a pour but d'instaurer une économie durable dans l'Arctique. Les deux pays ont pris l'engagement de saisir les occasions et d'affronter les difficultés de l'Arctique au moyen de partenariats entre les autochtones et les régions du Nord et sur la base d'un leadership responsable et fondé sur des données scientifiques. Ils se sont par

ailleurs engagés à intégrer la science et les savoirs traditionnels autochtones dans la prise de décisions, y compris pour les évaluations environnementales, la gestion des ressources, et la promotion de la compréhension du changement climatique et l'atténuation de ces derniers.

- Des gouvernements d'Amérique latine, dont un grand nombre au moyen de l'adoption de la Convention 169 de l'OIT^[ix], ont accepté des obligations internationales de respecter les droits des peuples autochtones et tribaux dans les processus nationaux de développement, y compris pour ce qui concerne leur terre et ressources naturelles. Ils ont entrepris de recueillir des données démographiques ainsi que des données sur le statut social et économique des peuples autochtones^[x]. La région compte plus de 800 peuples autochtones différents, pour une population totale de près de



Célébration de la journée de la diversité au temple de Woljeongsa, Corée du Sud, octobre 2014. Photo : Polina Shulbaeva

ix Les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes suivants ont ratifié la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Venezuela. Dans les autres régions, les pays suivants figurent parmi ceux qui ont ratifié la Convention 169 de l'OIT : République centrafricaine, Danemark, Fidji, Népal, Pays-Bas, Norvège et Espagne.

x Un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), préparé pour la WCIP, indique que « les peuples autochtones constituent les groupes les plus défavorisés » et que « l'un des défis principaux auquel la région est confrontée pour assurer l'égalité est de faire des droits des peuples autochtones une priorité politique ».

45 millions de personnes, des peuples vivant en isolement volontaire aux grands établissements urbains.

- Les gouvernements du Pacifique ont commencé à mettre au point des indicateurs sur le bien-être des Mélanésiens. Ils comprennent des mesures directement liées à l'appréciation de la diversité biologique et culturelle, comme l'accès à la terre coutumière et sa disponibilité, la solidité des relations sociales et des valeurs mélanésiennes, la compréhension des pratiques coutumières et la capacité à y participer²³.

- En Russie, l'élevage des rennes est pratiqué par 16 nations autochtones officiellement reconnues. Il s'agit de la seule activité agricole de la région circumpolaire arctique. Le programme « Développement de l'élevage de rennes à Yamal », mis en place dans le District autonome de Yamalo-Nenets, vise à promouvoir le potentiel des pâturages de rennes, à améliorer la qualité de vie des peuples autochtones, à accroître la productivité de l'utilisation coutumière durable, et à développer les marchés pour les produits autochtones²⁴.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Afin d'intégrer les valeurs de la biodiversité, plusieurs mesures doivent être prises à tous les niveaux, notamment :

- les gouvernements, en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, doivent instituer des mécanismes de participation inclusifs et solides à la planification du développement durable et à la prise de décisions à tous les niveaux ;
- les gouvernements, en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, doivent attribuer une reconnaissance juridique

aux terres, territoires et ressources des peuples autochtones et des communautés locales, et respecter le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) dans les politiques, programmes et projets affectant leurs terres, territoires et ressources, ainsi que leurs droits humains et leur bien-être ;

- les décideurs politiques et les planificateurs du développement doivent intégrer la biodiversité et les valeurs culturelles dans la planification et la prise de décisions, conformément à l'approche écosystémique de la CDB.



Des leaders autochtones signent la Déclaration Kari-Oca II à Rio de Janeiro.
Photo : Cordillera Peoples Alliance



Réforme des incitations

D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Message principal :

Des incitations positives ciblées directement sur les peuples autochtones et les communautés locales et respectant leurs savoirs traditionnels, leurs ressources coutumières et pratiques de gestion des écosystèmes, ainsi que leurs moyens de subsistance, sont fortement susceptibles de protéger de nombreuses valeurs de la biodiversité et de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et au bien-être de la communauté. Pour que les résultats soient durables et efficaces, les incitations doivent être conçues et mises en œuvre en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales. Des incitations à la fois financières et non-financières doivent être envisagées, et les avantages devraient aller directement aux communautés. Par ailleurs, il convient de mettre davantage l'accent sur l'élimination des incitations ayant des effets pervers, y compris les incitations accordées aux industries extractives, qui peuvent avoir des effets disproportionnés sur les peuples autochtones et les communautés locales, leurs terres et leurs écosystèmes.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 font état d'un manque de progrès dans l'élimination ou la réduction progressive des incitations néfastes pour la biodiversité⁵. Cette constatation est importante pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce que les incitations néfastes, comme celles qui sont accordées aux industries extractives, peuvent avoir des effets catastrophiques non seulement sur la biodiversité, mais aussi sur leurs vies et moyens de subsistance. À cause de leurs relations étroites avec l'environnement, les peuples autochtones et les communautés locales sont susceptibles d'être particulièrement affectés par l'appui des gouvernements à l'exploitation des ressources²⁷⁻²⁹. La réduction progressive des incitations néfastes devrait constituer une priorité tant sous l'angle de la biodiversité que sous l'angle des droits humains.

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables	
Des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées	

Les PMDB-4 concluent par ailleurs que des progrès insuffisants ont été accomplis en matière de développement et d'application d'incitations positives⁵. Les peuples autochtones et les communautés locales ont différents avis sur les incitations financières et non-financières positives. Afin de créer des systèmes d'incitations positives justes et participatifs, les peuples autochtones et les communautés locales devraient être consultés au sujet des incitations, le cas échéant, les plus appropriées en fonction de leur situation, de leurs règles coutumières et de leur culture. Pour certaines communautés, les incitations financières peuvent contribuer à préserver leurs modes de vie traditionnels, et leur permettre de rester liées à la terre. Cependant, d'autres considèrent les incitations financières comme un élément de perturbation encourageant la marchandisation de la biodiversité. En revanche, la plupart des peuples autochtones et communautés locales ont exprimé leur vif soutien aux incitations

non-matérielles essentielles, comme les droits fonciers ou les droits d'accès.

Les systèmes d'incitations positives, comme la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et les Paiements pour les services liés aux écosystèmes (PES), peuvent comporter à la fois des défis et d'éventuels avantages pour les peuples autochtones et les communautés

locales. Ces défis comprennent le risque que des ressources deviennent indisponibles ou inaccessibles aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi que la minimisation de l'importance des valeurs non-économiques de la biodiversité. En revanche, les PES peuvent être bénéfiques s'ils donnent des occasions aux peuples autochtones et aux communautés locales de continuer à vivre en employant leurs pratiques traditionnelles durables.

Encadré 3.1

Récit du Territoire du Nord, Australie : dabboh^[xi] et argent des fumées: brûler le bush pour les personnes et le country

Otto Bulmaniya Campion et Beau J. Austin [xii]

Le clan balngarra est une tribu autochtone nawurrk^[xiii] de la terre d'Arnhem dans le Territoire du Nord, en Australie. Notre terre s'étend sur environ 250 km² de savane, d'escarpements et de marécages. La « propriété », le « lien » ou l'« appartenance » du clan balngarra à cette terre n'a jamais été rompu. Le clan balngarra utilise de nombreux types d'incendies pour prendre soin des personnes et du *country*.^[xiv] Le feu est utilisé pour la chasse et la cueillette, pour cuisiner, pour garder les plantes et les animaux en bonne santé, pour défricher les chemins pour pouvoir y marcher, et est important pour les cérémonies.

Pendant la partie froide de la saison sèche, entre avril et août, dans notre langue^[xv] nous l'appelons *marluwurru*. Lorsque nous voyons des pâturins, *gardaykkah*^[xvi] fleurir, lorsque le vent nous atteint, le froid arrive – *gabekbek*. Cela signifie que le moment est venu de brûler, d'« enfumer » le *country*. Nous ne laissons jamais le combustible s'accumuler, parce que nous savons que la saison à venir sera *warlirr* (temps chaud) et davantage de combustible fait d'herbes sèches, de feuilles et de branches s'accumulera sur le sol et provoquera des incendies incontrôlés.

Notre feu est comme un trésor. Lorsque nous pratiquons la gestion traditionnelle des incendies, nous sommes toujours récompensés ; notre *country* nous redonne des animaux, *bush tucker*^[xvii], et nous pouvons recueillir des lances dans la jungle. Nos Anciens la préservaient comme il faut. Brûler au bon moment n'est pas dangereux.

Puis un jour, des scientifiques *balanda*^[xviii] regardaient le *country* des *Bi*^[xix] brûler. Ils ont compris que notre gestion traditionnelle des incendies n'était pas seulement bonne pour la biodiversité, mais qu'elle réduisait également les gaz à effet de serre et le dioxyde de carbone rejetés dans l'atmosphère par les incendies incontrôlés³⁰⁻³². Les *Bi* ont commencé à établir des partenariats avec des scientifiques des incendies et ont travaillé ensemble pour mesurer tous les arbres et collecter des données à partir des sites de surveillance. À la fin des années 1990, nous avons lancé le projet West Arnhem Land Fire Abatement (WALFA – Projet de lutte contre les incendies de la terre d'Arnhem occidental)^{30,31}. Aujourd'hui, nous négocions des accords avec tous les groupes de gardes forestiers autochtones de la terre d'Arnhem Land afin qu'ils s'associent au projet de lutte contre les incendies de la terre d'Arnhem (ALFA). Il couvrira une superficie d'environ 120 000 km², qui comprend des centaines de clans autochtones. Chaque année, nous rassemblons tous les gardes forestiers, les scientifiques et les détenteurs de savoirs afin de planifier les incendies au bon moment^[xx]. ALFA dispose d'un conseil qui supervise le projet et nous employons une formule pour répartir équitablement les revenus. Toutefois, les frontières ne nous inquiètent pas. Nous voulons gérer ce *country* sans démarcations. Parce qu'instaurer des démarcations, tracer des frontières sur une carte, c'est la méthode *balanda*.

xi Feu qui se produit dans la campagne qui n'a pas été allumé à des fins spécifiques. Il s'oppose au *wurrk*, un feu qui a été allumé dans un but spécifique (par ex. utiliser le feu pour chasser les kangourous).

xii Otto Bulmaniya Campion est membre du clan balngarra, à Malnyangarnak (Territoire du Nord, Australie), de la Société aborigène des gardes forestiers des marais d'Arafura (Arafura Swamp Rangers Aboriginal Corporation - ASRAC), Ramingining, et du Réseau des chercheurs aborigènes (Aboriginal Research Practitioners Network - ARPNet), Darwin, Territoire du Nord, Australie. Beau J. Austin collabore avec l'Institut de recherche pour l'environnement et les moyens de subsistance (Research Institute for the Environment and Livelihoods), Université Charles Darwin, Darwin, Territoire du Nord.

xiii Les tribus *nawurrk* sont expertes dans l'utilisation des nombreux types d'incendie pour parvenir à des buts spécifiques dans le *Country*, en particulier pour chasser les animaux.

xiv Le mot anglais *Country* est employé pour se référer aux domaines des clans de peuples autochtones. En Rembarnga, ils sont désignés par le terme *dawal*.

xv La langue parlée par le clan balngarra est le rembarnga.

xvi *Stringybark* (*Eucalyptus tetradonta*) « écorce filandreuse », terme désignant l'*eucalyptus* australien.

xvii *Bush tucker* est un terme australien employé pour décrire les aliments cueillis dans la nature.

xviii *Balanda* est le mot employé par les autochtones de la région de la terre d'Arnhem pour se référer aux non-autochtones.

xix Terme employé par les autochtones qui parlent la langue rembarnga pour se désigner eux-mêmes.

xx Les revenus générés proviennent de différentes sources, notamment plusieurs accords volontaires basés sur le marché avec le secteur privé et le Fonds de réduction des émissions du Gouvernement australien.

Encadré 3.1 Continuation...

Dès que les projets d'incendies ont commencé à se développer, tous les gardes forestiers ont reçu une formation de « formateurs agréés ». Ils nous ont enseigné à lutter contre les incendies. Tout l'argent des incendies que nous générions était réinjecté dans la lutte contre les incendies par les gardes forestiers. Un jour, je regardais des propriétaires traditionnels utiliser le feu pour la chasse et la cueillette dans leur country. Les gardes forestiers commencèrent à s'inquiéter de cet incendie des propriétaires traditionnels, qui aurait pu se transformer en incendie incontrôlé. Ils prirent donc un hélicoptère, survolèrent l'incendie et l'éteignirent. Ce n'est pas bien. Dans la culture bi, nous ne luttons jamais contre un incendie. Ce n'est pas la manière de faire des tribus nawurk. Nous faisons uniquement du feu, nous ne l'éteignons pas. Cet événement m'a fait réfléchir à ce country et aux propriétaires traditionnels.

Les Bi n'avaient pas travaillé en étroite collaboration avec des scientifiques pour développer une méthode de comptabilisation du carbone. Nous avons uniquement fait un travail de terrain avec les scientifiques. Enregistrer et mesurer, et emmener les scientifiques à différents endroits. Nous n'avons pas été dûment payés. Pour toutes les activités scientifiques menées sur le terrain, porter tout l'équipement et les outils avec les scientifiques, nous avons uniquement reçu de l'argent du CDEP^[xxi]. Les scientifiques et les politiciens ont établi cette méthode de comptabilisation du carbone, et nous ont imposé cette règle qui disait que nous pouvons brûler chaque année uniquement en mai, juin et juillet. Le 1^{er} août est le délai pour arrêter de brûler, sinon nous recevons une amende³³.

Aujourd'hui, nous gagnons pas mal d'argent grâce aux activités liées aux incendies. Nous créons des bases satellites pour les gardes forestiers sur chacun des domaines des clans dans la région des marécages d'Arafura sur la terre d'Arnhem. Ces bases satellites n'obtiennent aucun financement des organisations gouvernementales. Elles fonctionnent grâce à l'argent des incendies. Les propriétaires traditionnels reçoivent un salaire et disposent d'équipement pour les incendies. Ainsi, nous pouvons être certains que les gardes forestiers ne jouent pas les héros en luttant contre les incendies, mais que les propriétaires traditionnels jouent un rôle de premier plan pour s'occuper de leur country.

Il est très important que les propriétaires traditionnels aient des emplois dans le country. Ce n'est pas un endroit pour passer le weekend, c'est notre maison. Les villes dans lesquelles les gouvernements essaient de nous faire vivre, les « villes de croissance »³⁴ rendent notre peuple et notre country malades. Elles sont surpeuplées avec de nombreux clans différents, ce qui entraîne des problèmes sociaux. Cela nous inquiète. Mais la bonne nouvelle est que grâce à l'argent des incendies, certaines de nos familles rentrent dans le country. D'une part les projets liés au carbone nous aident à arrêter le réchauffement climatique, d'autre part, s'ils incluent adéquatement les propriétaires traditionnels, ils peuvent nous aider à prendre soin de notre santé, de notre langue, de nos cérémonies, de la biodiversité qui vit avec nous dans le country, et fournissent de bons emplois pour notre population.

Encadré 3.2 Les peuples autochtones et les communautés locales font un bon usage de REDD+ au Vietnam

Centre pour la recherche et le développement des hautes terres (Centre for Research and Development in the Upland Areas - CERDA) et Tebtebba

Des systèmes d'incitation financière peuvent-ils être conçus de manière à respecter les droits, les souhaits et les pratiques existantes des peuples autochtones et des communautés locales ? Cette question était au cœur d'un projet pilote géré par la Fondation Tebtebba au Vietnam^[xxii] en collaboration avec le Centre pour la recherche et le développement des hautes terres (CERDA),^[xxiii] les autorités locales du nord du Vietnam et des organisations locales. L'objectif du projet était d'accorder un statut juridique aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre de REDD+ et d'intégrer les principes du piégeage du carbone et des réductions de la déforestation d'une manière qui respecte les droits humains, les savoirs traditionnels, les systèmes traditionnels de surveillance, la prise de décisions collective, et les attitudes sociales et environnementales locales. Dans le cadre du projet, les communautés ont créé des coopératives qui leur accordent légalement le droit d'utiliser et gérer les forêts qui n'avaient pas été attribuées au préalable et qui étaient par conséquent affectées par l'exploitation forestière illégale. Une carte de démarcation des forêts communautaires a été établie par les communautés et les experts forestiers locaux ont mis au point des outils pour surveiller la diversité des arbres et la biomasse forestière grâce à une surveillance communautaire^{35,36}. Des fonds du projet ont été alloués aux projets communautaires liés à la régénération des forêts, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- L'utilisation d'incitations non-financières et financières devrait être dictée par le contexte, les besoins et les perspectives culturelles de toutes les parties concernées et affectées par les incitations. Elle exige une plus grande attention aux échelons international et national. Le dialogue et la collaboration avec les communautés est essentiel.
- Les effets sociaux et culturels négatifs, ainsi que les effets négatifs sur la biodiversité provoqués par des incitations accordées à des industries destructrices, comme les industries minières, forestières et la pêche industrielle, doivent être reconnus à tous les niveaux et des efforts plus importants doivent être déployés pour éliminer les incitations néfastes.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient encourager l'octroi et la reconnaissance des droits fonciers et des droits d'accès aux peuples autochtones et aux communautés locales comme forme d'incitation non-monétaire positive.

➔ Principales références

Fitzsimons, J., Russell-Smith, J., James, G., Vigilante, T., Lipsett-Moore, G., Morrison, J. et Looker, M. (2012). Insights into the biodiversity and social benchmarking components of the Northern Australian fire management and carbon abatement programmes. *Ecological Management and Restoration* 13(1), 51-57.

Tebtebba Foundation (2014). Pilot models of REDD+ implementation at grassroots level in Vietnam. Site web de NORAD (dernière consultation le 5.10.16). <https://www.norad.no/en/front/funding/climate-and-forest-initiative-support-scheme/grants-2013-2015/achievements/pilot-models-of-redd-implementation-at-grassroots-level-in-vietnam/>



Des hommes et des femmes anangu s'occupent du country dans les aires protégées autochtones de Watarru et Walalkara, Australie.
Photo : Département de l'environnement et des ressources en eau, Australie

xxi CDEP signifie « Programme communautaire de développement et d'emploi », qui est l'ancien programme d'aide du Gouvernement australien ciblé spécifiquement sur l'emploi et le développement des Australiens autochtones.

xxii Financé par l'Initiative internationale pour le climat et les forêts de la Norvège

xxiii Organisation de recherche indépendante et ONG accréditée par le gouvernement vietnamien.



Production et consommation durables

D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

Message principal :

Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent apporter une contribution importante à cet objectif, grâce aux nombreux exemples de la façon dont différentes économies locales fondées sur les savoirs, institutions, pratiques, cultures et valeurs traditionnels et locaux peuvent aboutir à un développement durable. Grâce à leurs plans d'utilisation des terres communautaires et à leurs plans de gestion territoriale (ou « Plans de vie »), de nombreux peuples autochtones et communautés locales veillent à garantir que l'utilisation des ressources naturelles sur leurs terres et territoires soit maintenue dans des limites écologiques sûres. Les organisations des peuples autochtones et les organisations communautaires jouent également un rôle important dans l'établissement, la mise en œuvre et la surveillance de la conformité aux normes de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquent que les progrès dans la réalisation de cet objectif ont été insuffisants au niveau des plans de consommation et de production durables, en termes de réduction des effets de l'utilisation des ressources naturelles⁵. Les peuples autochtones et les communautés locales en sont vivement préoccupés : les modèles actuels de consommation et de production non durables exercent des pressions directes non seulement sur la biodiversité, mais aussi sur les peuples autochtones et les communautés locales. De nombreuses communautés souffrent de l'acquisition des terres et de l'« accaparement des terres » à grande échelle dans ce contexte, à cause de l'insécurité foncière et des relations de pouvoir inégales³⁷. Lorsque les activités extractives non durables pénètrent sur les terres des communautés ou s'étendent à proximité, elles peuvent menacer l'intégrité écologique de ces terres, ainsi que la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés et même la survie des groupes autochtones vivant en isolement volontaire³⁸.

Bien que des normes de certification volontaire aient été adoptées pour la production durable de

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables ...	
... et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres	

certain produits de base (comme l'huile de palme, le caoutchouc, le soja et le bois), les preuves disponibles indiquent qu'il est peu probable que les efforts actuels suffisent à maintenir les écosystèmes dans des limites écologiques sûres d'ici 2020⁵. Par exemple, une récente réunion des institutions nationales des droits humains de l'Asie du Sud-Est et de représentants de la société civile préoccupés a conclu que les inquiétudes croissantes au sujet de l'agro-industrie et des accaparements de terre ne sont pas assorties de contrôles obligatoires et de normes exécutoires. Il a été observé que les attributions de terres à grande échelle pour les plantations de bois et l'agro-industrie continuaient d'avoir la priorité sur les droits, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire locale des communautés, exacerbant davantage les inégalités croissantes dans la région³⁹.

Par ailleurs, les mesures sur le plan de la demande qui n'intègrent pas spécifiquement les préoccupations liées aux droits humains peuvent, dans certaines circonstances, entraîner la marginalisation des communautés. Par exemple, aucun des accords de l'Union européenne (UE) avec des pays en développement pour empêcher l'importation dans l'UE de bois exploité illégalement dans le cadre du Plan

d'action application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) de l'UE n'intègre systématiquement le droit des droits humains. Le résultat a été que dans certains pays, les

droits communautaires n'ont pas été pris en compte dans l'accord, et que le bois « légal » proposé pour l'octroi d'une licence dans le cadre de l'accord est produit en violation des droits communautaires⁴⁰.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les peuples autochtones et communautés locales du monde entier travaillent à la promotion et au maintien de formes de consommation et de production ayant des effets limités, tant à l'échelon international qu'à l'échelon local. Au niveau international, les peuples autochtones et les communautés locales ont joué et continuent de jouer un rôle important dans les campagnes visant à réformer les chaînes d'approvisionnement non-durables. Localement, de nombreux peuples autochtones et communautés locales ont mis au point des plans fonciers à faible impact pour leurs territoires, fondés sur des systèmes de croyance profondément enracinés portant sur leurs liens spirituels avec la terre, la vie et la nature. Les sections suivantes donnent davantage de détails sur chacun de ces types de contribution.

Les contributions des communautés aux actions et aux promesses visant à améliorer l'industrie non durable des produits de base

Des campagnes axées sur la demande et des boycotts des consommateurs ont accru la pression sur les producteurs afin qu'ils réforment les chaînes d'approvisionnement non durables. En 2015, 7 % des entreprises ayant le plus de répercussions sur la déforestation tropicale avaient pris des engagements complets en matière de déforestation, toutes catégories de produits de base confondues⁴¹. Par exemple, des multinationales comme Nestlé et Unilever ont modifié leurs politiques d'approvisionnement en huile de palme afin de protéger les forêts pluviales et les tourbières⁴². Les communautés peuvent jouer un rôle central pour que ces promesses soient faites (voir également l'encadré 5.1 dans la section consacrée à l'objectif 5). Par exemple, en mai 2016, une délégation de dirigeants autochtones et communautaires a témoigné des effets de l'industrie de l'huile de palme devant le Parlement européen et des fonctionnaires de l'UE concernés, soulignant la nécessité urgente d'adopter des règlements contraignants solides pour les chaînes d'approvisionnement⁴³. Un représentant a déclaré :

“

Il n'est pas suffisant de créer des programmes de certification volontaires alors que nous continuons de souffrir des accaparements de terre et des violations continues des droits humains ^[xxiv]

Les communautés ont par ailleurs travaillé aux côtés d'alliés de la société civile afin de faire usage des procédures de plainte relatives aux normes de durabilité en vigueur, en vue d'identifier et de contester les violations par des entreprises. Le système de certification pour une huile de palme durable en est un exemple. Il sert à garantir aux consommateurs que sa production n'a pas généré de dommages pour l'environnement ou la société. Néanmoins, des peuples autochtones et des communautés locales signalent que ces normes ne sont pas pleinement mises en œuvre, et qu'ils sont victimes d'acquisition de terre illicites, d'effets néfastes et d'une escalade des conflits fonciers à cause de l'huile de palme⁴⁴.

Promotion et utilisation de modèles de consommation et de production durables et plans d'utilisation des terres communautaires

Pour certains peuples autochtones et communautés locales, la consommation et la production durables sont ancrés dans le respect des droits de la Terre nourricière. La **Déclaration universelle des droits de la Terre nourricière**, adoptée à la Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques à Cochabamba en 2010, déclarait :

“

Nous appartenons tous à la Terre nourricière et la Terre nourricière a des droits inhérents comme le droit à la vie, le droit de régénérer sa capacité biologique et de préserver ses cycles vitaux, en conservant son intégrité comme être auto-régulé et interdépendant ⁴⁵.

xxiv Franky Samperante, fondateur-directeur de l'organisation de peuples autochtones Pusaka.

La **Déclaration de Shillong**, résultat de l'événement Indigenous Terra Madre à Shillong, Meghalaya, au nord-est de l'Inde en 2015 (voir également l'encadré 1.1 dans la section consacrée à l'objectif 1), s'est associée à un mouvement plus vaste qui vise à transformer les modèles dominants de production et de consommation et à proposer des solutions alternatives ou complémentaires. Elle déclare :

“

Nos initiatives en matière de souveraineté alimentaire, de sécurité foncière et de protection des savoirs appartiennent à un mouvement plus vaste visant à transformer radicalement la nature des systèmes économiques et politiques, afin qu'ils ne soient plus dominés par l'État ou les entreprises privées, mais qu'ils constituent des modèles alternatifs de bien-être humain et planétaire axés sur la communauté, écologiquement durables, socialement justes et économiquement équitables ¹⁷.

D'autres exemples d'initiatives et d'approches des peuples autochtones et des communautés locales en faveur d'une consommation et d'une production durables sont présentés ci-dessous.

- En Amérique latine, la vision du monde autochtone du « bien vivre » (Buen vivir, Sumaq Kasway) promeut l'épanouissement sain de tous en harmonie

© Misak



avec la nature et appelle à la « décroissance » économique et à une meilleure sensibilisation à l'environnement⁴⁶.

- Pour les Maori d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande, la vénération de la création dans son ensemble, la filiation de toutes les choses et la responsabilité envers toutes les choses vivantes et les ressources naturelles sont des principes essentiels entraînant l'émergence d'un modèle alternatif de développement et de bien-être⁴⁷.
- Au Canada, le Comité d'aménagement du territoire des terres des Premières nations dehcho supervise l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres complet, axé sur le respect de la terre telle qu'elle est comprise par les anciens dehcho, ainsi que sur les principes du développement durable. Une fois approuvé, le plan d'utilisation des terres donnera des indications juridiquement contraignantes aux preneurs de décisions et aux agences de réglementation⁴⁸.
- En Colombie, le peuple misak a créé un Plan de Vida (Plan de vie) afin de protéger toutes les formes de vie sur son territoire. Il est fondé sur une tradition orale et un lien spirituel profond à la Mère nature (voir l'encadré 4.1).

Plus de 90 % de la nourriture consommée dans le village de Hin Lad Nai (Thaïlande) est produite par l'agro-foresterie biologique au sein de la communauté. Photo : Nutdanai Trakansuphakon



© Misak



Encadré 4.1

Enfants de l'eau : Plan de Vida (Plan de vie)⁴⁹ du peuple misak, Colombie

Liliana Pechene, coordinatrice du Plan de Salvaguarda du peuple misak, et Jeremias Tunubala, ancien gouverneur du peuple misak (photos : Misak)

Nous, les Misak, vivons au sud-ouest de la République de Colombie, et notre population compte environ 25 000 personnes, avec des autorités ancestrales et autonomes qui gèrent et régissent le territoire.

Nous avons créé le Plan de Vida (Plan de vie), qui est une stratégie politique visant à garantir l'existence de la vie communautaire et de la spiritualité liée à la Mère nature et contrebalancer les lois et règlements du pays. Le Plan de Vida est le chemin de Mère nature vers une vie complète avec pour mission de préserver les landes, les ressources en eau et les marais, qui sont tous vivants et jouissent de leurs propres droits naturels sans attributions économiques. Mais nous, les humains, ne pouvons pas les voir comme des êtres vivants. Le Plan de vie est ancien et a été transmis par la tradition orale jusqu'à ce qu'il soit systématisé en 1992.

Nous, le peuple misak, sur la base de notre Plan de Vida, protégeons la vie sur notre territoire. Nous protégeons les landes, qui sont des lieux sacrés, et plantons des arbres pour protéger les sources d'eau, gérons les bassins hydrographiques et les rives et évitons qu'ils ne soient contaminés. De même, nous limitons les activités de recherche et la collecte de ressources sur nos territoires. Nous, les Misak, sommes un peuple composé physiquement de personnes, mais nous avons un esprit et une conscience collectifs. Ce caractère collectif nous donne les mesures nécessaires pour protéger la Terre nourricière et sa diversité biologique. Nous, les Misak, avons vécu avec la Mère nature en faisant preuve de sagesse, sans nous inquiéter des avantages économiques, commerciaux ou industriels, avec la conviction qu'exercer le droit de vivre ne constitue pas seulement un droit humain, mais aussi le droit fondamental de notre Terre nourricière. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons vivre bien. Nous ne sommes pas contre ce que le monde occidental appelle le « développement ». Mais nous sommes contre la dépossession, un modèle de développement axé sur l'extraction, l'exploitation minière ou toute autre action humaine qui menace la vie de notre Mère. Nous soutenons un minga pour la vie de notre Mère ; nous voulons travailler dans la fraternité avec tous les peuples qui œuvrent à la protection des droits environnementaux. Nous voulons unir nos forces physiques et spirituelles pour protéger une vie durable. C'est le seul moyen d'arrêter la maladie des modèles économiques et politiques qui n'assurent pas la vie de la planète et de l'humanité.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient améliorer la communication concernant les modèles de développement aux effets limités des peuples autochtones et des communautés locales, et les intégrer dans leurs programmes, directives et partenariats.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient appuyer davantage la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales à l'élaboration de plans pour la production et la consommation durables, et intensifier l'engagement et le dialogue avec les peuples autochtones et les communautés locales, afin de mieux comprendre leurs aspirations en matière de développement et les cadres dans lesquels il s'opère.
- Les gouvernements, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées devraient établir des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales afin d'appliquer les normes de durabilité économiques, environnementales, sociales et culturelles et d'en contrôler le respect.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer d'élaborer et d'appliquer des plans de vie communautaires et des plans holistiques de gestion territoriale et d'utilisation des terres, et partager et promouvoir leurs modèles et visions pour des économies locales durables et diversifiées.

Principales références

Boîte à outils sur l'élaboration de Plans de vie : <http://www.lifemosaic.net/eng/tol/life-plan/>

COMPAS (2007). Learning Endogenous Development. Building on Bio-cultural Diversity: <http://www.bibalex.org/Search4Dev/files/416867/362431.pdf>.

xxv « Minga » est un terme traditionnel quechua signifiant travail collaboratif, d'usage commun dans les pays andins²¹²



Appauvrissement des habitats réduits de moitié au moins

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Message principal :

Le recul des forêts et un accès moindre aux ressources ont occasionné de graves difficultés pour les peuples autochtones et les communautés locales, dont beaucoup satisfont leurs besoins quotidiens grâce aux forêts de la planète. Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent aux progrès dans la réalisation de cet objectif à travers une gestion et une conservation responsables de leurs forêts. Des études récentes ont montré qu'elles peuvent être plus efficaces pour réduire la déforestation que les aires protégées conventionnelles. Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent également à la réalisation de cet objectif par un activisme à tous les niveaux, afin de lutter contre la perte et la dégradation des habitats causées par des tiers. Respecter les régimes fonciers et forestiers coutumiers et les droits humains est essentiel pour permettre d'étendre la conservation des habitats par les communautés, complétée par des mesures réglementaires et volontaires.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquent que bien que des progrès aient été accomplis dans la réduction du recul de la forêt, ces progrès ont été insuffisants. Aucun progrès n'a été accompli au niveau des autres éléments de cet objectif⁵.

Cette absence de progrès suscite une vive inquiétude chez les peuples autochtones et les communautés locales. Il est estimé que 1,5 milliard de personnes tributaires de la forêt tirent directement et indirectement leurs moyens de subsistance et des avantages environnementaux des forêts du monde³⁸, dont 370 millions seraient des personnes appartenant aux peuples autochtones et tribaux⁵⁰. La disparition et la détérioration des habitats ont déjà affecté un grand nombre de peuples des forêts dans différentes régions du monde³⁸.

Bon nombre des forêts restantes de la planète et des habitats riches en biodiversité se situent sur les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales, et cela signifie qu'ils pourraient jouer un rôle significatif pour stimuler les progrès dans la réalisation de l'objectif⁵¹. Plusieurs projets

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Le rythme d'appauvrissement des forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro	
Le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro	
La dégradation et la fragmentation sont substantiellement réduites	

de cartographie et de recherche ont montré une superposition de la présence autochtone aux aires exceptionnellement riches en biodiversité^{51,52}. Étant donné que les langues, les cultures et les écosystèmes sont interdépendants, ces aires abritent également la majeure partie de la diversité culturelle et linguistique du monde (voir également l'objectif 18)⁵³.

Les systèmes de gestion territoriale des peuples autochtones et des communautés locales (y compris la gestion forestière communautaire) ont été essentiels pour conserver les forêts et les habitats pendant de longues périodes, tout en offrant des moyens de subsistance durables³⁸. Malgré cela, les communautés ne jouissent toutefois d'un régime foncier sûr que sur moins d'un cinquième de leurs terres traditionnelles, et au cours des dernières années, une hausse des expropriations de forêts et habitats détenus de manière coutumière a été constatée¹. Une réglementation gouvernementale faible, associée à

une reconnaissance limitée des régimes fonciers et forestiers des peuples autochtones et des communautés locales, est à l'origine d'une situation de conflits liés aux terres et ressources et de violations des droits humains des communautés¹. En 2015 par exemple, 45 % des assassinats de défenseurs des droits humains étaient liés à la défense des droits environnementaux, fonciers et des peuples autochtones⁵⁴.

Tendance plus positive, dans le cadre d'un développement axé sur des promesses de « déforestation zéro », de plus en plus de producteurs de produits de base comme l'huile de palme ont adopté des méthodes de planification de l'utilisation des terres comprenant la mise en friche d'aires identifiées comme étant des forêts contenant des stocks de carbone élevés (« High Carbon Stock » - HCS) dans des concessions. Cependant, un examen récent de l'approche HCS et

des études pilotes en Indonésie et au Cameroun ont confirmé que de nombreuses forêts HCS sont situées sur les territoires et les terres des peuples autochtones et des communautés locales⁵⁵ (voir l'encadré 5.2 pour en connaître un exemple). Si le zonage HCS est imposé sur les terres communautaires sans le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des peuples autochtones et des communautés locales, il peut donner lieu à des « accaparements de terre verts » et entraîner une escalade des conflits fonciers. Les mécanismes volontaires doivent respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales et tenir compte de leurs moyens de subsistance, afin de permettre que les communautés puissent continuer à conserver leurs forêts⁵⁵.



Il est estimé que 90 % de l'exploitation forestière en RDC est illégale. Une part importante des activités forestières s'effectue sur les terres communautaires, et les conflits fonciers entre les exploitants et les communautés des forêts sont fréquents. Les stratégies traditionnelles de subsistance des communautés autochtones et locales montrent qu'il est possible de coexister durablement avec les forêts, et ces communautés ont besoin d'être soutenues pour protéger leurs terres et conserver leurs moyens de subsistance.

Photo : Patrick Kipalu, FPP

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

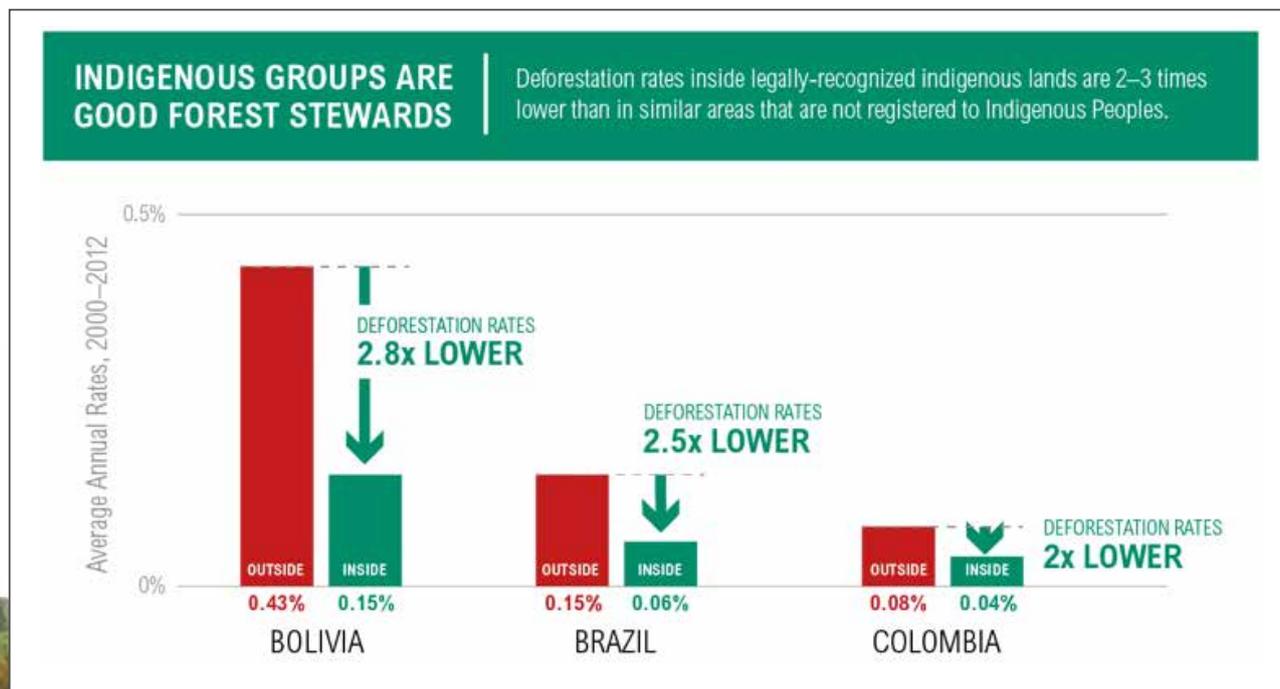
Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la réalisation de cet objectif à la fois grâce à une gestion et une conservation responsables de leurs forêts sur leurs terres (voir également les objectifs 7 et 11), et grâce à un activisme à tous les niveaux pour lutter contre la disparition et la dégradation provoquées par des tiers. Par exemple :

- l'analyse des taux annuels de déforestation dans 73 sites des tropiques a montré que la déforestation est nettement plus limitée dans les forêts gérées par les communautés que dans les aires protégées⁵⁶ ;
- une étude du Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale portant sur le recul des forêts parvient à des conclusions similaires au sujet de l'efficacité des forêts gérées par les communautés, en particulier les aires forestières gérées et contrôlées par des peuples autochtones⁵⁷ ;
- une récente étude du World Resources Institute a constaté que les taux de déforestation dans l'Amazonie bolivienne, brésilienne et colombienne étaient considérablement inférieurs entre 2000

et 2012 sur les terres autochtones disposant d'un régime sûr par rapport aux autres terres⁵⁸.

- Avec l'appui de la société civile, les Kayapo autochtones de l'Amazonie au Brésil ont réussi à conserver 105 000 km² de forêts tropicales dans une zone frontalière caractérisée par une très forte déforestation, grâce à des décennies de lutte contre l'usurpation des chercheurs d'or, des exploitants d'acajou et des fermiers illégaux (voir figure 5.2). Ils ont également dirigé un mouvement environnemental visant à faire pression sur la Banque mondiale, afin qu'elle cesse d'octroyer des prêts à la construction d'un grand projet de barrage sur le Rio Xingu, qui aurait inondé et détruit des parties de leur territoire. C'est un exemple de la façon dont des alliances avec les peuples autochtones et les investissements dans le renforcement des capacités et l'émancipation des propriétaires autochtones légitimes de la forêt peuvent engendrer une conservation à grande échelle des écosystèmes les plus riches du monde⁶⁰.

Figure 5.1. Efficacité de la conservation des forêts par les autochtones sur les terres autochtones juridiquement reconnues en Bolivie, au Brésil et en Colombie (adapté de WRI 201659).



Note: les peuples autochtones sont de bons intendants des forêts. Les taux de déforestation dans les terres autochtones légalement reconnues sont 2 ou 3 fois plus petits que dans des domaines similaires sur lesquels les peuples autochtones ne détiennent pas des titres. L'analyse du graphique montre que, pour la période entre 2000 et 2012, les taux annuels de déboisement sur les forêts titrées aux peuples autochtones étaient significativement plus petits par rapport aux taux de déforestation dans ces terres qui ne sont pas intitulées à ces peuples. Les résultats montrent que, le taux de déforestation dans les terres autochtones reconnues en Bolivie est 2,8 inférieur, au Brésil 2,5 et en Colombie 2 inférieur.

Activisme aux niveaux local, national et international pour mettre fin à la disparition et à la dégradation des habitats provoqués par la production de produits de base à grande échelle

- Sur l'île de Palawan aux Philippines, Coalition Against Land Grabbing (CALG) (Coalition contre l'accaparement des terres), un réseau de peuples autochtones et d'agriculteurs, a réussi à mobiliser 4 200 personnes affectées afin d'appeler à un moratoire sur l'expansion de l'huile de palme à l'échelle de la province. Cet appel a reçu l'appui de la Commission des droits de l'homme des Philippines, et donné lieu à une enquête dirigée par la Commission concernant des normes juridiquement contraignantes pour l'agro-industrie aux Philippines⁶¹.
- L'encadré 5.1 présente un autre exemple d'une action locale contre l'expansion de l'huile de palme, au Kalimantan occidental, en Indonésie.

À travers le monde, les peuples autochtones et les communautés locales ont déployé des efforts de ce type pour conserver les habitats du monde. Par exemple, une coalition mondiale de peuples autochtones de l'Amazonie, d'Amérique centrale, du Bassin du Congo et d'Indonésie s'est engagée à protéger 400 millions d'hectares de forêts dans ces régions, pour appuyer la Déclaration de New York sur les forêts⁶³. La Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples des forêts est un autre exemple de la façon dont les organisations de peuples autochtones et de communautés locales à travers le monde travaillent ensemble pour mettre un frein à la déforestation et élaborer des recommandations politiques concrètes pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la disparition et de la dégradation des habitats⁶⁴ (voir encadré 5.2).



Figure 5.2. Cette image satellitaire de Google Earth datant de mai 2016 montre que la déforestation (vert clair) s'arrête aux frontières du territoire autochtone des Kayapo (ligne noire), une zone plus grande que l'Écosse et le Pays de Galles réunis, située au sud-est de l'Amazonie brésilienne. La zone boisée au sud du territoire des Kayapo (vert foncé) est le Parc autochtone de Xingu, un territoire autochtone de 2,8 millions d'hectares, où vivent 14 groupes ethniques autochtones⁶⁰.

Des terres communautaires dans le Comté de Sinoe, au Liberia, y compris des tombes et des aires forestières sacrées, ont été défrichées et plantées sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés. Photo : Justin Kenrick, FPP

Encadré 5.1

Kapuas Hulu, Kalimantan occidental, Indonésie : les Dayak autochtones essaient de sauver les habitats forestiers, fluviaux et lacustres menacés par l'expansion du palmier à huile^{55,62}

Membres de la communauté de Kapuas Hulu et Dico Luckyharto, Forest Peoples Programme

Protéger les forêts et les ressources alimentaires contre la dégradation provoquée par le changement dans l'utilisation des terres est une question importante dans le district de Kapuas Hulu, au Kalimantan occidental. Bien que le district accueille deux grands parcs nationaux (les Parcs nationaux Danau Sentarum et Betung Kerihun), au moins cinq entreprises de plantations de palmiers à huile sont présentes dans la région. À cause de l'expansion du palmier à huile, la région a perdu plusieurs écosystèmes importants, notamment des écosystèmes forestiers, fluviaux ou lacustres. Ces écosystèmes sont gérés de manière coutumière par les peuples autochtones (les Dayak) ou les descendants malais qui vivent dans la région depuis des siècles.

Le sous-district de Seberuang renferme la plus grande forêt intacte de la région (dont une partie est protégée) et est donc primordiale pour empêcher de nouvelles dégradations dues aux plantations de palmiers à huile, en grand nombre dans ce district.

Comme trois villages voisins, le village de Bati a rejeté des projets d'expansion du palmier à huile dans la région. Les villageois ont su qu'une entreprise du secteur du palmier à huile cherchait à obtenir un permis d'exploration dans leur région. Préoccupés par la menace que cela constituerait pour les forêts vitales pour eux, les communautés se sont retrouvées dans une course contre le temps afin d'empêcher l'expansion du palmier à huile. En mars 2015, des lettres ont été envoyées au Chef de district (Bupati) de Kapuas Hulu, indiquant le refus du plan d'expansion proposé. Un jeune homme du village de Bati a expliqué :

“

Nous avons vu des effets du palmier à huile dans les régions voisines qui sont dévastateurs. Nous nous inquiétons de voir notre culture disparaître avec l'arrivée des plantations de palmier à huile

Les communautés dayak d'autres régions de Kapuas Hulu ont déjà été affectées par l'expansion du palmier à huile. Depuis le début des activités en 2007 de la filiale de Golden Agri Resources (GAR), PT KPC, des processus peu transparents d'acquisition des terres et de non-respect des normes sociales et environnementales ont entraîné des protestations et des manifestations, et provoqué des scissions dans la plupart des communautés affectées. Suite à une campagne internationale, GAR a élaboré une Politique de conservation de la forêt portant sur le zonage des forêts à stocks de carbone élevés (HCS) comme outil pour parvenir à une « déforestation zéro » dans la production d'huile de palme. Le site des activités de PT KPC a été choisi comme zone pilote.



Membre d'une communauté témoignant de l'accaparement des terres par l'agro-industrie à Palawan, à l'occasion d'une mission d'établissement des faits de la 5^{ème} Conférence régionale sur les droits humains et l'agro-industrie dans le sud-est asiatique. Photo : Viola Belohrad, FPP.

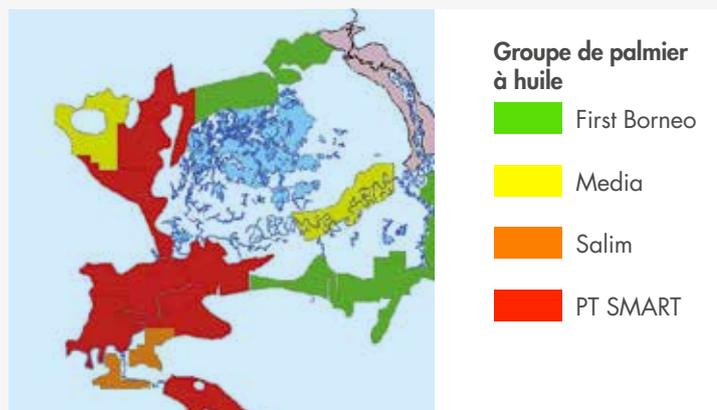


Figure 5.3. Des concessions de palmier à huile sont octroyées dans une zone circulaire autour du Parc national Danau Sentarum¹³.

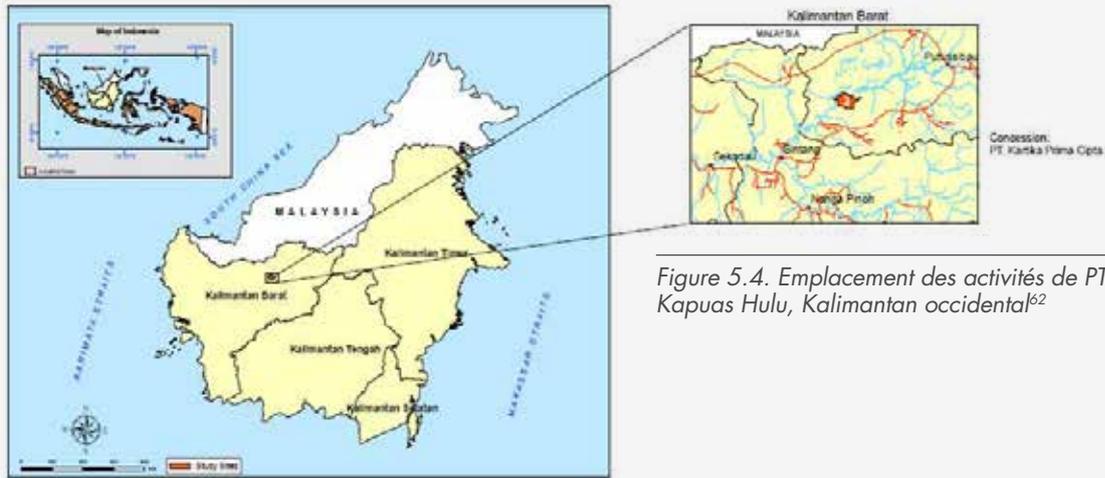


Figure 5.4. Emplacement des activités de PT KPC à Kapuas Hulu, Kalimantan occidentale⁶²

Plusieurs communautés affectées ont réalisé des exercices de cartographie participative et des recherches afin de mettre au point des plans d'utilisation des terres communautaires. Cela leur a permis d'identifier la surface de terre dont chaque famille aura besoin pour conserver ses modes de vie, et de prendre une décision éclairée au sujet de la location ou de la vente de leur terre pour le développement du palmier à huile. Le chef des coutumes du hameau de Kenabak Hulu a dit :

“

Nous devons expliquer où se situent nos terres coutumières et nos forêts. Elles nous appartiennent à cause de certaines conditions et événements du passé. Par exemple, nous gardons les sites sacrés et les aires intouchables et nous prenons la décision de prendre collectivement soin de ces aires et d'en faire un site sacré. Au moment de prendre cette décision, nous invitons également les villages voisins à être témoins de l'accord et faisons de l'aire une forêt coutumière, et ce parce que nos croyances ne sont pas les seules [à être importantes], mais elles doivent être transmises avec nos savoirs traditionnels et notre culture aux générations à venir. C'est ainsi que nous avons élaboré un accord au sujet des aires qui ne devraient pas être utilisées à des fins commerciales ou de culture ⁶².

Plusieurs villages ont rejeté les plans d'expansion du palmier à huile proposés (y compris Kenabak Hulu) et les terres de ces communautés ont été supprimées de la zone de concession. À cause de cela, 90 % des forêts HCS identifiées dans la concession provisoire de GAR se sont retrouvées en dehors du permis et du contrôle de la société. Les communautés ont souligné que ce sont elles qui ont conservé ces forêts jusqu'à maintenant, qui leur donnent de la valeur, et peuvent les préserver dans le futur. Néanmoins, leurs droits coutumiers sur ces terres ne sont pas encore reconnus par les gouvernements de district et nationaux.

Encadré 5.2 La Déclaration de Palangka Raya⁶⁴

« Les efforts mondiaux pour lutter contre la déforestation sont en train d'échouer car les forêts sont défrichées... pour l'agro-industrie, la production du bois et autres plans d'aménagement des terres. Nous, peuples des forêts, sommes poussés aux limites de notre survie. Freiner la déforestation exige que nos droits fondamentaux, qui sont les droits de tous les peuples et de tous les êtres humains, soient respectés. La déforestation est déclenchée lorsque nos droits ne sont pas protégés et nos terres et nos forêts sont saisies par les intérêts industriels sans notre consentement. Il y a preuve irréfutable que lorsque les droits de nos peuples sont assurés, alors la déforestation peut être arrêtée et même inversée. Nous appelons à un changement de politique qui place les droits et la justice au centre des efforts contre la déforestation. Le monde ne peut plus se permettre de repousser l'échéance. ... Nous allons travailler tous ensemble pour constituer un réseau mondial de responsabilisation au niveau du terrain qui permettra de contrôler, documenter, défier et de dénoncer indépendamment la destruction des forêts et les violations des droits des peuples des forêts qui en découlent »^[xxvi]

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Un appui accru de la part des gouvernements et des acteurs concernés à la surveillance communautaire des forêts et des habitats naturels est nécessaire⁶⁵.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient évaluer et améliorer les institutions et mécanismes nationaux d'aménagement du territoire et de gouvernance forestière, dans le but d'appuyer les initiatives des peuples autochtones et des communautés locales pour conserver les habitats.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient appuyer les initiatives des communautés pour des moratoires sur le palmier à huile, les industries extractives et l'exploitation forestière, pour mettre un terme à l'accaparement des terres et la conversion non durable des terres.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient protéger les activistes communautaires, et les défenseurs de l'environnement et des droits humains.
- Les acteurs du secteur privé devraient garantir que les engagements de déforestation nulle protègent les moyens de subsistance des communautés et garantissent les droits des communautés sur leurs terres et territoires.

➔ Principales références

Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples des forêts (2014).

http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2014/03/declaration_fr.pdf

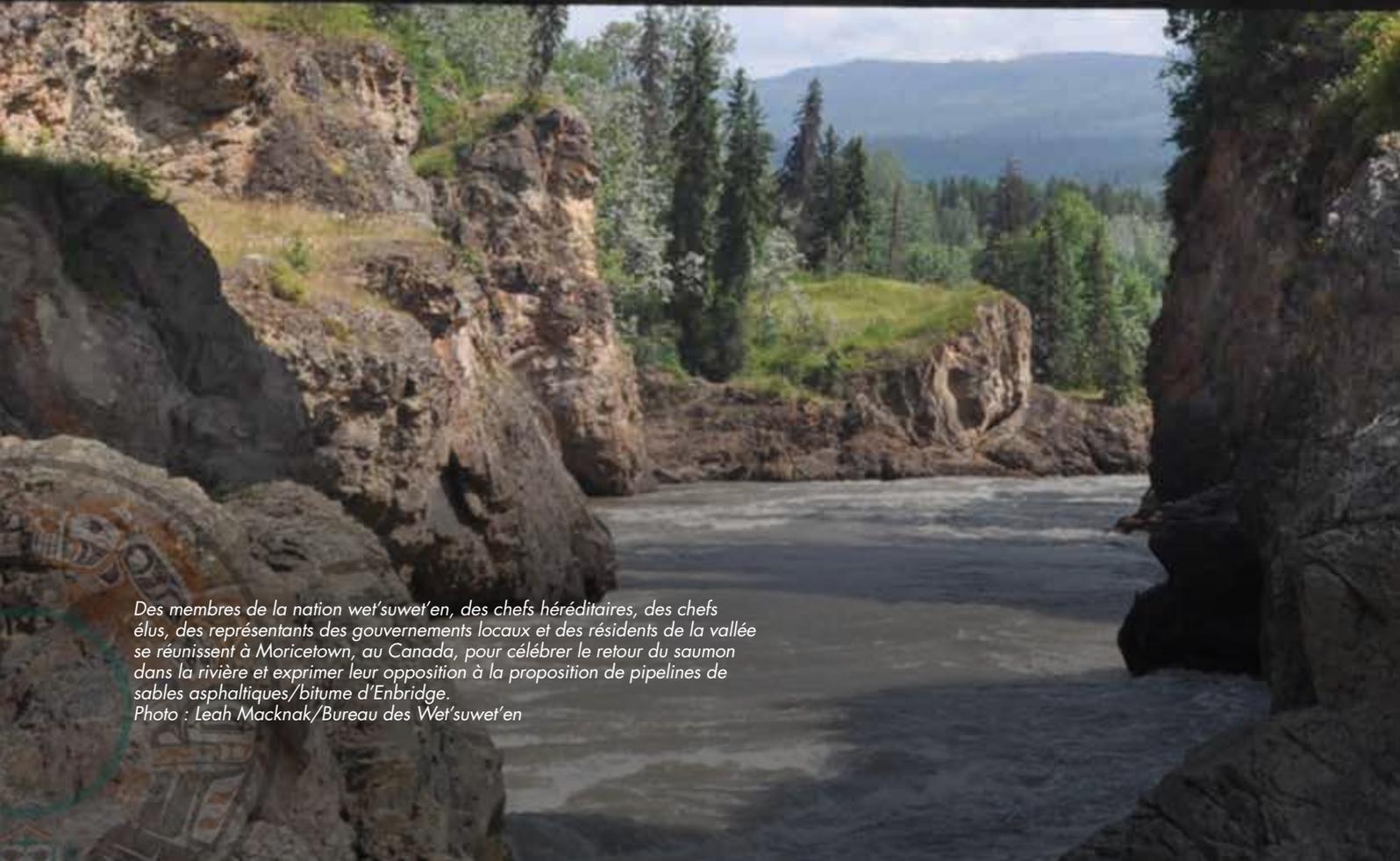
Porter-Bolland, L. et al. (2012). Community managed forests and forest protected areas: An assessment of their conservation effectiveness across the tropics. *Forest Ecology and Management* 268: 6-17.

http://www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/AGuariguata1101.pdf

FAO (2012). Directives volontaires pour la gouvernance foncière d'un coup d'œil.

<http://www.fao.org/docrep/016/i3016f/i3016f.pdf>

xxvi Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples des forêts. 2014. Page 5⁶⁴



Des membres de la nation we'uswet'en, des chefs héréditaires, des chefs élus, des représentants des gouvernements locaux et des résidents de la vallée se réunissent à Moricetown, au Canada, pour célébrer le retour du saumon dans la rivière et exprimer leur opposition à la proposition de pipelines de sables asphaltiques/bitume d'Enbridge.
Photo : Leah Macknak/Bureau des We'uswet'en



Gestion durable des ressources aquatiques vivantes

D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

Message principal:

La poursuite des pratiques halieutiques non durables menace non seulement les stocks de poisson, les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, mais aussi la survie de nombreux peuples autochtones et communautés locales du monde, qui dépendent du poisson et d'autres ressources aquatiques pour leur subsistance. De nombreux pêcheurs disposent de systèmes de pêche coutumiers durables qui assurent que les ressources pourront continuer d'être utilisées par les générations futures, et ces pratiques halieutiques traditionnelles peuvent contribuer aux politiques nationales et internationales sur la biodiversité marine.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquaient que bien que des progrès aient été accomplis en matière de gestion et d'exploitation des espèces aquatiques, l'application d'approches fondées sur les écosystèmes, et la création de plans de reconstitution des espèces appauvries, peu, voire aucun progrès, n'a été accompli dans la réduction des effets néfastes des pêcheries ou dans la réduction de la surpêche (voir tableau)⁵.

Les peuples autochtones et les communautés locales sont parmi ceux qui dépendent le plus des écosystèmes marins, y compris des animaux et des plantes aquatiques, à des fins alimentaires et culturelles, et qui sont par conséquent affectés

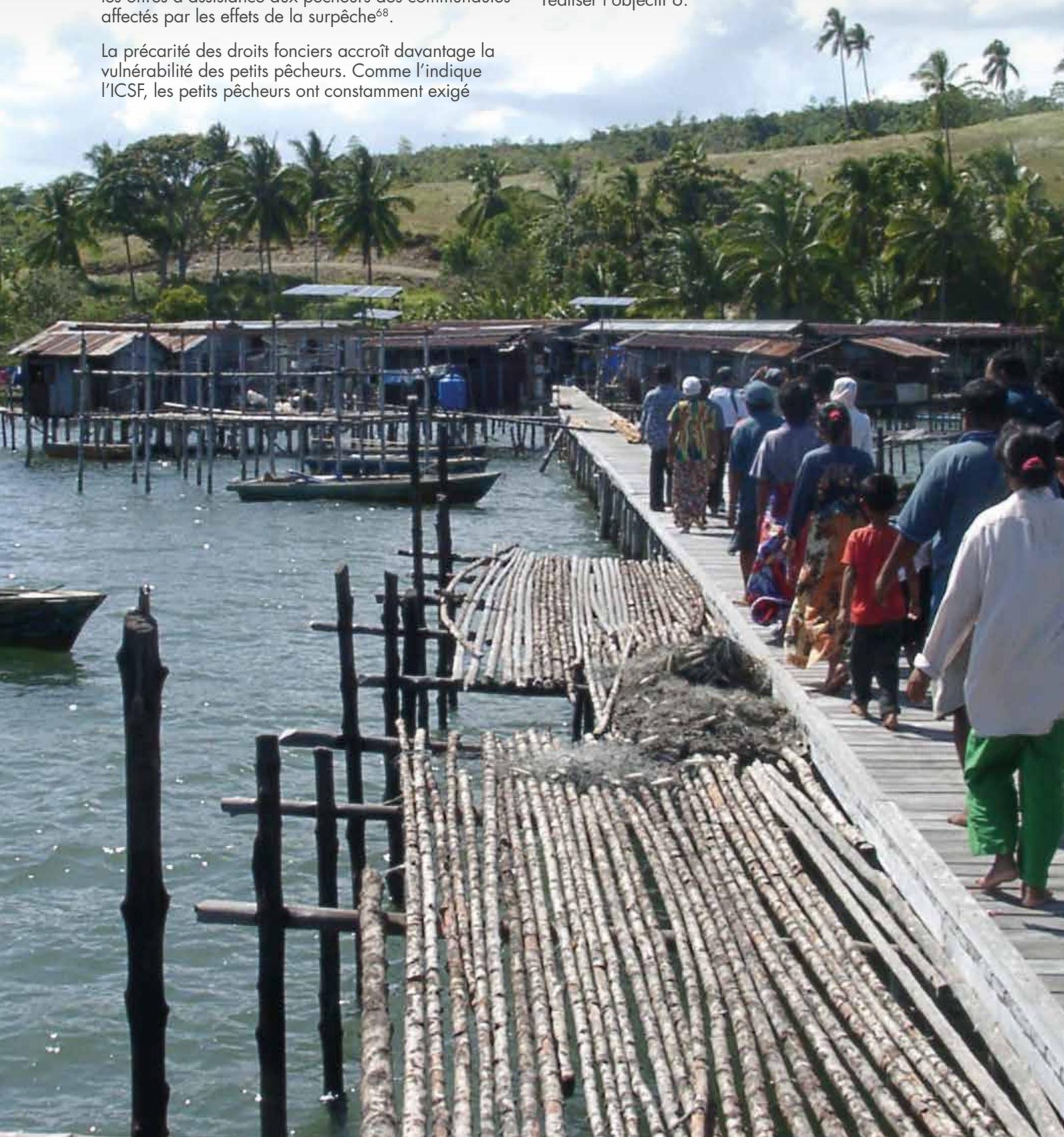
Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes	
Des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées	
Les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables	
L'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres, à savoir la surpêche est évitée	

de manière disproportionnée par les pratiques halieutiques non durables. Les femmes sont particulièrement touchées par les effets néfastes de la surpêche. Selon le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (International Collective in Support of Fishworkers - ICSF), les femmes représentent près de 90 % de la main d'œuvre après la prise des poissons^{66,67}, et sont généralement responsables de la sécurité alimentaire de leurs familles. Étant donné le rôle non reconnu des femmes dans le secteur de la pêche, elles ne sont souvent pas prises en compte dans les offres d'assistance aux pêcheurs des communautés affectés par les effets de la surpêche⁶⁸.

La précarité des droits fonciers accroît davantage la vulnérabilité des petits pêcheurs. Comme l'indique l'ICSF, les petits pêcheurs ont constamment exigé

que les droits d'accès, d'utilisation, de gestion et d'obtention d'avantages des ressources de la mer, des zones intertidales et des eaux continentales, soient garantis. Néanmoins, dans de nombreuses zones de pêche, ces droits ne sont pas clairement établis ou reconnus. Garantir les droits sur les écosystèmes aquatiques détenus et utilisés de manière coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales constitue donc une étape importante pour permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de redoubler d'efforts afin de réaliser l'objectif 6.



Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

De nombreux peuples autochtones et communautés locales appliquent des systèmes traditionnels complexes de gestion du milieu marin qui limitent les quantités pêchées et les effets des prises. Ils offrent des enseignements utiles pour appliquer des pratiques halieutiques centrées sur les écosystèmes plus durables à plus grande échelle. Par conséquent, encourager la conservation et la transmission de ces pratiques traditionnelles souvent menacées est important pour la réalisation de cet objectif. Cette section présente quelques exemples (voir également l'objectif 10).

Les pratiques halieutiques traditionnelles peuvent accroître la durabilité de la gestion et des prises d'espèces aquatiques

Les *haenyeo*^[xxvii] sont des plongeuses d'une communauté locale de l'île sud-coréenne de Jeju, qui récoltent des algues et des mollusques de manière durable depuis le 17^e siècle. En plus de créer des emplois et des possibilités économiques pour les femmes de l'île, leurs méthodes traditionnelles de collecte des ressources marines sont durables et ont peu d'impact. Généralement, les *haenyeo* travaillent au printemps et en hiver, puisqu'elles respectent les interdictions saisonnières afin de préserver les ressources de la mer⁶⁹. Les plongeuses « nettoient » aussi la mer, en ramassant les déchets un jour par mois, et contribuent à préserver la biodiversité de la faune et de la flore marine à travers des programmes de réensemencement et des contrôles sur la quantité de produits de la mer récoltés. Ces méthodes profitent à la communauté et aux écosystèmes dont elle dépend⁷⁰. Le respect de la nature est indissociable de la religion chamanique unique^[xxviii] pratiquée sur l'île de Jeju et alimente les interactions entre les *haenyeo* et la mer, dont elles tirent des ressources.

Améliorer la conservation des écosystèmes aquatiques au moyen de sanctuaires marins et d'aires protégées communautaires

Aux Philippines, les sanctuaires marins et les aires marines protégées (AMP) communautaires contrôlent les prises de poissons et promeuvent les pratiques halieutiques traditionnelles, afin de garantir la santé du milieu marin et la sécurité alimentaire à long terme. Néanmoins, les petits sanctuaires marins communautaires sur les îles de Balicasag et Pamilacan montrent qu'il n'est pas réaliste, pour des petites zones éparpillées où les prises sont interdites, d'essayer de conserver des quantités abondantes de poissons et la diversité des poissons dans les récifs environnants, alors qu'une pêche intensive a lieu à proximité immédiate⁷¹. Ces cas mettent en évidence les limites des AMP⁷² isolées de petite taille, et soulignent l'importance d'intégrer les différentes AMP dans des systèmes de gestion plus larges, en mettant l'accent sur les politiques nationales promouvant des réductions générales des quotas de pêche et l'amélioration des réseaux entre les AMP.

À titre d'exemple, les politiques nationales adoptées pour soutenir les droits des pêcheurs autochtones de gérer durablement les ressources aquatiques sont notamment l'affirmation récente des droits de pêche commerciaux aux habitants des îles du Déroit de Torres⁷³, et une reconnaissance et un appui accrus de l'approche *satoumi* au Japon. *Satoumi*, un concept qui comprend la protection des océans, et la gestion de la pêche et l'utilisation des ressources côtières de façon locale et traditionnelle, a été appliqué par de petites communautés du Japon pendant des siècles. En plus des mécanismes pour une utilisation durable des ressources marines et côtières, *satoumi* comprend également des mécanismes pour préserver les écosystèmes aquatiques. En effet, 30 % des AMP au Japon seraient des zones où des interdictions de prises ont été imposées par les communautés. Le gouvernement japonais appuie les initiatives *satoumi* en accordant des droits de prise exclusifs aux pêcheurs locaux dans des zones spécifiques. De plus, l'importance de ces initiatives communautaires pour réaliser les objectifs de biodiversité et intégrer et promouvoir des approches écosystémiques à la gestion des ressources aquatiques est de plus en plus reconnue^{74,75}.

xxvii Ce terme signifie « femmes de la mer » dans le dialecte de Jeju.

xxviii Hilty et Hong (2013, page 20) affirment que « l'une des caractéristiques qui rend le chamanisme de Jeju unique est l'attitude familiale, presque désinvolte, des adeptes envers leurs dieux. La plupart des divinités du vaste panthéon de cette « île aux 18 000 Dieux » étaient soit des êtres humains, élevés au rang de divinité après leur mort, soit considérés comme des ancêtres et des membres du village, dans lequel un lieu de culte est situé et où les rituels se déroulent »²¹³.

Encadré 6.1

Histoire du programme pilote des Ngati Hine pour la surveillance, le rétablissement et la protection des anguilles

Tui Shortland, Coordinateur, Centre de distinction des savoirs autochtones et locaux du Pacifique et projets spéciaux
Nga Tirairaka o Ngati Hine

Ngati Hine est une nation de pêcheurs à Aotearoa/Nouvelle-Zélande qui entretient une relation quotidienne avec les anguilles. Nous conservons de nombreux savoirs traditionnels et appliquons des pratiques coutumières d'utilisation, y compris dans la manière dont nous transférons et gardons les anguilles dans des cages pendant une période allant jusqu'à douze mois. La préoccupation pour les civelles (les jeunes anguilles, tangariki en māori) est grande, à cause des obstacles anthropiques et naturels à nos prises. Historiquement, les gardiens locaux de l'environnement (*kaitiaki*)^[xxix] ont aidé à transférer les civelles au-dessus des chutes d'eau, et cette pratique se poursuit aujourd'hui. Dans l'histoire locale, cette pratique prend la forme d'un être surnaturel, *taniwha*^[xxx], Rangiriri, qui a vu des jeunes enfants utiliser un *kete* (panier en lin tissé serré) pour aider les civelles à remonter les chutes d'eau à Otiria il y a plus de 400 ans.

Dans les années 1980, une étude a été menée sur la capture des anguilles à Ngati Hine. Elle a constaté que les pratiques coutumières de prise générant environ 30 000 kg de nourriture étaient durables sur une période de sept ans. Au cours des dix dernières années, les pêcheurs de Ngati Hine, comme d'autres pêcheurs coutumiers et commerciaux, ont fait part de leurs préoccupations au sujet du déclin des populations d'anguilles. En 2011, nous avons achevé une étude de la population d'anguilles avec l'appui de l'Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère (*National Institute of Water and Atmospheric Research*), examinée par le Ministère de la pêche. Le rapport confirmait ce qui suit : le nombre de femelles à longue nageoire est faible dans les bassins en amont ; le passage des anguilles est obstrué à plusieurs endroits ; des habitats importants sont dégradés ; il existe des lacs où un stockage est possible et où les anguilles pourraient grandir pendant une durée de quatre ans ; et il est possible d'instituer une réserve nationale importante dans la partie inférieure du fleuve Taumarere. Un projet pilote a ensuite été élaboré pour s'attaquer à ces problèmes. La vision du projet était d'améliorer la relation de la population locale avec la population d'anguilles dans les zones de prise de Ngati Hine, comme stratégie pilote à mettre en œuvre dans l'île du Nord. Le projet s'appelle « *Kete Tangariki* » et ses objectifs principaux sont :

- améliorer les populations d'anguilles afin de répondre aux intérêts coutumiers et commerciaux ;
- améliorer les habitats qui conviennent aux anguilles ;
- aider les pêcheurs locaux, qu'ils soient établis de longue date ou nouveaux venus, et qu'ils pratiquent une pêche coutumière ou commerciale ;
- promouvoir des lois et des politiques visant à améliorer la gestion des anguilles, avec la participation des gouvernements local et central, de l'industrie et du public.

Principaux résultats et réussites du projet :

- l'habitat idéal des anguilles et les méthodes d'amélioration, comme les plantations ripariennes (une méthode traditionnelle de gestion des eaux) ont été examinés. Les marécages souterrains ont été identifiés comme des habitats uniques importants que Ngati Hine doit conserver ;
- des effets néfastes de l'agriculture et des plantations de pins sur les civelles et les habitats des anguilles ont été identifiés. Suite à ces discussions, des sites prioritaires ont été établis pour l'amélioration de ce travail.

Le projet pilote rassemblait des pêcheurs coutumiers et commerciaux venus des quatre coins du pays, qui ont bâti des relations plus solides les uns avec les autres grâce à un plus grand respect et à une meilleure compréhension. Le souhait de poursuivre cette évaluation de la santé permanente et de la gestion des anguilles est grand.

Ngati Hine a fourni des informations au groupe international chargé de faire le suivi de la situation des anguilles, qui a évalué ses informations de contrôle. Depuis cet examen, le Ministère des industries primaires a chargé Ngati Hine de dresser un inventaire national de la surveillance des stocks d'anguilles des communautés autochtones, et a demandé si nous serions intéressés à adopter une méthodologie commune afin que nous puissions contribuer aux rapports nationaux portant sur la situation des anguilles. Les résultats et tout travail futur sur cet inventaire influenceront à terme les règlements en matière de pêche durable à Aotearoa/Nouvelle-Zélande.

xxix Kaitiaki signifie gardien de l'environnement.

xxx Taniwha signifie créature surnaturelle.

Encadré 6.1

Continuation...



Jeunes pêcheurs de Ngati Hine à qui l'on montre comment installer des cordes pour contribuer au recrutement des civelles (photo : Doug Jones).



Les civelles sont transportées et transférées en amont (photo : Doug Jones).



Les recherches sur la gestion des anguilles à longue nageoire incluaient une « approche coutumière de prise », où les pêcheurs continuent de pêcher pendant la migration des anguilles. À Ngati Hine, la whanau (qui signifie communauté ou famille élargie) utilise des méthodes traditionnelles pour attraper les anguilles qui migrent, comme des barrages à anguilles (photo de gauche : Doug Jones ; photo de droite : Cilla Brown).



Ngati Hine surveillait activement ses cours d'eau pendant les périodes de pluie et tenait des registres des prises d'anguilles (photo : Cilla Brown).

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements doivent améliorer le respect et la reconnaissance des régimes et droits coutumiers sur les ressources aquatiques des pêcheurs des peuples autochtones et des communautés locales.
- Les gouvernements et les ONG doivent consolider les pratiques halieutiques traditionnelles durables et apprendre de ces pratiques afin d'améliorer l'efficacité de la gestion générale des écosystèmes aquatiques.
- Les gouvernements et les ONG doivent apporter un appui institutionnel et financier afin d'améliorer les sanctuaires marins et les aires marines protégées des communautés.
- Les gouvernements et les acteurs concernés doivent accorder aux peuples autochtones et aux communautés locales plus d'avantages et un rôle plus important dans la gestion des pêcheries et des ressources côtières, ce qui nécessitera également des liens externes et un appui aux niveaux national, régional et international.

➔ Principales références

Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche. <http://www.icsf.net/index.php>

Small Scale Fisheries Guidelines. <http://igssf.icsf.net/>



*La culture des algues constitue une utilisation durable des ressources marines, qui améliore également les moyens de subsistance des communautés locales à Sabah, en Malaisie.
Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP*



Agriculture, aquaculture et sylviculture durables

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Message principal:

Les pratiques d'utilisation et les systèmes de gestion coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les innovations communautaires, sont de plus en plus reconnus comme des approches de conservation fondées sur les écosystèmes efficaces, ayant un rôle très précieux à jouer dans la réalisation de cet objectif. La transposition du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique de la CDB^[xxxi] dans les plans et objectifs nationaux et locaux, et leur mise en œuvre et réalisation, constituent un cadre pour une reconnaissance accrue de ces approches et leur appui.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquent que les progrès dans la réalisation de cet objectif ont été insuffisants pour le réaliser dans les délais. Cela préoccupe vivement les peuples autochtones et les communautés locales, dont beaucoup dépendent de la disponibilité continue des ressources naturelles locales pour satisfaire leurs besoins quotidiens.

Les PMDB-4 reconnaissent également que l'appui à l'utilisation coutumière durable, y compris en déléguant la gouvernance et la responsabilité de la gestion des terres aux peuples autochtones et aux communautés locales, est une mesure efficace pouvant contribuer à la réalisation de l'objectif. Cela s'inscrit dans les priorités des communautés, qui apportent des contributions précieuses à l'utilisation durable, mais sont confrontées à des difficultés pour appliquer les règles coutumières, ainsi que pour contrer les pressions externes, puisque leur autorité formelle et leur pouvoir décisionnel sont insuffisants.

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les zones consacrées à l'agriculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité	
Les zones consacrées à l'aquaculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité	
Les zones consacrées à la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité	

xxxi L'objectif du Plan, approuvé par la Conférence des Parties à la CDB en 2014 (Décision XII/12), est de promouvoir une mise en œuvre juste de l'article 10(c) (« Chaque Partie contractante... protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ») et d'assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales¹²⁴.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les pratiques de gestion coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales en matière de biodiversité peuvent souvent être appliquées de manière plus générale, y compris pour la réalisation de l'objectif d'Aichi 7⁶. Cette section donne des informations au sujet de la gestion communautaire des forêts (voir également les objectifs 5 et 11), des cultures itinérantes et de l'agroforesterie, de la gestion traditionnelle du feu, et des systèmes agricoles traditionnels. Se référer à l'objectif 6 pour des exemples de gestion traditionnelle des ressources marines.

Concernant la conservation des zones forestières, des preuves de plus en plus nombreuses et variées mettent en évidence les contributions positives de la gestion communautaire des forêts:

- **CIFOR** indique que la sylviculture pratiquée par les communautés est hautement efficace et que « *les forêts et les écosystèmes de la planète les mieux préservés se trouvent fréquemment sur les territoires des peuples autochtones* ». L'analyse de 73 études de cas dans les tropiques a montré que les taux annuels de déforestation sont nettement inférieurs dans les forêts gérées par les communautés par rapport aux forêts protégées au sens strict. Les conclusions montrent également qu'une plus grande autonomie réglementaire au niveau local est associée à une meilleure gestion des forêts et à des avantages plus importants en termes de moyens de subsistance⁵⁶.

- Une étude du Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale portant sur le recul des forêts parvient à des conclusions similaires au sujet de l'efficacité des forêts gérées par les communautés, en particulier des aires forestières gérées et contrôlées par des peuples autochtones⁵⁷.



Quarante variétés traditionnelles de riz sont cultivées dans les cultures itinérantes à Tinangol, Sabah (Malaisie), et contribuent à la biodiversité agricole, à la sécurité alimentaire et à l'identité culturelle. Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP

Encadré 7.1

Le système traditionnel d'utilisation des terres des peuples lua (la-weu) au nord de la Thaïlande⁷⁶

Le système traditionnel d'utilisation des terres des peuples lua (la-weu) au nord de la Thaïlande comprend différentes catégories de forêts de conservation, dont la gestion et l'utilisation sont fondées sur différentes règles et accords. Il peut s'agir de forêts sacrées, qui peuvent être utilisées uniquement pour l'accomplissement de rituels, ou de forêts où aucun arbre n'est coupé, et où les seules formes de récolte sont la collecte du bois et des aliments. Les Lua pratiquent également la rotation des cultures ou l'agriculture itinérante dans les zones qui ne conviennent pas à la riziculture ; chaque zone est utilisée pendant une année selon ce qui a été décidé lors des assemblées des communautés. La culture principale est le riz, mais de nombreuses autres plantes sont également cultivées dans les champs. La terre est défrichée et séchée pendant deux mois, puis brûlée. Mais avant de la brûler, des lignes coupe-feu sont coupées près des forêts à protéger du feu, afin d'éviter la propagation. Lorsqu'ils abattent les arbres, les membres de la communauté laissent les souches à une hauteur de 60-100 cm et, après les récoltes, les arbres repoussent à partir de ces souches. Cela permet à la forêt de se régénérer rapidement. La terre est laissée en friche pendant neuf ans au moins. Comme l'explique un dirigeant local, « *si l'on pratique cette agriculture, le sol restera en bonne santé et le riz sera bon* ».

Cultures itinérantes et agroforesterie

De nombreux peuples autochtones et communautés locales du sud et du sud-est de l'Asie dépendent directement des cultures itinérantes pour leurs moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, mais cette pratique reste l'une des formes d'utilisation des sols les moins bien comprises et les plus controversées. L'accent a trop été mis sur la composante destructrice des cultures sur brûlis, alors qu'en réalité, de manière générale, les systèmes traditionnels de rotation des cultures, avec leurs périodes de jachère, peuvent être bons pour la biodiversité, ainsi que pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables de millions de peuples autochtones et de communautés locales. Bon nombre d'entre eux appliquent des systèmes hautement sophistiqués d'agroforesterie (voir par exemple l'encadré 7.1). Néanmoins, dans de nombreux pays asiatiques, des politiques en matière d'utilisation des terres considèrent que toutes les cultures itinérantes sont destructrices, et qu'elles constituent l'un des principaux facteurs de déforestation. Ces politiques portent préjudice aux systèmes autochtones d'utilisation des terres et entraînent l'insécurité alimentaire et le recul de la biodiversité et des savoirs traditionnels.

Dans ce contexte, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO (FAO-RAP) et le Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP) ont lancé un projet sur les cultures itinérantes intitulé « *Regional Support to Indigenous Peoples for Livelihood and Food Security (2014)* » (Appui régional aux peuples autochtones pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire). Sept études de cas ont été menées (au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, en Indonésie, au Laos, au Népal et en Thaïlande). L'analyse est parvenue à la conclusion que les cultures itinérantes jouent un rôle significatif comme source de moyens de subsistance et comme garantie de la sécurité alimentaire des communautés autochtones, que leurs vies et leurs cultures sont étroitement liées aux cultures itinérantes, et que le cycle traditionnel de jachère des cultures itinérantes de sept à dix ans est durable et n'entraîne pas la déforestation, à moins que des restrictions à l'utilisation des terres n'obligent les agriculteurs à défricher des terres supplémentaires dans les zones forestières. Les conclusions ont été présentées et examinées à l'occasion d'une consultation des différentes parties prenantes à Chiang Mai, en Thaïlande, avec la participation active des gouvernements, des institutions des Nations Unies, d'ONG régionales, d'organisations et de dirigeants des peuples autochtones et des communautés locales, et des gouvernements locaux. Il a été affirmé lors des discussions que les cultures itinérantes gérées durablement doivent être protégées et promues. Les consultations ont permis de sensibiliser à l'importance des cultures itinérantes, et ont promu les collaborations entre les différentes parties prenantes concernées, en faisant fond sur le principe de partenariat égal entre les États et les peuples autochtones et communautés locales, ainsi que sur le respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Bon nombre des recommandations soulignaient la nécessité pour les gouvernements de fournir des services d'appui aux peuples autochtones, avec le soutien de la FAO, d'autres institutions des Nations Unies et des organisations de la société civile, afin d'améliorer leurs moyens de subsistance⁷⁷.

Encadré 7.2

Gestion traditionnelle des incendies en Espagne⁷⁹

Dans la plupart des régions d'Espagne, la gestion traditionnelle des incendies était étroitement liée au pacage communal des vaches, des chevaux, des moutons, des chèvres et des porcs (plusieurs de ces espèces paissant souvent successivement sur la même parcelle au cours des différentes saisons). Par conséquent, plusieurs races locales se sont développées au fil des siècles, elles étaient bien adaptées aux différents écosystèmes forestiers de la zone ibérique de la Méditerranée, qui vont du niveau de la mer à plus de 2300 m d'altitude. Cependant, sous l'influence des politiques agricoles de l'UE, les troupeaux communs et familiaux traditionnels et la transhumance ont décliné, ce qui a entraîné une diminution importante des pâturages en forêt et la disparition de plusieurs races traditionnelles. Les incendies sont une menace persistante chaque année dans le sud de l'Europe, et les pâturages traditionnels se sont avérés l'une des stratégies de prévention les plus efficaces et économiques. Des groupes locaux espagnols défendent l'utilisation des pâturages comme méthode de prévention des incendies. Des expériences concluantes ont été menées sur le terrain pendant plusieurs années dans plusieurs régions espagnoles (Castille et León, Catalogne et Andalousie). Une mesure de prévention des incendies au moyen des pâturages a été acceptée dans les Programmes de développement rural espagnol les plus récents. En Catalogne, la prise de conscience de la nécessité de rétablir la gestion traditionnelle des incendies a donné lieu en 1999 à la création d'une équipe spécialisée de pompiers (**Grup de Recolzament en Actuacions Forestals, GRAF**), chargée de déclencher de petits incendies stratégiques pendant l'hiver, afin d'empêcher les grands incendies pendant l'été.

Pratiques et savoirs coutumiers en matière de gestion des incendies

Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier utilisent les incendies contrôlés pour régénérer les pâturages, fertiliser la terre, façonner les paysages et contrôler les insectes, plantes et animaux indésirables (voir l'encadré 7.2, qui présente un exemple en Espagne). De nombreuses parcelles de terre traditionnelles contrôlées par certaines communautés sont associées à des utilisations multiples et judicieuses du feu. Rétablir et promouvoir les modèles traditionnels de gestion des incendies, liés à des structures plus générales de gouvernance et de gestion, peut avoir des avantages significatifs pour la biodiversité, parce qu'ils contribuent à prévenir les grands incendies destructeurs et incontrôlés associés à des modèles inefficaces de lutte contre les incendies (voir l'encadré 3.1 sous l'objectif 3, qui présente un exemple en Australie). De même, un réseau d'apprentissage en matière d'incendies a vu le jour aux États-Unis, afin que les personnes puissent réapprendre les compétences oubliées en matière de gestion des incendies et rétablir la diversité sociale et écologique des systèmes forestiers⁷⁸. Néanmoins, le fait que bon nombre de pays accordent la priorité dans leur budget à l'équipement nécessaire à la lutte contre les incendies plutôt qu'à la prévention constitue un problème récurrent.



Peuple karen défrichant des lignes coupe-feu afin de protéger la forêt contre les incendies pendant la saison sèche, à la frontière du Parc national Ob Luang, Thaïlande. Photo : Association IMPECT

Systèmes agricoles appartenant au patrimoine

L'initiative de la FAO « Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial » (SIPAM) est une importante initiative internationale qui reconnaît et soutient les communautés et les systèmes locaux de savoirs en matière de biodiversité agricole. Cette initiative souligne que, à travers le monde, des systèmes agricoles spécifiques et des paysages ont été créés, façonnés et entretenus par des générations d'agriculteurs et d'éleveurs à l'aide de différentes ressources naturelles et de pratiques de gestion adaptées aux conditions locales, en s'appuyant sur l'expérience et les savoirs locaux. En 2002, la FAO a lancé cette initiative afin de protéger et d'appuyer ces « systèmes du patrimoine agricole » et de promouvoir une meilleure compréhension et une prise

xxxii Pour plus d'informations sur le Parc des pommes de terre, voir les encadrés 13.1 et 16.2.

Encadré 7.3

Étude d'un système d'étiquetage pour les produits bioculturels issus du patrimoine ^[xxxii]

L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), l'Université de Leeds et l'Asociación ANDES du Pérou étudient la mise au point d'un nouveau système d'étiquetage ou d'indication pour les « produits bioculturels issus du patrimoine ». Une marque commerciale collective informelle établie par le Parc des pommes de terre au Pérou (décrit sous l'objectif 13) a entraîné une hausse des revenus et a consolidé la cohésion sociale et la protection de l'environnement, mais à cause de difficultés bureaucratiques, les communautés n'ont pas été en mesure d'enregistrer formellement des marques commerciales pour leurs produits. Le système proposé soulignera et authentifiera la façon dont les valeurs culturelles et spirituelles, les savoirs locaux, les innovations et les pratiques, et l'environnement local, sont tous intimement liés, rendant ainsi ces produits uniques. Le système vise à garantir que la plus grande part possible de la valeur marchande revienne au niveau local, au moyen d'un système axé sur les « avantages complets », plutôt que sur une approche fondée sur le partage des avantages développée par des tiers (le modèle d'accès et de partage des avantages - ABS). Des consultations au sujet de la conception de ce système ainsi qu'un examen d'autres systèmes similaires ont actuellement lieu. Plusieurs aspects essentiels de sa conception, notamment concernant l'accessibilité, les langues locales, la certification par opposition à l'étiquetage, et la mise en œuvre, n'ont pas encore été déterminés. Cependant, des initiatives concrètes comme celle-ci sont susceptibles de promouvoir une agriculture, une sylviculture et une aquaculture communautaires durables, basées sur la continuité et le progrès, qui génèrent en même temps une source de revenu et des incitations au maintien de ces pratiques ⁸¹.



Biocultural products of the Potato Park in Peru. Courtesy ANDES

de conscience du public, ainsi qu'une reconnaissance nationale et internationale de ces systèmes. Au cours des dix dernières années, l'initiative SIPAM a identifié 32 sites à travers le monde et peut faire état de nombreuses réussites. La Chine est actuellement le pays qui compte le plus de sites SIPAM, notamment plusieurs systèmes pour la culture du riz (comme la culture du riz associée à l'élevage des poissons, les rizières en terrasse des Hani, le système riz-poisson-canard de Dong) ; le système agricole traditionnel de plantation du thé de Pu'er ; le système traditionnel de vignobles de Xuanhua ; les jardins traditionnels de dattiers de Jiaxian ; le système agricole de Xinghua Duotian, et les systèmes de culture du jasmin et du thé de Fuzhou⁸⁰.

Une deuxième initiative internationale est un système d'étiquetage pour les « produits bioculturels issus du patrimoine » (voir l'encadré 7.3). Il existe différents programmes d'étiquetage et de certification pour les produits écologiques et issus du commerce équitable, mais à ce jour, aucun système de ce type n'existe spécifiquement pour protéger la diversité biologique et culturelle. L'objectif de ce projet est de combler cette lacune, et de mettre au point un programme non-bureaucratique et peu onéreux qui puisse facilement être utilisé par les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier. Des initiatives concrètes telles que celle-ci offrent la possibilité de promouvoir une agriculture, une sylviculture et une aquaculture communautaires durables, basées sur la continuité et le progrès, qui génèrent en même temps une source de revenu et des incitations au maintien de ces pratiques.

➔ Principales références

Forest Peoples Programme (2011). Customary sustainable use of biodiversity by IPLCs: Examples, challenges, community initiatives and recommendations relating to CBD Article 10(c). Case studies and synthesis paper.

<http://www.forestpeoples.org/customary-sustainable-use-studies>

Asia Indigenous Peoples Climate Change Monitoring and Information Network (CCMIN) (2016). Briefing paper on shifting cultivation and indigenous peoples. <http://aippnet.org/>

[briefing-paper-on-shifting-cultivation-livelihood-and-food-security-new-and-old-challenges-for-indigenous-peoples-in-asia/](http://aippnet.org/briefing-paper-on-shifting-cultivation-livelihood-and-food-security-new-and-old-challenges-for-indigenous-peoples-in-asia/)

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Les mesures suivantes sont recommandées afin de consolider les pratiques d'utilisation coutumière durable et les systèmes de gestion traditionnelle :

- les gouvernements, les bailleurs de fonds et les organisations concernées devraient appuyer la mise en œuvre effective du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable en mettant au point et en appliquant des plans et des objectifs nationaux et locaux, et promouvoir des initiatives innovantes et collaboratives fondées sur l'utilisation coutumière et les pratiques traditionnelles ;
- les gouvernements, en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, devraient examiner les possibilités de transmettre la gestion et l'autorité décisionnelle sur les zones agricoles, aquacoles et forestière situées sur les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales.



Réduction de la pollution

D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Message principal:

Les peuples autochtones et les communautés locales ont apporté des contributions importantes à la réduction de la pollution par les nutriments en promouvant des pratiques agricoles qui n'utilisent pas ou peu de produits chimiques, y compris les systèmes traditionnels. Ils ont également contribué à la réduction de la pollution par des métaux lourds, grâce à une surveillance et à des notifications des communautés, ainsi qu'à des campagnes et à des procès, afin de responsabiliser les pollueurs. D'autres actions urgentes sont requises pour protéger les écosystèmes, la biodiversité et également les peuples autochtones et les communautés locales contre les effets de la pollution.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquaient que la pollution de l'environnement continue de s'aggraver dans de nombreuses régions du monde. Par exemple, alors que la pollution par les nutriments (comme la pollution par l'azote générée par les engrais agricoles) s'est stabilisée en Europe et en Amérique du Nord, ses niveaux restent nocifs et continuent d'augmenter dans de nombreuses autres régions du monde. Pour d'autres polluants comme le mercure et le plomb, les tendances sont extrêmement variables, et aucune évaluation mondiale claire n'a été possible au moment où les PMDB-4 ont été publiées⁵.

La pollution de l'environnement affecte directement la santé et le bien-être de nombreux peuples autochtones et communautés locales, qui dépendent de l'eau des ruisseaux naturels et/ou de la chasse, de la pêche, de la cueillette et de l'agriculture locale pour leur alimentation et leurs besoins quotidiens. Dans de nombreux cas, la présence d'activités d'extraction des minéraux et des hydrocarbures, d'usines chimiques ou de décharges sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales ou leurs environs⁸² a entraîné la pollution de leurs ressources naturelles, souvent sans aucune compensation. La pollution par les métaux

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
La pollution (de tous types) aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité	Aucune évaluation claire
La pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité	

lourds est particulièrement problématique, parce que les métaux lourds peuvent s'accumuler dans le corps et dans les chaînes alimentaires, affectant à la fois la biodiversité et les personnes. De longues batailles juridiques et des retards de paiements font que de nombreuses communautés attendent toujours les actions urgentes nécessaires à dépolluer leurs terres et territoires. Pendant ce temps, les peuples autochtones et les communautés locales qui n'ont pas accès à de la nourriture et à de l'eau propres, ou n'ont pas les moyens de s'en procurer, sont contraints de continuer de consommer des ressources contaminées, avec de graves effets sur leur santé et leur bien-être. Par conséquent, cet objectif revêt une importance capitale pour les peuples autochtones et les communautés locales.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent de manière significative à la réduction de la pollution à travers deux moyens : les actions visant à lutter contre la pollution liée à l'extraction des minéraux et des hydrocarbures, et les actions visant à préserver et améliorer les pratiques agricoles traditionnelles qui n'utilisent pas ou peu d'intrants chimiques. Cette section donne des exemples de chacun de ces types d'action.

Actions pour lutter contre la pollution liée à l'extraction des minéraux et des hydrocarbures

Les communautés ont contribué de manière significative à la réduction de la pollution de l'environnement causée par des pratiques minières non durables et l'extraction des hydrocarbures. Par exemple :

- au Guyana, l'empiètement de l'exploitation minière sur les terres, les forêts et les eaux coutumières amérindiennes et le recours incontrôlé au mercure et à d'autres produits chimiques toxiques ont entraîné la violation des droits des communautés, une pollution importante de l'environnement, la dégradation des sols et la diminution du gibier et du poisson. Les peuples autochtones kako du district du Haut Mazaruni (Région 7) ont pris des mesures pour mettre un terme à la destruction incessante de l'environnement, en empêchant les mineurs d'accéder aux zones minières faisant

l'objet de revendications foncières sur leurs terres traditionnelles et couloirs fluviaux (objet d'une revendication foncière de longue date devant la Haute Cour du Guyana)^{B3} ;

- de nombreuses communautés ont entamé des procédures en justice afin de veiller à ce que les pollueurs soient tenus pour responsables. Par exemple, des batailles juridiques sont en cours contre Chevron (autrefois appelé Texaco) concernant les effets environnementaux de ses opérations dans la région Oriente de l'Équateur. Des dégâts environnementaux catastrophiques ont été causés sur une vaste étendue, y compris sur les terres ancestrales des peuples autochtones, qui étaient associés à de graves problèmes de santé, y compris un risque accru de cancer. Plus de vingt ans après les premiers incidents, Chevron n'a toujours pas payé pour les dégâts et le nettoyage, et la société a été impliquée dans des cas d'intimidations de juges en Équateur, de corruption et de falsification de preuves^{B4} ;
- l'encadré 8 rend compte d'un cas dans l'Amazonie péruvienne, où les peuples autochtones ont appliqué leur propre programme afin de surveiller la pollution relative au pétrole.

L'extraction de l'or n'est pas seulement liée à la déforestation et à la pollution au mercure, mais elle peut aussi menacer le bien-être et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales. Photo : Oda Almás, FPP).





Les surveillants de l'environnement de FECONACO (photo : FECONACO)



De nombreuses marées noires ont été constatées et documentées par les surveillants autochtones (photo : FECONACO)

Encadré 8

Associer la surveillance et les notifications communautaires de la pollution par les hydrocarbures à la mise en œuvre des dispositions relatives à l'environnement : le Programme de surveillance territoriale de FECONACO⁸⁵

Wilson Sandi Hualinga, coordinateur, Programme de surveillance territoriale de la Fédération des communautés natives du fleuve Corrientes (FECONACO), Pérou

L'exploitation pétrolière dans le bassin du fleuve Corrientes au nord du Pérou a débuté avec les activités d'Oxy [Occidental Petroleum Corporation] et de Petroperu [Petróleos del Perú S.A.] il y a plus de quarante ans, sur le territoire des peuples autochtones achuar et urarina, sans leur consentement. La pollution qui en a résulté a affecté la santé des communautés natives, des animaux et des poissons. On trouve par exemple des lacs entièrement contaminés, où tous les poissons sont morts. La contamination est due à la rupture des vannes des conduites ou des conduites mêmes employées dans le processus d'exploitation, ou au débordement des puits de stockage des eaux usées. Les communautés ont été atteintes de nombreuses maladies, mais ne savaient pas pourquoi. En septembre 2013⁸⁶, l'état d'urgence environnementale a été déclaré, en partie grâce au plaidoyer de FECONACO [l'organisation politique représentant les communautés natives du fleuve Corrientes] et à son programme de surveillance de l'environnement. Aujourd'hui, nous poursuivons notre combat contre la pollution par les hydrocarbures.

Activités du Programme de surveillance territoriale

Le Programme de surveillance territoriale répertorie les incidents environnementaux et signale les entreprises responsables à l'État. Il y a actuellement 19 surveillants de l'environnement, élus par les communautés.

Moi je suis un Achuar, d'une communauté située dans le Lot huit. En tant que coordinateur du Programme de surveillance territoriale, je suis responsable de la planification des travaux et de la coordination des zones à visiter chaque mois. Les surveillants autochtones identifient les sites contaminés (par ex. les lagons, les ravins) et prennent note des coordonnées GPS. Sur la base de ces informations, un rapport est rédigé et transmis à l'OEFA [l'organisme gouvernemental péruvien pour l'évaluation de l'environnement et la mise en œuvre des dispositions relatives à l'environnement]. L'OEFA envoie des enquêteurs, qui sont emmenés vers les zones contaminées par les surveillants de l'environnement afin de prélever des échantillons à analyser en laboratoire.

Difficultés et réussites du programme

Depuis 2004, nous avons pu identifier de nombreuses marées noires et incidents [par exemple des fuites de pipelines, des fuites de puits de stockage, des déversements d'eaux usées]. Au vu de la situation, l'état d'urgence environnementale a été déclaré, en partie grâce à l'appui de notre Programme de surveillance territoriale.

Le manque de ressources pour la formation des surveillants de l'environnement a représenté un grand défi pour le programme. À l'avenir, il est prévu, dans le cadre du programme, que les surveillants autochtones de l'environnement prélèvent directement des échantillons de terre et d'eau, et que le programme dispose de son propre bureau avec un accès à internet, afin de pouvoir signaler plus facilement les problèmes de contamination. La surveillance autochtone de l'environnement a été primordiale pour produire des preuves et faire entendre nos exigences, qui sont les suivantes :

- de l'eau potable pour les communautés : si les communautés ne disposent pas de puits avec de l'eau traitée, elles sont contraintes de continuer à boire de l'eau contaminée et continueront de mourir ;
- la mise en œuvre de pratiques éprouvées pour prévenir la pollution de l'environnement. Par exemple, remplacer les anciens tubes (de nombreuses sections remontent aux années soixante-dix), améliorer les puits de stockage des eaux usées, etc. ;
- la réhabilitation des sites contaminés : l'État s'est engagé à le faire, mais à ce jour rien n'a été entrepris ;
- le versement de compensations à FECONACO pour tous les dégâts occasionnés et pour l'utilisation de la terre.

Les communautés participent au programme de surveillance territoriale et contribuent à l'identification des zones polluées (photo : FECONACO)



Réduire la pollution par les nutriments au moyen de la promotion des pratiques agricoles traditionnelles

Promouvoir les pratiques agricoles traditionnelles durables est un deuxième moyen par lequel les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la réalisation de cet objectif. Voici des exemples.

- Les Māori d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande ont lancé et promu le développement de *Hua Parakore*, une initiative sur la souveraineté alimentaire autochtone et un système de vérification et de validation pour les produits et la production alimentaires. L'initiative s'inscrit dans le mouvement *Slow Food*⁸⁷. La nourriture, la laine et les remèdes traditionnels sont produits conformément aux pratiques culturelles dans un système fermé, avec peu ou pas d'intrants, sans engrais industriels, pesticides et modifications génétiques.

Il faut suivre trois étapes pour devenir un producteur *Hua Parakore*⁸⁸:

1. l'étape *Kakano* (graine), au cours de laquelle les membres intéressés de *Te Waka Kai Ora* (Autorité nationale des produits biologiques māori d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande) reçoivent des informations et du matériel présentant les cadres et les principes de *Hua Parakore* ;
2. l'étape *Tipu Ranga* (jeune plant), au cours de laquelle les membres élaborent et mettent en œuvre leur plan de gestion *Hua Parakore*, avec l'aide

des anciens de la communauté, des ressources de planification, des agriculteurs et des agents régionaux de *Hua Parakore* ;

3. l'étape *Hua Parakore*, où le logo *Hua Parakore* est attribué collectivement lors d'un rassemblement formel de la communauté et des représentants de *Te Waka Kai Ora*, lorsque tous les présents considèrent que *Hua Parakore* a été atteint.

Hua Parakore a été essentiel pour que soient associés les savoirs et pratiques autochtones aux programmes de certification biologique non-autochtones. Cette initiative a contribué à la mise en place d'un partenariat entre les intérêts māori et non-māori pour les produits biologiques, axé sur la préservation des écosystèmes, la biodiversité, la santé des sols et des personnes⁸⁸.

- Le projet andin des technologies paysannes (PRATEC) promeut les pratiques agricoles traditionnelles durables et la biodiversité agricole. Créé en 1986, PRATEC mène et coordonne des programmes de formation avec des universités locales, pour donner un nouveau souffle à la culture et à l'agriculture andines au Pérou et en Bolivie. Cela a non seulement permis de réduire la pollution par les nutriments, mais a également entraîné l'augmentation de la diversité des plantes cultivées, et a contribué à redonner de la vigueur à la culture autochtone andine⁸⁹.



Récolte de matière organique sur le tapis forestier, afin de fertiliser les champs dans un paysage de production mixte dans la vallée du Khumbu, (voir photo page 73) au Népal.
Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP



Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements devraient accroître l'aide aux initiatives des peuples autochtones et des communautés locales afin de consolider les pratiques agricoles traditionnelles durables et de réduire la pollution par les nutriments.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient envisager et faciliter des mécanismes de surveillance de la pollution de l'environnement par les communautés, ainsi que de surveillance par les communautés du respect par les entreprises des dispositions relatives à l'environnement.
- Les gouvernements et le secteur privé devraient s'attaquer au problème du manque de nourriture et d'eau propres dont souffrent de nombreuses communautés affectées par la pollution de l'environnement.
- es gouvernements et le secteur privé devraient travailler avec les communautés affectées à la réhabilitation des zones polluées, en reconnaissant que les savoirs écologiques traditionnels peuvent apporter des contributions importantes à la restauration des écosystèmes.

➔ Principales références

PUINAMUDT (*Pueblos Indígenas Amazónicos Unidos en Defensa de sus Territorios*). Surveillance autochtone de l'environnement dans le nord de l'Amazonie péruvienne. <http://observatoriopetrolero.org/reportes-ambientales/>

Initiative et système de certification *Hua Parakore*. www.tewakakaiaora.wordpress.com

PRATEC (*Proyecto Andino de Tecnologías Campesinas*). www.pratecnet.org/wpress/



Prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes

D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Message principal:

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent un grave danger pour les systèmes culturels, environnementaux et alimentaires des peuples autochtones et des communautés locales, et de nombreux peuples autochtones et communautés locales contribuent à des programmes visant à s'attaquer à ce problème qui s'aggrave, et sont dans certains cas à l'origine de ces programmes. Les actions des peuples autochtones et des communautés locales, qui font fond sur leurs savoirs traditionnels, peuvent compléter des solutions scientifiques et consolider des approches holistiques et écosystémiques à l'identification, à l'évaluation, à la surveillance et au contrôle ou à l'éradication des EEE.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Le nombre d'EEE ne cesse d'augmenter à l'échelon de la planète, tout comme leurs effets sur la biodiversité⁵, mettant en péril le bien-être et les moyens de subsistance de nombreux peuples autochtones et communautés locales. À titre d'exemple, cela peut se produire à travers l'effet des plantes envahissantes sur les sources d'eau vitales, les menaces à la sécurité alimentaire, les pertes de temps et de ressources, les dégâts aux aires sacrées, et des dysfonctionnements des systèmes d'incendie employés⁹⁰. Les EEE sont un enjeu particulièrement urgent pour les peuples autochtones et les communautés locales qui habitent des îles. Cependant, les concepts conventionnels de « mauvaises herbes » ou de nuisibles n'existent pas dans tous les lexiques culturels des peuples autochtones et des communautés locales et, dans certaines situations, les peuples autochtones et les communautés locales ont attribué de la valeur aux EEE. Il s'avère par exemple que le peuple spinifex du désert occidental de l'Australie a intégré les chats dans son histoire spirituelle et culturelle, appelée « The Dreaming »^[xxxiii], en leur accordant une valeur totémique similaire à celle des plantes et des animaux indigènes⁹¹. Dans ces situations, il est important,

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les espèces exotiques envahissantes sont identifiées et classées en ordre de priorité	
Les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité	
Les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées	
L'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes sont empêchés	

pour faire face aux EEE et à leurs effets néfastes de longue durée sur les écosystèmes, de travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales et de reconnaître la valeur culturelle ou de subsistance qu'ils accordent aux EEE⁹².

xxxiii Dans la culture aborigène, « The Dreaming » (Rêver) se réfère à l'environnement passé, présent et futur dans lequel le peuple aborigène vit, ainsi qu'à des concepts spirituels et conceptuels de cet environnement, y compris la connaissance des plantes et des animaux²¹⁴.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Le rapport qu'entretiennent de nombreux peuples autochtones et communautés locales avec leurs terres et leurs territoires accroît leur capacité à remarquer de petits changements dans l'écosystème au moyen d'une surveillance sur le terrain. Ils peuvent ainsi répondre plus rapidement au changement que les acteurs externes⁹³. Cela signifie qu'ils sont les mieux à même de donner l'alerte en présence de nouvelles espèces

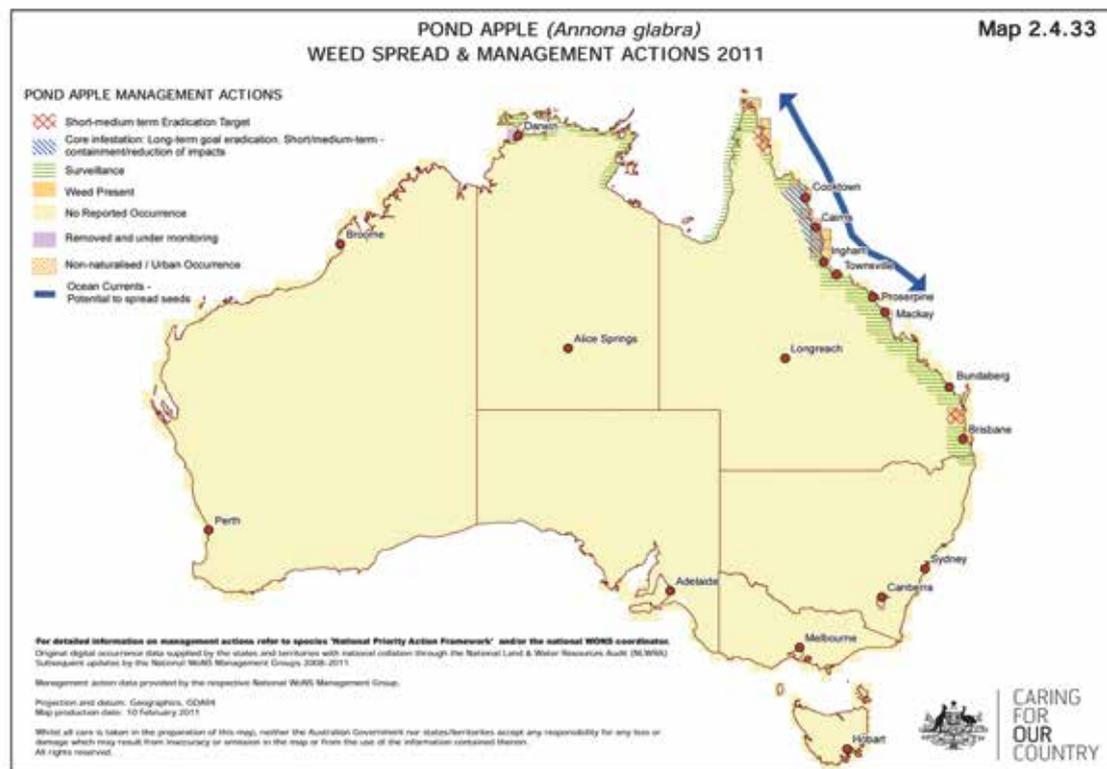
envahissantes, et de surveiller leur propagation ou leur contrôle. Les peuples autochtones et les communautés locales participent également à l'établissement de plans de gestion pour le contrôle actif des EEE, et pour prévenir ou réduire au minimum leurs effets sur les cultures et les moyens de subsistance. Les encadrés de cette section donnent quelques exemples.

Encadré 9.1

Contrôle des infestations d'*annona glabra* envahissante par des gardes forestiers autochtones sur une aire du patrimoine mondial, nord-est du Queensland, Australie

Chrissy Grant, Jabalbina Yalanji Aboriginal Corporation⁹⁴

L'*annona glabra* est une plante envahissante inscrite sur la liste des plantes adventices d'importance nationale^[xxxiv] en Australie. Elle est originaire d'Amérique et d'Afrique de l'Ouest, et a été introduite en Australie en 1912 environ. Elle se comporte comme le palétuvier, puisqu'elle pousse dans l'eau saumâtre et douce, et produit une formation dense qui étouffe la végétation indigène. Elle s'étend désormais de l'extrême nord de la Nouvelle Galles du Sud, le long de la plus grande partie du Queensland et des côtes du Territoire du Nord. Elle transforme les zones humides côtières, remplace les mangroves indigènes, les marais de cajeputs et les espèces des forêts littorales menacées de disparition dans tout le pays^[xxxv], et forme des fourrés composés d'une seule espèce.



Source : Gouvernement australien, Département de l'environnement

xxxiv Les gouvernements australiens ont dressé une liste de 32 plantes adventices d'importance nationale, sur la base de « leur capacité d'envahissement, potentiel de propagation et effets environnementaux, sociaux et économiques »²¹⁵.

xxxv Les forêts littorales sont un type de forêt côtière différent des mangroves.

Les propriétaires traditionnels de l'aire protégée autochtone du Kuku Yalanji occidental (EKY) dans le Queensland gèrent plus de 20,000 ha de *Bubu* (terre/pays), seuls ou en collaboration avec le gouvernement local ou national. Les espèces envahissantes posent un problème particulier dans la mise en œuvre de leur plan de gestion. L'*annona glabra* est l'une des quelques 125 espèces de plantes adventice présentes dans l'aire protégée autochtone. Depuis 2014, les gardes forestiers de Jabalbina Yalanji de l'aire protégée autochtone collaborent avec des groupes sans but lucratif⁷ et le gouvernement local, afin de mener à bien des relevés de la présence de l'*annona glabra* et d'effectuer un contrôle et un suivi des infestations d'*annona glabra* dans les différentes parties du territoire EKY. Les gardes forestiers de Jabalbina, les propriétaires traditionnels et des étudiants autochtones ont été formés à l'identification, à la détection et au contrôle de l'*annona glabra*, notamment en arrachant à la main de très jeunes plants et par traitement arboricide cortical pour les plus grands arbres, ce qui nécessite la pulvérisation d'une petite quantité d'herbicide directement sur l'écorce à la base de l'arbre. Les communautés autochtones sont généralement opposées à l'utilisation des contrôles chimiques sur les plantes adventices, mais après avoir constaté les résultats positifs de l'emploi du glyphosate sur l'*annona glabra*, ils sont plus ouverts à l'utilisation d'herbicides.

Bon nombre des petites infestations le long des rivières et des criques sont maintenant sous contrôle, mais il reste à relever le défi majeur de l'éradication de l'*annona glabra* des zones de faible élévation auxquelles l'accès est restreint par les marées, le *melaleuca* (arbre à thé) et les marais de mangrove, où vivent les crocodiles marins. Les gardes forestiers de Jabalbina ont effectué un suivi et des expéditions de contrôle en 2016, qui se poursuivront en 2017 et peut-être même après, dans l'espoir d'éliminer complètement l'*annona glabra* du *Bubu* (terre/pays) EKY.

“

Aucun d'entre nous n'a vraiment considéré les activités relatives à l'annona glabra comme quelque chose de difficile. C'était plaisant de camper dans notre Bubu et de se débarrasser de cette plante adventice. Nous sommes heureux d'éliminer l'annona glabra de notre Bubu.

Chef d'équipe des gardes forestiers de Jabalbina à Bradley Creek.



Un travailleur de Cape York Catchment dirige une formation pour l'éradication des jeunes arbres d'*annona glabra* (photo : Jabalbina Yalanji Aboriginal Corporation)



Thomas Houghton, un garde forestier de Jabalbina, coupe de jeunes arbres d'*annona glabra* (photo : Jabalbina Yalanji Aboriginal Corporation)



Le garde forestier de Jabalbina, Terrence Solomon, emploie une méthode différente pour éliminer l'*annona glabra* (photo : Jabalbina Yalanji Aboriginal Corporation)

Encadré 9.2

Une espèce envahissante dans nos eaux : les actions du peuple guna (Panama) concernant le poisson-lion

Jorge Luis Andreve, doctorant à l'Université de Séville, Espagne, chercheur associé auprès de la Fundación para la Promoción del Conocimiento Indígena (FPCI), Directeur régional du Ministère de l'environnement de la région de Guna Yala, Panama

Projet du poisson-lion:

- 1) Excursion pour compter les poissons-lions ;
- 2) Poisson-lion capturé à l'aide d'une ligne de pêche;
- 3) Filet levé pour la consommation humaine et analyse de l'estomac



Photos par Luis Andreve et FPCI



Le poisson-lion est une espèce exotique envahissante prioritaire détectée pour la première fois sur la côte est des États-Unis en 1992, mais qui s'est depuis répandue le long de la côte vers le sud, jusqu'en Amérique centrale. Bien que le poisson-lion ait été vu pour la première fois dans la région de Guna Yala, au Panama, en 2009, ce n'est que début 2010 que les communautés ont pris conscience du danger que représente cette espèce. Cette année-là, plusieurs pêcheurs et plongeurs locaux, ainsi que trois jeunes enfants, ont été piqués par le poisson et durent être transportés de Guna Yala à Panama, étant donné l'insuffisance des traitements au niveau local et le manque de connaissances concernant les soins à apporter pour atténuer la douleur et les blessures.



Carte des lieux où le poisson-lion a été aperçu dans la mer d'Usdub, dans la région de Guna Yala

Afin de s'attaquer au problème du manque d'informations, les Guna ont lancé un projet visant à étudier les effets éventuels de ce poisson sur les dynamiques naturelles des communautés et sur leur culture. Il est important pour les communautés autochtones guna yala de trouver des moyens viables de gérer le poisson-lion qui ne savent pas leurs systèmes culturels, environnementaux et alimentaires, étant donné leur dépendance aux systèmes liés à la mer et aux récifs coralliens.

L'un des premiers objectifs était d'élaborer une carte participative des lieux où le poisson avait été vu. De plus, des entretiens ont été menés avec des membres de la communauté, des pêcheurs de homards et d'autres poissons, et la littérature existante a été étudiée afin de recueillir des connaissances et des informations au sujet du poisson-lion.

Encadré 9.3

Mise au point d'indicateurs culturels afin de surveiller la maladie de dégénérescence du kauri à Aotearoa/Nouvelle-Zélande

Tiré de Shortland (2011)⁹⁵ et Roopu (2013)⁹⁶

La dégénérescence du kauri est une maladie fongique mortelle limitée à Aotearoa/Nouvelle-Zélande qui a tué des milliers d'arbres kauri au cours des dix dernières années. La dégénérescence du kauri a été formellement identifiée en avril 2008. Son origine et le moment de son arrivée à Aotearoa/Nouvelle-Zélande sont encore inconnus, mais des données portent à croire qu'elle serait arrivée de l'étranger. Cette hypothèse est fondée sur la faible variation génétique de la population malade, et sur sa préférence pour les températures du sol élevées, qui laissent supposer une origine plus tropicale⁹⁷. Il n'existe à ce jour aucun traitement.

Les kauri sont considérés comme une espèce *taonga* par de nombreux Māori : une espèce réputée être un moyen de connexion aux croyances spirituelles et au mode de vie de leurs ancêtres. Un collectif de représentants d'entités māori avec des forêts de kauri a créé *Tangata Whenua Roopu* (TWR), qui appartient à un programme conjoint sur la dégénérescence du kauri et comprend des recherches sur la détection de la dégénérescence du kauri, des méthodes pour la contrôler et des campagnes de sensibilisation pour aider à mettre fin à sa propagation. Le programme a établi un cadre méthodologique basé sur la culture pour surveiller l'état de santé des *ngahere* (forêts) de kauri.

Ce cadre adopte une approche écosystémique holistique au kauri (« ngahere ») qui tient compte de facteurs externes au kauri. Une application primordiale de cette méthodologie est l'élaboration d'indicateurs culturels de santé, y compris d'indicateurs qualitatifs et mesurables (quantitatifs) qui pouvaient être reproduits et dupliés. Les indicateurs étaient conçus pour déterminer l'état de santé des forêts de kauris dans différentes régions, pour anticiper ou prédire la présence de la dégénérescence du kauri, et pour identifier les arbres ou les forêts de kauri résistants qui n'étaient pas sensibles à la dégénérescence du kauri. Les indicateurs ont été élaborés à l'aide d'une approche *mataurangā māori*^[xxxvi], inscrite dans un cadre scientifique complémentaire.

Des entretiens approfondis avec des spécialistes des *ngahere* de kauris (forêts de kauris) ont été menés, afin de mettre au point une série de valeurs qui ont orienté l'élaboration d'indicateurs et de recommandations pour le programme de surveillance. Un formulaire de relevé sur site et un modèle d'application mobile de collecte de données ont également été définis. De plus, un projet de recherche basé sur la façon dont la *Matauranga Māori rongoa* (utilisation médicinale des plantes) peut être utile pour la santé des kauri ou des forêts de kauri a été élaboré. S'il aboutit, il pourrait apporter des connaissances et/ou des outils à utiliser dans les recherches futures ainsi qu'éventuellement dans la lutte contre la dégénérescence du kauri, soit à travers l'utilisation d'un contrôle biologique, soit en développant la résistance et en améliorant la santé des forêts de kauri.

Village de Guna Yala. Photo : Caroline de Jong, FPP

xxxvi « *Mātauranga Māori* peut être défini comme « les savoirs ou la compréhension de toute chose visible et invisible existant dans l'univers », et est souvent employé comme un synonyme de sagesse. Dans le monde contemporain, la définition est généralement élargie pour inclure les savoirs actuels, historiques, locaux et traditionnels, les systèmes de transmission et de conservation des savoirs, et les objectifs, aspirations et problèmes selon une perspective autochtone »²¹⁶.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements devraient reconnaître l'importance des savoirs traditionnels et des systèmes de surveillance au niveau des communautés comme des mesures contribuant à la mise en œuvre de l'objectif 9⁹⁸. Ce faisant, ils devraient intégrer les détenteurs de savoirs autochtones dans les groupes de spécialistes existants et à venir, et inclure des études de cas des actions communautaires dans la base de données de la CDB sur les espèces exotiques envahissantes^[xxxvii].
- Les gouvernements devraient entamer un dialogue, effectuer des évaluations collaboratives et entreprendre des actions conjointes avec les autorités traditionnelles et organisations de peuples autochtones et de communautés locales, en vue d'identifier et de surveiller les EEE qui affectent leurs terres et leurs territoires, et de comprendre le contexte et les effets au niveau local.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer de partager leurs points de vue, leurs expériences et des informations sur la situation en matière d'EEE sur leurs terres, et de collaborer avec les parties prenantes nationales et le grand public sur les propositions visant à gérer des EEE spécifiques.

➔ Principales références

Parlee, B. L., Goddard, E., Łutsël K'é Dene First Nation, Smith, M. (2014). Tracking Change: Traditional Knowledge and Monitoring of Wildlife Health in Northern Canada. *Human Dimensions of Wildlife: An International Journal*, 19:1 pp. 47-61.

Ojaveer, H., Galil, B.S., Gollasch, S., Marchini, A., Minchin, D., Occhipinti-Ambrogi, A., and Olenin, S. (2014). Identifying the top issues of marine invasive alien species in Europe, *Management of Biological Invasions* 5, Issue 2: 81-84. http://www.reabic.net/journals/mbi/2014/2/MBI_2014_Ojaveer_et.al.pdf

^{xxxvii} CDB. Expériences, études de cas et évaluations. Base de données pour les espèces exotiques envahissantes : « Cette page contient des liens vers des sources d'informations relatives à des expériences concernant les espèces exotiques envahissantes, notamment des études de cas et des évaluations. Non exhaustive, cette liste renvoie vers des sources d'informations représentatives contenant diverses informations sur des expériences de gestion d'espèces exotiques envahissantes »²¹⁷.



Écosystèmes vulnérables aux changements climatiques

D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Message principal:

Les peuples autochtones et les communautés locales, en particulier ceux des petites îles, des zones côtières et de haute altitude, des déserts et de l'Arctique, ressentent déjà les effets des changements climatiques. Les systèmes de gestion des ressources naturelles des peuples autochtones et des communautés locales et les APAC^[xxxviii] jouent un rôle important dans la réduction des pressions anthropiques sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables. Une action concertée sur cet objectif est nécessaire afin d'accroître la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de préserver l'intégrité des écosystèmes et de faire face aux effets du changement climatique, y compris au moyen d'une réforme des politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation qui accroissent la vulnérabilité des peuples autochtones et des communautés locales.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les récifs coralliens, les mangroves, les écosystèmes de montagne et les écosystèmes de faible élévation sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Ils font également face à des menaces croissantes provoquées par d'autres pressions anthropiques, comme la surpêche, les méthodes de pêche destructrices, le développement côtier, la disparition des habitats et la pollution. Les PMDB-4 indiquent que plutôt que d'enregistrer des progrès dans l'élimination de ces menaces, l'on constate que la situation a continué de se détériorer⁵. La non-réalisation de cet objectif préoccupe vivement les peuples autochtones et les communautés locales, parce que partout dans le monde, ils sont affectés de manière disproportionnée par les changements climatiques⁹⁹. Préserver l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes vulnérables constitue une priorité urgente pour de nombreuses communautés.

Une évaluation participative récente des risques, des vulnérabilités et des priorités dans cinquante communautés autochtones de cinq pays asiatiques est parvenue à la conclusion que de nombreuses communautés autochtones s'exposent à de graves effets du changement climatique causés

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement	
Les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement	Non évalué - des informations insuffisantes disponibles pour évaluer la cible d'autres écosystèmes vulnérables, y compris les habitats des herbiers marins, les mangroves et les montagnes

par des phénomènes extrêmes connexes, comme l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des typhons et des tornades, des changements dans les régimes météorologiques comme les inondations, les périodes sèches prolongées et les sécheresses, et les glissements de terrain. Ces phénomènes peuvent entraîner des pénuries alimentaires, la raréfaction de l'eau potable, l'érosion et la destruction des sols dans les communautés¹⁰⁰. Des recherches auxquelles les communautés d'agriculteurs et de pêcheurs du Timor-Leste et des Îles Salomon ont participé suggèrent que les activités de subsistance actuelles devront être adaptées fréquemment et continuellement pour faire face au changement climatique, et que des changements plus radicaux à leurs systèmes agricoles aquatiques seront sans doute nécessaires¹⁰¹. De nombreuses communautés des petits États insulaires en développement et de l'Arctique ont déjà subi de graves crises liées au changement climatique, sous forme de réinstallations forcées causées par la fonte du pergélisol et la hausse du niveau des mers⁹⁹.

xxxviii Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire. Voir l'objectif 11 ainsi que : <http://www.iccaconsortium.org>⁹⁹

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Des progrès dans la réalisation de l'objectif d'Aichi 10 sont accomplis à la fois grâce aux efforts directs des peuples autochtones et des communautés locales sur le terrain et à leurs contributions au niveau international. Sur le terrain, les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent à la réduction des pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables à travers une gestion durable et la protection des aires du patrimoine autochtone. À l'échelon international, ils exigent des mesures permettant la mise en œuvre d'actions primordiales d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

Règles et stratégies coutumières de conservation et de gestion durable des écosystèmes vulnérables

Il est de plus en plus reconnu au niveau international que les savoirs traditionnels et les pratiques d'utilisation coutumière durable des communautés accroissent non seulement la résilience des écosystèmes au changement climatique¹⁰² (voir également l'objectif 15), mais aussi qu'ils protègent l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes vulnérables.

Systèmes traditionnels de gestion des ressources aquatiques: les communautés pagu et gua d'Indonésie pratiquent la *sasi* (la gestion coutumière des ressources aquatiques) afin de protéger et de conserver les mangroves au moyen du zonage et de la mise en place de « zones interdites d'accès » basées sur les savoirs traditionnels. Elles utilisent également des inventaires de la biodiversité marine et de l'exploitation des ressources traditionnelles afin d'éviter la surexploitation et de surveiller la surpêche des entreprises de pêche et la pollution engendrée par l'extraction minière. Des systèmes traditionnels de gestion des ressources hydriques similaires sont appliqués par d'autres communautés autochtones, notamment le tagal par les communautés autochtones kadazan et dusun à Sabah, en Malaisie, le lue tee par les Karen au nord de la Thaïlande, et le *achaluwa* par les communautés lisu, également au nord de la Thaïlande^{[xxxix], 100}.

Améliorer la résilience des écosystèmes vulnérables au moyen des méthodes de culture traditionnelles: les méthodes de culture traditionnelles peuvent servir de barrières naturelles et de boucliers contre les catastrophes naturelles provoquées par le changement climatique. Par exemple, les communautés dusun, natives de Sabah, en Malaisie, utilisent des plantations mixtes d'espèces de manioc et de bambou pour stabiliser les zones sujettes aux glissements de terrain, et la plantation systématique de bananiers comme coupe-feu naturels afin de réduire les risques dus aux sécheresses. De même, les communautés gura d'Indonésie accroissent la résilience des zones côtières grâce à la culture systématique de palétuviers, et grâce

à des travaux de réhabilitation, à la construction de systèmes de drainage et de brise-lames talud, basés sur leurs savoirs traditionnels¹⁰⁰.

L'importance du rôle des zones marines gérées localement (ZMGL) dans la conservation des récifs coralliens et des autres écosystèmes vulnérables

Donner les moyens aux peuples autochtones et aux communautés locales de gérer les pêcheries de manière durable est une mesure essentielle qui permet d'avancer dans la réalisation de cet objectif. Une comparaison entre les parcs marins nationaux et les réserves gérées de manière conjointe, et les récifs coralliens gérés de manière traditionnelle en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée a montré que les systèmes traditionnels de gestion, dont aucun ne prévoit de fermeture permanente des récifs, étaient plus efficaces pour préserver les poissons des récifs. Les recherches suggèrent que les systèmes de gestion conçus pour répondre aux objectifs des communautés étaient mieux respectés et parvenaient à mieux conserver les récifs que les systèmes conçus principalement à des fins de conservation de la biodiversité¹⁰³.

De nombreuses communautés appliquent le système de zones marines gérées localement (ZMGL), qui permettent une gestion adaptée par les communautés sur la base des savoirs traditionnels¹⁰⁴ (voir l'encadré 10.1 pour un exemple). Les communautés prennent également des mesures de surveillance et de prise en compte des pressions externes, comme la surpêche dans les récifs coralliens et les zones côtières. Par exemple, dans bon nombre de petits États insulaires en développement du Pacifique, les communautés locales qui pratiquent la gestion traditionnelle des ressources côtières ont joué un rôle décisif dans l'amélioration des pêcheries côtières, en limitant l'accès aux personnes étrangères cherchant à exploiter commercialement les ressources côtières¹⁰⁵.



Le peuple tagbanwa de l'île de Coron, aux Philippines, applique des règles strictes pour protéger l'environnement marin dans le cadre de son plan de gestion du domaine ancestral. Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP

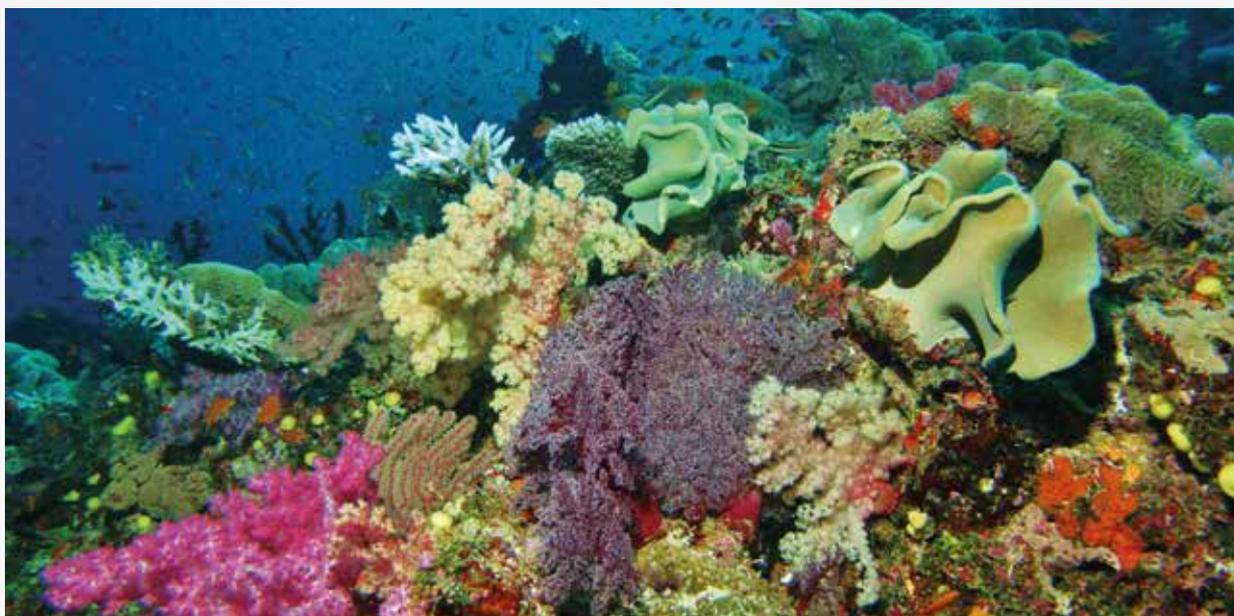
xxxix D'autres exemples sont donnés dans la section consacrée à l'objectif 6.

Encadré 10.1

Vueti Navakavu : une réussite à Fidji

Tiré du Registre APAC (2010)¹⁰⁶

Vueti Navakavu, une ZMGL et une APAC enregistrée sur l'île principale de Fidji, Viti Levu, est une zone marine conservée par la communauté. Mise en place en 2002 pour lutter contre le déclin des ressources halieutiques observé par les communautés sur leurs lieux de pêche traditionnels (connus localement sous le nom de *qoliqoli* et couvrant une superficie de 19,1 km²), cette zone est gérée par le clan yavusa navakaavu afin d'améliorer la gestion et la protection de leur zone marine. L'objectif est de préserver un écosystème en bonne santé, qui puisse accueillir une flore et une faune marines abondante et variée comme source d'alimentation et de revenu. Suite à la création du Comité *qoliqoli* et à plusieurs consultations avec l'ensemble de la communauté, un système de gardiens des poissons a été introduit, afin de mettre un terme à la pêche illégale, et une zone d'interdiction de pêche représentant 20 % de la surface totale a été créée. Suite à l'établissement de la réserve, l'état des récifs coralliens s'est stabilisé et les quantités pêchées, ainsi que les populations d'invertébrés, ont augmenté. Cela a en outre permis de réduire le temps et les efforts requis pour pêcher du poisson et augmenté le revenu des pêcheurs de cette communauté locale.



Récif sain dans la Réserve marine de Namena gérée par la communauté, Fidji. Photo : Michael Webster, Coral Reef Alliance

Outils d'évaluation des effets et stratégies d'adaptation des communautés permettant une gestion durable des écosystèmes vulnérables face au changement climatique

Sous l'effet du changement climatique, de nombreux peuples autochtones et communautés locales devront adapter leurs stratégies de gestion et de conservation des écosystèmes vulnérables. L'encadré 10.2 décrit une initiative des Guna au Panama visant à mieux comprendre les effets du changement climatique sur leur territoire. Voici des exemples d'initiatives plus générales donnant aux peuples autochtones et aux communautés locales des outils pour les aider à gérer les écosystèmes vulnérables face au changement climatique :

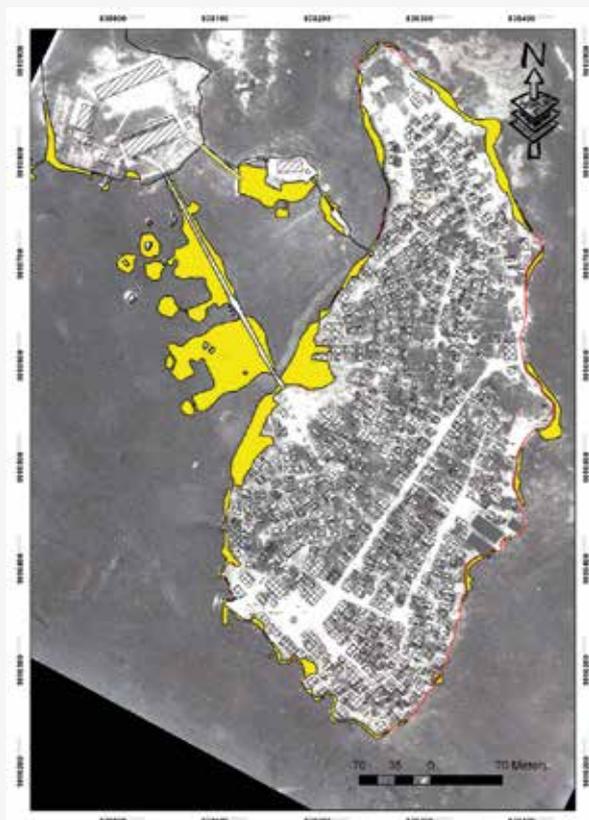
- une boîte à outils élaborée par l'Initiative d'évaluation bioculturelle des changements climatiques des peuples autochtones (*Indigenous Peoples' Biocultural Climate Change Assessment Initiative* - IPCC) pour que les peuples autochtones et les communautés locales effectuent des évaluations locales des effets des changements climatiques et élaborent des stratégies d'amélioration de la résilience (voir également l'objectif 15)¹⁰⁷ ;
- les outils LEAP (Planification locale d'intervention rapide - *Local Early Action Planning*), comme le guide LEAP élaboré par l'Initiative Coral Triangle¹⁰⁸, peuvent donner des indications concernant l'utilisation d'informations sur l'histoire climatique locale, les prévisions relatives au changement climatique, et des informations issues d'évaluations de terrain des menaces et des vulnérabilités, afin de mobiliser les communautés en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action d'adaptation pour accroître la résilience socio-écologique¹⁰⁹.

Encadré 10.2

Identification des effets et des menaces sur les écosystèmes vulnérables à Guna Yala, Panama^{x1}

Onel Masardule, FPCI (Fundación para el Conocimiento Indígena)

Le peuple guna vit à Guna Yala, un archipel dans lequel la plupart des îles habitées sont menacées par l'élévation du niveau de la mer provoquée par le changement climatique. Guna Yala renferme 81 % des récifs du Panama, et possède des niveaux élevés de biodiversité¹⁰. Les Guna travaillent sur le terrain afin d'analyser et de diagnostiquer les problèmes liés au changement climatique, tant au niveau de l'écosystème que de leurs systèmes socioculturel et économique propres. Grâce aux recherches, les Guna ont pu identifier et surveiller plusieurs effets, y compris la mortalité accrue des récifs coralliens, l'assèchement des mangroves et l'érosion des écosystèmes des îles sablonneuses. Ces effets sont néfastes non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour la gestion traditionnelle des îles par les Guna.



Le peuple guna du Panama recueille des données sur les effets du changement climatique sur ses territoires et moyens de subsistance. Il a commencé à dresser des cartes des vulnérabilités afin de contrer ces effets, y compris l'augmentation des inondations. Photo : Courtesy FPCI

^{x1} Voir également l'encadré 9.2 dans la section consacrée à l'objectif 9 pour plus d'informations concernant le peuple guna.

Systèmes traditionnels d'alerte précoce, de prévention des risques et de surveillance

La surveillance des écosystèmes vulnérables et l'identification précoce des risques et des problèmes sont essentielles afin que des mesures soient prises en temps utile pour protéger et rétablir l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes. Par exemple, la communauté tangkuhl du nord-est de l'Inde peut prédire les sécheresses et les types de précipitation grâce à ses connaissances traditionnelles des régimes météorologiques et des comportements animaux spécifiques. De même, au Laos, les communautés k'hmu et puan ont mis au point leurs propres systèmes de surveillance des inondations basés sur leurs savoirs traditionnels¹⁰⁰.

Les systèmes de surveillance des communautés fondés sur les savoirs écologiques traditionnels contribuent également à la compréhension des effets du changement climatique et à l'amélioration des prévisions liées au changement climatique¹¹¹. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) considère l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans le développement participatif comme un fondement essentiel des modèles futurs à envisager¹¹².

Actions des peuples autochtones et des communautés locales au niveau international pour réduire les pressions sur les écosystèmes vulnérables affectés par le changement climatique

Des politiques d'atténuation et d'adaptation climatiques inappropriées augmentent la vulnérabilité des communautés au changement climatique, et des protections efficaces doivent être instaurées afin de veiller à ce que les mesures d'adaptation et d'atténuation respectent les savoirs et les droits des peuples autochtones et des communautés locales¹¹¹. Le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques (FIPACC), une assemblée de représentants des peuples autochtones et des communautés locales, a évoqué ces problèmes dans le cadre de ses contributions à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁹⁹. Les autres questions importantes soulevées par le FIPACC au niveau international sont la nécessité de garder les réserves de pétrole et de gaz sur les terres et les territoires des communautés dans le sol, et le rôle significatif que les savoirs traditionnels jouent dans l'adaptation au changement climatique⁹⁹.

Sommet des peuples sur le changement climatique lors de la COP20 de la CCNUCC à Lima, au Pérou : les peuples autochtones prônent un changement du système, et non du climat. Photo : Viola Belohrad, FPP



Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements et les organisations concernées devraient apprendre des stratégies et institutions communautaires pour gérer durablement les pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables, et accroître le soutien qu'ils leur apportent.
- Les gouvernements et les ONG devraient conduire davantage d'activités de communication et de sensibilisation afin d'informer les communautés des effets prévus des changements climatiques.
- Les gouvernements et les ONG devraient apporter un appui technique et financier aux évaluations communautaires participatives des risques et des vulnérabilités, et au développement et à la mise en œuvre de plans d'action d'adaptation axés sur les communautés.
- Les gouvernements et les organisations de conservation devraient reconnaître et appuyer davantage la création et la mise en œuvre de zones marines gérées localement (ZMGL).
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient améliorer et approfondir le développement des capacités d'adaptation, des évaluations des vulnérabilités et de la surveillance communautaire des écosystèmes vulnérables.
- Toutes les parties devraient travailler à l'amélioration de la collaboration entre les détenteurs des savoirs traditionnels et les scientifiques, afin d'améliorer la compréhension des effets du changement climatique.

➔ Principales références

Govan, H., Aalbersberg, W., Tawake, A. et Parks, J. E. (2008). Locally Managed Marine Areas : A guide to supporting Community-Based Adaptive Management. The Locally-Managed Marine Area Network.

<http://www.reefresilience.org/wp-content/uploads/LMMA-Guide-2008.pdf>

Asia Indigenous Peoples Pact (2015). Local Actions: Solutions to Global Challenges. Initiatives of Indigenous Peoples in Climate Change Adaptation and Disaster Risk Reduction Based on Traditional Knowledge.

<http://aippnet.org/local-actions-solutions-to-global-challenges/>

Biocultural Climate Change Assessment Initiative (IPCCA) (2015). IPCCA Methodological Toolkit.

<http://ipcca.info/toolkits-en>



Aires protégées

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Message principal:

De nombreux peuples autochtones et communautés locales gèrent activement leurs terres et eaux coutumières avec des moyens qui permettent de les conserver efficacement. Ce faisant, leurs actions contribuent à progresser dans la réalisation de cet objectif et méritent davantage de reconnaissance et d'appui. L'un des mécanismes employés à cette fin est le concept d'aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), qui constitue l'une des mesures de conservation axées sur l'existence d'aires les plus efficaces et contribue à la fois à étendre la couverture et à établir des liens dans le domaine de la conservation. Afin de parvenir à cet objectif d'ici à 2020, des actions sont par ailleurs nécessaires pour améliorer la gouvernance et la gestion équitables des aires protégées, notamment à travers la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales et l'adoption de mécanismes visant à s'attaquer aux conflits et aux violations des droits humains.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Dans le monde entier, des progrès ont été accomplis dans l'augmentation de la couverture des aires protégées et, comme l'indiquent les PMDB-4, aux rythmes actuels de progression, l'objectif de protéger 17 % de la surface terrestre de la planète pourra être atteint d'ici à 2020. Néanmoins, les PMDB-4 reconnaissent également que seule une minorité d'aires protégées bénéficie d'une gestion efficace et équitable. D'autres actions sont nécessaires à cette fin, y compris au moyen d'une coopération accrue avec les peuples autochtones et les communautés locales⁵.

Cet objectif est important pour les peuples autochtones et les communautés locales, pour des raisons tant positives que négatives. Dans les cas où les aires protégées sont créées avec le consentement préalable et pleinement éclairé des peuples autochtones et des communautés locales et gérées conformément à leurs besoins, ou lorsque les aires protégées créées par les peuples autochtones et les communautés locales sont reconnues, il est positif que le statut d'aire protégée

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées	
Au moins 10% des zones marines et côtières sont conservées	
Les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques sont conservées	LA BIODIVERSITÉ ★★★ LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ★★
Les zones conservées sont écologiquement représentatives	LES ZONES TERRESTRES ET MARINES ★★★ LES EAUX INTÉRIEURES ★★
Les aires conservées sont gérées efficacement et équitablement	
Les aires conservées sont bien reliées et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin	

puisse offrir la protection indispensable aux terres et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales. Cette approche est cohérente avec la politique de conservation appliquée actuellement au niveau international^[xli] et se traduit en particulier par l'attention grandissante accordée aux modèles de gouvernance élargis et complémentaires, y compris les APAC et les autres mesures de conservation axées sur la création d'aires.

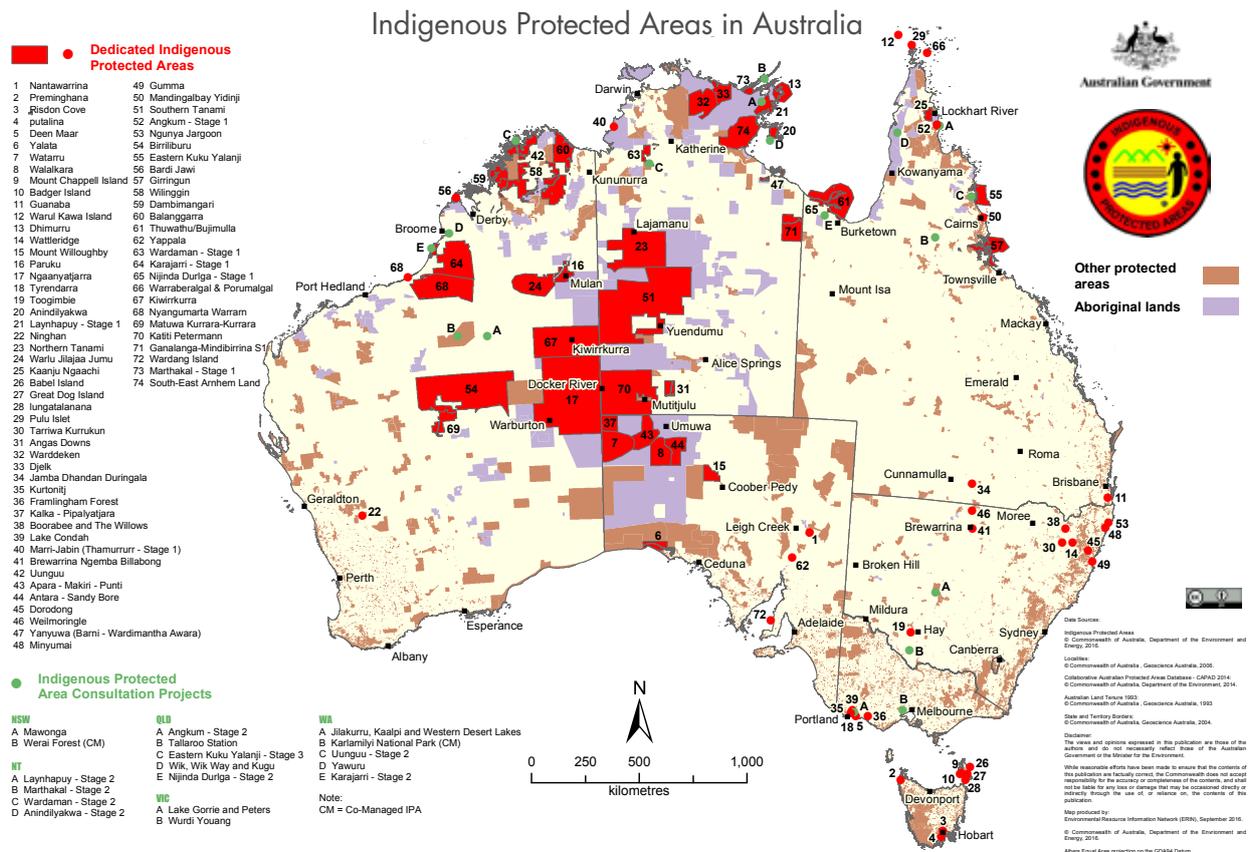
Toutefois, il est négatif que les aires protégées par l'État dans de nombreuses régions du monde continuent d'entraîner le déplacement forcé des peuples autochtones et des communautés locales de leurs terres traditionnelles et ressources, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et provoque d'extrêmes souffrances. Un récent rapport du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones indiquait qu'environ 50 % des aires protégées de la planète ont été établies sur les terres des peuples autochtones et que dans de nombreux cas, cela a été associé à des violations de leurs droits humains¹¹³. Il est par conséquent vital et urgent pour les peuples autochtones et les communautés locales que la pratique s'aligne sur les politiques et sur le droit international, et que les questions d'équité soient pleinement prises en compte^[xlii]. Si cela est fait, la réalisation de cet

objectif apportera un soutien bienvenu aux peuples autochtones et aux communautés locales dans leurs efforts pour conserver leurs terres et leurs territoires, dont beaucoup renferment une biodiversité très riche². De plus, les tensions actuelles entre les organisations de conservation et les peuples autochtones et les communautés locales seraient grandement apaisées.



Les questions de régime foncier, de durabilité et de biodiversité sont interdépendantes et très importantes pour les communautés. La sécurité du régime foncier permet aux communautés de prévoir à long terme pour leurs terres, et leur donne des droits d'agir contre ceux qui veulent extraire des ressources à court terme. Nous devons cesser de penser que seuls les gouvernements peuvent prendre soin des aires protégées, et reconnaître les droits des communautés de posséder et protéger leurs terres.

Source : Peter Kitelo, membre de la communauté ogiek et Directeur stratégique du projet de développement des peuples autochtones de Chepkiatale (CIPDP)



Carte la plus récente des aires protégées autochtones en Australie, Gouvernement australien, Département de l'environnement et de l'énergie

xli Cette approche est appuyée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et figure dans le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB de 2004 et les décisions suivantes de la CDB.

xlii Un récent examen des nouvelles lois adoptées depuis le Congrès mondial sur les parcs naturels de 2003 a constaté que seul un tiers environ des pays analysés a promulgué ou réformé les lois en matière d'aires protégées relatives aux droits aux terres et aux ressources des communautés²¹⁸.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les peuples autochtones et les communautés locales apportent une contribution substantielle à l'accroissement de la couverture géographique, de la diversité et des liens des aires protégées ou conservées à travers la protection et l'entretien de leurs terres et territoires. Dans le cadre du processus de reconnaissance de cette contribution, au cours de la dernière décennie le concept d'APAC a été intégré dans les politiques internationales de conservation, tant par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), que par les processus de la CDB^[xliii]. Il s'agit d'un mécanisme puissant par lequel les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à l'objectif 11 peuvent être reconnues. Il est estimé que les APAC couvrent une surface équivalente aux aires protégées désignées par le gouvernement, soit environ 12 % de la surface terrestre¹¹⁴. Voici quelques exemples^[xiv].

Kawawana à Casamance (Sénégal) : kawawana signifie « Notre patrimoine, que nous devons tous conserver ». Les villageois autochtones djola ont réussi à conserver 9665 ha de ressources côtières et marines en revenant à un système traditionnel de gouvernance et de gestion des ressources marines locales. Cela a empêché une exploitation non durable par des pêcheurs venus de l'extérieur, et a amélioré les conditions des habitats. Grâce à cela, depuis la mise en place de cette APAC, les espèces de poisson qui avaient disparu localement sont revenues, les prises de poisson ont plus que doublé, et la sécurité alimentaire des communautés s'est grandement améliorée¹¹⁵.

Bosquets sacrés à Meghalaya, au nord-est de l'Inde : Meghalaya est un haut lieu de la conservation de la biodiversité et appartient au point chaud de la biodiversité indo-birman. Plus de 90 % de la surface forestière totale sont sous le contrôle des tribus autochtones qui, traditionnellement, conservent depuis longtemps des parcelles de forêt vierge comme des bosquets sacrés. La plupart des bosquets sacrés se trouvent dans les bassins versants de rivières et de fleuves importants, et jouent ainsi un rôle primordial dans la conservation du sol et de l'eau. Traditionnellement, c'est un sacrilège ne serait-ce que de toucher les feuilles des arbres dans bon nombre de ces bosquets sacrés, puisqu'ils sont considérés comme la demeure de divinités qui confèrent le bien-être aux

personnes et à la terre. Une telle croyance entretient une éthique de conservation puissante¹¹⁶.

Le **Programme australien d'aires protégées autochtones** a aidé des communautés autochtones dans la gestion et la conservation de leurs terres, dans le cadre du système de réserves nationales de l'Australie. À ce jour, 72 aires protégées autochtones ont été déclarées, qui couvrent plus de 64 millions d'hectares et représentent 45 % du réseau de réserves nationales. Par la reconnaissance de la conservation par les communautés et des différentes formes de gouvernance de la conservation, l'Australie a été en mesure de réaliser l'objectif d'Aichi 11 cinq ans avant l'échéance, en apportant en même temps de multiples avantages pour les Australiens autochtones et la nation australienne dans son ensemble¹¹⁷.



Panneau conçu, réalisé et mis en place par la communauté pour l'aire de Bolon Mitij (zone rouge dans le plan de gestion des aires conservées par la communauté de Kawawana). Photo : Grazia Borrini-Feyerabend



Face au Bolon Mitij, un lieu spirituel dont le statut d'origine a désormais été rétabli. Respect immense et interdiction absolue d'y pénétrer. Photo : Grazia Borrini-Feyerabend

xliii Pour plus d'informations sur le Consortium APAC⁷⁹ et le registre APAC, il existe une plateforme en ligne sur laquelle les communautés fournissent directement des données et des études de cas des APAC enregistrées : <http://www.iccaregistry.org/>

xliv Voir l'objectif 10 pour des exemples relatifs au milieu marin. Le site web du Consortium APAC donne de nombreux autres exemples⁷⁹.



Des villageois sherpa se préparent pour Lumbum, une cérémonie bouddhiste spéciale associant culture et nature, au lac sacré Gokyo. Ce lac est un site Ramsar qui est l'une des nombreuses APAC sherpa recouvertes partiellement par le Parc national et site du patrimoine mondial de Sagarmatha (Mont Everest), au Népal. Photo : Pasang Tshering Sherpa

Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent également à améliorer l'efficacité des aires étatiques protégées à travers leur participation à des systèmes de gestion partagée^{113,118-120}. Il apparaît de manière de plus en plus évidente que les APAC et la gestion partagée sont plus efficaces que les aires protégées étatiques dont la gestion n'est pas collaborative (voir également objectifs 5 et 7). Par exemple :

- une évaluation récente effectuée au niveau mondial de 40 aires protégées et de 33 forêts gérées par les communautés dans les tropiques a montré que les forêts tropicales gérées par les communautés ont des taux de déforestation annuels plus faibles et moins variables que les aires protégées par l'État⁵⁶ ;
- de même, une récente évaluation mondiale de 165 aires protégées conclut que des résultats positifs de la conservation sont plus probables lorsque les aires protégées dépendent de régimes de gestion partagée, émancipent la population locale, réduisent les inégalités économiques, et conservent des avantages en termes de culture et de moyens de subsistance¹²¹.

Équité et droits

Il est urgent d'agir pour s'attaquer aux problèmes liés à l'équité dans les aires protégées à travers le monde et garantir la pleine reconnaissance des droits humains et leur plein respect conformément aux politiques et au droit internationaux. Les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle de surveillance important dans les questions d'équité, et contribuent ainsi à l'élaboration de politiques et d'outils^[xlv] qui garantissent également l'efficacité et la pérennité des aires protégées. L'encadré 11.1 rend compte d'un cas au Kenya dans lequel des peuples autochtones ont été expulsés de force de leurs terres, et ont pu, grâce à l'application du mécanisme de Whakatane^[xvii], attirer l'attention sur les problèmes sous-jacents d'équité et de justice et travailler avec les autres parties prenantes pour trouver une solution.

xlv Par exemple, l'IIED a publié un cadre de l'équité dans les aires protégées qui porte sur des éléments relatifs (i) à la reconnaissance et au respect des droits, des valeurs, des intérêts et des priorités des peuples, (ii) aux procédures pour une participation effective de tous les acteurs à la prise de décisions, (iii) à la répartition des coûts et des avantages entre les acteurs, et (iv) aux conditions d'application²¹⁹.

xvii Le mécanisme de Whakatane est un outil permettant d'évaluer les injustices historiques et présentes à l'égard des peuples autochtones en matière d'établissement, de gouvernance ou de gestion des aires protégées, et de s'y attaquer. Il a été adopté par l'UICN à l'occasion du 4e Congrès mondial de la nature en 2008. Voir <http://whakatane-mechanism.org/>²²⁰.

Encadré 11.1

L'expérience des Ogiek en matière d'aires protégées au Mont Elgon, Kenya : vers une conservation fondée sur les droits

Peter Kitelo, membre de la communauté ogiek, Directeur stratégique du projet de développement des peuples autochtones de Chepkitale (Chepkitale Indigenous Peoples' Development Project - CIPDP) et responsable du réseau des peuples autochtones des forêts du Kenya (Kenya Forest Indigenous Peoples Network - FIPN)

La population des Ogiek du Mont Elgon s'élève à approximativement 18 000 personnes, et 3 000 Ogiek environ vivent encore sur leurs terres ancestrales à Chepkitale sur le Mont Elgon, où la végétation est très riche, des forêts des montagnes aux vastes landes d'altitude. En tant que chasseurs-cueilleurs indigènes, nos droits à nos terres sont reconnus par l'article 63(2)(d)(ii) de la Constitution kényane. Mais le gouvernement ne l'a pas appliqué, et cela constitue une pomme de discorde pour toutes les communautés forestières du Kenya, pas seulement pour les Ogiek.

La lutte des Ogiek et les conséquences des expulsions

Dans les années 1930, les effets de la dépossession des terres et du colonialisme ont véritablement commencé à être ressentis par les Ogiek. Les communautés furent d'abord expulsées de leurs terres les plus basses et leur accès limité aux zones forestières montagneuses d'altitude, alors que les terres de basse altitude étaient prises par les colons britanniques pour l'agriculture. Les forêts ont ensuite été déclarées officiellement comme des aires protégées, et une petite partie des landes a été mise de côté comme réserve native. À partir de l'an 2000, les luttes de la communauté sont devenues plus urgentes, en particulier après que la partie restante des terres communautaires dans la réserve native a été affectée officiellement à la Réserve de gibier de Chepkitale, suite à la conversion d'autres parties affectées au Parc national du Mont Elgon en 1968. Les communautés ont été expulsées de toutes ces zones, à l'exception de Chepkitale, où nous retournons après chaque expulsion. Tous les membres de la communauté ont été victimes d'expulsions. Je doute qu'il existe une seule famille ogiek qui n'ait pas été victime d'expulsion. Personnellement, j'ai été victime d'expulsions à quatre reprises ; d'autres ont été expulsés bien plus souvent encore.

Ces expulsions ont déchiré des communautés et des familles. De nombreux actes de violence ont été perpétrés, comme l'incendie de nos maisons et la confiscation ou l'incendie de nos biens. Les répercussions étaient notamment des restrictions à la récolte des ressources forestières, qui ont menacé notre sécurité alimentaire. Ces effets étaient très marqués dans les années cinquante et soixante-dix, lorsque la communauté a été confrontée à une famine inimaginable. Une autre répercussion négative a été le manque d'accès aux plantes médicinales.

Certaines des personnes entièrement expulsées des forêts ont été contraintes de modifier leurs moyens de subsistance et de devenir des agriculteurs. Ces expulsions n'ont pas eu d'effets négatifs que sur les moyens de subsistance des communautés, mais aussi sur la forêt.

La corruption parmi les fonctionnaires gouvernementaux a eu des effets négatifs sur bon nombre de ces aires soi-disant protégées, d'une part parce qu'elle a facilité l'établissement de plantations d'arbres, et d'autre part parce qu'elle a encouragé, entre autres, la combustion du charbon et le braconnage d'éléphants, auxquels s'oppose la communauté ogiek.

Application de l'évaluation de Whakatane : un moyen de faciliter le règlement des conflits

En 2011, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a convenu de diriger des évaluations des aires protégées fondées sur les droits dans le cadre du « Mécanisme de Whakatane », afin de s'attaquer aux injustices infligées aux peuples autochtones par la création de ces aires. L'une des évaluations pilotes a eu lieu au Mont Elgon. Elle s'est concentrée en particulier sur la terre des Ogiek, qui avait été transformée en Réserve de gibier de Chepkitale en 2000 sans notre consentement.

L'évaluation a eu lieu en trois étapes : une première table ronde des parties prenantes, une étude de définition de la portée, suivie d'une autre table ronde. Les discussions se sont déroulées à Nairobi avec la participation des communautés ogiek, du service forestier du Kenya (*Kenya Forestry Service - KFS*), du service de la faune et de la flore du Kenya (*Kenya Wildlife Service - KWS*), du Ministère de l'environnement, du bureau de pays de l'UICN et du gouvernement local.

Le Mécanisme de Whakatane nous a véritablement aidés à avoir des discussions cordiales avec les différents acteurs, et il est apparu clairement que les intérêts divergents pouvaient être consolidés et qu'il était possible de parvenir à une situation où tout le monde était gagnant. Toutes les parties prenantes ont compris que les communautés ne voulaient pas détruire la forêt ; si cela avait été le cas, elles l'auraient fait il y a longtemps.

L'un des résultats de l'évaluation a été la recommandation de restituer la terre à la communauté ogiek. Le Conseil du comté a déclaré dans une résolution qu'il ne s'y opposerait pas, et entre 2012 et juin 2016, nous avons eu des discussions cordiales afin de parvenir à un règlement extrajudiciaire, perturbé en de rares occasions (par exemple en 2016) par le service forestier du Kenya, qui a brûlé nos maisons, puisque pour certaines personnes il est très difficile d'abandonner l'approche coloniale au profit du potentiel gagnant-gagnant du nouveau paradigme de conservation.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les gouvernements et les autres acteurs devraient formellement reconnaître et appuyer les initiatives des peuples autochtones et des communautés locales relatives à la conservation à travers des aires, notamment les APAC et les sites sacrés, y compris les aires partiellement recouvertes par des aires protégées de l'État¹²².
- Les gouvernements et les autres acteurs devraient appuyer davantage les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection et l'application des pratiques de conservation, y compris à travers la reconnaissance formelle des droits coutumiers en vertu du droit national.
- Le déplacement des peuples autochtones et des communautés locales de leurs terres et ressources au nom des aires protégées et de la conservation, et de toutes les autres violations de leurs droits qui contreviennent au droit international, devraient cesser immédiatement.
- Les gouvernements, les organisations de conservation et les autres acteurs devraient aborder de toute urgence toutes les questions associées à l'équité et aux droits humains dans les aires protégées, y compris en révisant les

cadres institutionnels et juridiques nationaux sur la gouvernance et la gestion des aires protégées.

- Les gouvernements et les autres acteurs devraient promouvoir la transparence et le développement de mécanismes nationaux de surveillance et de résolution des conflits. Ces mécanismes devraient compléter les mécanismes internationaux en vigueur, notamment le Mécanisme de Whakatane de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹²³.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient améliorer la mise en œuvre du Programme de travail sur les aires protégées de la CDB, en se concentrant sur l'élément 2 consacré à la participation, à la gouvernance, à l'équité et au partage des avantages, ainsi que du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable¹²⁴.



Les pêcheurs continuent de jouer un rôle important dans la gestion partagée de la Réserve marine des Galapagos, en Équateur.
Photo : Pippa Heylings

➔ Principales références

Stevens, S. (éd.) (2014). *Indigenous Peoples, National Parks, and Protected Areas: a New Paradigm Linking Conservation, Culture, and Rights*. Tucson, Arizona : University of Arizona Press.

Oldekop et al. (2015). A global assessment of the social and conservation outcomes of protected areas.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/cobi.12568/epdf>

Consortium APAC. <http://www.iccaconsortium.org>

Initiative des droits et ressources (RRI) (2015). Protected Areas and the Land Rights of Indigenous Peoples and Local Communities.
<http://www.rightsandresources.org/publication/protected-areas-and-the-land-rights-of-indigenous-peoples-and-local-communities-current-issues-and-future-agenda/>

Franks, P. et Schreckenber, K. (2016). Advancing equity in protected area conservation.
<http://pubs.iied.org/17344IIED.html?c=biodiv>

Tauli-Corpuz, V. (2016). Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones. <http://unsr.vtaulicorpuz.org/site/index.php/en/documents/annual-reports/149-report-ga-2016>.



Réduction des risques d'extinction

D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Message principal:

Les savoirs traditionnels, les mesures de conservation et l'expertise des peuples autochtones et des communautés locales concernant le statut et les tendances en matière d'abondance des espèces menacées seront inestimables dans la réalisation de cet objectif, en particulier à travers l'utilisation de la surveillance communautaire pour l'identification précoce et la mise en évidence des problèmes ou des menaces. De nombreuses espèces menacées, y compris des espèces emblématiques, ont été activement conservées par des communautés au moyen de restrictions liées aux totems, d'interdictions en matière de chasse et de cueillette, de bosquets sacrés, ou de restrictions d'utilisation.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Malgré quelques réussites dans la prévention de l'extinction de plusieurs espèces, les PMDB-4 signalent que les progrès généraux sont extrêmement mauvais et qu'il est peu probable que cet objectif soit réalisé d'ici à 2020 (voir tableau)⁵. Cela est important pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce que de nombreuses espèces menacées se trouvent sur leurs terres², et certaines ont une forte signification culturelle et/ou spirituelle (« espèces sacrées ») ou sont très importantes pour le bien-être des communautés (par ex. les plantes médicinales). Par conséquent, dans de nombreux cas, elles sont activement conservées par les communautés¹²⁵.

Cependant, les initiatives imposées par le haut visant à conserver les espèces menacées peuvent avoir des effets négatifs sur les communautés, notamment leur exclusion ou expulsion des terres traditionnelles (voir chapitre consacré à l'objectif 11) et la criminalisation des pratiques traditionnelles de chasse et cueillette. La conservation des grands mammifères et/ou des mammifères dangereux menacés (comme les tigres et les éléphants) peut être particulièrement problématique au vu de leurs relations complexes avec l'homme¹²⁶ (voir l'encadré 12.1 pour un exemple). En Inde par exemple, les attaques de l'éléphant d'Asie en danger entraînent la mort de quelques 400 personnes chaque année. En revanche, les humains tuent environ 100 éléphants chaque année, dont la moitié afin de protéger les cultures¹²⁷. Les versements de compensations en cas de dommages aux cultures, de

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
L'extinction d'espèces menacées connues est évitée	
L'état de conservation des espèces dont le déclin est le plus accentué a été amélioré et maintenu	

pertes de bétail, de blessures ou de décès s'inscrivent dans une stratégie d'atténuation répandue visant à réduire les effets économiques des « espèces à problèmes », mais ils ne ciblent pas toujours tous les effets sur le bien-être des communautés, et sont parfois associés à la hausse des inégalités sociales à cause de leurs coûts de transaction élevés¹²⁸.

Les communautés peuvent contribuer à trouver de nombreuses solutions afin de régler les conflits entre l'homme et la vie sauvage, parce qu'un grand nombre d'entre elles vivent depuis très longtemps aux côtés des espèces concernées. Par exemple, les recherches à Sagala au Kenya ont montré que les pratiques autochtones pouvaient être efficaces pour atténuer les conflits entre l'homme et la vie sauvage et qu'associer savoirs traditionnels et science occidentale peut améliorer l'efficacité des stratégies de gestion des conflits entre l'homme et la vie sauvage¹²⁹.

Encadré 12.1

Les pratiques de conservation « conventionnelles » intensifient-elles les conflits entre l'homme et la vie sauvage tout en privant les communautés locales de leurs moyens ?

Daniel Ole Sapit, leader autochtone maasai du Kenya

Les aires protégées affectées à la conservation sont fondées sur l'idée que les animaux restent confinés à cette zone. Mais naturellement, les animaux ne comprennent pas si un endroit ou un point particulier constitue la fin ou le début d'une aire protégée. La faune emprunte des routes migratoires qui traversent des terres agricoles récemment converties et des établissements, et au cours du processus migratoire, des conflits éclatent entre les êtres humains et la faune. Un exemple caractéristique est l'éléphant, qui transmettrait génétiquement la mémoire de sa route migratoire à sa progéniture. Par conséquent, un troupeau d'éléphants empruntera toujours le même itinéraire, presque toujours à la même période de l'année. Nous rencontrons des difficultés avec la faune en dehors des aires protégées, parce que c'est là que vont les animaux pour paître et se reproduire, en particulier pendant les saisons sèches. Et ce malgré le flux financier provenant de la conservation, qui parvient à peine aux communautés des environs des aires protégées, qui supportent la plus grande partie des conséquences de la présence des animaux.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les extinctions peuvent affecter directement les cultures et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, et de nombreux peuples autochtones et communautés locales souhaitent ardemment conserver les espèces menacées. Les bosquets sacrés ou d'autres aires conservées par les communautés constituent des habitats importants pour de nombreuses espèces menacées^{4,125}, et la conservation de ces aires par les communautés est une contribution importante à la réalisation de cet objectif.

De plus, les communautés sont souvent les premières à constater le déclin d'une espèce et peuvent appliquer des mesures de conservation urgentes à travers leurs institutions coutumières de gouvernance¹³⁰, comme des interdictions de chasse ou de cueillette ou d'autres restrictions d'utilisation. Cette section donne des exemples qui illustrent ces points.

En passant de la production chimique à la production biologique de riz, et en protégeant les habitats pour les insectes et d'autres petits animaux, les communautés locales de plusieurs régions du Japon ont facilité le retour de la cigogne blanche menacée dans leur environnement. Photo : photothèque de la ville de Toyooka, Préfecture de Hyogo



Encadré 12.2

Savoirs traditionnels et pratiques coutumières durables pour la conservation du panda roux en danger à Ilam, au Népal

Kamal Kumar Rai, *Indigenous Peoples' Society for Wetland Biodiversity Conservation, Népal*
(Photos : Krishna Bantawa et Finju)

Les peuples autochtones d'Ilam, dans l'est du Népal, comprennent les Kirant (qui comprennent à leur tour les peuples rai et limbu), les Lepcha, les Tamang, les Sherpa, les Sunuwar, les Gurung, les Magar et les Thangmi. L'est du Népal est le domaine historique des Kirant, le royaume des Kirant étant au pouvoir depuis 600 av. J.-C. à Katmandu. Les rois kirant règnent depuis plus de 1000 ans au moyen des pratiques coutumières.

Les peuples autochtones d'Ilam apportent des contributions importantes à la conservation du panda roux (*ailurus fulgens*) en danger, grâce à leurs savoirs traditionnels et aux pratiques coutumières durables. En vertu de la loi népalaise sur les parcs nationaux et la conservation de la nature (1973), le panda roux est reconnu comme une espèce prioritaire protégée, désignée comme vulnérable en 1994 et en danger en 2004 à cause de la disparition de son habitat¹³¹. Les personnes ne chassent pas les pandas roux parce que les systèmes religieux et coutumiers l'ont interdit, même avant de savoir qu'ils étaient menacés.

“

La culture tamang a une institution traditionnelle « choho » des Tamang, pour aider à prendre soin de la forêt, de l'habitat du panda roux, des zones historiques et des ressources. Le lama principal (bouddhiste) joue un rôle primordial dans la prise de décisions pour l'utilisation et la protection des habitats des pandas roux .

Membre de la communauté tamang

Les croyances autochtones associées au panda roux

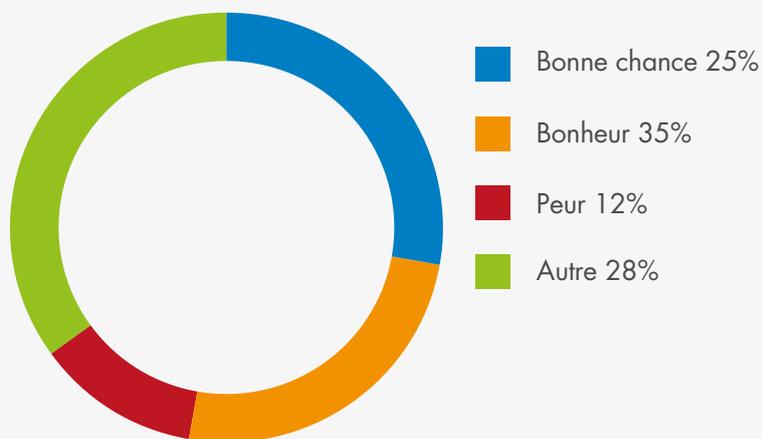


Photo : Kamal Kumar Rai

Les peuples autochtones savent que dans la nature, les pandas roux dépendent pour leur nourriture principalement du bambou (90 %), suivi des fruits (3 %), des insectes (2 %), des cultures (1 %) et d'autres sources (3 %). Les communautés ont constaté que les forêts de bambou de la région se développent mal. Elles se détériorent à cause des incendies, de la sécheresse et de la disparition de sources d'eau dans la forêt boréale, et d'autres nuisances comme la collecte excessive de produits forestiers non-ligneux, le développement local y compris la construction

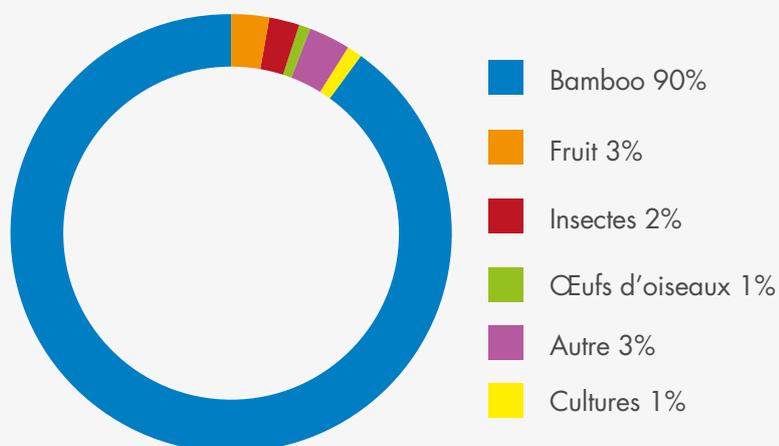
Nourriture pour le panda roux

Photo : Kamal Kumar Rai

de routes, et les incursions humaines. En conséquence, les communautés autochtones ont redoublé d'efforts afin de protéger l'écosystème des forêts de bambous à l'intérieur de la forêt boréale, en contrôlant les incendies et en rétablissant les sources d'eau. Comme l'ont expliqué deux membres de la communauté :

“

Nous créons une ligne coupe-feu et contrôlons les incendies. Les personnes surveillent le feu à tour de rôle, et informent toutes les personnes qu'elles doivent le surveiller. Elles protègent également les sources d'eau grâce à des plantations et au rétablissement des étangs naturels qui peuvent contribuer à préserver la forêt de bambous pour les pandas roux.

Pratiques et institutions traditionnelles pour la conservation du panda roux : les « kipatiya pratha » des Kirant

Le *kipatiya pratha* est le système coutumier des Kirant. Il s'agit d'un organisme local agréé qui utilise les pratiques traditionnelles de gouvernance pour la conservation et la gestion durable, pour l'utilisation des ressources naturelles et pour la protection de la biodiversité et des habitats des pandas roux.

Les prêtres (phedangba et nuwagire), les anciens, les femmes et les guérisseurs traditionnels kirant jouent des rôles importants dans la prise de décisions collective visant à déterminer les parties de forêt qui devraient être protégées, en garantissant que les sources d'eau et les forêts de bambou fournissent un habitat adéquat pour les pandas roux. Dans le *kipatiya pratha*, l'individu obéit à la décision collective de prendre soin de l'habitat du panda roux (*pudekudo ko basthan*) et des ressources naturelles. Si un membre de la société essaie de désobéir à la décision ou de l'utiliser à mauvais escient, il sera puni. Le *kipatiya pratha* préserve un bon système de gouvernance pour la conservation de l'habitat du panda roux, et contrôle le braconnage, la chasse, les incendies, l'utilisation des ressources. Ses traditions prévoient également des sanctions. Si quelqu'un agit d'une manière qui désobéit aux traditions ou chasse le panda roux, la personne est convoquée à une assemblée et informée qu'elle ne doit pas agir ainsi, parce que cela est important pour la société. Si la personne continue de chasser ou de désobéir, ou ignore la décision, alors elle est une nouvelle fois sanctionnée, par une amende ou l'exclusion sociale (la personne ne sera autorisée à participer à aucune fonction sociale). Ce sont ces normes sociales et ces valeurs qui créent un bon système de gouvernance.



Cette aire de conservation des oiseaux, une APAC créée par des villageois sherpa dans le village de Khumjung, dans le Parc national de Sagarmatha (Mont Everest), protège les faisans qui nichent à terre et leurs nids contre le pacage, la récolte du bois et de pierres. Photo : Stan Stevens

Les paragraphes suivants présentent d'autres exemples d'initiatives et de contributions des communautés visant à conserver les espèces.

- Le hokki blanc (crossoptilon crossoptilon), Sichuan occidental, Chine:** à cause de sa couleur blanche, qui revêt une signification spirituelle pour le Bouddhisme, les communautés locales considèrent que c'est un péché de tuer un hokki blanc. Son habitat est en grande partie conservé sous forme de sites sacrés qui sont protégés par des villages voisins ou des monastères bouddhistes. À l'échelle mondiale, 25 % des espèces de gibier à plumes (galliformes) sont menacées d'extinction, mais le statut actuel du hokki blanc accordé par l'UICN est celui d'« espèce quasi menacée »¹³².
- La « chasse de conservation » des ours polaires des Inuit:** les chasseurs inuit jouent un rôle important dans la réalisation de la gestion durable des ours polaires au Canada. Par exemple, ils travaillent avec des biologistes afin de développer les connaissances et la compréhension des ours polaires à travers la surveillance des populations d'ours sur leurs territoires, et la collecte d'échantillons et de données sur les ours polaires tués. L'accroissement de la valeur économique des espèces potentiellement dangereuses comme les ours polaires à travers la chasse a été associé à un petit nombre de ce que l'on appelle les « mises à mort d'ours pour cause de nuisance », et on parle donc de « chasse de conservation »¹³³. Les communautés attribuent et appliquent des contingents de chasse aux chasseurs de subsistance et aux chasseurs non-résidents. Les chasseurs inuit sont de plus en plus en mesure de tirer des rendements plus importants en équipant et en guidant les chasseurs non-résidents plutôt que par la pratique de la chasse de subsistance. Les valeurs traditionnelles et la conservation des ressources

faunistiques locales demeurent des principes directeurs pour la chasse des non-résidents¹³³

- Torra Conservancy, Namibie:** les mesures de protection des communautés sont un élément essentiel du rétablissement de populations nombreuses parmi les espèces faunistiques en dehors des aires protégées par l'État en Namibie, et assurent des itinéraires sûrs pour les animaux migrateurs tout au long de l'année. Le lauréat du Prix Équateur, Torra Conservancy, est parvenu à améliorer l'état de conservation des espèces menacées comme le rhinocéros noir et le zèbre de Hartmann, au moyen d'un système de protection de la faune dans le cadre duquel des anciens, fidèles aux traditions, ont conféré à des membres de la communauté rievmasmaak le pouvoir de lutter contre le braconnage et de faire le suivi des espèces animales endémiques. Par ailleurs, un partenariat réussi entre les communautés et le secteur privé dans le domaine de l'écotourisme, de la chasse sur la base de contingents et de ventes de gibier vivant a permis de créer des moyens de subsistance durables pour les communautés locales¹³⁴.
- Le projet de conservation des orangs-outans de Kinabatangan à Bornéo et le Programme de conservation des kangourous arboricoles en Papouasie-Nouvelle-Guinée** sont d'autres exemples de conservation d'espèces spécifiques par les communautés¹³⁵.



Le monal de l'Himalaya (ou lophophore resplendissant), l'oiseau national du Népal, une espèce menacée protégée dans le pays, prospère dans l'aire de conservation des oiseaux. Photo : Dibyendu Ash/<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/legalcode>

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- Les organisations de conservation et les gouvernements devraient intensifier leur engagement auprès des détenteurs de savoirs traditionnels, afin de combler les lacunes en matière de connaissances au sujet des espèces menacées, améliorer l'efficacité et l'efficience des mesures de conservation, et mieux faire face aux conflits entre l'homme et la faune.
- Les organisations de conservation et les gouvernements devraient multiplier les possibilités de formation offertes aux peuples autochtones et aux communautés locales concernant l'identification et la surveillance des espèces menacées, y compris celles qui figurent sur la Liste rouge de l'UICN, et la collecte de données à partir des systèmes d'information géographique et la cartographie.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient poursuivre leur action de sensibilisation aux valeurs culturelles et spirituelles de nombreuses espèces menacées et à l'importance des pratiques d'utilisation coutumière durable pour leur conservation.
- Un soutien financier plus important devrait être accordé à la surveillance communautaire et aux actions de conservation des communautés.

➔ Principales références

Pungetti, G., Oviedo, G. et Hooke, D. (éd.) (2012) Sacred species and sites: Advances in biocultural conservation. Cambridge University Press.



Les pêcheurs autochtones locaux de l'île de Hormuz, en Iran, libèrent avec précaution une tortue verte (*Chelonia mydas*) menacée prise dans leur matériel de pêche. Photo : Koosha Dab, Cenesta



Sauvegarder la diversité génétique

D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

Message principal:

Les peuples autochtones et les communautés locales, à travers leurs pratiques agricoles traditionnelles et innovations, aident à préserver la diversité génétique des parents pauvres et des espèces qui ont des valeurs culturelles et socio-économiques particulières. Dans de nombreux cas, cela permet également de tirer des leçons importantes pour la mise en œuvre de stratégies plus générales de protection de la diversité génétique. Les femmes autochtones jouent des rôles particulièrement importants dans la conservation de la diversité génétique, notamment en prenant des décisions essentielles au sujet des variétés de semences à conserver, propager ou éliminer. La préservation de la diversité des cultures dans les exploitations agricoles va de pair avec la promotion des moyens de subsistance, des avantages et de la génération de revenus par les micro-entreprises.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Comme l'indiquent les PMDB-4, la diversité génétique est une composante importante du patrimoine culturel. De plus, la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux domestiqués est à la base des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire des peuples autochtones et des communautés locales à travers le monde. Néanmoins, comme le montrent les PMDB-4, de manière générale les progrès vers la réalisation de cet objectif ont été insuffisants, et minimes par rapport à la conservation de la diversité génétique des parents pauvres^[xlvi] 5.

Les PMDB-4 parviennent à la conclusion que les connaissances et les données concernant les initiatives prises sur le terrain par les agriculteurs locaux et les éleveurs en matière de diversité génétique sont insuffisantes, en particulier pour les espèces qui revêtent une valeur culturelle ou socio-économique significative, comme les remèdes traditionnels et les produits forestiers non-ligneux. Elles recommandent la promotion de politiques publiques et d'incitations visant à conserver les variétés locales de cultures et les espèces indigènes dans les systèmes de production alimentaire, y compris au moyen d'une collaboration accrue avec les peuples autochtones et les communautés locales pour

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
La diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques est préservée	
La diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques est préservée	
La diversité génétique des espèces sauvages apparentées est préservée	
La diversité génétique des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle est préservée	Données insuffisantes pour évaluer cette composante
Des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique	

^{xlvii} Les parents pauvres sont des espèces végétales sauvages génétiquement apparentées aux espèces cultivées. Sans intervention de l'homme, ils continuent d'évoluer dans la nature, et développent des caractéristiques – comme la tolérance à la sécheresse ou la résistance aux organismes nuisibles – que les agriculteurs et les éleveurs peuvent croiser avec des cultures domestiquées afin de produire de nouvelles variétés. Les parents pauvres sont utilisés pour améliorer les rendements et la qualité nutritionnelle des cultures depuis les débuts de l'agriculture²²¹.

la conservation *in situ*^[xlvi] de la diversité génétique⁵. Par conséquent, il est incontestable que les peuples autochtones et les communautés locales ont un rôle

central à jouer dans la réalisation de cet objectif, pour lequel ils nourrissent un vif intérêt.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Partout à travers le monde, les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la conservation de la diversité génétique à travers leurs pratiques agricoles (voir l'encadré 13.1 pour un exemple).

Encadré 13.1 L'histoire du Parc des pommes de terre

Walter Quispe Huilcca, communauté paru-para, Parc des pommes de terre, Cusco, Pérou ; agriculteur quechua et coordinateur du Programme participatif de sélection végétale du Parc des pommes de terre

Nous cultivons la pomme de terre et sommes des *papa arariwa* (gardiens de la pomme de terre indigène), passionnés par la conservation de la diversité de nos pommes de terre indigènes pour les générations actuelles et futures. Je vis dans la communauté de Paru Paru. C'est l'une des six communautés qui composent le Parc des pommes de terre, créé en 2000 en collaboration avec l'Asociación ANDES^[xlix]. Nous vivons près de Písaq, à Cusco, au cœur de la vallée sacrée des Incas.

Le Parc des pommes de terre est un territoire bioculturel autochtone. Nous l'appelons « *Papa Ayllu* » parce qu'il prend modèle sur le système andin *ayllu*^[l], qui est une communauté holistique dans laquelle les êtres humains (et les espèces domestiquées), la vie sauvage et le sacré, vivent ensemble dans une coexistence harmonieuse et réciproque. Ce modèle est essentiel pour conserver les habitats et les processus évolutifs qui ont créé le germoplasme de la pomme de terre. Le modèle *ayllu* nous aide à conserver la diversité génétique de la pomme de terre et d'autres espèces domestiquées et sauvages, ainsi que les multiples habitats dans lesquels elles prospèrent. Cela aide ensuite à conserver la bonne santé de la faune et de la flore et des agents pollinisateurs, et nous avons une meilleure décomposition de la matière organique et une plus grande fertilité des sols.

Ma terre, le Pérou, est un territoire riche en diversité. Nos montagnes connaissent des variations d'altitudes et de microclimats marquées. Les efforts de nos ancêtres ont fait de cette terre l'un des centres les plus importants au monde en termes de domestication et de diversification des plantes. Nous avons adapté et cultivé différentes cultures à toutes les altitudes^[li]. Mais pour nous, la pomme de terre est la culture vivrière la plus importante. Rien que dans le sud du Pérou, nos peuples connaissent plus de 2 000 variétés différentes. Lorsque l'initiative du Parc des pommes de terre a été lancée, nous avons recueilli 778 variétés au sein de nos communautés et des communautés environnantes. Par la suite, nous avons ajouté 85 variétés à travers des échanges et des dons entre communautés. Le Parc compte désormais un total de 1 430 cultivars de pomme de terre, dont 410 ont été intégrés au moyen d'un Accord de rapatriement conclu avec le Centre international de la pomme de terre (CIP) en 2004. Cet accord a entraîné la restitution de la diversité du Parc, ainsi que la reconnaissance des droits des peuples autochtones relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Notre collection comprend d'autres cultures, telles que des tubercules et des céréales des Andes uniques. Le Parc abrite six des neuf espèces de pomme de terre cultivées existantes, deux espèces semi-cultivées et six parents pauvres. Nous les agriculteurs reconnaissons et désignons toutes ces pommes de terre comme des unités distinctes. Moi-même, je cultive environ 150 cultivars de pomme de terre indigène dans ma communauté, qui ont chacune une forme, une couleur, une texture et une saveur différente. Elles sont magnifiques. Mes frères et sœurs font la même chose dans leurs communautés. Nos savoirs autochtones, en particulier ceux des femmes, sont responsables du grand nombre de variétés dont nous disposons dans la pépinière d'espèces utilisées dans nos champs et nos cuisines. Ce sont les femmes

xlvi La conservation *in situ* est la conservation qui a lieu sur le terrain, là où les espèces ou les races concernées se trouvent à l'état naturel.

xlix L'Association pour la nature et le développement durable (ANDES) s'efforce de rendre les communautés autochtones des Andes péruviennes durables, en renforçant les capacités locales de protection des ressources bioculturelles, les savoirs et les droits.

l Les trois éléments d'*ayllu*, *auqi* (le sacré), *sallqa* (la vie sauvage) et *runa* (les espèces domestiquées) sont liés entre eux par des relations réciproques appelées *ayni*. *Ayllu* et *ayni* prônent des systèmes écologiques qui soutiennent les activités agricoles.

li Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Encadré 13.1

Continuation...

qui prennent les décisions finales concernant les variétés à conserver, intégrer ou éliminer du répertoire des variétés que nous conservons dans nos foyers.

Le patrimoine bioculturel améliore notre sécurité alimentaire, notre économie locale, la résilience des écosystèmes agricoles et donc le bien-être des communautés du Parc des pommes de terre. La diversité nous aide à continuer d'adapter nos variétés de pomme de terre à l'environnement hétérogène qui change rapidement et les rend moins vulnérables aux organismes nuisibles, aux maladies et aux conditions météorologiques extrêmes auxquelles nous sommes confrontés dans les Andes.

Dans la gestion de cette grande diversité, nous avons uni des stratégies de conservation *in-situ* et *ex-situ*. Notre approche de conservation *in-situ* associe les banques de semences (qui sont probablement plus dynamiques que les banques de gènes conventionnelles, parce qu'elles sont activement utilisées par tous les membres des communautés) et la conservation des parents pauvres dans les réserves génétiques^[iii], avec la culture continue des ressources génétiques de la pomme de terre dans nos fermes autochtones. Cette approche a réduit au minimum l'érosion génétique et a généré des plans endogènes^[iiii] fondés sur les savoirs traditionnels, qui assurent la pérennité de la variation génétique.

Le processus de rapatriement a favorisé un partenariat horizontal dynamique avec d'autres scientifiques, en créant des partenariats collaboratifs exemplaires fondés sur des accords écrits et un respect mutuel avec des centres de recherche, y compris des universités nationales et internationales. Ces collaborations sont axées sur les éléments de complémentarité et sur la production d'idées nouvelles et d'innovations à partir de la fertilisation croisée des savoirs autochtones et de la science, qui bénéficie à nos communautés.

Le Parc des pommes de terre est géré collectivement par un organe décisionnel appelé Association des communautés du Parc des pommes de terre. Cet organe de direction est une institution intercommunautaire au service de la collectivité. Des institutions locales travaillent en coordination avec l'organe de direction à différents niveaux de gouvernance. Ces institutions ont promu de manière efficace des innovations locales fondées sur leur connaissance approfondie de l'environnement local et l'application des règles, normes et protocoles coutumiers. Il a été possible de générer des moyens de subsistance et des revenus grâce à la diversité des cultures au moyen de la promotion de micro-entreprises locales, et la génération d'avantages à travers ces micro-entreprises est allé de pair avec la promotion de la conservation de la diversité des cultures dans les exploitations agricoles. L'appui du gouvernement, à travers l'Unité péruvienne pour la biodiversité et la biosécurité du Ministère de l'environnement, a été primordial pour la conservation tant *ex-situ* qu'*in-situ* au Parc des pommes de terre¹³⁶.



Recherches menées par les communautés au Parc des pommes de terre. Photo : Asociación ANDES.

De nombreuses communautés contribuent également à inverser la tendance au déclin de la diversité génétique des cultures traditionnelles ou indigènes grâce à des programmes de récupération de ces cultures, ou par le rétablissement des écosystèmes dont leur culture dépend. Les programmes de récupération des cultures incluent entre autres :

- la récupération des plantes indigènes par le peuple puruha en Équateur;
- la récupération des variétés locales de banane et les savoirs connexes, ainsi que la création de banques de semences pour les variétés locales de banane au Sri Lanka ;
- la récupération des cacaoyers au Panama. Le cacao est rattaché à des valeurs rituelles et culturelles spéciales pour le peuple guna du Panama, et il est utilisé pour les cérémonies, la médecine et l'alimentation. Dans la vision du monde guna, le cacao a été l'un des premiers végétaux

envoyé sur terre par le créateur, et il renferme de grands pouvoirs. L'abondance du cacao a décliné à cause des maladies et des organismes nuisibles, et le peuple guna met en place un programme expérimental de récupération et de culture des semences de cacao dans des sites sacrés désignés par la communauté, les galus^[iv].

Le rôle des femmes

- Dans de nombreuses communautés autochtones et locales, ce sont les femmes qui recueillent, conservent et gèrent les semences. Par exemple, dans le département de Huehuetenango au Guatemala, les femmes maya jouent un rôle crucial dans la sélection des différents types de maïs (espèces et sous-espèces), à la fois du matériel à planter et des graines à consommer. Les femmes qui participent à ce travail continuent de transmettre leurs savoirs concernant les utilisations et les qualités culinaires de matériels génétiques spécifiques^[v].



lii La conservation des réserves génétiques est définie comme « l'emplacement, la gestion et la surveillance de la diversité génétique dans les populations sauvages naturelles au sein d'aires définies affectées à la conservation active à long terme » (Maxted et al. 1997, p. 340)²²².

liii « Le développement endogène est fondé sur les critères de développement propres aux peuples locaux, et tient compte du bien-être matériel, social et spirituel des peuples »^{223,224}.

liv Tiré d'informations données par Yolanda Téran (Équateur), Onel Masardule (FPCI Panama) et Nimal Hewanila (Niemanee Development Foundation, Sri Lanka).

lv Voir également AIPP 2014, p 2225.

Photo : Centro para el colectivo económico del Parque de la Papa.
Photo : © Khanh Tran-Thanh

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

L'une des initiatives en vigueur pour la reconnaissance et le rétablissement de l'agriculture traditionnelle est le projet de Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial⁸⁰ (SIPAM, décrit au chapitre consacré à l'objectif 7) de la FAO. Cependant, beaucoup reste à faire. Les actions suivantes sont recommandées :

- les Ministères de l'agriculture des États devraient assurer une plus grande participation des peuples autochtones et des communautés locales aux discussions portant sur la production alimentaire nationale, et sur les stratégies nationales et régionales pour la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité;
- les gouvernements et les ONG devraient développer la conservation in-situ au sein des exploitations agricoles par les peuples autochtones et les communautés locales, en donnant leur appui aux banques de semences communautaires et aux réseaux d'échange, aux foires au bétail et aux autres systèmes dirigés par les peuples autochtones et les communautés, et aux micro-entreprises locales et aux innovations, en mettant l'accent en particulier sur les contributions des femmes aux systèmes agricoles et sur le rôle des savoirs traditionnels;
- les gouvernements devraient promouvoir la sensibilisation et l'éducation au rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la biodiversité agricole;
- les gouvernements devraient travailler à l'amélioration des connaissances en matière de diversité génétique des espèces dont l'importance socioéconomique et culturelle est importante, notamment en facilitant la communication et le partage des connaissances entre les peuples autochtones et les communautés locales, les décideurs politiques, et les scientifiques et les chercheurs, et à travers l'utilisation de données provenant des communautés.



Cultivateurs de café à Gowa, en Indonésie, qui sèchent les cerises de café lavées et dépulpées provenant du district.
Photo : World Agroforestry Centre/Yusuf Ahmad



Échantillon de semences traditionnelles utilisées dans la rotation des cultures à Mae Umphai, Thaïlande.
Photo : Maurizio Farhan Ferrari, FPP

➔ Ressources principales

The Southeast Asia Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE). <http://searice.org.ph/>

Rucha Chitnis (2016). In Photos: The Seed-Saving Farmers Who Pass Down Their Land to Their Daughters. YES! Magazine.

<http://www.yesmagazine.org/people-power/in-photos-the-seed-saving-farmers-who-pass-down-land-to-their-daughters-20160108>.

FAO (2007). Sustainable Agriculture and Rural Development (SARD). Policy Brief 16.

Parque de la Papas. http://www.parquedelapapa.org/esp/03parke_01.html

SIPAM. Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial. <http://www.fao.org/giahs/fr/>



Services écosystémiques

D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Message principal:

Pour les peuples autochtones et les communautés locales « les écosystèmes et les habitats qui fournissent des services essentiels » sont leurs terres, territoires, eaux et ressources coutumières, qui leur fournissent de nombreux moyens de subsistance, satisfont leurs besoins spirituels et culturels, et fournissent également des services écosystémiques pour eux-mêmes et pour les autres. Néanmoins, ces territoires sont souvent exploités de manière non durable afin d'en tirer des services et des produits pour des tiers, entraînant la disparition et la détérioration des ressources, avec des effets néfastes sur les peuples autochtones et les communautés locales. Les progrès dans la réalisation de cet objectif seront grandement facilités si les questions relatives aux droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, eaux et ressources sont abordées. Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier travaillent à la préservation, à la conservation et à la restauration de leurs territoires et ressources, en particulier à travers l'élaboration de cartes communautaires et la définition de plans pour prendre soin de leurs territoires. Une plus grande reconnaissance et un appui plus marqué à ces efforts accéléreront les progrès dans la réalisation de cet objectif.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Le concept de services écosystémiques est propre aux cultures occidentales, mais dans la perspective des peuples autochtones et des communautés locales, l'intérêt pour les services écosystémiques équivaut à l'intérêt pour leurs terres, ressources et territoires coutumiers, qui satisfont leurs nombreux besoins interdépendants. Selon cette perspective, leurs institutions et systèmes sociaux sont étroitement liés aux systèmes naturels¹³⁷. Par conséquent, cet objectif revêt une importance cruciale pour les peuples autochtones et les communautés locales. Néanmoins, les PMDB-4 constataient que des habitats importants pour les services écosystémiques continuent de disparaître et de se détériorer, et qu'il semble que peu de progrès sont

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés ...	
... Compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables	

accomplis vers sa réalisation. Plus spécifiquement, et cela est plus inquiétant encore, les mesures relatives aux besoins des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales et des personnes pauvres et vulnérables semblent s'orienter dans la mauvaise direction⁵.

La reconnaissance des droits fonciers coutumiers, et en particulier de l'accès aux ressources et leur contrôle, réduit la déforestation (voir le chapitre consacré à l'objectif 5) et est par ailleurs essentielle pour les moyens de subsistance durables et la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, surtout maintenant que de nombreux territoires coutumiers sont partagés avec d'autres populations^{6, [vi]}. Le sous-programme de la FAO sur l'accès aux ressources naturelles, dans le cadre du Programme d'appui aux moyens d'existence qui vise à intégrer les principes relatifs aux moyens de subsistance dans les travaux de la FAO, indique que :

lvi Les nouveaux Objectifs de développement durable pour l'après-2015 comprennent un indicateur spécifiant le pourcentage de femmes, d'hommes, de peuples autochtones et de communautés locales disposant de droits sûrs sur les terres, les biens et les ressources naturelles, mesuré (i) sur la base du pourcentage de personnes disposant de documents ou de preuves reconnues de propriété foncière, et (ii) sur la base du pourcentage de personnes qui considèrent que leurs droits sont reconnus et protégés. Pour plus d'informations, y compris sur la logique, la définition et la désagrégation, voir <http://indicators.report/indicators/i-5/226>

« l'accès des personnes pauvres aux biens naturels est essentiel pour une réduction durable de la pauvreté. Les moyens de subsistance de la population rurale ayant un accès limité ou nul aux ressources naturelles sont vulnérables, parce que cette population a des difficultés

à trouver de la nourriture, à accumuler des biens, et à se remettre après des chocs ou un malheur »¹³⁸.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Cartographie communautaire et plans d'utilisation des terres

Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier œuvrent pour préserver leurs terres, territoires et ressources au moyen de cartes culturelles communautaires et de recherches actives, et mettent également au point des plans pour prendre soin de leurs terres et ressources. Voici quelques exemples :

- le projet de cartographie de subsistance du borough de North-west Arctic dans l'Alaska rural aboutira à la publication d'un atlas documentant les zones utilisées à des fins de subsistance, pour la chasse, la pêche et la cueillette au fil des saisons. L'atlas inclura également les zones écologiques d'importance, comme les zones où les animaux se nourrissent, se reproduisent, élèvent leurs petits et migrent. L'atlas sera un outil aidant les preneurs de décisions à trouver un équilibre entre conservation, besoins des communautés et développement économique, en particulier au vu des effets croissants du changement climatique, de la hausse du trafic maritime dans la zone et du grand nombre de projets d'exploitation divers proposés¹³⁹ ;
- les communautés des abords du fleuve Kathita dans le district de Tharaka au Kenya ont commencé à réaliser des cartes éco-culturelles ainsi que des calendriers éco-culturels saisonniers, ciblés sur le rôle pratique et sacré du fleuve Kathita dans les vies des communautés qui vivent sur ses rives. L'un des objectifs de cette initiative était de présenter les expériences et les savoirs locaux en matière de gouvernance du fleuve du point de vue des communautés, et de promouvoir des échanges initiaux entre les différents systèmes de savoirs. Le processus prévoyait la participation de différents clans chargés de responsabilités de gestion différentes, du Musée national, qui présentait des récits liés au fleuve, et d'avocats et de scientifiques sociaux, qui présentaient le droit écologique traditionnel s'appliquant à la gouvernance du fleuve. Un résultat important a été l'élaboration de cartes actuelles et futures du fleuve, qui peuvent compléter les données nationales. Il est possible qu'à l'avenir le fleuve soit inscrit officiellement dans la liste des fleuves sacrés¹⁴⁰ ;

- l'encadré 14.1 examine en détail une initiative du peuple wapichan du Guyana, qui a mis au point un plan de gestion territoriale détaillé, ainsi qu'un système de surveillance communautaire afin de faire le suivi des pressions externes, de la santé des écosystèmes et des changements dans l'utilisation des terres, et travaille à la reconnaissance juridique de son territoire ;
- le plan d'utilisation des terres des Premières Nations dehcho au Canada et le « Plan de Vida » (Plan de vie) du peuple misak en Colombie sont des exemples supplémentaires (voir le chapitre consacré à l'objectif 4).



La cartographie éco-culturelle est un processus dirigé par les communautés qui peut faciliter l'identification et l'analyse de problèmes communs. De plus, les cartes traduisent les savoirs et la compréhension du territoire et permettent d'effectuer des évaluations des écosystèmes par les communautés, ainsi que de définir une série de droits et de responsabilités pour les communautés, qui se reflètent dans des actions. Les calendriers éco-culturels soutiennent les recherches des communautés visant à revitaliser les systèmes socio-écologiques qui comprennent l'univers entier. Les calendriers éco-culturels apportent un appui aux plans à travers la renaissance des systèmes socio-écologiques, et mettent en évidence les domaines de collaboration mixtes. Les calendriers éco-culturels sont très importants pour la renaissance de la culture, des rituels et de la cosmovision.

Source : Gathuru Mburu de l'Institute for Culture and Ecology au Kenya¹⁴⁰

Encadré 14.1

Le plan du peuple wapichan, au Guyana, pour préserver ses terres et en prendre soin

South Central Peoples' Development Association (SCPDA) ^[vii]



Les Wapichan ont organisé plus de 80 consultations communautaires, ateliers et réunions publics afin de définir et arrêter leur plan territorial innovant. Photo : SCPDA

Le peuple wapichan vit dans le district du Sud-Rupununi au Guyana. Le « *Wapichan wiizi* » (territoire) abrite de nombreux animaux, reptiles, plantes, insectes, oiseaux, poissons et autres créatures des eaux, dont beaucoup sont rares ou en danger à l'échelon mondial^[viii]. Le territoire des Wapichan renferme de nombreux sites du patrimoine culturel importants pour les communautés, où l'on trouve des haches en pierre, des pointes de flèches, des perles, des poteries, des gravures rupestres et des cimetières. Les Wapichan ont rédigé un plan d'utilisation et d'exploitation durable du territoire ancestral par la communauté, qui porte sur environ 2,8 millions d'hectares, au bénéfice des générations actuelles et futures¹⁴¹. Le plan décrit les multiples services, valeurs et significations qu'offre le territoire. Par exemple, le respect des êtres spirituels et de leurs foyers est essentiel pour le bien-être des communautés et la santé et l'abondance des poissons et du gibier. Le plan de gestion territoriale établit les principes, objectifs et lois coutumières communs concernant l'utilisation responsable des écosystèmes liés aux terres, forêts, montagnes, prairies et marécages. Il comprend plus d'une centaine d'accords entre communautés portant sur des actions collectives pour l'utilisation durable des terres, le partage coutumier des ressources, le développement communautaire et les initiatives en matière de moyens de subsistance. Il présente également en détail des centaines de sites naturels locaux devant être protégés par les communautés, et comprend des propositions visant à établir une vaste forêt de 1,4 million d'hectares conservée par les Wapichan incluant des forêts tropicales vierges dans la partie orientale du territoire.

Protéger le territoire des Wapichan par l'obtention de sa reconnaissance juridique est un objectif majeur pour les Wapichan et une condition préalable à la pleine réalisation et mise en œuvre de leurs plans. Les titres fonciers existants sont fragmentés et ne couvrent pas toute l'étendue des aires traditionnellement utilisées et occupées par le peuple wapichan. De plus, le territoire wapichan est confronté à de graves pressions externes exercées par l'exploitation minière illégale, les vols de bétail, l'exploitation forestière et l'empiètement sur le territoire dû à la chasse commerciale. Afin d'y faire face, les Wapichan ont mis au point un système communautaire pour identifier ces pressions et réunir des preuves, ainsi que pour surveiller la santé des écosystèmes (par exemple de la qualité de l'eau) et les changements dans l'utilisation des terres^{142,143}.

Les Wapichan ont entamé un dialogue actif avec les départements, les institutions et les commissions du gouvernement, en vue d'expliquer leurs plans pour que la communauté prenne constamment soin de ses terres ancestrales. Les Wapichan utilisent leurs propres cartes et informations photographiques et géo-référencées, ainsi que les données relatives à l'utilisation traditionnelle des terres, pour appuyer leurs revendications foncières et identifier les lacunes en matière foncière. Ces initiatives ont donné lieu à des pourparlers formels entre les communautés et le gouvernement au sujet des actions pour protéger juridiquement leurs terres et leurs forêts, et pour empêcher et suspendre l'exploitation forestière industrielle et les concessions minières sur la terre des Wapichan.

^{vii} SCPDA est une organisation de développement communautaire dont la mission est de réduire la pauvreté et d'émanciper la population du Sud-Rupununi et du Centre-Sud du Rupununi, au Guyana, et améliorer ses conditions de vie. SCPDA se consacre à la protection et à la gestion durable des terres traditionnelles des Wapichan au Guyana, ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants de ces communautés.

^{viii} Par exemple *kitanaaru* (jaguar), *saaro* (loutre géante), *wichaa waru* (chien des buissons), la harpie hupée, *kawanaru* (coq de roche), *udaru'o kokoi* (harpie féroce) et *dyuwudan uzu* (chardonneret rouge).

Contributions et initiatives des éleveurs de bétail

L'élevage de bétail est important pour les moyens de subsistance de nombreux ménages ruraux, tout comme pour l'utilisation durable des zones marginales. De vastes zones de la planète, comme les régions arides, montagneuses et de haute altitude, peuvent être exploitées pour la production alimentaire uniquement sous forme de bétail, adapté aux conditions locales. Les pastoralistes et les petits exploitants agricoles ont mis au point un éventail de stratégies pour l'utilisation durable de ces régions, y compris des stratégies de pacage et des déplacements sophistiqués des troupeaux. Les services écosystémiques agricoles fournis par les éleveurs de bétail et leurs animaux incluent la création de paysages en mosaïques et de mini-habitats qui préservent la biodiversité, l'établissement de liens entre les écosystèmes au moyen du transport des semences, l'amélioration de la capacité de rétention d'eau des prairies, la réduction du risque d'incendies de forêt, le rétablissement et la conservation de la fertilité des sols grâce au fumier, et la substitution au profit des activités de pacage des grands herbivores sauvages¹⁴⁴.

De nombreux éleveurs de bétail sont hautement mobiles. L'un de leurs besoins essentiels est la nécessité d'assurer l'accès aux pâturages et à l'eau, ainsi que la nécessité de promouvoir leurs modes de vie itinérants. Par exemple, l'un des grands problèmes que rencontrent les pasteurs nomades en Iran est la destruction des routes migratoires qu'ils empruntent avec leur bétail. La sédentarisation, la nationalisation et la privatisation des terres, et l'invasion par des agriculteurs sédentaires, posent des défis pour leur mode de vie traditionnel. Néanmoins, des tribus nomades d'Iran ont pris l'initiative de créer des « territoires autochtones bio-culturels » ou des APAC (voir également le chapitre consacré à l'objectif 11). Elles cartographient les limites coutumières et rétablissent les systèmes de gouvernance coutumiers. Par exemple, la Confédération de la tribu des Shahsevan a obtenu la reconnaissance du gouvernement après s'être enregistrée auprès du Ministère iranien de la justice. Elle prend d'autres mesures pour la reconnaissance de son territoire comme base de la planification participative^{145,146}.



Camp migratoire de la Confédération tribale autochtone qashqai dans les montagnes Zagros au sud de l'Iran. Photo : Cenesta



La cartographie communautaire des Wapichan a employé la technologie GPS pour cartographier l'utilisation des terres et les sites forestiers. Photo : Tom Griffiths, FPP

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Les gouvernements et les organisations concernées devraient continuer d'appuyer l'action des initiatives existantes qui s'attaquent aux problèmes des communautés en matière de régime foncier et promeuvent la reconnaissance des droits fonciers communautaires, et de s'en inspirer. Ces initiatives sont notamment:

- le portail du World Resources Institute (WRI)¹⁴⁷ ;
- la base de données des régimes forestiers de l'Initiative des droits et ressources (RRI)^[lix] ;
- l'Appel mondial à l'action sur les droits fonciers autochtones et communautaires⁵⁰ (voir également le chapitre consacré à l'objectif 18) ;
- les Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et à l'agriculture de la FAO¹⁴⁸ ;
- l'Initiative de Satoyama. L'initiative est un processus qui a adopté une approche inclusive et propose des outils utiles afin de mieux comprendre et promouvoir les « paysages terrestres et marins socio-écologiques de production »¹⁴⁹.

- Tous les acteurs devraient s'efforcer d'approfondir le dialogue sur les différences culturelles concernant les définitions des « écosystèmes/habitats essentiels pour le bien-être de l'être humain ».
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient appuyer davantage les initiatives pertinentes des communautés, comme les initiatives cartographiques et documentaires et les propositions de restauration et de protection de leurs terres, territoires et ressources.
- Les gouvernements devraient accorder une reconnaissance juridique au régime foncier coutumier des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs territoires, terres, eaux et ressources.

→ Principales références

Pearce, F. (2015). « Where they stand ». Détaille la façon dont le peuple wapichan en Amérique du Sud emploie les technologies modernes dans sa lutte pour garantir les droits fonciers. Forest Peoples Programme.

Pearce, F. (2016). Terres communes : Sécuriser les droits fonciers et protéger la planète. , Coalition internationale pour l'accès à la terre, Initiative des droits et ressources. Oxford : Oxfam.

Satoyama Initiative (IPSI). www.satoyama-initiative.org

^{lix} RRI actualise et élargit continuellement les données issues des deux méthodes. La base de données de RRI sur les régimes fonciers des forêts est désormais disponible à travers le Tenure Data Tool (http://rightsandresources.org/en/resources/tenure-data/tenure-data-tool/#.V_tMcST22Uk). Cet outil interactif permet de comparer facilement les changements dans la propriété légale des forêts de 2002 à 2013 entre pays, régions, et pays à revenu inférieur ou intermédiaire²²⁷.



Restauration et résilience des écosystèmes

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Message principal:

À travers leurs systèmes de gestion des ressources naturelles, les peuples autochtones et les communautés locales ont considérablement contribué à conserver les stocks de carbone et à accroître la résilience socio-écologique des écosystèmes au changement climatique. Les savoirs traditionnels peuvent accroître l'efficacité de la restauration des écosystèmes et du piégeage de carbone. Appuyer les initiatives pertinentes des peuples autochtones et des communautés locales ne contribue pas seulement à la réalisation de cet objectif, mais peut également comporter de nombreux avantages (y compris des avantages en termes de moyens de subsistance) aux communautés.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 parvenaient à la conclusion que certains progrès avaient été accomplis dans la restauration des écosystèmes dégradés. Cependant, le recul net des forêts se poursuit, des forêts qui constituent un stock majeur de carbone de la planète⁵. Cela préoccupe les peuples autochtones et les communautés locales au plus haut point : la détérioration de l'environnement et l'échec de la restauration des aires dégradées sur leurs terres ou dans les environs de ces terres peut menacer les vies mêmes de ceux qui puisent l'eau et la nourriture directement dans les écosystèmes environnants.

Les initiatives descendantes pour le piégeage de carbone ou la protection stricte des forêts qui limitent l'accès des communautés à leurs terres et leur utilisation peuvent constituer une menace importante pour le bien-être des communautés, et peuvent aller à l'encontre de la résilience des écosystèmes. La capacité des peuples autochtones et des communautés

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
La résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration	
Au moins 15% des écosystèmes dégradés sont restaurés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification	

locales à s'adapter au changement climatique dépend de la conservation d'une diversité des moyens de subsistance et d'écosystèmes résilients¹⁵⁰ (voir également le chapitre consacré à l'objectif 10), alors que les écosystèmes résilients dépendent souvent quant à eux de communautés résilientes^{151,152}. Par conséquent, une approche holistique est nécessaire pour la restauration et la résilience des écosystèmes, qui inclut tous les éléments de systèmes socio-écologiques complexes.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

À travers leurs savoirs traditionnels et leurs systèmes de gestion des ressources naturelles, les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions importantes à l'amélioration de la résilience des écosystèmes, à la restauration des écosystèmes et au piégeage de carbone. Cette section illustre certaines de ces contributions.

Améliorer la résilience des écosystèmes à travers les savoirs traditionnels et les systèmes de gestion des ressources des peuples autochtones et des communautés locales

La résilience socio-écologique peut être améliorée à travers la consolidation des stratégies traditionnelles permettant de s'adapter à la variabilité environnementale. Par exemple, de nombreux peuples autochtones et communautés locales modifient la diversité des cultures et la nature des troupeaux de bétail en réponse à la variation du climat, et réservent l'utilisation de certains pâturages ou friches pour les années où les conditions sont extrêmes¹¹¹. La compréhension des dynamiques complexes des systèmes s'améliorant, plusieurs de ces pratiques sont aujourd'hui redécouvertes par les scientifiques¹⁵³ et peuvent contribuer à des pratiques plus générales.

À travers le monde, les peuples autochtones et les communautés locales développent également la résilience au changement climatique à différents niveaux, grâce à leur gestion de la biodiversité:

- au Rajasthan, en Inde, la dégradation des bosquets sacrés et les programmes de gestion de l'eau qui y sont associés ont gravement réduit la disponibilité en eau. Une initiative locale a débuté il y a vingt ans, dans le but de rétablir les systèmes traditionnels de collecte des eaux de pluie dans le district d'Alwar au Rajasthan, et a engendré la reconstruction de milliers de petits systèmes d'irrigation. Cela a contribué à améliorer la disponibilité en eau pour l'irrigation et à restaurer le bassin versant. Ces actions ont aidé la communauté et l'écosystème à résister à la sécheresse récurrente et à d'autres stress¹⁵⁴ ;
- en Éthiopie, les communautés des montagnes de Bale, de la forêt de Sheka, du système montagneux de Foata et de Wechecha, ont employé la cartographie participative en vue de mobiliser les savoirs relatifs à leurs territoires et terres, pour consolider la résilience socio-écologique et mieux comprendre le changement de l'environnement.

Les cultures traditionnelles issues de la rotation des cultures contribuent à la résilience de l'environnement ainsi qu'à celle des peuples autochtones et des communautés locales

La création de cartes éco-culturelles de leurs terres a non seulement servi pour les communautés de base à la revitalisation des savoirs écologiques traditionnels et à la facilitation de l'apprentissage intergénérationnel entre les anciens et les jeunes, mais elle a également réaffirmé la connexion entre les personnes et la terre, et donné naissance à des plans de réhabilitation des écosystèmes dégradés. Par conséquent, la cohésion sociale a été consolidée autour d'un objectif commun, et la résilience et la capacité des communautés à répondre au changement de l'environnement se sont améliorées^{155,156} ;

- l'encadré 15.1 donne un exemple de la cartographie de résilience et des pratiques d'adaptation des communautés au Bangladesh ;
- plus d'informations et d'exemples sur l'adaptation communautaire au changement climatique sont donnés dans le chapitre consacré à l'objectif 10.



Encadré 15.1

Pratiques d'adaptation et cartographie de la vulnérabilité et de la résilience et pratiques d'adaptation des communautés dans les mangroves des Sundarbans, Bangladesh

Unnayan Onneshan¹⁵⁷ (ONG travaillant en étroite collaboration avec les utilisateurs des ressources traditionnelles)

Les communautés de la région des Sundarbans luttent constamment pour préserver leurs moyens de subsistance. La plupart des membres de la communauté dépendent entièrement de l'écosystème de mangroves des Sundarbans, mais la dégradation des forêts (provoquée par des pressions écrasantes sur leurs ressources), des cyclones récurrents¹⁵⁸, l'intrusion d'eaux salines, les inondations et autres facteurs, contribuent à accroître la vulnérabilité des utilisateurs des ressources traditionnelles. Avec l'appui de l'ONG *Unnayan Onneshan*, une équipe de recherche locale et les communautés ont travaillé ensemble pour identifier les zones de vulnérabilité des utilisateurs des ressources traditionnelles et pour cartographier les menaces actuelles et potentielles. Les anciens, les personnes expérimentées dans la récolte du miel, les pêcheurs et les personnes qui récoltent les *golpata* (les feuilles du palmier *nypa*), ont collaboré pour identifier les zones les plus vulnérables aux inondations et à d'autres menaces. Les aires de récolte des ressources ont été regroupées en trois zones : une zone verte où les ressources sont abondantes, une zone bleue où les ressources diminuent, et une zone rouge où les ressources ont diminué de manière considérable. Des facteurs relatifs aux moteurs de la dégradation des ressources ont également été identifiés. Les données de recherche recueillies ont été exploitées pour établir des cartes des vulnérabilités indiquant quelles zones nécessitent une attention spéciale en termes de conservation, et quelles zones peuvent être utilisées pour la récolte des ressources (et dans quelle mesure). Ces cartes sont utilisées à des fins de plaidoyer auprès des départements responsables des forêts, qui ont souvent un point de vue différent au sujet des zones vulnérables, et appliquent donc des mesures inappropriées.

La même initiative de recherche a également étudié les adaptations des communautés et dressé la liste de leurs caractéristiques, limites et possibilités principales. L'étude a relevé 47 pratiques d'adaptation qui constituent une réponse à la pénurie d'eau et de moyens de subsistance et à la pénurie structurelle. Les pratiques ont amélioré la résilience aux cyclones tropicaux, à la houle des tempêtes et à l'intrusion d'eaux salines. Par exemple, les communautés affectées par les catastrophes naturelles et le changement climatique dans les régions côtières des districts de Khulna, Satkhira et Bagerhat ont tenté de cultiver des espèces de palétuviers dans des zones marécageuses aux eaux saumâtres, qui souffrent de l'augmentation de la salinité et sont devenues improductives pour la production de cultures vivrières. Selon les pratiques des communautés en matière de mangroves, qui associent savoirs traditionnels et innovations, les espèces de palétuviers poussent aux côtés de la production de poissons, canards et légumes, diminuant ainsi les pressions exercées sur les Sundarbans tout en garantissant des moyens de subsistance à travers la génération de multiples revenus. Suite à de petits programmes de plaidoyer au niveau local visant à populariser ce modèle de cultures agricoles, sylvicoles et aquacoles, de nombreux *Bawalis* (bûcherons traditionnels) ont commencé à appliquer des pratiques similaires sur les terres qu'ils possèdent ou louent, et ont pu améliorer leurs conditions de subsistance.



Cultures agricoles, sylvicoles et aquacoles dans des villages limitrophes des Sundarbans. Photo : Unnayan Onneshan



Plantation de palmiers *Nypa* après la restauration hydrologique par une équipe communautaire de restauration écologique de la mangrove (CBEMR), village de Tale Nok, Ranong, Thaïlande.
Photo : Mangrove Action Project – Bureau pour l'Asie

Le rôle des savoirs traditionnels dans la restauration des écosystèmes

Les savoirs traditionnels peuvent apporter de nombreuses contributions à la restauration écologique, y compris à travers la construction d'écosystèmes de référence (en particulier en l'absence d'informations historiques)^[ix], des informations concernant la sélection des espèces et des sites pour les activités de restauration, la connaissance des pratiques historiques de gestion des terres, les informations concernant la gestion des espèces envahissantes, et la surveillance après la restauration. Une étude récente portant sur les applications des savoirs traditionnels dans la restauration écologique a constaté que l'intégration des savoirs traditionnels contribue non seulement à établir des partenariats solides pour la mise en œuvre réussie des projets de restauration, mais qu'elle accroît aussi leur viabilité écologique, l'acceptabilité sociale et la faisabilité économique¹⁵⁹. La Thaïlande offre un exemple concret, il y a été reconnu que les savoirs traditionnels des Karen et des Lawa en matière de culture sur brûlis et leur compréhension profonde des dynamiques de la jachère peuvent promouvoir et améliorer l'efficacité des plans nationaux de régénération naturelle assistée des aires dégradées¹⁶⁰.

Contributions des communautés à l'amélioration du stockage de carbone

La reconnaissance juridique et l'appui gouvernemental accrus au régime foncier des communautés applicable aux forêts accentuent les avantages du stockage de carbone en permettant aux communautés d'empêcher les exploitants forestiers, les entreprises extractives et les colons de détruire leurs forêts et de libérer du carbone dans l'atmosphère. Il a également été montré que les communautés limitent leur consommation de produits forestiers lorsqu'elles possèdent des forêts communes, augmentant ainsi le stockage de carbone¹⁶¹⁻¹⁶³. De plus, il apparaît que la rotation des cultures peut être un moyen très efficace d'améliorer le piégeage du carbone^{76,164} (pour un exemple, voir l'encadré 15.2). De nombreuses autres formes de protection des forêts et d'utilisation forestière durable par les peuples autochtones et les communautés locales qui contribuent au piégeage du carbone sont décrites ailleurs dans ce rapport (voir en particulier les objectifs 3, 4, 5, 7, 11, 14, 18 et 19).

^{ix} La construction d'écosystèmes de référence est une approche standard à la reconstruction des écosystèmes et implique d'identifier des écosystèmes intacts qui agissent ensuite comme modèles pour la restauration d'autres sites. Voir p. 13 dans van Andel et Aronson (2012)²²⁸.

Encadré 15.2

Documentation des communautés concernant des contributions positives de la rotation traditionnelle des cultures au piégeage du carbone et à la résilience des écosystèmes, Thaïlande

Prasert Trakansuphakon, Indigenous Knowledge and Peoples Network (IKAP)

L'*Indigenous Knowledge and Peoples Network* (Réseau des savoirs et peuples autochtones - IKAP), un réseau régional de communautés autochtones des régions montagneuses continentales de l'Asie du Sud-Est, et l'*Inter Mountain Peoples' Education and Culture in Thailand Association* (Association pour l'éducation et la culture des peuples des montagnes de Thaïlande - IMPECT), un réseau de peuples autochtones du nord de la Thaïlande, ont mené des recherches détaillées au cours des vingt dernières années dans trois zones de la province de Chiang Mai qui pratiquent la rotation des cultures. La rotation des cultures est une pratique agroforestière qui prévoit le défrichage d'une parcelle donnée, dont la végétation est séchée, puis soigneusement brûlée. La terre est ensuite cultivée et, après récolte, laissée en friche pendant une longue période (généralement sept à dix ans), afin qu'elle se régénère. Cette pratique est fondée sur des relations culturelles et spirituelles profondes entre la population et l'environnement et suit de nombreuses règles et règlements coutumiers. Les recherches effectuées par IKAP et IMPECT comprenaient la surveillance communautaire des zones agricoles des Karen à Ban Mae Lan Kham¹⁶⁴ et Hin Lad Nai¹⁶⁵ à l'aide d'une approche axée sur les stocks pour analyser le carbone en surface. Le stockage net de carbone des champs en jachère couvrant 236 hectares laissés en friche pendant une durée allant jusqu'à dix ans pour qu'ils se reconstituent était de 17 348 tonnes de carbone, alors que les émissions de CO₂ générées par les brûlis sur ces champs ne représentaient que 480 tonnes de carbone. Par conséquent, l'effet total de la rotation des cultures était une réduction des émissions de carbone.



Photo: Maurizio Farhan Ferrari, FPP

Les recherches faisaient également état d'un grand nombre d'espèces de plantes comestibles qui poussent à l'état naturel ou sont plantées chaque année pendant les sept à dix ans de la période de jachère, qui contribuent toutes de manière significative à la sécurité alimentaire et à des moyens de subsistance durables. De plus, différentes espèces d'animaux sauvages étaient attirées par les parcelles en jachère pour y trouver de la nourriture. De manière générale, les recherches ont conclu que la rotation des cultures stocke beaucoup plus de carbone qu'elle n'en émet, et contribue à des moyens de subsistance durables, à la sécurité alimentaire, à la résilience des systèmes agroforestiers et à l'accroissement de la biodiversité¹⁶⁶.

Les recherches ont conduit à un changement dans les points de vue du gouvernement et des médias sur la rotation des cultures. En 2010, le gouvernement thaïlandais a adopté une résolution du cabinet pour la revitalisation du mode de vie karen, apportant ainsi un appui politique à la conservation et à la revitalisation de ces pratiques coutumières importantes au nord de la Thaïlande.



De grandes étendues de zones humides dans les tropiques ont été converties pour l'élevage de crevettes non durables au cours des trois dernières décennies. Les communautés locales affectées demandent des mesures pour arrêter l'expansion de l'industrie afin de protéger leurs moyens de subsistance et de garantir les services écologiques essentiels fournis par ces écosystèmes, y compris la séquestration du carbone et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Photos : Jorge Varela / Mangrove Action Project – Bureau pour l'Asie



Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Les gouvernements et les organisations concernées devraient :

- garantir que les stratégies pour le piégeage et la restauration du carbone ne limitent pas l'accès des communautés à la biodiversité et à son utilisation durable ;
- accroître l'appui accordé aux pratiques traditionnelles qui contribuent à la résilience des écosystèmes, à la restauration des écosystèmes dégradés et au piégeage du carbone, afin d'améliorer l'efficacité des stratégies nationales d'atténuation du changement climatique ;
- appuyer les actions des peuples autochtones et des communautés locales visant à identifier les possibilités et priorités de restauration et à réaliser la restauration des écosystèmes, qui peuvent également leur fournir des avantages importants en termes de moyens de subsistance ;
- appuyer la création de réseaux et le partage d'expériences et d'informations importantes entre les peuples autochtones et les communautés locales pour la restauration des écosystèmes, la résilience et le stockage de carbone.

➔ Principales références

Uprety, Y., Asselin, H., Bergeron, Y., Doyon, F. et Boucher, J. (2012). Contribution of traditional knowledge to ecological restoration : Practices and applications . *Ecoscience* 19(3), 225–237.

Trakansuphakon, P. (2015). Changing strategies of shifting cultivators to match a changing climate. Ch. 17 (pp. 335-356) in Cairns, M.F. (éd.), *Shifting cultivation and environmental change: Indigenous people, agriculture and forest conservation*. Earthscan / Routledge.



Accès aux ressources génétiques et partage des avantages qui en découlent

D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

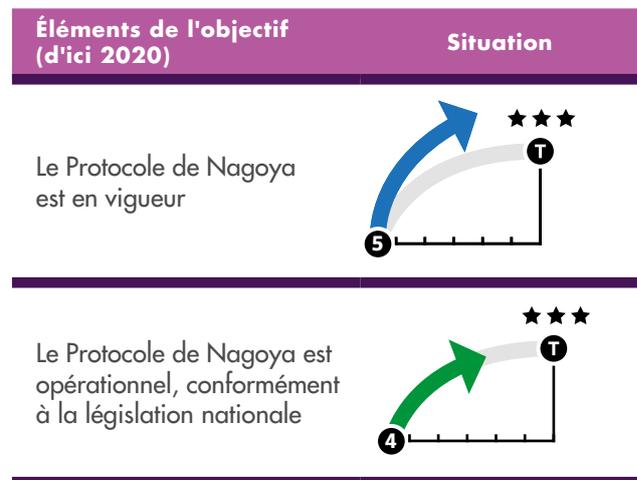
Message principal:

La mise en œuvre réussie du Protocole de Nagoya peut offrir des occasions de reconnaissance des savoirs traditionnels et comporter divers avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales, y compris des compensations justes. Néanmoins, des résultats positifs exigent la pleine reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi qu'un solide renforcement des capacités, des directives concernant le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), des formations, et l'affectation de ressources financières et juridiques, afin d'assurer la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales. Les premières expériences dans la mise en œuvre du Protocole apportent des enseignements importants afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de cet objectif.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Le Protocole de Nagoya, entré en vigueur en octobre 2014¹⁶⁷, est un cadre international contraignant qui consacre les droits des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'accès aux ressources génétiques et de connaissances traditionnelles

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif



associées. Il a des implications en termes de partage des avantages, de reconnaissance du droit coutumier et de la gouvernance locale, et de respect du consentement libre, préalable et éclairé¹⁶⁸. Le Protocole de Nagoya n'en est qu'au début de sa mise en œuvre, et plusieurs aspects liés à la conformité doivent encore être abordés.

Les ressources génétiques et les savoirs traditionnels sont reconnus comme étant interdépendants et indivisibles dans le Protocole de Nagoya.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les Khoi-San en Afrique du Sud, les Guna au Panama, ainsi que quelques groupes autochtones au Pérou, ont déjà commencé à utiliser le Protocole de Nagoya pour la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Par exemple:

- le Conseil national khoi-san (NKC) a entamé une procédure en justice concernant la production

commerciale de rooibos et de cyclopia, basée sur leurs savoirs traditionnels (voir l'encadré 16.1)¹⁶⁹ ;

- certaines communautés ont élaboré des protocoles bioculturels pour les aider à mettre en œuvre le Protocole de Nagoya. L'encadré 16.2 décrit ce processus pour le **Parc des pommes de terre au Pérou**.

Encadré 16.1

Le rooibos et l'accès et le partage des avantages pour les Khoi-San en Afrique du Sud

Cecil Le Fleur, Présidente du Conseil national khoi et san^[lxi] et Lesle Jansen, juriste chez Natural Justice

Le rooibos et le cyclopia sont deux plantes d'Afrique du Sud employées comme des produits commerciaux par de grandes entreprises pour des usages pharmaceutiques et cosmétiques, et alimentent l'énorme industrie locale et internationale des infusions de rooibos^[lxii]. Mais ces deux plantes ont été utilisées au fil du temps par les peuples khoi-san d'Afrique du Sud, comme moyen de subsistance, à des fins médicinales, alimentaires et de santé, comme soins de la peau et pour de nombreux autres usages. Malgré cela, depuis maintenant plus de 100 ans, le commerce du thé se poursuit sans reconnaissance des savoirs autochtones des Khoi-San et des droits qui s'y rattachent.



Les détenteurs des savoirs traditionnels liés au rooibos rencontrent l'industrie. Photo : Natural Justice

Les peuples khoi et san (désignés collectivement sous le nom de Khoi-San)^[lxiii] s'auto-identifient comme des peuples autochtones d'Afrique du Sud et occupent la région depuis des milliers d'années. Mais pendant l'apartheid, ils ont été inclus de force dans la catégorie raciale des « personnes de couleur ». Cela a été fait intentionnellement, afin de les déposséder de leur terre, leur culture, leurs traditions, leurs langues, leur patrimoine et leurs ressources naturelles, ainsi que de leur identité ethnique et autochtone. Les statistiques officielles de l'Afrique du Sud reflètent encore la typologie de race et de langue de l'apartheid, et ne reflètent pas la présence du peuple khoi-san en Afrique du Sud. Il n'est donc pas surprenant qu'historiquement, leurs droits de propriété aient été ignorés. Cependant, avec l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya, l'industrie du rooibos a maintenant l'obligation légale de partager les avantages avec la communauté khoi-san en tant que détenteurs des connaissances traditionnelles associées. Le gouvernement sud-africain a mené une étude sur les connaissances traditionnelles associées au rooibos en Afrique du Sud, qui confirmait que les détenteurs d'origine des connaissances sur l'utilisation du rooibos étaient les peuples khoi et san. Leurs ressources autochtones et génétiques avaient été utilisées comme infusion au Cap occidental pendant plus de 150 ans. Le rooibos et le cyclopia sont des exemples de plantes connues des Khoi-San bien avant la colonisation européenne.

^{lxi} Le Conseil national khoi et san (National Khoi and San Council - NKC) comprend les cinq principaux groupements khoi-san appelés (i) Nama, (ii) San, (iii) Koranna, (iv) Griqua et (v) Cape Khoi. Le NKC agit en tant qu'organe de négociation entre les peuples autochtones khoi-san d'Afrique du Sud et le gouvernement. Source : transcription d'une interview, Lesle Jansen, Cecil Le Fleur.

^{lxii} Le rooibos et le cyclopia ont également été utilisés à des fins de recherche. Par exemple, Nestlé a mené des recherches en 2010 concernant les propriétés de certaines espèces végétales⁴.

^{lxiii} Note terminologique concernant l'emploi de khoi-san, khoi et san, khoikhoi : le terme « khoi-san » fait généralement référence à deux groupements, khoikhoi et san. Le terme khoi-san était à l'origine employé comme terme collectif pour se référer aux langues des Khoi et San. Aujourd'hui, le mouvement traditionaliste khoi-san se désigne généralement lui-même par les termes khoi-san ou khoesan. Ces deux groupements ont une histoire commune en tant que peuples autochtones d'Afrique du Sud, partageant des langues, une géographie et une grande partie de leurs valeurs culturelles, ainsi qu'une ascendance génétique similaire. À travers l'histoire, certains ont interprété les Khoikhoi et les San comme étant séparés, à cause des différences dans leurs moyens de subsistance. Les San étaient généralement des chasseurs-cueilleurs, alors que les Khoikhoi adoptèrent à un certain moment l'élevage comme forme d'économie. « Khoi » s'écrit également khoekhoe (en relation avec la langue khoekhoegowab) ou khoikhoi. Dans les rapports officiels du gouvernement d'Afrique du Sud, appelés Status Quo 2000, ils sont regroupés principalement sous les noms Nama, Griqua, Cape Khoi et Koranna. Ils étaient appelés « Hottentots » et désignés ainsi dans plusieurs lois coloniales de l'Afrique du Sud. Les San d'Afrique du Sud sont regroupés principalement en Khomani, Xung, et Khwe. Mais en Afrique australe, les groupements de San sont beaucoup plus variés. La plupart préfèrent être appelés par le nom de leurs groupements traditionnels, ou San ou bushmen.

Encadré 16.1

Continuation...

La plupart des Khoi-San ont quitté les régions où le rooibos pousse à l'état naturel, mais certains sont restés et pratiquent encore les modes anciens et nouveaux de récolte et d'échange. La connaissance des utilisations des espèces est encore transmise oralement de génération en génération, y compris les pratiques de récolte et de préparation.

Le Conseil national khoi et san (NKC) a été informé pour la première fois de l'intention de Nestlé de breveter les résultats de ses recherches sur le rooibos et le cyclopia à travers le travail de Natural Justice (NJ) et le film que l'organisation a réalisé sur cette question. Le NKC est entré en contact avec l'industrie sud-africaine du rooibos, avec l'aide de NJ et d'institutions de financement telles qu'OSISA^[lxiv], afin de les persuader de reconnaître les savoirs autochtones des peuples khoi-san et de verser des indemnités à ces communautés. Le NKC et le peuple san, sous la direction du Conseil san d'Afrique du Sud (South African San Council - SASC) et avec l'assistance de leur représentant légal Roger Chennells, ont négocié des accords de partage des avantages pour certaines espèces végétales (comme le hoodia). Nous avons ensuite conclu un Mémoire d'entente avec le Conseil national san (National San Council - NSC), afin de mettre sur pied une équipe juridique de négociation composée de membres des deux conseils. Ensemble, nous avons travaillé pour faire asseoir l'industrie du rooibos à la table des négociations.

Nestlé a contacté les Khoi et les San en 2014 pour un produit sud-africain qu'ils entendaient développer en utilisant du rooibos. Un accord de partage des avantages a ensuite été signé entre Nestlé, le NKC et le SASC. Le soulagement a été grand de voir Nestlé pleinement disposé à respecter ses obligations en matière de partage des avantages. Le brevetage du vivant est une question extrêmement complexe, puisque nous ne sommes pas face à une communauté isolée ; les effets sont beaucoup trop vastes pour inclure toutes les communautés khoi-san. Il est donc difficile d'envisager les effets que le brevetage du vivant aurait eus.

Pour nous, les concepts d'accès et de partage des avantages qui découlent de l'utilisation des savoirs autochtones/traditionnels jouent un rôle essentiel dans les processus de restitution de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. Ils comportent la réparation des injustices du passé. Pendant des générations, les savoirs ont été détournés, et cela doit désormais être réparé. Cette question est par ailleurs indissociable de la question des droits fonciers. Nous considérons également que les droits relatifs à l'accès et au partage des avantages s'inscrivent dans un processus de création de droits générationnels pour garantir que les descendants des Khoi-San bénéficieront toujours des savoirs traditionnels de leur peuple.

Encadré 16.2

Élaboration d'un protocole bioculturel des communautés pour le Parc des pommes de terre au Pérou

Source : Argumedo (2012)^[l70]

Pour les groupes autochtones du Pérou qui ont créé le Parc des pommes de terre (voir les encadrés 7.3 et 13.1), la mise en œuvre d'un processus de partage des avantages relatif à leurs savoirs traditionnels et aux ressources génétiques d'une grande diversité biologique a impliqué la création d'un protocole bioculturel des communautés^[lxv]. Cela a nécessité la formation de chercheurs autochtones et un solide renforcement des capacités, des consultations approfondies et des recherches poussées sur le processus de consentement libre, préalable et éclairé.

Le processus de recherche complet comprend trois phases:

1. identification des normes communautaires et des lois coutumières sur le partage des avantages (au moyen d'une étude de la littérature, de groupes de travail thématiques, de groupes d'étude et d'observation des participants) ;
2. consultation, discussion, révision et négociation de l'accord intercommunautaire ;
3. consultation finale et validation de l'accord intercommunautaire.

lxiv Open Society Initiative of Southern Africa

lxv Les protocoles bioculturels sont mis au point par les communautés afin de présenter leurs lois coutumières, valeurs et priorités uniques sur les savoirs traditionnels et ressources et décider comment elles peuvent être intégrées dans les systèmes d'accès et de partage des avantages^[29].

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

- La sensibilisation, les activités de renforcement des capacités et le partage d'expériences relatifs au Protocole de Nagoya devraient se poursuivre et être étendus.
- Des règles plus claires relatives au consentement préalable et éclairé devraient être élaborées et appliquées avec la pleine participation des peuples autochtones et des communautés locales.
- Les consultations entre les peuples autochtones et les communautés locales et les gouvernements au sujet de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya devraient être intensifiées.
- La coopération internationale entre les Parties à la CDB devrait être consolidée, en particulier dans les pays en développement, pour l'élaboration de cadres juridiques nationaux et internationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

➔ Principales références

Bray, K. (2011). Presentation to the CBD: Biocultural Community Protocols Under the Nagoya Protocol : Key Talking Points. Seneca International. <https://www.cbd.int/abs/side-events/ICNP1/biocultural-protocols-kbray.pdf>

PNUE et Natural Justice (2009). Biocultural Community Protocols: A Community Approach to Ensuring the Integrity of Environmental Law and Policy. <http://www.unep.org/communityprotocols/PDF/communityprotocols.pdf>



*Le cacao est une plante et un produit sacré pour les Guna, qui ont commencé à utiliser le Protocole de Nagoya pour la reconnaissance de leurs connaissances traditionnelles qui y sont associées.
Photo : Onel Masardule*



Stratégies et plans d'action pour la biodiversité

D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Message principal:

Le processus d'élaboration, de mise à jour et/ou de révision d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la biodiversité donne aux Parties une occasion majeure de mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique avec toutes les parties prenantes concernées. Les peuples autochtones et les communautés locales sont des partenaires essentiels de la réalisation de résultats concrets au niveau local et national et en tant que tel, devraient être pleinement impliqués dans l'élaboration, la mise à jour et/ou la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Néanmoins, l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans le processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ne fait à ce jour pas l'objet d'une attention suffisante de la part des Parties et doit être abordé de toute urgence.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 indiquaient que bien que le taux de présentation de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité actualisés après l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 respectait les objectifs, la conformité de ces stratégies et plans d'action aux directives de la COP et leur degré de mise en œuvre étaient variables⁵. Néanmoins, des informations plus récentes révèlent que seules 68 Parties à la Convention ont respecté l'échéance de 2015, et que seules 41 autres Parties avaient présenté leurs stratégies et plans d'action actualisés d'ici septembre 2016, représentant un total de 109 Parties (55 %). De toute évidence, cet objectif n'a pas été atteint¹⁷¹.

Il y a également eu des manquements concernant l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi qu'au niveau de la participation. Pour ce qui est de l'efficacité, la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité présentés (environ 75 %) fixent des objectifs moins ambitieux dans leur portée que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité¹⁷². Quant à la participation, seules 20 Parties ont fait état d'une participation des peuples autochtones et des communautés locales aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité présentés (18 %)¹⁷¹, ce qui signifie que seule une minorité

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Soumission des SPANB au Secrétariat (fin) 2015	
Les SPANB sont adoptés en tant qu'instruments de politique générale	
Les SPANB sont mis en œuvre	

de Parties a à ce jour mis au point des approches participatives appropriées. Cela est vrai également pour les processus de comptes rendus nationaux : la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux comptes rendus nationaux n'a eu lieu que dans quelques cas.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité sont les instruments clés de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. L'engagement de plusieurs parties prenantes, y compris la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, est



Si les peuples autochtones et les communautés locales ne se voient pas accorder des occasions de participer pleinement aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et aux rapports nationaux, les Parties manqueront probablement l'une des plus importantes possibilités dont elles disposent pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

Source : Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité

essentiel pour la réalisation des objectifs d'Aichi, tel que reconnu par les PMDB-45. Les connaissances spécialisées et les actions au niveau local des peuples autochtones et des communautés locales peuvent apporter une contribution essentielle à la traduction d'objectifs mondiaux en objectifs et indicateurs nationaux et locaux, ce qui est primordial pour que les stratégies et plans d'action nationaux pour la

biodiversité soient efficaces. Par conséquent, l'absence de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus d'élaboration, de mise à jour et de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité est inquiétant, et justifie qu'un nouvel appel soit lancé en faveur de l'application de processus participatifs au niveau national.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Certains peuples autochtones et communautés locales ont commencé à rendre compte eux-mêmes de leur participation aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité au moyen d'un questionnaire distribué par le Forest Peoples Programme aux membres du Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB) (voir le tableau 17.1). À ce jour, sur sept rapports, deux rapports, celui d'Antigua-et-Barbuda et celui de la Namibie, ont indiqué que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité avaient été mis à jour et révisés avec la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales et avec de bonnes perspectives de participation future à la mise en

œuvre. Les réponses de l'Équateur et de l'Uruguay ont indiqué que la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité sont en cours, avec une bonne participation des peuples autochtones et des communautés locales. Les réponses d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande indiquaient qu'un certain degré de participation avait été assuré, même si des organisations autochtones actives dans les processus de la CDB n'avaient pas été incluses. Toutefois, les questionnaires du Bangladesh et du Sri Lanka indiquaient que bien que le processus soit en cours, la participation des peuples autochtones et des communautés locales est très limitée ou nulle.

Tableau 17.1. Résumé de la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de mise à jour/révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de comptes rendus nationaux, tel qu'indiqué par des membres de l'IIFB et des organisations locales

Pays	Participation* des peuples autochtones et communautés locales aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	Participation* des peuples autochtones et communautés locales aux comptes rendus nationaux
Antigua-et-Barbuda	Oui. Effective ¹	Oui ¹
Bangladesh	Limitée/absente ¹	Limitée/absente ¹
Équateur	Oui. Bonne ¹	Oui. Non effective ¹
Namibie	Oui. Effective ¹	Oui ¹
Aotearoa/Nouvelle-Zélande	Limitée ¹ /partielle ²	Limitée/absente ¹
Philippines	Oui ²	Limitée/absente ²
Sri Lanka	Limitée/absente ¹	Limitée/absente ¹
Suriname	Oui ²	Limitée/absente ²
Thaïlande	Limitée/absente ¹	Limitée/absente ²
Uruguay	Oui. Bonne ¹	Oui. Bonne ¹

*Sources : ¹ Réponses au questionnaire de l'IIFB par des membres ; ² autres informations provenant d'organisations locales ou d'agences gouvernementales

Une situation similaire a été constatée pour les rapports nationaux, où quatre des sept pays pour lesquels une réponse au questionnaire a été recueillie ont indiqué qu'un certain degré de participation avait eu lieu et que du matériel fourni par les peuples autochtones et les communautés locales avait été pris en compte. Néanmoins, dans deux cas seulement il a été estimé que les points de vue des peuples autochtones et des communautés locales avaient été reflétés dans les rapports nationaux.



Le responsable du Département de l'environnement rencontre des représentants des communautés locales afin d'aborder la politique environnementale nationale d'Antigua-et-Barbuda. Photo : Département de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda

Encadré 17.1

Exemples positifs de processus de participation aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

Source : questionnaire distribué lors du SBSTTA-19, novembre 2015

« [Des groupes de parties prenantes invités à participer à des réunions portant sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité] comprenaient des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. De plus, chaque mois le Département de l'environnement convoque une réunion consultative technique afin de recevoir des contributions sur des projets et programmes, et les communautés locales sont représentées au sein de cet organe, afin de partager et apporter leur contribution. Concernant les objectifs nationaux, ils ont été fixés sur la base de ce qui a lieu dans les communautés locales. Le processus a permis de mieux sensibiliser les communautés locales, et a également créé des synergies et des réseaux entre les agences gouvernementales et les groupes locaux ».

Leader d'une communauté locale, Antigua-et-Barbuda

« Le processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité a donné lieu à de nombreuses occasions de dialogue entre les parties prenantes, y compris avec les peuples autochtones. La stratégie employée par le Ministère de l'environnement a été de mener des dialogues régionaux dans huit régions différentes du pays, et deux dialogues au niveau national. La participation était ouverte à tous les secteurs sociaux, et des délégués des peuples autochtones ont participé aux réunions. Il est prévu qu'une fois que la stratégie entrera en vigueur, elle sera mise en œuvre avec la participation directe des peuples autochtones, en tenant compte du fait que les territoires des peuples autochtones sont des réservoirs pour une biodiversité vaste et riche ».

Leader autochtone, Équateur

« Le processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, composé de trois consultations régionales et d'une consultation nationale, était inclusif, dans le sens où la plupart des parties prenantes, voire toutes les parties prenantes, ont été invitées à participer et qu'une aide a été accordée à ceux qui ne disposaient pas des moyens financiers nécessaires pour se rendre aux consultations. Néanmoins, les possibilités de parler et de contribuer étaient élémentaires, puisque garantir la participation pleine et effective reste difficile à cause des différents niveaux de compréhension. Des ressources appropriées pour le renforcement des capacités demeurent nécessaires ».

Représentant autochtone, Namibie

Les autres informations recueillies auprès d'organisations locales ont abouti à des réponses mitigées et variables. Aux Philippines, la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité ont été révisés avec la participation des peuples autochtones et des communautés locales ; au Suriname, la contribution des peuples autochtones et des communautés locales a été prise en compte dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour

la biodiversité, mais les peuples autochtones et les communautés locales ne disposent pas d'occasions ou de ressources suffisantes pour la mise en œuvre, alors qu'en Thaïlande la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité ont été mis à jour sans participation des peuples autochtones et des communautés locales.

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait, les gouvernements et les organisations concernées devraient :

- instaurer des mécanismes nationaux et sous-nationaux afin de garantir la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à l'élaboration, à la révision et/ou à la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
- garantir la contribution pleine et effective de toutes les parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, à la préparation des rapports nationaux, y compris par l'inclusion de données provenant du niveau local ;
- documenter et rendre compte des contributions des peuples autochtones et des communautés locales aux processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris à la compilation des rapports nationaux ;
- accroître l'appui aux peuples autochtones et aux communautés locales pour la mise au point de mécanismes et de ressources de formation culturellement appropriés, afin de permettre qu'ils contribuent de manière effective aux processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et à la mise en œuvre locale du Plan stratégique pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi ;
- promouvoir et faciliter les partenariats et la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées afin de s'approprier les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de mobiliser une action à grande échelle pour leur mise en œuvre.

Principales références

Page web de la CDB consacrée aux SPANB. <https://www.cbd.int/nbsap/>

Forum SPANB. <http://nbsapforum.net>



Prise de décisions participative : session d'approbation finale du calendrier de pêche quinquennal avec le Directeur et des représentants du Parc national des Galapagos, des dirigeants des quatre coopératives de pêche artisanale, de spécialistes de la pêche d'ONG et d'institutions académiques. Photo : Parc national des Galapagos.



Connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable

D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Message principal :

Faire fond sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif exigera des efforts continus des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres acteurs afin de sensibiliser à l'importance de leurs savoirs traditionnels et de leurs systèmes d'utilisation coutumière durable, et au rôle essentiel qu'ils doivent jouer dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Garantir la reconnaissance et le respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable dans la mise en œuvre de la Convention nécessitera un plus grand soutien aux politiques et un appui juridique et institutionnel accru, et ce à tous les niveaux.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Cet objectif revêt une importance capitale pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce qu'il porte directement sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable. Il s'agit de l'objectif principal en matière de mise en œuvre de deux des articles les plus importants de la CDB pour les peuples autochtones et les communautés locales : l'article 8(j)^[xvi] et l'article 10(c)^[xvii]. Il est également étroitement lié au Plan d'action de la CDB sur l'utilisation coutumière durable, approuvé lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (COP12) en 2014. Néanmoins, les PMDB-4 indiquaient que bien que des progrès aient été accomplis, ces progrès sont insuffisants pour la réalisation de cet objectif d'ici 2020. Plus spécifiquement, les PMDB-4 indiquaient que bien que la perte des savoirs traditionnels ait connu un

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont respectées	
Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention...	
... Avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales	

revirement à certains endroits dû à l'intérêt croissant pour les cultures traditionnelles et la reconnaissance croissante des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), la tendance générale est au déclin continu, tel qu'illustré par le recul de la diversité linguistique et les déplacements à grande échelle des peuples autochtones et des communautés locales⁵.

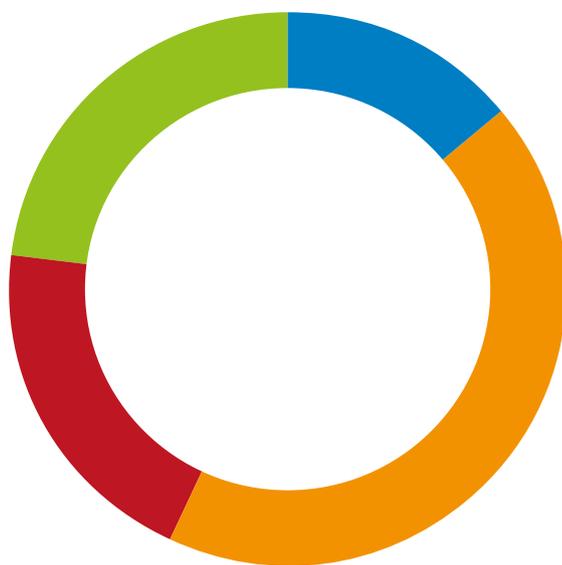
^{xvi} L'article 8(j) de la CDB dispose que « Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra ... (j) sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ».

^{xvii} L'article 10(c) de la CDB dispose que « Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra ... (c) protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ».

Une récente analyse de rapports nationaux et de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (en septembre 2016) suggère que peu de progrès ont été accomplis depuis les PMDB-4:

- seuls 14 % des rapports nationaux à la CDB indiquaient que les progrès étaient sur la bonne voie (voir figure 18.1) ;
- 34 % des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ne contenaient aucun objectif lié à l'objectif d'Aichi n° 18¹⁷² ;
- seuls 20 % des 98 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité examinés mentionnaient l'utilisation coutumière durable¹⁷¹.

Figure 18.1 : Progrès accompli vers l'objectif dans les rapports nationaux (septembre 2016)



- En voie pour atteindre l'objectif 14%
- Quelques progrès mais pas en voie d'atteindre l'objectif 43%
- Aucun progrès significatif 20%
- Information insuffisante 23%

- Les communications adressées par les Parties à la CDB lors de la première réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI-1)^[lxviii] en mai 2016 faisaient état de progrès modestes sur certaines composantes de l'objectif, mais soulignaient que 30 % seulement des Parties font régulièrement état de la situation relative à l'article 8(j)^[lxix] et aux dispositions connexes.

À cause des défis et des difficultés liés à la mesure des progrès, une série de grands indicateurs a été mise au point afin de représenter les savoirs traditionnels. Trois indicateurs ont été adoptés à ce jour:

- les tendances en matière de diversité linguistique et le nombre de locuteurs des langues autochtones (décision VII/30 et VIII.15 de la COP) ;
- les tendances dans le changement de l'utilisation des terres et le régime foncier sur les territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales (décision X.43 de la COP) ;
- les tendances dans la pratique des occupations traditionnelles (décision X.43 de la COP)¹⁷³

Un indicateur supplémentaire a été proposé par le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs:

- les tendances en matière de respect des pratiques et savoirs traditionnels à travers leur intégration, leurs protections et la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre nationale du Plan stratégique.

Les grands indicateurs sont importants pour les peuples autochtones et les communautés locales, puisqu'ils contribuent à suivre l'évolution des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable au fil du temps. Les peuples autochtones et les communautés locales ont participé de manière effective à l'identification des indicateurs, mais sont préoccupés par le fait que les ressources pour leur mise en œuvre aux niveaux national et local ont été insuffisantes. La documentation du SBI était cette préoccupation, puisqu'elle fait état d'un appui financier et institutionnel pour la mise en œuvre des grands indicateurs¹⁷⁴. Une synthèse des données relatives aux quatre indicateurs est fournie dans l'encadré 18.1.

En résumé, les données provenant de différentes réunions relatives à la CDB pertinentes pour cet objectif montrent invariablement que les progrès restent insuffisants. Les conséquences de la non-réalisation de l'objectif seraient graves pour l'avenir des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que celui de la biodiversité. Il est évident que des mesures beaucoup plus fortes seront nécessaires pour réaliser l'objectif.

lxviii Le SBI a été institué en 2014 et remplace le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention. Voir <https://www.cbd.int/sbi/>.

lxix L'article 8(j) est l'article de principe de la CDB qui se concentre sur les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques.

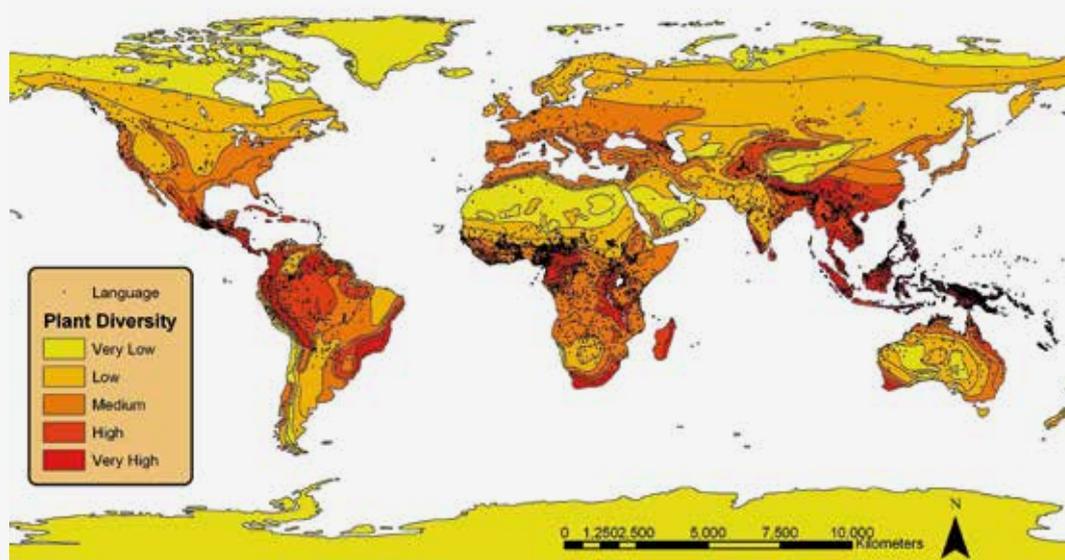
Encadré 18.1

Synthèse des données relatives aux grands indicateurs mondiaux adoptés par la CDB concernant l'objectif 18

Diversité linguistique

Le lien qui existe entre la biodiversité et la diversité culturelle au niveau mondial souligne l'importance de préserver les langues autochtones (voir figure 18.2)¹⁷⁵. Les points chauds de la biodiversité et les zones riches en biodiversité abritent 70 % de toutes les langues de la planète, dont beaucoup sont endémiques³. Les langues autochtones renferment une foule de savoirs écologiques traditionnels, y compris d'espèces inconnues à la science occidentale¹⁷⁶, et de pratiques primordiales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Néanmoins, les données compilées par l'UNESCO, fondées sur le degré de transmission entre générations⁵ et employées dans les PMDB-4, indiquent qu'au moins 43 % des langues sont menacées de disparition.

Plant Diversity and Language Distribution



Source: Stepp, J.R., et al. 2004. Development of a GIS for Global Biocultural Diversity. *Policy Matters* 13: 267-271.

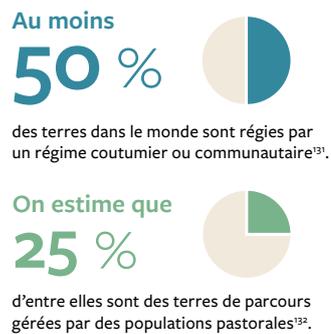
Figure 18.2: Chevauchement entre les habitats riches en biodiversité et les aires riches en diversité culturelle : la diversité végétale et la diversité linguistique servent d'indicateurs pour illustrer les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle (carte reproduite avec l'autorisation de John Richard Stepp)¹⁷⁷

Changement dans l'utilisation des terres et régime foncier sur les territoires des peuples autochtones et des communautés locales

Les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable évoluent depuis des millénaires. Le meilleur moyen de garantir leur évolution continue est de les protéger, les pratiquer et les transmettre dans les vies quotidiennes des peuples autochtones et des communautés locales, sur leurs terres et territoires. Un changement dans l'utilisation des terres et un régime foncier sûr sur ces terres et territoires sont donc des indicateurs primordiaux pour la réalisation de l'objectif 18. Un récent rapport indique que jusqu'à 2,5 milliards de personnes sont tributaires des systèmes de gestion communautaire fondés sur des droits fonciers coutumiers (voir figure 18.3) ; parmi elles, 370 millions environ sont autochtones, et 1,5 milliard sont tributaires des forêts.

Figure 5 :
Les terres en quelques points

APERÇU GÉNÉRAL



LES TERRES ET LE DROIT



Ceci ne représente qu'un cinquième de ce qu'il devrait être.

* Y compris les terres régies par des systèmes dérivés des régimes fonciers coutumiers (dans une grande partie de l'Afrique) et d'autres formes de régimes fonciers communautaires (comme en Algérie ou en Chine)³⁶. Ce chiffre n'atteint que 6 % si l'on exclut la Chine.

La propriété inclut les droits suivants :

-  Exclure les personnes extérieures des terres communautaires.
-  Bénéficier d'une procédure et d'une indemnisation équitables en cas d'expropriation.
-  Détenir les droits pour une durée illimitée.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

La différence entre ce qui est inscrit dans la loi et ce qui se passe dans la pratique est considérable, y compris lorsque les droits fonciers sont formellement reconnus.

Elle peut être due à :

Une application du droit insuffisante
Les États ne respectent pas nécessairement les droits reconnus par la loi. Ils peuvent par exemple émettre des revendications concurrentes sur les mêmes terres ou refuser de garantir le respect des droits fonciers des communautés par des personnes extérieures.

L'octroi de concessions commerciales
Des concessions commerciales peuvent être accordées sur les mêmes terres, y compris des concessions de 99 ans à destination des entreprises³⁷. Dans certains cas, comme en Ouganda, cela s'est fait sans la moindre consultation ou indemnisation car les communautés n'ont pas été en mesure de présenter des certificats de propriété coutumière³⁸.



EXEMPLES NATIONAUX

📍 Pérou
Les peuples autochtones contrôlent plus d'un tiers de la surface foncière du Pérou. Toutefois, la fédération nationale autochtone de l'Amazonie péruvienne estime que **20 millions d'hectares** supplémentaires sont éligibles à une reconnaissance formelle³⁹.

📍 Indonésie
Environ 0,2 % des terres d'Indonésie sont actuellement reconnues comme appartenant ou étant contrôlées par des communautés. À titre de comparaison, la Cour constitutionnelle indonésienne a statué en faveur de la reconnaissance des droits forestiers des communautés sur environ **40 millions d'hectares**⁴⁰.

📍 Canada
Au Canada, **7 %** du pays est détenu par des peuples autochtones et des communautés locales, mais une grande partie des terres se trouve dans des zones faiblement peuplées, au sein d'écosystèmes de type toundra et taïga⁴¹.

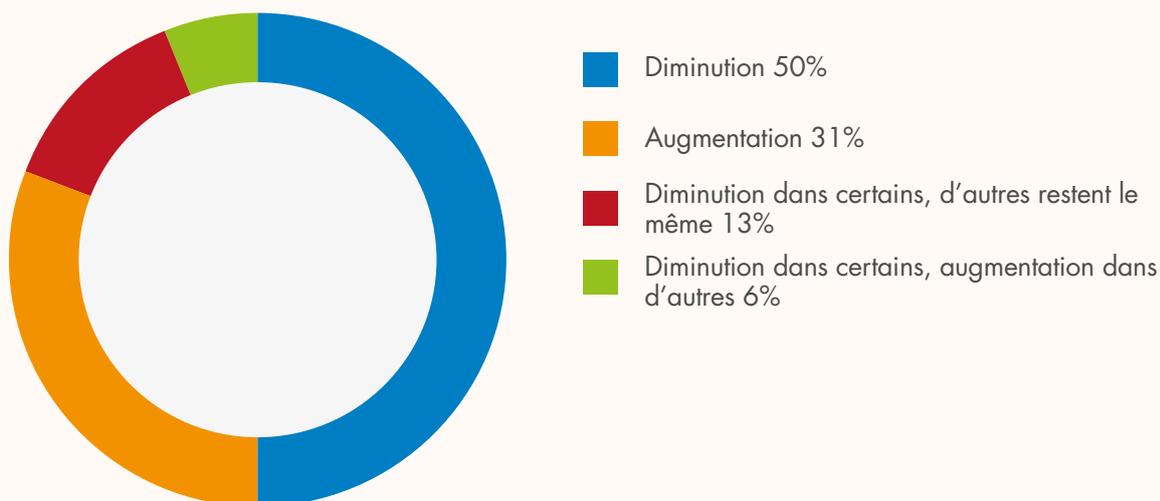
Figure 18.3 : Faits fonciers¹

Occupations traditionnelles

Les occupations traditionnelles sont une source essentielle de moyens de subsistance et de revenu pour de nombreux peuples autochtones et communautés locales, et comportent également de nombreux avantages pour la biodiversité¹⁷⁸. Elles sont adaptées à leurs environnements naturels et ont été développées pendant des générations pour aboutir à des systèmes sophistiqués de pratiques fondées sur les connaissances. Elles comprennent plusieurs activités comme la chasse, la pêche, la collecte du bois et des produits forestiers non-ligneux, l'agriculture, l'aquaculture, l'élevage du bétail, et la pratique de la guérison traditionnelle et de l'artisanat et des compétences traditionnelles.

Les données fournies par 17 répondants de 13 pays au sujet de leurs communautés dans le cadre d'une récente évaluation rapide effectuée par le Forest Peoples Programme indiquent un déclin dans la pratique des occupations traditionnelles dans la moitié (50 %) des communautés, mais une augmentation dans d'autres communautés (31 %) (voir figure 18.4). Dans 19 % des communautés, l'écart entre les différentes occupations est significatif : certaines connaissent un recul, d'autres une progression. Les données indiquent que le rôle du gouvernement peut être décisif pour la survie des occupations traditionnelles (par exemple à travers leur promotion dans les programmes scolaires et la création de cadres juridiques et d'environnements politiques favorables). De plus, certaines occupations traditionnelles subissent les effets néfastes de la disparition ou de la dégradation de la biodiversité dans les territoires des communautés, ou des effets du changement climatique¹⁷⁸.

Figure 18.4 : Tendances dans la pratique des métiers traditionnels



Source : Enquête du Forest Peoples Programme

Intégration et protection des pratiques et savoirs traditionnels au niveau national

Le principal moyen d'intégration des pratiques et savoirs traditionnels dans la mise en œuvre nationale est la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la mise à jour et à l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et à la rédaction des rapports nationaux. Des informations à ce sujet ont déjà été fournies dans le chapitre consacré à l'objectif 17 et au début de ce chapitre, et montrent que les niveaux de participation sont insuffisants.

Il est cependant positif que 35 Parties aient établi des Points focaux nationaux pour l'article 8(j) et les dispositions connexes¹⁷¹. Parmi ces points focaux, le Guatemala a créé un précédent positif en désignant comme point focal national un représentant du gouvernement ainsi qu'un représentant autochtone.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les peuples autochtones et les communautés locales ont mené un vaste éventail d'activités afin de sensibiliser au respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable, de promouvoir leur respect, et de les intégrer dans la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux. Quelques exemples choisis sont présentés ci-dessous.

Promotion et revitalisation de la culture, de la langue et des pratiques traditionnelles

Un regain d'intérêt et d'enthousiasme pour l'identité culturelle des peuples, en particulier chez les jeunes, est constaté dans de nombreuses régions. Par exemple :

- en Thaïlande, les Karen et les Hmong organisent des camps de la jeunesse afin de transmettre la culture et les savoirs autochtones relatifs à l'environnement, et ils ont mis sur pied des centres culturels communautaires afin que des lieux soient à disposition des anciens pour qu'ils enseignent les pratiques culturelles aux jeunes ;
- au Suriname, des organisations autochtones et maroon, avec l'aide de groupes d'appui, ont conçu une méthode bilingue pour les enfants autochtones et tribaux (néerlandais et kari'na ; néerlandais et lokodyan ; et néerlandais et saamaka) et mènent un dialogue et des activités de sensibilisation avec les parents, les enseignants et les responsables des écoles au sujet de l'éducation interculturelle et bilingue¹⁷⁹ ;
- au Mexique, les Comcaac (peuple seri) de Sonora se sont engagés dans une collaboration à long terme avec une équipe de recherche multidisciplinaire sur les expressions linguistiques et les savoirs écologiques traditionnels. Ce projet a donné lieu à un apprentissage incluant des manières occidentales et autochtones de percevoir et cataloguer la biodiversité. Cataloguer les espèces autochtones et les toponymes a permis de découvrir de nouvelles espèces, ainsi que de mieux comprendre les habitats et les besoins des espèces¹⁸⁰ ;
- dans la République de Sakha-Yakutia dans la région arctique russe, les écoles nomades autochtones dispensent aux enfants autochtones un enseignement dans leur langue maternelle. Les enfants se familiarisent avec leur culture, leurs traditions et leurs coutumes, et mettent en pratique des compétences relatives à la gouvernance et à la gestion traditionnelles des ressources de l'Arctique. Les écoles sont soutenues par des lois régionales et des programmes et financements à long terme. Les écoles sont créées là où paissent les troupeaux de rennes dans des salles en bois ou des yourtes hivernales (chums) afin que les enfants ne soient pas

contraints de quitter leurs maisons pour être scolarisés. Cette initiative vise à appuyer la préservation et la restauration du mode de vie nomade traditionnel, qui est le moyen principal de survie collective des milieux extrêmes du Nord^[bxx] ;

- la coopération et la recherche récentes qui se sont instaurées avec les communautés sur le long terme dans le Nord de l'Eurasie indiquent qu'il existe des liens profonds entre la préservation des moyens traditionnels de subsistance, comme l'élevage des rennes et la pêche, et la survie de la culture, de la manière de voir et des langues traditionnelles¹⁸¹. Par conséquent, les effets sur les habitats ont des répercussions directes sur ces sociétés traditionnelles, puisque tous deux sont des composantes essentielles des systèmes socio-écologiques.

Recherches actives des communautés sur l'utilisation coutumière durable

Depuis 2004, de nombreuses organisations et communautés de peuples autochtones et communautés locales ont développé des ressources et du matériel sur l'utilisation coutumière durable (UCD) de la diversité biologique¹⁸². En faisant des recherches sur l'utilisation coutumière durable, y compris sur les règles et le droit coutumiers, les communautés ont amélioré leur compréhension des systèmes de gestion coutumiers et de leur préservation et/ou revitalisation (voir par exemple les encadrés 10.2, 14.1, 15.1 et 15.2). Les études des communautés ont identifié des mesures concrètes pour promouvoir le respect et la reconnaissance des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable, et leur prise en compte dans les politiques et programmes nationaux pertinents. Dans le cadre d'une approche CESP^[bxxi] ascendante, ces informations ont été partagées avec les gouvernements nationaux et locaux, ainsi qu'à l'occasion de plusieurs réunions de la CDB et à travers des communications officielles. Elles ont contribué à l'élaboration du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable (adopté par la douzième Conférence des Parties à la CDB (COP12) en 2014 : voir objectif 7) et les communautés concernées sont maintenant déterminées à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan jusqu'en 2020 et au-delà.

La cartographie communautaire pour aborder le changement de l'utilisation des terres et la sécurité du régime foncier

La cartographie communautaire participative fondée sur les savoirs traditionnels qui emploie à la fois des techniques de cartographie traditionnelles et modernes est devenue un outil utile et puissant au cours des vingt dernières années (voir le chapitre consacré à

bxx Le documentaire « Children of the Tundra », un outil et matériel en ligne, est disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=UQeNOiYL3AQ>

bxxi CESP est le sigle de Communication, éducation et sensibilisation du public, et est le titre d'un programme de la CDB. Le Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB) dispose également de son propre groupe de travail CESP. Pour plus de détails, voir le chapitre consacré à l'objectif 1.

l'objectif 19 pour des exemples). Des centaines de communautés ont commencé à utiliser cet outil et des efforts sont actuellement déployés afin d'établir des réseaux de collaboration à différents niveaux. En août 2013, 110 représentants des peuples autochtones, spécialistes de la cartographie communautaire, membres d'ONG de soutien et universitaires de 17 pays se sont réunis sur le territoire traditionnel des Batak au Lac Toba en Indonésie pour partager leurs expériences et apprendre de celles des autres¹⁸³. Tout en reconnaissant l'existence d'un certain nombre de risques, les participants ont convenu que des cartes communautaires peuvent être employées dans le cadre de systèmes de surveillance et d'information communautaires à de multiples fins, notamment :

- l'identification de différentes formes d'utilisation des terres, et de surveillance des changements dans l'utilisation des terres et des ressources ;
- le suivi de l'étendue de l'utilisation ou du déclin des savoirs traditionnels, des langues autochtones et de la gouvernance coutumière ;

- la surveillance de la biodiversité, de l'intégrité des écosystèmes et des effets du changement climatique ;
- l'élaboration de plans de gestion territoriale, y compris d'un zonage innovant qui contribue directement à la conservation et à l'utilisation durable (voir par exemple la figure 18.5 et l'encadré 14.1) ;
- un outil de développement déterminé librement et de plaider pour des réformes des politiques.

L'un des défis à relever concernant la surveillance du changement dans l'utilisation des terres et la sécurité du régime foncier est de parvenir à mieux gérer la complémentarité et l'interopérabilité entre les cartes établies par les communautés et les cartes à plus grande échelle préparées par des institutions nationales ou mondiales. Parallèlement à cela, la cartographie participative communautaire devrait continuer d'évoluer afin de répondre aux besoins de la communauté.

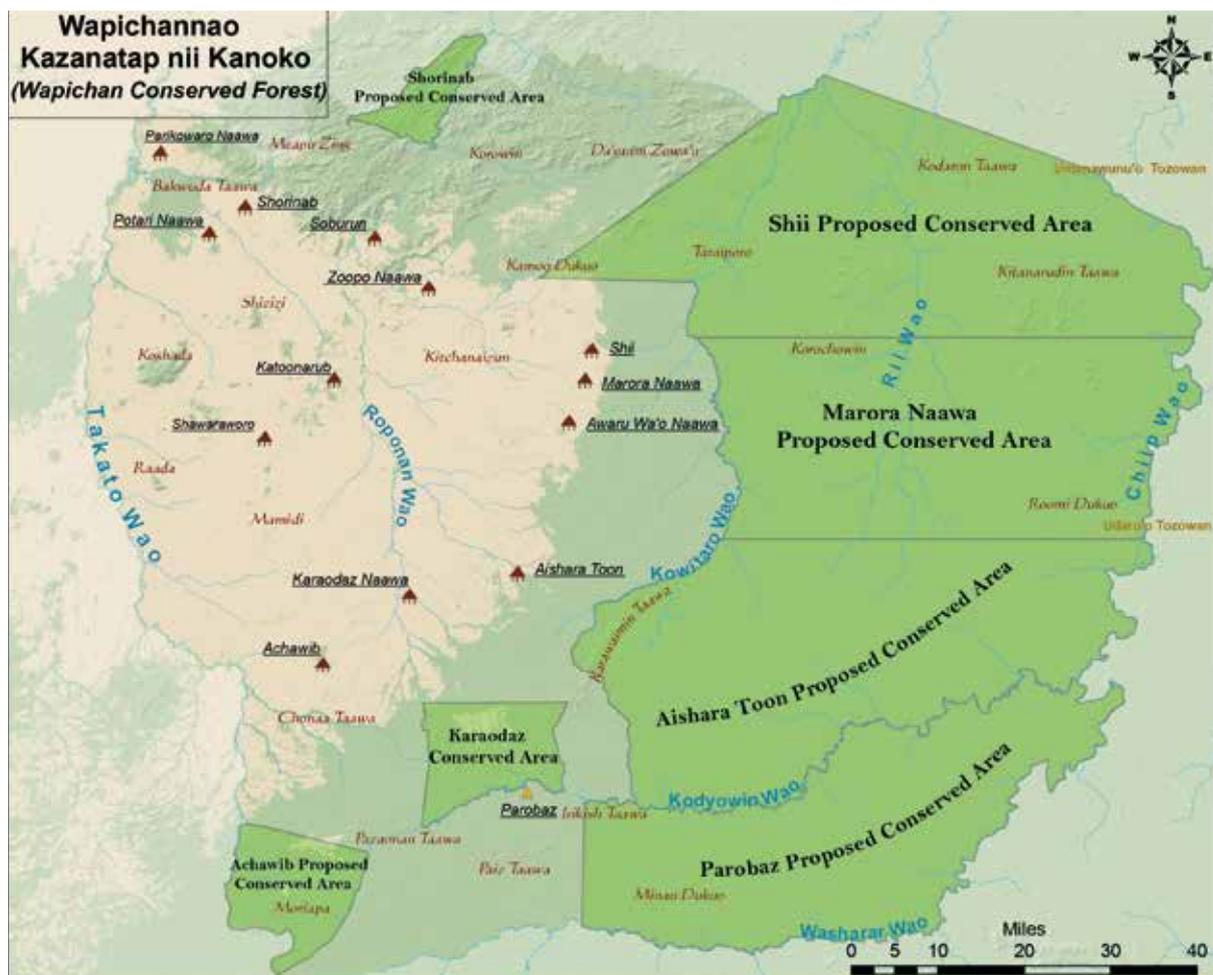


Figure 18.5: Wapichannao Kazanatap nii Kanoko : forêts conservées par les Wapichan proposées dans le cadre de leur plan de gestion territoriale. Les forêts conservées par les Wapichan (qui couvrent une superficie d'environ 1,4 million d'hectares) sont proposées dans le cadre du plan de gestion territoriale des Wapichan, au Guyana. Map : South Central People's Development Association (SCPDA) et Conseil des Toshias du district du sud et du centre-sud du Rupununi. Ron James, SRDC-SCPDA.



Transmission des savoirs sur l'utilisation des outils de pêche traditionnelle près du Parc national de Bipindi, au Cameroun.
Photo : John Nelson, FPP

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Les gouvernements, les organismes donateurs et les organisations concernées devraient :

- fournir davantage de soutien et de ressources aux initiatives de terrain des communautés portant sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable, ainsi qu'à la surveillance des grands indicateurs relatifs à l'objectif 18 ;
- intégrer le Programme de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes et le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable, et accélérer leur mise en œuvre, en incluant des liens aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
- appuyer des actions concrètes afin de mettre un terme à la disparition des langues autochtones et des occupations traditionnelles et promouvoir leur revitalisation, et de consolider la sécurité du régime foncier des peuples autochtones et des communautés locales.

➔ Principales références

• WWF (2014). Biocultural Diversity: threatened species, endangered languages. http://wwf.panda.org/wwf_news/press_releases/?222890/Biocultural-Diversity-Threatened-Species-Endangered-Languages

FPP (2011). Customary sustainable use of biodiversity by indigenous peoples and local communities: examples, challenges, community initiatives and recommendations relating to CBD Article 10(c). <http://www.forestpeoples.org/customary-sustainable-use-studies>

FPP (2016). La situation et les tendances dans les métiers traditionnels. <http://www.forestpeoples.org/topics/convention-biological-diversity-cbd/publication/2016/status-and-trends-traditional-occupation>

Tebtebba (2015). Mapping Our Lands and Waters, Protecting Our Future. <http://www.tebtebba.org/index.php/content/361-mapping-our-lands-a-waters-protecting-our-future>



Partage des informations et des connaissances

D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Message principal:

La surveillance communautaire, la collecte de données et le partage d'informations peuvent enrichir la surveillance des progrès dans la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique. Le partage de technologies nouvelles et améliorées a beaucoup développé les capacités locales de vérification au sol des données issues de la détection à distance et des données mondiales et nationales, et fournit des preuves des résultats obtenus par les communautés. De plus, il est de plus en plus reconnu que les savoirs autochtones et locaux complètent les savoirs scientifiques afin d'élargir les connaissances et les plateformes politiques à différents niveaux.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 faisaient état de progrès significatifs dans l'amélioration de la compréhension scientifique et des technologies relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Au cours des dernières années, une rupture s'est produite avec l'inclusion croissante des savoirs autochtones et locaux aux côtés des savoirs scientifiques, et la reconnaissance de ces savoirs comme systèmes complémentaires de savoirs qui peuvent contribuer à une compréhension plus étendue et plus approfondie des valeurs, du fonctionnement, du statut et des tendances de la biodiversité, ainsi que des conséquences de sa disparition à plusieurs niveaux. Cette relation respectueuse, associée à des technologies innovantes, a été primordiale pour que les peuples autochtones et les communautés locales puissent générer, traiter et utiliser des informations pour gérer leurs terres et ressources, et également pour améliorer la reddition des comptes de la part des organismes privés et publics.

La CDB a joué un rôle significatif dans la promotion intergouvernementale des savoirs traditionnels au cours des vingt dernières années, et l'inclusion de l'objectif 18 dans le Plan stratégique pour la diversité biologique a entraîné un plus grand respect et une plus grande reconnaissance de ces savoirs. Aujourd'hui, les interactions entre la diversité biologique et la diversité culturelle sont bien mieux comprises¹⁸⁴ et les conceptions et valeurs multiples des écosystèmes et leurs services sont beaucoup plus largement reconnues.

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
Les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées	
Les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont largement partagées et transférées, et appliquées	

Par exemple, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a intégré les savoirs autochtones et locaux dans son cadre conceptuel, ses principes opérationnels et ses programmes de travail¹⁸⁵, et s'est fixée pour tâche de garantir que ses approches et procédures, ses mécanismes de participation et ses produits incluent pleinement les savoirs distincts des peuples autochtones et des communautés locales¹⁸⁶. Cette évolution souligne que la diversité des savoirs et l'expertise multidisciplinaire sont des caractéristiques importantes des plateformes de savoirs au 21^e siècle. Par ailleurs, l'évolution rapide des applications créatives et des technologies numériques rendent les données et les informations plus accessibles, et socialisent davantage la création et le partage des savoirs.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier ont associé de manière créative les savoirs traditionnels, les nouvelles technologies de cartographie participative, et les systèmes de surveillance et d'information à l'appui de la gouvernance locale et de la planification. Ces systèmes communautaires de surveillance et d'information (SCSI) sont également employés pour améliorer la reddition des comptes de la part d'organismes publics et privés en termes de respect des normes sociales, environnementales et des droits humains. Des boîtes à outils innovantes pour transférer les technologies au niveau communautaire et permettre aux communautés de générer, traiter et utiliser des informations pour gérer leurs terres et leurs ressources sont en cours d'élaboration. Avec ces outils, les communautés sont mieux armées pour créer leurs propres cartes communautaires qui servent de base pour les plans de gestion territoriale, les systèmes de surveillance environnementale et sociale, et l'examen des possibilités de moyens de subsistance durables au sein des communautés. Renforcer la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de générer, contrôler, gérer, partager et actualiser leurs propres données et informations, au moyen des SCSI, est une contribution majeure à la réalisation de l'objectif 19.

Les approches et les méthodes des SCSI sont de plus en plus reconnues par des institutions académiques

indépendantes pour leur efficacité et leur niveau de sophistication. Des recherches récentes visant à évaluer les possibilités de suivi des indicateurs des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et ceux de onze autres accords internationaux sur l'environnement concluaient que sur 186 indicateurs, 69 (37 %) exigeaient un suivi par des scientifiques professionnels, alors que 117 (63 %) pouvaient comprendre la participation de membres des communautés en tant que « scientifiques citoyens ». L'étude indiquait également que promouvoir les approches axées sur les communautés et l'action scientifique des citoyens pouvait enrichir considérablement les progrès en matière de surveillance des conventions mondiales sur l'environnement⁶⁵. Des analyses similaires de la même équipe de recherche ont montré que les communautés qui vivent dans les forêts tropicales de la planète peuvent estimer le stock de carbone d'une zone donnée aussi efficacement que des systèmes hautement technologiques, et que les communautés locales sont en mesure de surveiller la biomasse des forêts selon les normes les plus strictes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Dans bien des endroits, les peuples autochtones et les communautés locales génèrent des données quantitatives et des informations qualitatives concernant les conditions locales que les statistiques nationales et mondiales et les technologies de la détection à distance ne peuvent fournir.



Formation à la cartographie participative communautaire et à la collecte de données à l'aide d'outils mobiles portatifs au Liberia.

Encadré 19.1

L'expérience des Kalanguya en matière de surveillance et de systèmes d'information communautaires à Tinoc, Ifugao, aux Philippines

Florence Daguitan, Tebtebba^[lxxii]



De 2008 à 2010, des évaluations des écosystèmes ont été menées à Tinoc, Ifugao, à l'aide d'indicateurs de la CDB sur l'utilisation des terres et les changements d'utilisation des terres, le régime foncier, les langues autochtones, les occupations traditionnelles et le bien-être de la population (voir l'encadré 18.1). Des recherches communautaires ont été menées dans cinq des douze barangays ou villages administratifs de Tinoc : Ahin, Wangwang, Tulludan, Tukucan et Binablayan. Cette évaluation a fait usage de la cartographie culturelle et GPS, d'ateliers, d'études et d'entretiens, ainsi que de données secondaires et des registres des centres de soins ruraux du gouvernement sur la fréquence des maladies de l'enfant.

Quand Tebtebba a commencé son action, les personnes parlaient de leurs savoirs traditionnels avec beaucoup de circonspection, au vu de la discrimination subie de longue date. De plus, la recherche était perçue comme l'apanage des universitaires et des professionnels, et les informations parvenaient rarement jusqu'à la communauté. Démystifier la recherche a encouragé la participation. Il était important pour la population de réaliser que quiconque peut participer à des recherches et à la création de savoirs, et que cela fait partie de la vie quotidienne et peut être transmis à travers des récits, des chants, des rituels et l'art, entre autres moyens.

Le projet de recherche a montré que la gestion territoriale traditionnelle était dynamique jusqu'à la moitié des années 1990, mais avec l'adoption de la production commerciale de légumes à base de produits chimiques, les communautés se sont beaucoup éloignées des pratiques traditionnelles. Une nouvelle catégorie d'utilisation des terres et de technologies connexes est apparue, qui prévoit la propriété privée de la terre et sa gestion en dehors des règles communautaires coutumières. Cela a entraîné la dégradation des forêts et l'envasement des rivières, l'assèchement des sources naturelles, l'exploitation des agriculteurs par le système marchand, ainsi que l'insécurité alimentaire, entre autres effets^[lxxiii].

Les systèmes traditionnels de surveillance existent encore, comme le *giti*, pour faire le suivi des systèmes d'irrigation et des changements dans les saisons et les conditions météorologiques. Par exemple, la maturation de la plante *pullet* signale le moment de commencer la préparation de la terre dans les rizières irriguées, et l'arrivée des oiseaux *kiling*

^{lxxii} Sur la base d'un projet pilote appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes avec les communautés de Tinoc, à Ifugao, mis en œuvre par Tebtebba en collaboration avec Montanosa Resource and Development Centre (MRDC).

^{lxxiii} Atelier rassemblant des cultivateurs de légumes commerciaux, Tukucan, Tinoc, septembre 2009

Encadré 19.1 Continuation...

indique que les tempêtes sont terminées et que le moment est venu de planter le riz. La précision de ces indicateurs traditionnels dans le contexte du changement climatique doit être étudiée plus en détail.

Le processus de recherches actives participatives a permis au peuple kalanguya :

- de revitaliser ses systèmes de savoirs autochtones et ses pratiques de gestion territoriale ;
- de comprendre les effets négatifs découlant de l'adoption par le peuple de la culture commerciale des légumes, à base de produits chimiques ;
- d'adopter un plan d'utilisation des terres communautaire qui s'attaque aux problèmes identifiés.

Après plus d'une année de recherches actives participatives, les Kalanguya ont pleinement pris la mesure de la sagesse et de la valeur scientifique de leurs savoirs autochtones, qui incarnent l'utilisation durable des ressources et le partage équitable des ressources. L'étude a montré que la gestion territoriale autochtone chez les Kalanguya est fondée sur des modèles d'utilisation des terres qui incluent les relations entre l'homme, la terre, la nature et les esprits, basées sur la biodiversité et les valeurs culturelles et spirituelles.

Les communautés ont employé les nouvelles données pour établir des plans d'action adaptés à chaque village. Dans la communauté wangwang, là où les données indiquent que la forêt est en grande partie intacte, l'objectif de la communauté est de perfectionner ses savoirs traditionnels et de consolider l'utilisation coutumière durable et les lois coutumières. En revanche, à Tukucan les données signalaient une réduction significative du couvert de la forêt de protection du bassin versant *bel-ew*, de 1108,73 ha en 1970 à 717,65 ha en 2009. Une grande partie de la forêt avait été défrichée pour la culture commerciale des légumes, et la variété des denrées alimentaires consommées par la communauté était moindre par rapport aux denrées ramassées par le passé dans les forêts et les fermes itinérantes. Ici, l'objectif de la communauté est de restaurer la zone du bassin versant après les dégradations et les privatisations, de contribuer à la régénérescence de la forêt et au passage de l'agriculture fondée sur les intrants chimiques à l'agriculture écologique ou durable. Un membre des Tukucan est parvenu à la conclusion suivante :

“

Tant que les personnes sont prêtes à travailler la terre, personne n'aura faim. Mais la faim se fera sentir si nous privons l'homme de la terre qui est le moyen essentiel de production.

Lakay Biaw, membre de la communauté tukucan

Un sommet de la terre s'est tenu afin de rassembler les communautés autour des résultats de l'évaluation communautaire. Des politiques ont été élaborées pour protéger les bassins versants et les systèmes fluviaux, et pour surveiller les rendements des cultures. Au cours de ce processus, il a été constaté que bien que la langue kalanguya soit employée lors des conversations en famille, les termes relatifs aux lois coutumières n'étaient plus largement connus.

Un pacte ou une convention d'unité visant à arrêter la dégradation de l'environnement et à promouvoir le bien-être des personnes a été conclu par les dirigeants de la communauté. Afin de réaliser cette convention, un plan d'utilisation des terres complet a été élaboré, avec les objectifs suivants :

1. amélioration des écosystèmes pour accroître la souveraineté alimentaire et la résilience des communautés ;
2. consolidation de la gouvernance coutumière pour la promotion des valeurs traditionnelles, l'utilisation coutumière durable et le partage équitable des ressources ; et
3. renforcement des activités de plaidoyer du peuple en faveur de programmes de développement appropriés et d'une amélioration des services sociaux.

Des activités relatives à la sensibilisation, au renforcement des capacités, au développement de projet, à la mobilisation des ressources communautaires, au plaidoyer politique et au réseautage ont été décidées, et des indicateurs ont été adoptés pour faire un suivi des progrès.



Un échange international de communauté à communauté au sujet de nombreuses approches basées sur des données factuelles et de différents systèmes de savoirs en février 2016 à Hin Lad Nai, en Thaïlande

Des initiatives similaires des communautés sont mises en place dans plusieurs pays du monde par des membres du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB)^{183,187,188}. Le Groupe de travail a établi des liens avec le Partenariat pour des indicateurs de la biodiversité, le Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama (IPSI)¹⁴⁹ et d'autres processus de surveillance mondiaux et nationaux, dans le but d'ancrer les indicateurs pertinents pour les peuples autochtones dans leurs travaux.

Le développement d'outils et technologies gérés et contrôlés directement par les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que leur partage croissant, comble la fracture numérique, et promeut un plus grand accès aux données et à l'information et leur démocratisation. Leurs contributions s'étendent désormais aux innovations en matière d'utilisation et d'application créative des technologies de l'information, afin de jeter des ponts entre les informations locales et les données mondiales. Les peuples autochtones et les communautés locales participent ainsi à la révolution contemporaine des données au service du développement durable.

Encadré 19.2

Un monde qui compte : mobiliser la révolution des données pour le développement durable

Rapport présenté à la demande du Secrétaire général des Nations Unies par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données (p.2, p.6)¹⁸⁹

« Alors que le monde se lance dans un projet ambitieux pour réaliser les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD), il est urgent de mobiliser la révolution des données pour tous et pour l'ensemble de la planète, afin de faire un suivi des progrès, de tenir les gouvernements pour responsables, et de promouvoir le développement durable. Des informations plus diversifiées, intégrées, opportunes et fiables peuvent améliorer la prise de décisions et les retours d'informations des citoyens en temps réel. Cela permet ensuite aux personnes, aux institutions publiques et privées, et aux entreprises, de faire des choix qui sont bons pour elles et pour le monde dans lequel elles vivent... en dernière analyse, [la révolution des données veut dire] plus de personnes émancipées, de meilleures politiques, de meilleures décisions et une plus grande participation et responsabilité, ce qui génère de meilleurs résultats pour les personnes et la planète».

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Les gouvernements, les décideurs politiques, les scientifiques et les universitaires, en collaboration avec les peuples autochtones et les décideurs politiques, devraient :

- élargir l'interface science-politiques afin d'inclure différents systèmes de savoirs et de consolider l'inclusion des savoirs autochtones et locaux ;
- améliorer l'appui aux systèmes de surveillance et d'information communautaires ;
- consolider les liens entre la création, la diffusion et l'application de savoirs mondiaux, nationaux et communautaires.

➔ Principales références

Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable des Nations Unies (2014). A world that counts: Mobilising the data revolution for sustainable development. Rapport préparé à la demande du Secrétaire général des Nations Unies. <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.

UNESCO-UNU (2012). Weathering Uncertainty: Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation. <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002166/216613e.pdf>

Conseil consultatif scientifique des Nations Unies. 2016. Indigenous and Local Knowledge(s) and Sciences for Sustainable Development. Note de politique du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU. <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002461/246104E.pdf>

Daguitan Florence. 2010. Caring for our Source of Sustenance, The Kalanguya's Territorial Management: Panangipeptek ni Kalpuan ni Panbiyagan, Tebtebba Foundation.

« Un monde qui compte » (voir l'encadré 19.2) signale que les populations autochtones sont systématiquement exclues de la plupart des données et que bon nombre des problèmes qui préoccupent le plus les femmes sont mal pris en compte par les données existantes. Beaucoup plus de données sont nécessaires concernant les rôles économiques des femmes de tous âges en tant que personnes chargées de s'occuper des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées au sein des ménages et de la main d'œuvre. Photo : Unnayan Onneshan





Mobilisation des ressources de toutes les sources

D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

Message principal:

Les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité apportent des contributions importantes à la réalisation de cet objectif et de nombreuses initiatives des peuples autochtones et des communautés locales bénéficient de sources de financement existantes en matière de biodiversité. Néanmoins, ces sources peuvent être difficiles d'accès pour de petites organisations. L'amélioration de l'accès aux sources existantes de financement ainsi qu'une hausse relativement modeste des ressources financières totales disponibles pour les initiatives des peuples autochtones et des communautés locales constitueraient un moyen rentable d'améliorer les progrès dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Importance de cet objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les PMDB-4 constataient la quantité limitée de données sur la mobilisation des ressources financières, en particulier concernant le financement national des initiatives pour la biodiversité, mais indiquaient que les informations disponibles laissent entendre que beaucoup plus de fonds sont nécessaires pour permettre la bonne réalisation de cet objectif et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans son ensemble⁵. Les ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique sont limitées et doivent être accrues par tous les secteurs de la société. Les peuples autochtones et les communautés locales, à travers leurs actions collectives, apportent déjà des contributions significatives à la mise en œuvre de tous les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Une hausse relativement modeste des ressources financières et de l'appui permettrait de rendre ces contributions encore plus importantes.

Un argument solide en faveur du développement et de la poursuite des investissements dans des initiatives locales est que les résultats répondent souvent à plusieurs objectifs de politique, y compris le développement communautaire, le rétablissement de l'environnement et le bien-être culturel, tout en étant

Résumé des progrès vers la réalisation de cet objectif

Éléments de l'objectif (d'ici 2020)	Situation
La mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources a augmenté considérablement par rapport aux niveaux de 2010	

très rentables, avec un très bon rapport coût-efficacité. Une récente étude du World Resources Institute (WRI) concluait que :



Garantir le régime des terres forestières autochtones est un investissement peu coûteux ayant des profits élevés, susceptible d'avoir des répercussions significatives en termes d'atténuation du carbone avec un bon rapport coût-efficacité.

World Resources Institute (2016)^{58,190}

De même, des recherches récentes menées en Tanzanie, en Inde et à Madagascar sur la viabilité et les coûts de la surveillance locale de la dégradation des forêts et de la biomasse ont montré que la surveillance des forêts peut être effectuée aussi efficacement par les peuples autochtones et les communautés locales que par des scientifiques formés à cette fin, mais pour un coût deux fois moins élevé (voir également l'objectif 19). Les actions des peuples autochtones et des communautés locales peuvent contribuer à rendre viables des initiatives qui seraient autrement trop coûteuses ou trop gourmandes en technologie, grâce à leurs savoirs traditionnels et à leur présence sur le terrain¹⁹¹.

Contributions et expériences des peuples autochtones et communautés locales en matière de réalisation de l'objectif

Inclusion et participation des peuples autochtones et des communautés locales au financement actuel de la biodiversité

Le mécanisme financier principal pour la mise en œuvre de la CDB dans son ensemble est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). À ce jour, le FEM a soutenu 160 grands et moyens projets impliquant des peuples autochtones. Deux tiers de ces projets ont été conçus soit exclusivement au bénéfice des peuples autochtones (beaucoup ont été exécutés par des organisations de peuples autochtones), ou étaient constitués de différentes parties et/ou sous-projets ciblés sur les peuples autochtones et au bénéfice des peuples autochtones. Le Programme de micro-financements du FEM (PMF-FEM) est une autre source de financement qui permet au FEM d'établir des partenariats avec les peuples autochtones au niveau mondial (voir l'encadré 20.1). Environ 15 % des projets du PMF-FEM ciblent et impliquent les peuples autochtones^{192,193,[lxxiv]}.



Action collective d'un groupe de femmes pour restaurer les jardins d'herbes aromatiques. Photo : IMPECT

Encadré 20.1

Le Programme de micro-financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : des financements pour les peuples autochtones et les communautés locales

À l'occasion de la douzième Conférence des Parties à la CDB (COP12 de la CDB), le gouvernement allemand, le Programme de micro-financements du FEM (PMF-FEM)^[lxxv] et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont annoncé un nouveau partenariat visant à créer le plus grand fonds au monde pour les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC). Le fonds, doté de 12 millions d'euros sur cinq ans, vise à contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité 11, 14 et 18. Il soutient des activités dans au moins 26 pays¹⁹⁴.

Le Rapport annuel juillet 2014 – juin 2015 du PMF-FEM indique que pendant cette période, le PMF a continué de servir de mécanisme de réalisation d'initiatives générales à l'échelon mondial et régional, financées par les principaux bailleurs de fonds partenaires, par l'intermédiaire de ses programmes de pays. Parmi ces initiatives, le programme d'adaptation au niveau des communautés (*Community-Based Adaptation* - CBA) avec le gouvernement australien et, avec le Fonds pour la biodiversité du Japon, le programme de développement des communautés et de gestion des savoirs (*Community Development and Knowledge Management* - COMDEKS) sur la protection de la biodiversité dans les paysages de production socio-écologiques (dans le cadre de l'Initiative de Satoyama). Le projet COMDEKS est mis en œuvre dans un grand nombre de milieux naturels dans 20 pays^[lxxvi].

Le Rapport annuel de suivi du Programme de micro-financements du FEM (juillet 2014 – 30 juin 2015) indique que depuis sa création, son portefeuille comprend au total plus de 19 770 projets mis en œuvre par des organisations communautaires et de la société civile dans 132 pays. Dans le domaine central de la biodiversité, les projets du PMF ont eu des effets positifs sur 206 aires protégées (AP) et 299 aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), y compris des zones marines gérées localement, pendant la période prise en compte dans le rapport^[lxxvii].

lxxiv Principes et lignes directrices du FEM pour la participation des populations autochtones, p. 23-24¹⁹²

lxxv Le PMF-FEM a été établi suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 à Rio. Son site web indique qu'« en fournissant un appui financier et technique à des projets qui préservent et restaurent l'environnement tout en promouvant le bien-être et les moyens de subsistance des personnes, le FEM prouve que l'action communautaire peut maintenir l'équilibre délicat entre les besoins humains et les impératifs de l'environnement ». Voir : <http://sgp.undp.org/>

lxxvi Rapport annuel du PMF-FEM, juillet 2014-juin 2015 (GEF/C.49/Inf.09). p.7, 24 et 62²³⁰

lxxvii Ibid. p.7, 8 et 24²³⁰



Production de vêtements à l'aide de matières et de teintures naturelles dans le cadre d'une action collective à San Juan, au Guatemala. Photo : Maurizio Farhan Ferrari

Les Principes et lignes directrices pour la participation des populations autochtones du FEM¹⁹² recommandent que le PMF-FEM applique un cycle de projet souple et allégé et des conditions de décaissement souples afin de tenir compte des différentes cultures, coutumes et mouvements saisonniers. Ils recommandent par ailleurs que le Programme accepte des propositions dans des langues nationales et dans des formats non-traditionnels, y compris sous forme de vidéos et de pièces de théâtre montées par des communautés^{192,193}. Cependant, les informations fournies par des organisations autochtones dont les propositions ont été sélectionnées pour être incluses dans des projets existants du PMF-FEM révèlent que dans la réalité, les processus peuvent s'avérer très compliqués, stricts et exigeants. Pour les petites organisations locales disposant de personnel et de ressources en nombre limité et ne maîtrisant pas parfaitement l'anglais, respecter les demandes, les attentes et les conditions pour toucher des fonds constitue un obstacle de taille. Il semble que certaines mesures de protection et certaines politiques relatives au financement, à la responsabilité et aux plaintes, conçues pour s'appliquer à de grands projets, s'appliquent également à de petits projets, causant ainsi des

difficultés aux responsables de projets autochtones ou locaux^[lxviii].

Deux autres sources de financement sont présentées ci-dessous :

- **le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones du FIDA (Indigenous Peoples' Assistance Facility - IPAF)** octroie des dons compris entre 20 000 et 50 000 dollars des États-Unis à de petits projets conçus et mis en œuvre par des communautés et organisations de peuples autochtones. Bon nombre de ces projets sont relatifs aux savoirs traditionnels et à l'utilisation coutumière¹⁹⁵. Depuis 2011, 31 projets ont été approuvés dans 26 pays, et 1 138 000 dollars des États-Unis ont été alloués au total. Le FIDA a déployé des efforts pour accroître la participation des peuples autochtones et des communautés locales en transférant des pouvoirs décisionnels à des organisations autochtones régionales, leur accordant davantage de responsabilités dans la sélection et la mise en œuvre des projets ;
- **l'Initiative LifeWeb de la CDB** a été lancée à la neuvième Conférence des Parties à la CDB (COP9 de la CDB) afin de combler le déficit de fonds pour la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité n° 11. Elle vise à servir de lien entre les pays et les acteurs qui cherchent des financements pour des aires protégées et les donateurs intéressés à les aider. Les manifestations d'intérêt peuvent être présentées par des groupes autochtones ou communautaires locaux, accompagnées d'une lettre d'appui du Point focal national pour le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées. Un petit nombre de projets axés sur des solutions communautaires ont été présentés et partiellement financés à travers l'Initiative¹⁹⁶.

Encadré 20.2 Aux côtés du territoire indien : le budget 2017 du Président Obama

Le budget 2017 du Président Obama soutient fortement la gestion durable des terres tribales, des ressources naturelles et de l'environnement sur le territoire indien aux États-Unis. Le budget comprend la protection et la restauration des écosystèmes et de paysages importants ; la gestion de la terre, de l'eau, de l'océan et des ressources énergétiques ; la résilience face à un climat changeant ; et le développement énergétique propre et durable. Le budget alloue 377 millions de dollars au Bureau des affaires indiennes (*Bureau of Indian Affairs - BIA*) afin d'aider les tribus dans la gestion des ressources, soit 33 millions de dollars de plus que le budget pour la gestion des pêcheries, de la faune et de la flore, des forêts, de l'eau, et des terres tribales en 2016¹⁹⁷.

lxviii Basé sur une communication personnelle rendue anonyme, 2016



Peuples autochtones s'unissant pour agir collectivement afin de protéger leurs territoires et l'environnement dans la Cordillera, aux Philippines.
Photo : Maurizio Farhan Ferrari

Atténuer les risques et les effets néfastes du financement de la biodiversité sur les peuples autochtones et les communautés locales et leurs territoires

Le Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB) a lancé un appel à la prudence concernant les effets néfastes potentiels du financement de la biodiversité sur les peuples autochtones et les communautés locales et leurs terres et territoires. Il a signalé les risques des partenariats public-privé relatifs à la biodiversité dans les aires habitées par des peuples autochtones et l'importance du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et des mesures de protection sociale afin de protéger les peuples autochtones et l'environnement¹⁹⁸.

De même, dans un document présenté à l'occasion de la douzième Conférence des Parties à la CDB, SwedBio^[lxxix] a recommandé de revoir à la hausse les financements alloués à la biodiversité afin de réaliser les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, tout en reconnaissant les effets potentiels que les financements peuvent avoir sur la biodiversité et les moyens de subsistance des peuples, et l'importance de la consultation et de la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conception des mécanismes de financement qui les affectent¹⁹⁹. SwedBio recommande une approche holistique aux mesures de protection, qui reconnaît l'importance de l'interaction entre le contexte local et les processus internationaux ou nationaux.

“

Les peuples autochtones et les communautés locales sont conscients des risques, des difficultés et des effets que les mécanismes financiers pour la biodiversité comportent. Par conséquent, pour nous les mesures de protection sociale sont importantes pour protéger la vie des peuples autochtones et la Terre nourricière.

Source : Déclaration de l'IIFB sur la mobilisation des ressources et les mécanismes financiers à la COP12²³²

Méthodes d'évaluation des actions collectives et des contributions non-matérielles des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique

La décision XII/3 de la CDB sur la mobilisation des ressources²⁰⁰ reconnaît le rôle des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales et les contributions de la gouvernance et de la gestion coutumières durables à la conservation, préservation et utilisation de la biodiversité. De nombreux exemples de ces actions collectives sont donnés dans les différents chapitres de ce rapport. Néanmoins, la manière d'évaluer au mieux les contributions de ces mesures, selon des moyens reconnus et compris par différents acteurs, n'est pas encore claire. Afin d'aborder cette question, un atelier-dialogue sur l'évaluation de l'action collective dans la conservation de la biodiversité s'est tenu en 2015 à Panajachel, au Guatemala, pour examiner les méthodes disponibles²⁰¹. Les participants ont souligné que dans certains cas, les avantages de l'action collective peuvent être indiqués en termes monétaires, mais que dans la plupart des cas, ils doivent être indiqués comme des contributions non-matérielles. Il a été suggéré que d'autres travaux soient menés, avec les peuples autochtones et les communautés locales, sur une liste d'indicateurs non-matérielles et culturellement pertinents, tenant compte des problèmes d'attribution de valeurs économiques aux savoirs traditionnels. Au niveau local, des informations plus claires sur cette question sont nécessaires. Il a également été recommandé que, plutôt que d'agréger des données sur les contributions des actions collectives dans le cadre de l'objectif 20 (concernant la mobilisation des ressources), l'objectif devrait être décrit et évalué en fonction de tous les objectifs du Plan stratégique, ce qu'a fait ce rapport²⁰².

lxxix Swedbio est un programme du Stockholm Resilience Centre (<http://swed.bio/>). Voir « Biodiversity financing and safeguards: lessons learned and proposed guidelines »¹⁹⁹, un document présenté à la COP12

Possibilités et actions recommandées pour progresser dans la réalisation de l'objectif

Un plus grand appui pour les peuples autochtones et les communautés locales constitue un moyen intéressant, en termes de rapport coût-efficacité, d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique, et de soutenir plus généralement le développement durable. Les gouvernements, les donateurs et tous les acteurs concernés devraient :

- accroître les financements pour les initiatives des peuples autochtones et des communautés locales d'une manière qui soit appropriée et accessible culturellement, et qui puisse contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 :
- reconnaître les contributions des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique. En consultation avec les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements devraient en particulier examiner comment ces actions collectives pourraient se traduire dans leurs rapports nationaux ;

- atténuer les effets néfastes du financement de la biodiversité sur les peuples autochtones et les communautés locales et leurs terres et territoires, en appliquant des mesures de protection sociale et le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Principales références

Sur le FEM et les peuples autochtones :

Partnership in Practice: Engagement with Indigenous Peoples (2014)

User Guide: Indigenous Peoples and GEF Project Financing (2016). <https://www.thegef.org/topics/indigenous-peoples>

Sur le financement de projets ayant pour partenaires des peuples autochtones :

<http://thephilanthropist.ca/2016/07/drops-in-the-soil-not-in-the-bucket-the-case-for-borderless-indigenous-philanthropy/>

Sur l'action collective :

<https://www.cbd.int/financial/collectiveaction.shtml> et <https://www.cbd.int/financial/collectiveworkshop.shtml>



Troisième Partie

Conclusions et recommandations

3



Conclusions

Les différentes expériences des peuples autochtones et des communautés locales décrites dans ce rapport aboutissent à plusieurs conclusions générales. Ces conclusions sont axées sur la nécessité d'intégrer la diversité biologique et culturelle, la nécessité de consolider des partenariats avec des peuples autochtones et des communautés locales, et la nécessité de respecter les droits humains et d'assurer des avantages divers pour tous.

Intégrer la diversité biologique et la diversité culturelle

La diversité biologique et la diversité culturelle sont étroitement liées. La diversité biologique soutient la résilience des écosystèmes et la diversité culturelle soutient la résilience sociale ; ensemble, elles améliorent la résilience générale au changement environnemental et social. Le cadre conceptuel axé sur la biodiversité et les services liés aux écosystèmes élaboré par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) décrit ces relations comme un système socio-écologique qui opère à différents niveaux temporels et spatiaux. Les différentes cultures et les différents peuples expriment des concepts similaires de manières différentes. Par exemple, les visions du monde de nombreux peuples autochtones et communautés locales soulignent leur responsabilité pour « bien vivre », qui comprend la vie en équilibre avec la nature. La CDB reconnaît ces liens dans les articles 8(j), 10(c), ainsi que dans l'objectif d'Aichi sur la biodiversité n°18 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020. Les informations contenues dans ce rapport montrent qu'intégrer la diversité biologique et la diversité culturelle dans tous les aspects de la mise en œuvre du Plan stratégique est essentiel pour contrer les tendances négatives actuelles. L'objectif d'Aichi sur la biodiversité n°18, qui concerne les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière, est primordial dans cet effort, et aborde un thème transversal, en ce sens qu'il permet la mise en œuvre de tous les autres objectifs.

Les savoirs traditionnels, les pratiques coutumières et les innovations locales des peuples autochtones et des communautés locales proposent différentes approches pour répondre à la demande élevée en terres pour l'agriculture et à l'écroulement de la pêche sauvage, deux des cinq principaux défis identifiés par les PMDB-4 à une mise en œuvre réussie. Plus généralement, au moyen des systèmes coutumiers d'utilisation des terres et des ressources et au moyen de la gouvernance responsable des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), de nombreux peuples autochtones et communautés locales œuvrent pour maintenir l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres, pour réduire les pressions anthropiques sur les récifs coralliens et d'autres écosystèmes vulnérables, pour conserver les espèces menacées qui possèdent une signification culturelle particulière, et pour préserver la diversité génétique des cultures et des animaux domestiques. En faisant fond sur leurs savoirs traditionnels et sur leurs systèmes de gestion des ressources naturelles, et à travers des recherches et actions participatives, les peuples autochtones et les communautés locales ont également apporté des contributions significatives à la consolidation de la résilience socio-écologique contre la variabilité environnementale, ainsi qu'au piégeage du carbone.

À de nombreux égards, la reconnaissance et le respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière est en déclin. Par exemple, de nombreuses recherches confirment l'efficacité du régime foncier et des systèmes de gestion des ressources des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des écosystèmes et la conservation des habitats et de la diversité génétique. Des progrès réels ont également été réalisés dans l'association, sur le terrain, des savoirs traditionnels et des savoirs scientifiques, afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles, en partie grâce à l'emploi de technologies innovantes. Cependant, des lacunes importantes demeurent dans l'intégration des savoirs traditionnels et des systèmes coutumiers dans les processus relatifs

au Plan stratégique, et dans la reconnaissance par toutes les parties du rôle des peuples autochtones et des communautés locales pour proposer des approches innovantes aux défis actuels en matière de recul de la biodiversité et des difficultés connexes comme le changement climatique.

Les peuples autochtones et les communautés locales font un travail de sensibilisation active à la diversité biologique et culturelle à tous les niveaux, et contribuent à un flux d'informations bidirectionnel : du niveau local au niveau mondial, et du niveau mondial au niveau local. Les espaces interculturels et les mécanismes multipartites (comme par exemple le Consortium APAC, le Programme conjoint entre l'UNESCO et le Secrétariat de la CDB sur la diversité biologique et culturelle, et l'Initiative de Satoyama) constituent des occasions de partager différentes approches et de décider des directions à suivre.

Consolider les partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique

Les peuples autochtones et les communautés locales ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation générale du Plan stratégique. Grâce à un appui plus important et à des partenariats, bon nombre de leurs contributions et actions collectives peuvent être étendues et alimenter les pratiques nationales et internationales. La surveillance de l'environnement par les peuples autochtones et les communautés locales devient une composante de plus en plus importante de la gestion environnementale collaborative, notamment pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE), et les systèmes d'alerte précoce et de prévention des risques. Ces activités, associées à des actions complémentaires, comme des campagnes et des procédures de contentieux visant à tenir les pollueurs pour responsables, ne sont que quelques-uns des moyens par lesquels les peuples autochtones et les communautés locales peuvent contribuer à mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique et compléter les efforts des Parties et d'autres acteurs à tous les niveaux. Au-delà du Plan stratégique, dans le cadre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, les contributions des peuples autochtones et des communautés locales seront encore une fois essentielles pour relever le défi de la création d'un monde juste et équitable dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature, en consommant et en produisant de manière durable. Néanmoins, à ce jour les possibilités de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques mondiaux et nationaux, y compris aux processus de la CDB, restent limitées. En particulier, de nombreuses Parties n'ont pas encore élaboré de mécanismes efficaces pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la

préparation des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), ou pour reconnaître les contributions des peuples autochtones et des communautés locales aux rapports nationaux.

Respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales et assurer des avantages multiples pour tous

Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier luttent pour défendre leurs droits humains conformément au droit international, y compris leurs droits à leurs terres et ressources ancestrales, et à la satisfaction des besoins culturels et de subsistance grâce à leurs terres. Ils continuent d'être victimes de violations des droits humains, commises à la fois par ceux qui souhaitent exploiter leurs terres à des fins commerciales et au nom de la conservation, lorsqu'elle est imposée par le haut sans prêter dûment attention aux questions d'équité et de participation. Des mesures urgentes doivent être prises pour faire respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales conformément au droit international, pour contrer la hausse du nombre d'assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits humains, et pour attribuer une reconnaissance juridique à leurs terres, territoires et ressources. Garantir les droits humains contribue à protéger les écosystèmes et la biodiversité. De nombreuses recherches confirment désormais cette affirmation. Par exemple, de nombreuses études confirment que faire respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales et garantir leur participation pleine et effective aux décisions affectant leurs terres, territoires, ressources et savoirs traditionnels, y compris en demandant leur consentement préalable et éclairé, jette des bases solides pour assurer de multiples avantages, pour eux, mais aussi pour la société en général.



Recommandations

Recommandations pour progresser dans la réalisation des buts stratégiques

À partir du matériel présenté dans cette publication, les actions suivantes ont été identifiées comme des actions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales qui pourraient accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, si elles étaient appliquées plus largement.

But stratégique A : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

- Développer des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de mettre en œuvre et de surveiller les normes de durabilité économique, environnementale, sociale et culturelle.
- Élaborer des règlements nationaux contraignants qui complètent les normes volontaires existantes afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents du recul de la biodiversité, entre autres des règlements nationaux portant sur les chaînes d'approvisionnement de produits de base.
- Renforcer l'appui et consolider les canaux de communication pour l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité et à la diversité culturelle, y compris dans le cadre des activités du programme conjoint de sensibilisation de l'UNESCO et du secrétariat de la CDB sur l'importance de la diversité biologique et culturelle et des savoirs, modes de vie et modèles de développement à faible impact des peuples autochtones et des communautés locales.
- Accroître l'engagement dans les dialogues interculturels sur la biodiversité, tout en respectant les différents points de vue et valeurs. Intégrer les valeurs relatives à la biodiversité et à la diversité culturelle dans la planification et la prise de décisions, conformément à l'approche de la CDB fondée sur les écosystèmes.
- Établir des mécanismes inclusifs et solides pour un engagement et une participation accrues des peuples autochtones et des communautés locales à la planification du développement durable et à la prise de décisions à tous les niveaux.
- Élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation des mesures d'incitation financières et non-financières (y compris l'octroi ou la reconnaissance de droits fonciers et de droits d'accès sûrs) pour garantir le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales et la prise en compte de leurs besoins et perspectives culturelles.

But stratégique B : réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

- Élaborer des plans et objectifs nationaux et locaux pour la mise en œuvre effective du Plan d'action pour l'utilisation coutumière durable de la CDB.
- Faire participer les détenteurs de savoirs autochtones aux groupes d'experts concernés et inclure des études de cas des actions communautaires dans les rapports et les bases de données de la CDB.
- Améliorer la collaboration entre les détenteurs de savoirs traditionnels et les scientifiques afin d'élaborer des approches innovantes à l'utilisation durable des ressources et à l'atténuation du changement climatique.
- Reconnaître, récompenser et soutenir les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la foresterie durables, y compris en collaboration avec l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM).
- Accroître l'appui institutionnel et les financements pour la surveillance environnementale communautaire, y compris la surveillance relative à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la pollution, et les pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables.
- Fournir un appui technique et financier pour des évaluations participatives des risques et de la vulnérabilité des communautés, et pour des plans d'action d'adaptation communautaires.
- Garantir que les engagements de déforestation nulle protègent les moyens de subsistance et la sécurité foncière des peuples autochtones et des communautés locales.
- Soutenir les appels des peuples autochtones et des communautés locales en faveur de moratoires sur l'extraction non durable des ressources et les plantations de monocultures.

But stratégique C : améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

- Soutenir la conservation d'aires par les peuples autochtones et les communautés locales en reconnaissant formellement les droits coutumiers dans le droit national, et en reconnaissant dûment les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) et les sites sacrés.
- Améliorer la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB relatif aux zones protégées et réviser les cadres institutionnels et juridiques nationaux en matière de gouvernance et de gestion des aires protégées.
- S'attaquer de toute urgence aux problèmes d'équité et de droits humains relatifs à la conservation (en particulier des aires protégées). Le déplacement des peuples autochtones et des communautés locales de leurs terres et ressources en violation du droit international devrait cesser immédiatement.
- Promouvoir le développement de la surveillance nationale et des mécanismes de résolution des conflits afin de compléter les mécanismes internationaux existants.
- Multiplier les occasions de formation pour les peuples autochtones et les communautés locales et l'engagement auprès des détenteurs de savoirs traditionnels, afin de renforcer l'efficacité des mesures de conservation.
- Accroître le soutien technique et financier à la cartographie communautaire, à la surveillance communautaire et aux mesures de conservation des communautés.
- Améliorer l'appui à la conservation dans les exploitations agricoles et in-situ par les peuples autochtones et les communautés locales, en accordant une attention particulière aux contributions des femmes et au rôle des savoirs traditionnels.

But stratégique D : renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

- Reconnaître juridiquement les droits coutumiers et fonciers des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, territoires et ressources et garantir que le piégeage de carbone et les mesures de rétablissement tiennent dûment compte de ces droits.
- Accroître le soutien apporté aux pratiques des peuples autochtones et des communautés locales qui améliorent la résilience des écosystèmes, rétablissent les écosystèmes détériorés et contribuent au piégeage de carbone et à l'adaptation au climat.
- Étendre les activités de sensibilisation, de partage d'expériences et de renforcement des capacités relatives au Protocole de Nagoya, et élaborer des cadres juridiques nationaux et internationaux pour sa mise en œuvre, avec la pleine participation des peuples autochtones et des communautés locales.
- S'efforcer d'instaurer un dialogue plus approfondi et un respect et une compréhension réciproques concernant les concepts relatifs aux écosystèmes et habitats, services écosystémiques, résilience, changement climatique, compensations de carbone, et partage équitable des avantages.
- Prendre des mesures pour lutter contre la hausse du nombre d'assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits humains et garantir que les auteurs soient traduits en justice.

But stratégique E : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

- Garantir que des mécanismes nationaux et sous-nationaux efficaces soient instaurés pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques relatifs au Plan stratégique, y compris les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, à l'établissement de rapports nationaux, et à la mise en œuvre locale.
- Intégrer le Programme de travail sur la mise en œuvre de l'article 8(j) et dispositions connexes et le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable et accélérer leur mise en œuvre en intégrant l'objectif d'Aichi n° 18 et en établissant des liens avec tous les autres objectifs d'Aichi dans les processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
- Créer des mécanismes améliorés pour la surveillance systématique des progrès relatifs aux indicateurs de l'objectif 18.
- Fournir un appui systématique, notamment au moyen de financements, à des actions concrètes : pour promouvoir la revitalisation des langues autochtones et des occupations traditionnelles, pour améliorer la sécurité des régimes fonciers, et pour une application effective des savoirs traditionnels et des systèmes coutumiers d'utilisation durable.
- Examiner, en consultation avec les peuples autochtones et les communautés locales, les problèmes liés aux actions collectives et aux moyens d'agréger les données sur les actions collectives pour tous les objectifs du Plan stratégique.
- Élargir l'interface entre sciences et politiques afin de tenir compte des savoirs autochtones et locaux en plus des savoirs scientifiques, et consolider les interfaces entre les niveaux mondial, national et communautaire pour générer des connaissances, les diffuser et les appliquer.

Recommandations générales pour le futur

En vue d'agir, les informations présentées dans cette publication aboutissent aux recommandations générales suivantes :

- Reconnaître que la diversité biologique et la diversité culturelle sont intimement liées, conformément au cadre conceptuel pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-2/4), et les utiliser ensemble dans le cadre d'approches intégrées à la conservation et à l'utilisation durable.
- Consolider les mécanismes de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques mondiaux, nationaux et locaux et à leur mise en œuvre.
- Reconnaître les contributions des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique, y compris par leur inclusion dans les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les rapports nationaux.
- Intégrer les savoirs traditionnels et les systèmes coutumiers d'utilisation des ressources dans l'ensemble du Plan stratégique et reconnaître leur rôle pour proposer des approches innovantes aux défis actuels du recul de la biodiversité et du changement climatique.
- Faire respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales conformément au droit international. Toutes les violations des droits humains devraient être dénoncées publiquement par les gouvernements et justice devrait être faite pour les victimes.
- Reconnaître juridiquement les terres, territoires et ressources des peuples autochtones et des communautés locales.
- Accroître l'appui aux initiatives des peuples autochtones et des communautés locales et veiller à ce qu'elles soient gérées d'une manière accessible et appropriée à leur culture.
- Atténuer les effets néfastes du financement de la biodiversité sur les peuples autochtones et les communautés locales et leurs terres et territoires, en appliquant des protections sociales et le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).



Des jeunes kaliña et lokono au festival d'éducation autochtone, district de Marowijne, Suriname (2013). Photo : Julie Sutton

Références

1. Pearce, F. Terres communes : Sécuriser les droits fonciers et protéger la planète. Coalition internationale pour l'accès à la terre, Initiative des droits et ressources. Oxfam : Oxfam. (2016). Disponible sur : https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-common-ground-land-rights-020316-fr.pdf
2. Sobrevila, C. The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation: The Natural but Often Forgotten Partners. 1–102 (2008). Disponible sur : <http://siteresources.worldbank.org/INTBIODIVERSITY/Resources/RoleofIndigenousPeoplesinBiodiversityConservation.pdf>
3. Gorenflo, L. J., Romaine, S., Mittermeier, R. a. & Walker-Painemilla, K. Co-occurrence of linguistic and biological diversity in biodiversity hotspots and high biodiversity wilderness areas. *Proc. Natl. Acad. Sci.* 109, 8032–8037 (2012).
4. Bhagwat, S. A. & Rutte, C. Sacred groves: potential for biodiversity management. *Frontiers in Ecology and the Environment* 4, 519–524 (2007).
5. CDB. Perspectives mondiales de la diversité biologique 4. Évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. (2014). Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-fr-hr.pdf>
6. CDB. Guides abrégés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. (2013). Disponible sur : <https://www.cbd.int/nbsap/training/quick-guides/>
7. IIFB. CEPA. Disponible sur : <http://iifb.indigenousportal.com/cepa/>
8. CDB. À propos du Portail TKIP. Disponible sur : <https://www.cbd.int/ik/about.shtml>
9. ICBF. E Kumupa'a. Indigenous Crop Biodiversity Festival. 24-30 août 2016. Disponible sur : <http://www.icbf-maui.com/>
10. Kumar, R. Food - The tribal way. *The Statesman* (2015). Disponible sur : <http://www.thestatesman.com/mobi/news/features/food-the-tribal-way/101698.html>
11. Sharma, D. The Culture of Eating Right. *Teelka* 11, (2014).
12. Bulcha, M. Oromia's Irreecha Festival – A Revival of an Ancient African Culture – An Attempt to Understand and Explain. *Ayyaantuu News* (2015). Disponible sur : <http://www.ayyaantuu.net/oromias-irreecha-festival-a-revival-of-an-ancient-african-culture-an-attempt-to-understand-and-explain/>
13. Kivulini Trust. KALACHA Cultural Festival 2013. (2013). Disponible sur : <http://www.kivulinitrust.org/index.php/17-news/89-kalacha-cultural-festival-2013-kalacha-cultural-festival-2013>
14. N.a. National Festival of Iranian Nomads. نارای ریاضع ىلم اروانش. (2014). Disponible sur : <http://www.asriran.com/fa/news/354437/سكع-نارای ریاضع ىلم-اروانش>
15. Tasnim News. Tribal festival held in the city Sareyn. رازگرب نی عرس نانتسروش رد یرى اشع اروانش. (2014). Disponible sur : <http://www.tasnimnews.com/fa/news/1394/01/09/697514>
16. Research, P. for A. The Indigenous Partnership for Agrobiodiversity and Food Sovereignty. Disponible sur : <http://agrobiodiversityplatform.org/about-us/activities/indigenous-partnership-for-agrobiodiversity-and-food-sovereignty/>
17. Indigenous Terra Madre. The Shillong Declaration. (2015). Disponible sur : https://www.sametinget.se/105301?file_id=2
18. AIPP. Indigenous Peoples and REDD+. (2013). Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/topics/redd-and-related-initiatives/video/2013/04/indigenous-peoples-and-redd>
19. Cultural Survival. Panama bound for the first indigenous community radio conference. (2016). Disponible sur : <https://www.culturalsurvival.org/news/panama-bound-first-indigenous-community-radio-conference>
20. de Chavez, R. Developing and Implementing Community-Based Monitoring and Information Systems: The Global Workshop and the Philippine Workshop Reports. (2013). Disponible sur : <http://tebtebba.org/index.php/all-resources/category/8-books?download=890:developing-and-implementing-cbmis-the-global-workshop-and-the-philippine-workshop-reports>
21. UNESCO & SCDB. Joint Programme between UNESCO and the SCBD. 1–4 Disponible sur : <http://www.unesco.org/mab/doc/iyb/JointProgramme.pdf>
22. The White House. U.S.-Canada Joint Statement on Climate, Energy, and Arctic Leadership. (2016). Disponible sur : <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/03/10/us-canada-joint-statement-climate-energy-and-arctic-leadership>
23. Malvatumauri National Council of Chiefs. Alternative Indicators of Well-being for Melanesia. *Vanuatu Pilot Study Report* (2012). Disponible sur : <http://vanuatuculturalcentre.vu/wp-content/uploads/2013/02/Alternative-Indicators-Vanuatu.pdf>
24. Shulbaeva, P. Center for Support of Indigenous Peoples of the North (CSIPN) ILK Centre. Disponible sur : <http://www.csipn.ru/>
25. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Guaranteeing Indigenous people's rights in Latin America. Progress in the past decade and remaining challenges. *L3893 1*, 113 (2014).
26. SDWG. Sustainable Development Working Group (SDWG). Arctic Council. Disponible sur : <http://www.sdwg.org/>
27. Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Indigenous Peoples - Lands, Territories and Natural Resources. 5 (2007). Disponible sur : http://www.un.org/en/events/indigenousday/pdf/Backgrounder_ITNR_FINAL.pdf
28. Vadi, V. S. When Cultures Collide: Foreign Direct Investment, Natural Resources, and Indigenous Heritage in International Investment Law. *Columbia Human Rights Law Rev.* 42, (2011).
29. S.n. The Double Life of International Law: Indigenous Peoples and Extractive Industries. *Harv. Law Rev.* 129, 1755–1778 (2016).
30. Fitzsimons, J. et al. Insights into the biodiversity and social benchmarking components of the Northern Australian fire management and carbon abatement programmes. *Ecol. Manag. Restor.* 13, 51–57 (2012).
31. Culture, ecology and economy of fire management in North Australian savannas: rekindling the Wurrk tradition. (Csiro Publishing, 2009).
32. Yates, C. P., Edwards, A. C., & Russell-Smith, J. Big fires and their ecological impacts in Australian savannas: size and frequency matters. *Int. J. Wildl. Fire* 17, 768–781 (2009).
33. Gouvernement australien. Savanna fire management. (2015). Disponible sur : <http://www.environment.gov.au/climate-change/emissions-reduction-fund/methods/savanna-burning>
34. Department of Community Services. Major remote towns - Properly planned and designed towns. (2013). Disponible sur : http://www.drda.nt.gov.au/about_us/regional_services/major_remote_towns
35. Tebtebba Foundation. Pilot Models of REDD+ implementation at grassroots level in Vietnam. Disponible sur : <https://www.norad.no/en/front/funding/climate-and-forest-initiative-support-scheme/grants-2013-2015/achievements/pilot-models-of-redd-implementation-at-grassroots-level-in-vietnam/>
36. Hien, V. T. CERDA Case Study (Vietnam): CBMIS embedded in REDD+ pilot project.
37. De Schutter, O. How not to think of land-grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland. *J. Peasant Stud.* 38, 249–279 (2011).
38. Forest Peoples Programme. Protéger les forêts, protéger les droits. Rapport de l'Atelier international sur la déforestation et les droits des peuples des forêts. (2014). Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/topics/rights-land-natural-resources/publication/2014/securing-forests-securing-rights-report-intern>
39. FPP. 5th Regional Meeting on Human Rights and Agribusiness in South East Asia. Summary report. (2016). Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2016/05/workshop-report-5th-human-rights-and-agribusiness-meeting-final-pdf.pdf>
40. Perram, A. Droits humains et chaînes d'approvisionnement du bois. Une analyse des APV FLEGT de l'UE fondée sur les droits. (2016). Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/topics/european-union-and-european-commission/publication/2016/human-rights-and-timber-supply-chains>

41. Bregman, T. et al. Achieving zero (net) deforestation commitments: What it means and how to get there. (2015). Disponible sur : <<http://forest500.org/sites/default/files/achievingzeronetdeforestation.pdf>>
42. Greenpeace. Protecting forests. Disponible sur : <<http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/forests/>>
43. FPP. Indigenous, community and civil society leaders call for action on human rights violations and land grabbing linked to global palm oil supply chains. (2016). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/topics/agribusiness/news/2016/05/indigenous-community-and-civil-society-leaders-call-action-human-ri>>
44. Colchester, M. & Chao, S. Conflict or consent? The oil palm sector at a crossroads. (2013). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2013/11/conflict-or-consentenglishlowres.pdf>>
45. Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre nourricière. Universal Declaration of the Rights of Mother Earth. 1–4 (2010). Disponible sur : <<http://therightsofnature.org/wp-content/uploads/FINAL-UNIVERSAL-DECLARATION-OF-THE-RIGHTS-OF-MOTHER-EARTH-APRIL-22-2010.pdf>>
46. Thomson, B. Pachakuti: Indigenous perspectives, buen vivir, suma qawsay and degrowth. *Development* 54, 448–454 (2011).
47. Loomis, T. M. Indigenous populations and sustainable development: Building on indigenous approaches to holistic, self-determined development. *World Dev.* 28, 893–910 (2000).
48. DLUPC. One Land - One Plan. Dehcho Land Use Planning Committee. (2016). Disponible sur : <<http://www.dehcholands.org/home.htm>>
49. Mananasrøkurri Mananasrøkatik Misak Waramik. Segundo Plan de Vida de Pervivencia y Crecimiento Misak. (2008). Disponible sur : <http://repository.oim.org.co/bitstream/20.500.11788/377/1/COL-OIM_0296.pdf>
50. Appel mondial à l'action sur les droits fonciers autochtones et communautaires. *Land Rights Now*. (2016). Disponible sur : <<http://www.landrightsnow.org/fr/about/>>
51. Sobrevila, C. The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation: The Natural but Often Forgotten Partners. 1–102 (2008). Disponible sur : <<http://siteresources.worldbank.org/INTBIODIVERSITY/Resources/RoleofIndigenousPeoplesinBiodiversityConservation.pdf>>
52. Toledo, V. M. Indigenous Peoples and Biodiversity. Levin, S. et al. *Encycl. Biodiversity*. 451–463 (2001). doi:10.1016/B0-12-226865-2/00289-3
53. Terra Lingua. Terra Lingua. Unity in Biocultural Diversity. Disponible sur : <<http://terralingua.org/>>
54. Front Line Defenders. Stop the Killing of Human Right Defenders. Annual Report 2016. (2016).
55. Colchester, M. et al. How can 'Zero Deforestation' policies accommodate the rights and livelihoods of local communities and indigenous peoples? Lessons from the field. Scaling up responsible land governance. Annual World Bank Conference on Land and Poverty (2016).
56. Porter-Bolland, L. et al. Community managed forests and forest protected areas: An assessment of their conservation effectiveness across the tropics. *For. Ecol. Manage.* 268, 6–17 (2011).
57. Nelson, A. & Chomitz, K. M. Effectiveness of strict vs. multiple use protected areas in reducing tropical forest fires: A global analysis using matching methods. *PLoS One* 6, (2011).
58. Ding, H. et al. Climate Benefits, Tenure Costs. The Economic Case for Securing Indigenous Land Rights in the Amazon. Disponible sur : <http://www.wri.org/sites/default/files/Climate_Benefits_Tenure_Costs.pdf>
59. WRI. Infographic. Why invest in Indigenous Lands? (2016). Disponible sur : <<http://www.wri.org/resources/data-visualizations/why-invest-indigenous-lands>>
60. Zimmerman, B. in *Indigenous Peoples and Conservation: from Rights to Resource Management* (éd. Walker Painemilla, K., Rylands, A. B., Woofier, A. & Hughes, C.) 63–72 (Conservation International, 2011). Disponible sur : <http://www.conservation.org/publications/Documents/CI_ITPP_Indigenous_Peoples_and_Conservation_Rights_Resource_Management.pdf>
61. CALG, FPP & CHR. Communiqué de presse : Human rights groups call for palm oil moratorium in Palawan, Philippines. (2015). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/topics/agribusiness/news/2015/11/press-release-human-rights-groups-call-palm-oil-moratorium-palawan>>
62. Colchester, M., Jiwan, N. & Kleden, E. Independent review of the social impacts of Golden Agri Resources' Forest Conservation Policy in Kapuas Hulu District, West Kalimantan. (2014). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2014/01/pt-kpc-report-january-2014final.pdf>>
63. CCNUCC LPAA. Protection of 400 million hectares of forests. Global Coalition of Indigenous Peoples. (2015). Disponible sur : <<http://newsroom.unfccc.int/lpaa/forest/protection-of-400-million-hectares-of-forests-by-indigenous-peoples/>>
64. Divers groupes de la société civile et ONG. Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples des forêts. (2014). Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2014/03/declaration_fr.pdf>
65. Danielsen, F. et al. Linking public participation in scientific research to the indicators and needs of international environmental agreements. *Conserv. Lett.* 0, 1–13 (2013).
66. ICSF. International Collective in Support of Fishworkers. (2016). Disponible sur : <<http://www.icsf.net/en/yemaya.html>>
67. Lambeth, L. The Role of Women Within Fishing Communities in Tuvalu. *Understanding the Contemporary Middle East* 345–372 (2008). Disponible sur : <http://www.spc.int/Coastfish/Sections/Community/english/publications/Tuvalu_Report.pdf>
68. Yemala Dossier. Gender Focus; A collection of articles from Yemala. (2007).
69. Mundy, S. The sea women of Jeju. *FT Magazine* (2015). Disponible sur : <<http://www.ft.com/cms/s/2/e1ec5434-50f8-11e5-b029-b9d50a74fd14.html#slide0>>
70. Hilty, D. Indigenous social enterprise: Jeju haenyeo - Part II. *The Jeju Weekly* (2009). Disponible sur : <<http://www.jejuweekly.com/news/articleView.html?idxno=3902>>
71. Registre APAC. ICCA Sites in Philippines. (2016). Disponible sur : <<http://www.iccaregistry.org/en/countries/4>>
72. Christie, P., White, A. & Dequit, E. Starting point or solution? Community-based marine protected areas in the Philippines. *Journals Environ. Manag.* 66, 441–454 (2002).
73. Australian Human Rights Commission. Fishing rights affirmed for Torres Strait Islanders. (2013). Disponible sur : <<https://www.humanrights.gov.au/news/stories/fishing-rights-affirmed-torres-strait-islanders>>
74. Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, Operating Unit Ishikawa/Kanazawa. Biological and Cultural Diversity in Coastal Communities, Exploring the Potential of Satoumi for Implementing the Ecosystem Approach in the Japanese Archipelago. *CBD Technical Series* 118 (2011). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-61-en.pdf>>
75. Yagi, N. Humans and the Sea. The Japanese Satoumi concept of managing coastal resources. (2010). Disponible sur : <<http://admin.indiaenvironmentportal.org.in/files/Satoyama.pdf>>
76. IPF Channel. Community-Based Forest Management - Local Solution to Global Challenges. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=fAzO_NlxMuM&hd=1>
77. AIPP, FAO & IWGIA. Shifting Cultivation Livelihood and Food Security: New and Old Challenges for Indigenous Peoples in Asia. (2015). Disponible sur : <<http://www.fao.org/3/a-i4580e.pdf>>

78. Butler, W. H. & Goldstein, B. E. The US Fire Learning Network: Springing a Rigidity Trap through Multiscalar Collaborative Networks. *Ecol. Soc.* 15 (2010).
79. Consortium APAC. Indigenous peoples' and community conserved territories and areas (ICCAs). Disponible sur : <<http://www.iccaconsortium.org/>>
80. SIPAM. Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial. Disponible sur : <<http://www.fao.org/giahs/fr/>>
81. IIED. Consultation: designing a new biocultural heritage indication. Disponible sur : <<http://www.iied.org/consultation-designing-new-biocultural-heritage-indication>>
82. Bullard, R. Dumping in dixie : Race , class , and environmental quality. *Rev. Black Polit. Econ.* (1999). doi:10.1007/BF02689929
83. Almas, O. et al. Indigenous Peoples' Rights, Forests and Climate Policies in Guyana. A special report. 144 (2014). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/topics/responsible-finance/publication/2014/indigenous-peoples-rights-and-climate-policies-guyana-sp>>
84. Paz y Miño, P. Game Over: Chevron's RICO Case Spectacularly Implodes as Corrupt Ex-Judge Admits to Making It Up in Exchange for Chevron Payoff. (2015). Disponible sur : <http://www.huffingtonpost.com/paul-pazy-mino/game-over-chevrons-rico-c_b_8395290.html>
85. PUNAMUDT. Programa de Vigilancia Territorial FECONACO. (2013). Disponible sur : <<http://observatoriopetrolero.org/monitoreo-feconaco/>>
86. PUNAMUDT. Declaran en emergencia ambiental la cuenca del río Corrientes en Loreto. (2013). Disponible sur : <<http://observatoriopetrolero.org/declaracion-emergencia-ambiental-la-cuenca-del-rio-corrientes-en-loreto/>>
87. Slow Food Foundation. Slow Food. Disponible sur : <<http://www.slowfood.com/>>
88. Hutchings, J. et al. HUA PARAKORE An indigenous food sovereignty initiative and hallmark of excellence for food and product production. *Mai J.* 1, (2012).
89. PRATEC. Proyecto Andino de Tecnologías Campesinas. (2015). Disponible sur : <<http://www.pratecnet.org/wpress/>>
90. GISP (Global Invasive Species Programme). Invasive Species and Poverty: Exploring the Links. (2007).
91. Trigger, D. S. Indigeneity, Fertility, and What 'Belongs' in the Australian Bush: Aboriginal Responses to 'Introduced' Animals and Plants in a Settler-Descendant Society. *J. R. Anthropol. Inst.* 14, 628–646 (2008).
92. Shackleton, C. et al. Assessing the Effects of Invasive Alien Species on Rural Livelihoods: Case Examples and Framework from South Africa. *Hum. Ecol.* 35, (2007).
93. Parlee, B. L., Goddard, E., Dene First Nation, É. & Smith, M. Tracking Change: Traditional Knowledge and Monitoring of Wildlife Health in Northern Canada. *Hum. Dimens. Wildl. An Int. J.* 19, 47–61 (2014).
94. Jabalbina. About Jabalbina. (2016). Disponible sur : <<http://www.jabalbina.com.au/about-jabalbina>>
95. Shortland, T. K I A T O I T U H E K A U R I. Cultural Indicators for Kauri Ngahere. (2011). Disponible sur : <KAURI CULTURAL HEALTH INDICATORS ? MONITORING FRAMEWORK>
96. Roopu, T. W. & Shortland, T. Kauri Cultural Health Indicators - Monitoring Framework. (2013).
97. Kia Toitu He Kauri. Kauri Dieback. Origin and current locations. Disponible sur : <<http://www.kauridieback.co.nz/kauri-dieback/origin-and-current-locations>>
98. SCDB. Une trousse d'information pour aider les Parties à réaliser l'Objectif d'Aichi 9 sur les espèces exotiques envahissantes (Prototype). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/invasive/cbdtoolkit/>>
99. Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques. Questions clés. Disponible sur : <<http://www.iipfcc.org/key-issues-fr/>>
100. Asia Indigenous Peoples Pact. Local Actions: Solutions to Global Challenges Initiatives of Indigenous Peoples in Climate Change Adaptation and Disaster Risk Reduction Based on Traditional Knowledge. (2015). Disponible sur : <<http://aipnet.org/local-actions-solutions-to-global-challenges/>>
101. Park, S. E. et al. Responding to climate change using an adaptation pathways and decision-making approach. 189 (2012). doi:10.13140/RG.2.1.1757.7686
102. Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones. The Knowledge Of Indigenous Peoples And Policies For Sustainable Development: Updates And Trends In The Second Decade Of The World's Indigenous People. 15 (2014). Disponible sur : <http://www.un.org/en/ga/president/68/pdf/wcip/IASG Thematic Paper_ Traditional Knowledge - rev1.pdf>
103. McClanahan, T. R., Marnane, M. J., Cinner, J. E. & Kiene, W. E. A Comparison of Marine Protected Areas and Alternative Approaches to Coral-Reef Management. *Curr. Biol.* 16, 1408–1413 (2006).
104. Govan, H., Aalbersberg, W., Tawake, A. & Parks, J. E. Locally-Managed Marine Areas : A guide to supporting Community-Based Adaptive Management. 1–70 (2008). Disponible sur : <<http://www.reefresilience.org/wp-content/uploads/LMMA-Guide-2008.pdf>>
105. Govan, H. (MEAM). Serve the aspirations of the stakeholders or fail: Thoughts on the state of marine resource management, ocean planning, social justice, and equity in the Pacific Small Island Developing States. (2016). Disponible sur : <<https://meam.openchannels.org/news/meam/serve-aspirations-stakeholders-or-fail-thoughts-state-marine-resource-management-ocean>>
106. Registre APAC. Vueti Navakavu, Fiji. Disponible sur : <<http://www.iccregistry.org/en/explore/Fiji/vueti-navakavu>>
107. Initiative d'évaluation bioculturelle des changements climatiques des peuples autochtones (IPCCA). IPCCA Methodological Toolkit. (2015). Disponible sur : <<http://ipcca.info/toolkits-en>>
108. Coral Triangle Initiative. Factsheet: Local Early Planning (LEAP) for Climate Change Adaptation of Natural Resources in the Coastal Zone. 1–4 (2013). Disponible sur : <[http://coraltriangleinitiative.org/sites/default/files/resources/4_Local Early Action Planning \(LEAP\) for Climate Change Adaptation of Natural Resources in the Coastal Zone.pdf](http://coraltriangleinitiative.org/sites/default/files/resources/4_Local Early Action Planning (LEAP) for Climate Change Adaptation of Natural Resources in the Coastal Zone.pdf)>
109. U.S. Coral Triangle Initiative Support Program. Climate Change Adaptation for Coral Triangle Communities: Guide for Vulnerability Assessment and Local Early Action Planning (LEAP Guide). (2013). doi:10.1017/CBO9781107415324.004
110. McEntee, M. Assessment of Genetic Connectivity and Potential Management Plans for the Coral Reef Ecosystems of Guna Yala , Panama Assessment of Genetic Connectivity and Potential Management Plans for the Coral Reef Ecosystems of Guna Yala, Panama. (2012). Disponible sur : <http://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2496&context=isp_collection>
111. Nakashima, D., Galloway McLean, K., Thulstrup, H. D., Ramos Castillo, A. & Rubis, J. T. Weathering Uncertainty. Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation. (UNESCO et UNU, 2012). Disponible sur : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002166/216613E.pdf>>
112. IPBES. Outcome of a workshop on participatory scenarios financed by the Ministry of the Environment of Japan and co-organised by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation and the United Nations University. Plenary of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services Fourth session Kuala Lumpur, 22–28 February 2016 Item 5 (b) of the provisional agenda (2016). Disponible sur : <http://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/IPBES-4INF-22_EN.pdf>
113. Tauli-Corpuz, V. A/71/229. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, Vicotria Tauli-Corpuz. (2016). Disponible sur : <<http://unr.vtaulicorpuz.org/site/images/docs/annual/2016-annual-ga-a-71-229-fr.pdf>>
114. Borrini-Feyerabend, G. Bio-cultural diversity conserved by indigenous peoples and local communities -examples and analysis. 10, 72 (2010).
115. Sambou, S. & Chatelain, C. Kawana, Senegal. ICCA Registry (2012). Disponible sur : <<http://www.iccregistry.org/en/sites/26>>

155. Natural Justice, Shrumm, H. & Jonas, H. *Biocultural Community Protocols: A toolkit for community facilitators*. (2012).
156. Million, B. A. in *Intergenerational Learning and Transformative Leadership for Sustainable Futures* (éd. Corcoran Blaze, P., Hollingshead, B. P., Lotz-Sisitka, H., Wals, A. E. J. & Weckland, J. P.) 215–228 [Wageningen Academic Publishers, 2014]. Disponible sur : <http://www.wageningenacademic.com/doi/abs/10.3920/978-90-8686-802-5_14>
157. Unnayan Onneshan. Unnayan Onneshan. Disponible sur : <<http://www.unnayan.org/>>
158. Kumar, U., Baten, M. A., Al Masud, A., Osman, K. S. & Rahman, M. M. *Cyclone Aila : One Year on Natural Disaster to Human Sufferings*. Agriculture (2010). Disponible sur : <http://www.unnayan.org/reports/climate/ailareport_final.pdf>
159. Upreti, Y., Asselin, H., Bergeron, Y., Doyon, F. & Boucher, J. Applications Review article Contribution of traditional knowledge to ecological restoration : Practices and applications 1. 19, 225–237 (2012).
160. Wangpakapattanawong, P., Kavinchan, N., Vaidhayakarn, C., Schmidt-vogt, D. & Elliott, S. Forest Ecology and Management Fallow to forest : Applying indigenous and scientific knowledge of swidden cultivation to tropical forest restoration. For. Ecol. Manage. 260, 1399–1406 (2010).
161. Chhatre, A. & Agrawal, A. Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. Proc. Natl. Acad. Sci. 106, 17667–17670 (2009).
162. Initiative des droits et ressources. Recognizing indigenous and community rights. Priority Steps to Advance Development and Mitigate Climate Change An Immediate and Unprecedented Opportunity. (2014). Disponible sur : <http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/Securing-Indigenous-and-Community-Lands_Final_Formatted.pdf>
163. Stevens, C., Winterbottom, R., Springer, J. & Reytar, K. *Securing Rights, Combating Climate Change: How Strengthening Community Forest Rights Mitigates Climate Change*. (2014).
164. IKAP. *Innovations in Community Carbon Accounting and Forest-land Management in Karen Villages in Northern Thailand*. Research report 1, (2013).
165. NDF & communauté de Huay Hin Lad. Climate change, trees and livelihood: A case study on the Carbon Footprint of a Karen community in Northern Thailand. (2012). Disponible sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/2012/smsn/ngo/240.pdf>>
166. Trakansuphakon, P. in *Shifting cultivation and environmental change: Indigenous people, agriculture and forest conservation* (éd. Cairns, M. F.) 335–356 [Earthscan Routledge, 2015].
167. CDB. Parties au Protocole de Nagoya. (2016). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/abs/nagoya-protocol/signatories/>>
168. Morgera, E., Tsioumani, E. & Buck, M. Unraveling the Nagoya Protocol. A Commentary on the Nagoya Protocol on Access and Benefit-sharing to the Convention on Biological Diversity. (2014). Disponible sur : <<http://booksandjournals.brillonline.com/content/books/9789004217188>>
169. Siyanda Samahlubi Consulting. Traditional Knowledge Associated with Rooibos and honeybush Species in South Africa. (2014). Disponible sur : <https://www.environment.gov.za/sites/default/files/reports/traditionalknowledge_rooibosandhoneybushspecies_report.pdf>
170. Argumedo, A. in *Biodiversity and Culture: Exploring Community Protocols, Rights and Consent, Participatory Learning and Action* (éd. Jonas, H. et al.) 90–99 [IIED, 2012]. Disponible sur : <<http://pubs.iied.org/pdfs/G03402.pdf>>
171. SCDB. UNEP/CBD/COP/13/8. Rapport actualisé sur les progrès accomplis dans l'application de la Convention, la mise en œuvre du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. (2016). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/doc/?meeting=COP-13>>
172. SCDB. UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2. Analyse actualisée de la contribution des objectifs établis par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. (2016). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/doc/?meeting=COP-13>>
173. SCDB. Generic and specific indicators for assessing progress in the attainment of the Aichi Biodiversity Targets, including and assessment of their main characteristics. (2016).
174. SCDB. Progress in Implementing Article 8(j) and Related Provisions, including the Plan of Action on Customary Sustainable Use of Biological Diversity. UNEP/CBD/SBI/1/2/ Add.3. (2016).
175. Loh, J. & Harmon, D. *Biocultural Diversity: threatened species, endangered languages*. (2014). Disponible sur : <http://wwf.panda.org/wwf_news/press_releases/?222890/Biocultural-Diversity-Threatened-Species-Endangered-Languages>
176. Thurman, J. *A Loss For Words*. The New Yorker s.p. (2015). Disponible sur : <<http://www.newyorker.com/magazine/2015/03/30/a-loss-for-words>>
177. Stepp, J. R. et al. Development of a GIS for Global Biocultural Diversity. *Policy Matters* 267–270 (2004). doi:Policy Matters
178. Forest Peoples Programme. La situation et les tendances dans les métiers traditionnels : résultats d'une évaluation rapide. (2016). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/topics/convention-biological-diversity-cbd/publication/2016/status-and-trends-traditional-occupation>>
179. RUTU Foundation. *Bilingual Math Materials*. Disponible sur : <<http://www.rutufoundation.org/bilingual-math-materials/>>
180. Wilder, B. T., O'Meara, C., Monti, L. & Nabhan, G. P. The Importance of Indigenous Knowledge in Curbing the Loss of Language and Biodiversity. *Bioscience* XX, biw026 (2016).
181. Mustonen, T. & Mustonen, K. *Life in the Cyclic World: A Compendium of Traditional Knowledge from the Eurasian North*. (2016).
182. FPP. Customary sustainable use of biodiversity by indigenous peoples and local communities: Examples, challenges, community initiatives and recommendations relating to CBD Article 10(c). (2011). Disponible sur : <<http://www.forestpeoples.org/customary-sustainable-use-studies>>
183. Tebtebba Foundation. *Mapping Our Lands and Waters: Protecting Our Future; Report of the Global Conference on Community Participatory Mapping in Indigenous Peoples' Territories*. (2013).
184. Persic, A. *Links between Biological and Cultural Diversity UNESCO-SCDB Joint Programme*. (2014). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/traditional/joint-programme/joint-programme-ana-persic.pdf>>
185. IPBES. *IPBES Conceptual Framework*. Disponible sur : <<http://www.ipbes.net/conceptual-framework>>
186. IPBES. IPBES/3/INF/2. Update on the work of the task force on indigenous and local knowledge systems (deliverable 1(c)). (2014). Disponible sur : <http://www.ipbes.net/images/documents/plenary/third/information/INF_2/IPBES_3_INF_2.pdf>
187. Tebtebba Foundation. *Indicators relevant for indigenous peoples: A resource book*. (2008). doi:10.1007/s13398-014-0173-7.2
188. Tebtebba Foundation 2013. *Developing Implementing Community-based Monitoring and Information Systems: The Global Workshop and the Philippine Workshop Reports*. (2013).
189. IEAG. *A World that Counts: Mobilising the data revolution for sustainable development*. 1–32 (2014). Disponible sur : <<http://www.undatarevolution.org/report/>>
190. Veit, P. & Ding, H. Protecting Indigenous Land Rights Makes Good Economic Sense. (2016). Disponible sur : <<http://www.wri.org/blog/2016/10/protecting-indigenous-land-rights-makes-good-economic-sense>>
191. Danielsen, F. et al. At the heart of REDD+: A role for local people in monitoring forests? *Conserv. Lett.* 4, 158–167 (2011).
192. Fonds pour l'environnement mondial (FEM). *Principes et lignes directrices pour la participation des populations autochtones*. 28 (2012). Disponible sur : <<https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/2013002054FREfre001.pdf>>

154 Perspectives locales de la diversité biologique

193. Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Communautés autochtones et biodiversité. (2008). Disponible sur : <https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/IndigenousPeople-French-PDF_0.pdf>
194. Consortium APAC. Communiqué de presse. German government, GEF, and UNDP partner to create largest global fund for ICCAs. (2014). Disponible sur : <http://www.iccaconsortium.org/?page_id=2069>
195. IFAD. Indigenous Peoples Assistance Facility. Disponible sur : <<https://www.ifad.org/topic/ipaf/overview>>
196. LifeWeb. LifeWeb. Partnerships for financing biodiversity. Disponible sur : <<https://lifeweb.cbd.int/explore>>
197. The White House. Standing with Indian Country Meeting Our Greatest Challenges: The President's Fiscal Year 2017 Budget. (2016). Disponible sur : <[http://www.usetinc.org/wp-content/uploads/bvenuti/WWS/2016/February 2016/February 12/Call on FY17 President Budget Request IC.pdf](http://www.usetinc.org/wp-content/uploads/bvenuti/WWS/2016/February%202016/February%2012/Call%20on%20FY17%20President%20Budget%20Request%20IC.pdf)>
198. RMIB-LAC. Statement on behalf of the International Indigenous Forum on Biodiversity (IIFB) at WGRI 5-II. Implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020. (2015). Disponible sur : <<http://reddemujeresindgenas.blogspot.co.uk/2014/06/international-indigenous-forum-on.html>>
199. Iuarte-Lima, C., Schultz, M., Hanh, T., McDermott, C. L. & Cornell, S. Biodiversity financing and safeguards: lessons learned and proposed guidelines. (2014).
200. CDB. Décision XII/3. Mobilisation des ressources. 7, 1–30 (2014).
201. CDB. UNEP/CBD/COP/12/INF/7. CONCEPTUAL AND METHODOLOGICAL FRAMEWORK FOR EVALUATING THE CONTRIBUTION OF COLLECTIVE ACTION TO BIODIVERSITY CONSERVATION. (2014). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/kb/record/meetingDocument/101073?Event=COP-12>>
202. Pérez, E. S. & Schultz, M. Co-Chairs' Summary Dialogue Workshop on Assessment of Collective Action in Biodiversity Conservation, Panajachel, Guatemala – 11-13 June 2015. (2015). Disponible sur : <<https://www.cbd.int/financial/micro/collective-action-report.pdf>>
203. Feit, U., Korn, H. & Paulsch, A. Report of the International Expert Workshop connecting diverse Knowledge Systems in the context of IPBES. April 22-25, 2013 at the International Academy for Nature Conservation, Isle of Vilm, Germany. (2013). Disponible sur : <https://www.bfn.de/fileadmin/MDb/documents/service/Skript_341.pdf>
204. Stockholm Resilience Centre. Multi-actor dialogues. Disponible sur : <<http://www.stockholmresilience.org/policy-practice/dialogues.html>>
205. Assemblée générale des Nations Unies. A/RES/70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 1–5 (2015). doi:10.1007/s13398-014-0173-7.2
206. Nations Unies. L'Avenir que nous voulons : document final adopté à la Conférence Rio+20 sur le développement durable. Rio de Janeiro Meeting 1–49 (2012). doi:10.1126/science.202.4366.409
207. CCNUCC. FCCC/CP/2015/10/Add.1. Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015 Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session. Décision 1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris 1–36 (2016). Disponible sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/10a01f.pdf>>
208. Nations Unies. Addis Ababa action agenda of the third international conference on financing for development. Conference Report 53, (2015).
209. Nations Unies. Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. (2015). doi:A/CONF.224/CRP.1
210. SIDS Action Platform. SIDS ACCELERATED MODALITIES OF ACTION [S.A.M.O.A.] Pathway. Outcome of the the Third International Conference on Small Island Developing States (SIDS Conference), 1-4 septembre 2014, Samoa. Disponible sur : <<http://www.sids2014.org/index.php?menu=1537>>
211. Assemblée générale. Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2014. Disponible sur : http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/2
212. deChile. Etimología de Minga. Disponible sur : <<http://etimologias.dechile.net/?minga>>
213. Hilty, A. Jeju Haenyeo. Stewards of the Sea. Book II. (Jeju Sea Grant Center, 2015). Disponible sur : <<https://eastwestpsyche.files.wordpress.com/2015/06/book-ii-jeju-haenyeo-stewards-of-the-sea-2015.pdf>>
214. Creative Spirits. What is the 'Dreamtime' or the 'Dreaming'? Disponible sur : <<https://www.creativespirits.info/aboriginalculture/spirituality/what-is-the-dreamtime-or-the-dreaming#axzz4COiJGPV>>
215. Australian Government. Weeds of National Significance. Disponible sur : <<http://www.environment.gov.au/biodiversity/invasive/weeds/weeds/lists/wons.html>>
216. Landcare Research. Manaaki Whenua. What is Mataranga Maori? Disponible sur : <<http://www.landcareresearch.co.nz/about/sustainability/voices/mataranga-maori/what-is-mataranga-maori>>
217. SCDB. EEE. Expériences, études de cas et évaluations. Disponible sur : <<https://www.cbd.int/invasive/assessments.shtml>>
218. RRI. Protected Areas and the Land Rights of Indigenous Peoples and Local Communities. (2015). Disponible sur : <<http://www.rightsandresources.org/publication/protected-areas-and-the-land-rights-of-indigenous-peoples-and-local-communities-current-issues-and-future-agenda/>>
219. Franks, P. & Schreckenberg, K. Promouvoir l'équité dans la conservation des aires protégées. (2016). Disponible sur : <<http://pubs.iied.org/17344IIED.html?c=biodiv>>
220. UICN. Mécanisme de Whakatane. (2016). Disponible sur : <<http://whakatane-mechanism.org/>>
221. Bioversity International. Crop Wild Relatives. Disponible sur : <<http://www.bioversityinternational.org/cwr/>>
222. Maxted, N., Nigel, F.-L. & Hawkes, J. G. Plant Genetic Conservation. The in situ approach. (Springer, 1997).
223. COMPAS. Endogenous Development. Disponible sur : <http://www.compasnet.org/ed_1.html>
224. COMPAS. Learning Endogenous Development. Building on Biocultural Diversity. (2007). doi:10.3362/9781780445298
225. Asia Indigenous Peoples Pact. Shifting Cultivation: The cultural heritage of indigenous communities and the source of livelihoods and food security for many indigenous peoples in Asia. Environment Programme (2014).
226. SDSN. Indicators and a Monitoring Framework. Launching a data revolution for the Sustainable Development Goals. Disponible sur : <<http://indicators.report/indicators/i-5/>>
227. Initiative des droits et ressources. Données sur les régimes forestiers. Disponible sur : <<http://rightsandresources.org/fr/resources/tenure-data/#.WHkvjVMrl3g>>
228. Andel, J. van & Aronson, J. Restoration Ecology: The New Frontier. (Wiley-Blackwell, 2012).
229. Abrell, E. et al. Bio-Cultural Community Protocols: A community approach to ensuring the integrity of environmental law and policy. 89 (2009). Disponible sur : <<http://www.unep.org/communityprotocols/PDF/communityprotocols.pdf>>
230. FEM. GEF/C.49/Inf.09. GEF-SGP ANNUAL REPORT. JULY 2014- JUNE 2015. Public Works (2015). Disponible sur : <https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.49.Inf_09_GEF_SGP_Annual_Report_FY15_0_4.pdf>
231. Te Waka Kai Ora. Hua Parakore. Disponible sur : <<https://tewakakaiora.wordpress.com/huaparakore/>>
232. Nobrega-Olivera, M. COP 12 IIFB Statement on Resource Mobilization & Financial Mechanism. (2014). Disponible sur : <<http://iifb.indigenousportal.com/2014/10/08/cop-12-iifb-statement-on-resource-mobilization-financial-mechanism/>>

Cette publication présente les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales au sujet de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique. Elle entend compléter la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB-4) en présentant les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales, et en décrivant leurs contributions à la réalisation de chacun des buts et des objectifs du Plan stratégique. À cette fin, des comptes rendus des actions menées au niveau local dans différentes parties du monde ont été recueillis auprès de membres du Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB). Les conclusions prouvent que les peuples autochtones et les communautés locales contribuent énormément à la mise en œuvre du Plan stratégique grâce à leurs actions collectives et à leurs actions sur le terrain, et qu'à ce titre, le potentiel de collaboration future entre les peuples autochtones et les communautés locales et les autres acteurs est significatif.

Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre
Stratford Road, Moreton-in-Marsh
GL56 9NQ, Royaume-Uni

Tel. Bureaux : +44 (0)1608 652893 | **Fax:** +44 (0)1608 652878

E-mail: biodiversity@forestpeoples.org

Web: <http://www.forestpeoples.org> | <https://www.facebook.com/forestpeoplesprogramme>